



**PROTÉGER, AMÉLIORER
& SAUVER DES VIES**

NOTES

TABLE

des matières

IBA Leader mondial	2
Nos valeurs	4
IBA en 2020 en un coup d'œil	5
Message d'Olivier Legrain	6
Les soins aux patients, ce qui nous tient à coeur	8
Engagement	32
Rapport de gestion	44
a. Déclaration des dirigeants	45
b. Événements marquants de l'exercice	45
c. Événements postérieurs à la clôture des comptes	46
d. Revue des secteurs d'activités d'IBA	46
e. Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	51
f. Succursales de l'entreprise	58
g. Conflits d'intérêts	58
h. Compétence et indépendance des membres du comité d'audit	61
i. Déclaration de gouvernance d'entreprise	62
j. Codes de conduite	85
k. Rapport sur les activités non-financières	93
l. Comptes annuels consolidés	93
m. Recherche et Développement	97
n. Augmentations de capital et émissions d'options d'achat d'actions et d'obligations convertibles	97
o. Rachat d'actions propres	97
p. Comptes statutaires d'IBA SA et affectation du résultat	98
q. Instruments Financiers	101
r. Acquisitions et désinvestissements significatifs réalisés en 2020	102
s. Perspectives générales pour 2021	102
États financiers consolidés IFRS	103
a. Introduction	104
b. États de la situation financière consolidée	105
c. Compte de résultats consolidés	106
d. États consolidés du résultat global	107
e. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	108
f. Tableau consolidé des flux de trésorerie	109
g. Notes sur les états financiers consolidés	110
h. Rapport du commissaire sur les comptes consolidés	180
IBA SA Comptes annuels	185
Renseignements de caractère général	189
La bourse et les actionnaires	192
GRI index	194
IBA contact	202

IBA

Leader mondial

Nous sommes leaders mondiaux dans la conception, la fabrication et la commercialisation de solutions innovantes de diagnostic et de traitement du cancer et des maladies graves, ainsi que pour des applications industrielles telles que la stérilisation des dispositifs médicaux.

Partout dans le monde, pour protéger, améliorer et sauver des vies, des milliers d'hôpitaux sont équipés d'accélérateurs de particules et d'appareils de dosimétrie conçus, fabriqués et entretenus par IBA.

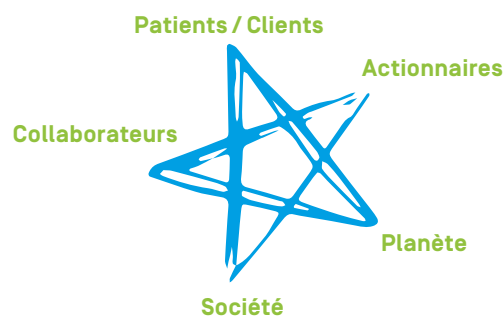
À travers nos 4 grands secteurs d'activité, Solutions Industrielles, Solutions RadioPharma, Protonthérapie, et Dosimétrie, nous apportons aux acteurs des soins de santé les solutions leur permettant d'assurer à leurs patients une approche de soins totalement intégrée.

Comment agissons-nous ?

Chez IBA, nous sommes convaincus que les entreprises peuvent être un puissant levier pour agir positivement en faveur de la planète, même si potentiellement, elles sont également une des plus importantes sources d'impact négatif. Dans le meilleur des cas, elles encouragent la collaboration, l'innovation et le progrès, en vue d'apporter des solutions durables et adaptées aux besoins de la société, tant d'un point de vue économique, social qu'environnemental. Dans le pire des cas, les entreprises peuvent causer des dommages sociaux et environnementaux considérables.

Depuis sa création, IBA a toujours placé son objectif et son projet d'entreprise au cœur de ses activités, tels qu'exprimés dans notre mission «Protéger, Améliorer et Sauver des Vies».

En tant qu'entreprise, notre ambition est de créer de la valeur partagée et durable pour toutes nos parties prenantes : par l'augmentation de nos parts de marché et de la rétribution à nos actionnaires, l'augmentation de la qualité de vie



de nos clients, patients et collaborateurs, la contribution au bien-être de la société en général, tout en maintenant et en restaurant la santé de notre planète.

Au cours de cette année 2020, nous avons inscrit cette philosophie dans notre mission et dans notre processus décisionnel tant au niveau de notre Conseil d'administration que de notre direction. IBA est ainsi devenue l'une des premières sociétés belges cotées en bourse à intégrer cette approche axée sur les parties prenantes dans ses statuts.

Pourquoi le faisons-nous ?

POUR PROTÉGER, AMÉLIORER ET SAUVER DES VIES

Depuis plus de 30 ans, notre technologie basée sur la physique des particules contribue à traiter les personnes malades dans notre société. Cette volonté s'incarne dans notre mission qui est de protéger, améliorer et sauver des vies.

Toutes nos activités tendent vers un même but: avoir un impact positif sur la santé des patients en fournissant aux acteurs des soins de santé les solutions de diagnostic et de traitement les plus performantes et les plus sûres. Cette mission s'articule de différentes façons au profit de l'ensemble de nos différentes parties prenantes concernées.

UN MODÈLE ENTREPRENEURIAL FLEXIBLE ET RÉSILIENT

Dans le contexte économique actuel, de plus en plus volatile, nous avons su faire preuve de flexibilité, d'adaptabilité et de résilience, autant d'éléments essentiels pour préserver le succès de nos activités.

Dans le marché des technologies de pointe, dont fait partie la protonthérapie, le rythme de croissance peut varier d'année en année. Nous avons pu compenser cette variabilité cette année par une meilleure performance de nos unités opérationnelles qui enregistrent un volume élevé de commandes.

Nous continuons à nous concentrer sur la qualité et l'innovation et grâce à d'excellentes ventes sur nos marchés (Protonthérapie, Dosimétrie, Solutions Industrielles et Solutions RadioPharma), nous gérons un parc installé de plus en plus large, et nous concentrons davantage sur les services et la mise à niveau de nos équipements.



Nos clients et leurs patients :

nous développons pour nos clients la technologie la plus performante afin qu'ils puissent procurer les meilleurs diagnostics et traitements disponibles à leurs patients.



Nos collaborateurs :

nous leur offrons des emplois de qualité dans un environnement stimulant, convivial et fondé sur des valeurs éthiques.



Notre société :

nous privilégions un modèle entrepreneurial durable au service de la société, dans le respect des ressources de notre planète.



Notre planète :

nous travaillons constamment à la réduction de l'impact environnemental de nos produits et nos activités.



Nos actionnaires :

nous nous montrons dignes de leur confiance en constituant un investissement financier sain et en agissant selon nos valeurs.

NOS VALEURS

CARE

Nous nous soucions du bien-être des patients, de nos collaborateurs, de la société, de la planète et de nos actionnaires.



DARE

Créativité, innovation et passion sont nos priorités en tant qu'entreprise qui repousse constamment les limites de la technologie. Jour après jour, nous osons – pour créer de meilleurs résultats.



SHARE

Nous partageons nos idées et notre savoir-faire avec nos clients et nos partenaires pour obtenir les meilleurs résultats.

BE FAIR

Nous menons notre mission de protéger, améliorer et sauver des vies avec une éthique et une transparence digne de la confiance que nos parties prenantes nous témoignent.

IBA EN 2020

en un coup d'œil

100 000+

patients traités dans les centres
de protonthérapie IBA

590+

accélérateurs
vendus

5

continents

4

activités

10%

du chiffre d'affaires
investi en R&D

40

pays

1 528

employés

60

centres
PT vendus

53

contrats de
service PT

+10%

de revenus des Services
en 2020

Score C

attribué dans le cadre
du programme CDP

56

nationalités

25%

de femmes

42%

de parts de marché des systèmes
de protonthérapie IBA

IBA est une formidable aventure entrepreneuriale dont la vocation est de mettre la technologie des faisceaux de particules au service de la société. Notre raison d'être, qui inspire et motive nos collaborateurs, est claire : protéger, améliorer et sauver davantage de vies, chaque jour, et ce en créant de la valeur pour toutes nos parties prenantes.

Olivier Legrain
Chief Executive Officer



MESSAGE

d'Olivier Legrain

Je suis fier des bonnes performances et de la résilience dont IBA a fait preuve au cours d'une année qui s'est avérée particulièrement compliquée à l'échelle mondiale du fait des défis posés par la pandémie. Je remercie sincèrement nos équipes pour le travail incroyable qu'elles ont accompli et je tiens également à exprimer toute ma reconnaissance à nos partenaires et à nos clients qui nous ont confirmé leur confiance en cette période difficile.

Sur la base de notre expertise de plus de 35 ans, reconnue mondialement, dans les technologies de faisceaux de particules, IBA a développé 4 activités solides : Solutions Industrielles, Solutions RadioPharma, Protonthérapie, et Dosimétrie.

Notre stratégie à long terme vise à créer une croissance et une rentabilité durables, en proposant les meilleures offres et services à nos clients, tout en incarnant les valeurs d'une entreprise citoyenne et responsable. La feuille de route que nous suivons pour atteindre ces objectifs dans nos quatre secteurs d'activité est claire : tirer parti de notre position de leader sur le marché mondial, investir dans les domaines stratégiques et garantir la mise en œuvre opérationnelle de nos activités afin d'améliorer nos marges.

Nous poursuivons avec succès la transformation de notre modèle économique entamée il y a plusieurs années. La rentabilité d'IBA s'appuie de plus en plus sur des revenus récurrents soutenus par les contrats de service en Protonthérapie ainsi que les revenus issus de nos autres domaines d'activités dont le cycle économique est plus court.

Si les perspectives de la Protonthérapie sont prometteuses puisque de nouveaux contrats se profilent à l'horizon, on remarque également que RadioPharma, Industrial et Dosimétrie continuent de présenter un bon niveau de prises de commandes.

Nos bons résultats sont renforcés par un bilan solide et une excellente position de trésorerie. Aussi, l'investissement en R&D restera un aspect essentiel de notre plan de croissance à long terme, mais pas seulement.

Le rôle d'une entreprise va cependant bien au-delà de la maximisation de son profit! Elle doit certes rétribuer ses actionnaires, mais sa vocation est avant tout de satisfaire ses clients, d'assurer le bien-être de ses employés et d'œuvrer au

bénéfice de la collectivité et de l'environnement dont elle fait intégralement partie.

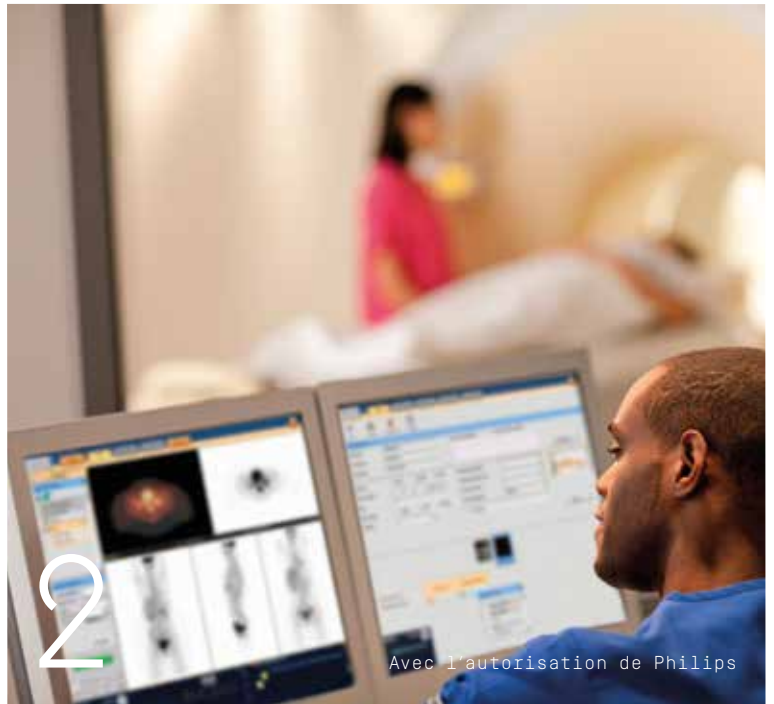
Cette responsabilité sociétale se traduit par un ensemble d'actes légitimes et cohérents qui visent un juste équilibre entre les parties prenantes de l'entreprise.. Nous devons prendre en compte leurs attentes et intérêts dans la façon dont nous opérons et dont nous nous différencions d'un point de vue commercial. C'est cette cohérence qui nous permet de réaliser la raison d'être de l'entreprise, en générant le profit nécessaire à la pérennité de nos activités et en créant de la valeur pour toutes nos parties prenantes.

Au cours de cette année 2020, nous avons encore progressé dans notre cheminement d'entreprise citoyenne. Nous avons notamment préparé la certification B-Corp qui atteste qu'IBA œuvre, à travers l'ensemble de ses activités, à la construction d'une économie plus inclusive et durable tout en visant les plus hauts niveaux de performance, de transparence et de fiabilité tant sur le plan social qu'environnemental. Cette certification n'est pas une fin en soi. Elle nous permettra d'identifier nos forces et nos faiblesses et, ce faisant, de nous fixer de nouveaux objectifs liés à la création de valeur au sens large.

Dans cette même logique, nous avons adapté nos statuts et notre politique de dividende en vue de renforcer l'engagement de nos actionnaires dans une perspective à long terme. Nous estimons que cette politique doit permettre à IBA de rémunérer ses actionnaires tout en protégeant ses ressources et en maintenant sa capacité à réaliser des investissements stratégiques pour saisir de nouvelles opportunités. Dès 2021, nous entendons verser un dividende stable, ou en légère croissance, qui intègre les fluctuations éventuelles de nos résultats et reflète la performance de nos activités.

Forts de nos bonnes performances économiques, des perspectives encourageantes de nos quatre activités à long terme, et en nous appuyant sur notre vision d'entreprise citoyenne, nous entamons l'exercice 2021 de manière confiante.

Olivier Legrain
Chief Executive Officer



LES SOINS AUX PATIENTS, ce qui nous tient à cœur

Chez IBA, nos solutions innovantes et de haute qualité visent à accompagner les patients tout au long de leur parcours. Notre mission, qui consiste à protéger, améliorer et sauver des vies, va du diagnostic, avec des produits radiopharmaceutiques, au traitement via la thérapie par faisceau de particules. Cela couvre également la stérilisation du matériel médical pour des opérations plus sûres et le contrôle de la qualité du matériel.

1 Stérilisation

L'activité principale de Solutions Industrielles est le développement de solutions pour des applications telles que la stérilisation des dispositifs médicaux. Son offre permet à l'industrie médicale d'être beaucoup plus respectueuse de l'environnement en évitant l'usage de produits chimiques toxiques et de matières radioactives, ainsi que les pollutions et les dangers qui y sont associés.

2 Diagnostic

Solutions RadioPharma développe des produits utilisés pour la production de radioisotopes, précieux dans le cadre du diagnostic du cancer et également utilisés en cardiologie ou en neurologie. Nous soutenons les hôpitaux et les centres de distribution radiopharmaceutiques dans la conception, la construction et l'exploitation de leur radiopharmacie.

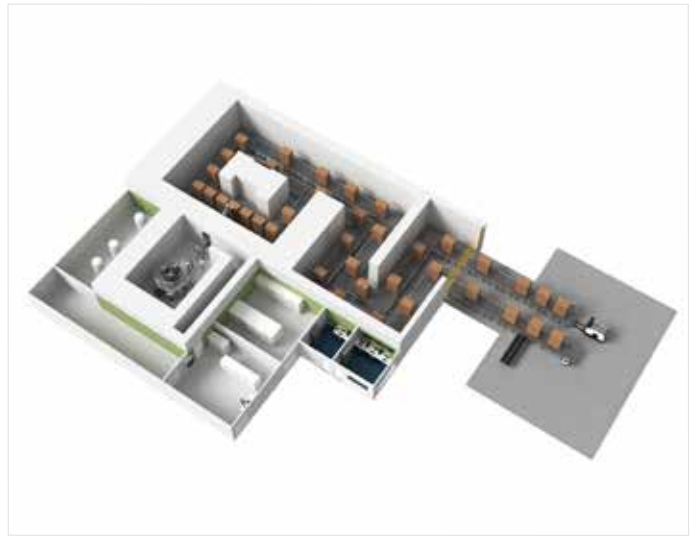
3 Traitement

IBA est le leader technologique mondial dans le domaine de la protonthérapie. La protonthérapie est considérée comme la forme la plus avancée de traitement du cancer par rayonnements ionisants. Grâce aux propriétés uniques des protons, il est possible de cibler la tumeur de manière plus précise. Les protons déposent la majorité de leur énergie dans une zone contrôlée, ce qui réduit l'exposition aux radiations potentiellement nocives des tissus sains qui entourent la tumeur.

4 Dosimétrie

L'activité Dosimétrie offre aux hôpitaux une gamme complète d'appareils de monitoring et de logiciels, dédiés notamment à l'étalonnage et aux contrôles de leurs équipements de radiothérapie et de radiologie. Délivrer exactement la dose prescrite à un endroit ciblé dans le corps du patient est d'une importance capitale. La précision et le contrôle sont essentiels pour assurer la sécurité du patient et l'administration de la dose adéquate.

1 | SOLUTIONS INDUSTRIELLES



Protéger, améliorer et sauver
des vies grâce à des solutions
d'irradiation plus durables pour la

STÉRILISATION DES DISPOSITIFS MÉDICAUX

Les accélérateurs par faisceaux d'électrons [e-beam] et rayons X sont de plus en plus prisés.

L'industrie des dispositifs médicaux (DM) dispose d'une large gamme de produits qui assurent le diagnostic et le traitement des patients. Cette industrie couvre des secteurs multiples et inclut tous les produits à usage unique, tels que gants chirurgicaux, tubes de dialyse, patches pour diabétiques, implants orthopédiques, seringues, etc. Tous ces dispositifs, produits en grandes quantités, ne peuvent toutefois être commercialisés et utilisés qu'à la condition d'être stérilisés. Il est donc crucial de trouver le système de stérilisation le plus performant.

Aujourd'hui, la stérilisation des dispositifs médicaux à usage unique enregistre une croissance annuelle de 7% et repose pour environ 90% de son volume sur deux procédés : l'oxyde d'éthylène (OEt) (~55%) et le rayonnement gamma (~35%). Pour diverses raisons, ces deux procédés de stérilisation sont mis sous pression. Non seulement l'e-beam et les rayons X atténuent les risques inhérents à l'utilisation de l'OEt ou du rayonnement gamma, mais ils permettent également de relever les défis liés à la complexité croissante des produits, à l'optimisation de la logistique et du processus de production.

Pour ces raisons, IBA collabore étroitement avec les acteurs de cette industrie afin de promouvoir et faciliter leur accès à la technologie e-beam et rayon X. L'aventure ne fait que commencer. Au cours des prochaines années, IBA continuera à faire progresser la stérilisation au profit des patients.

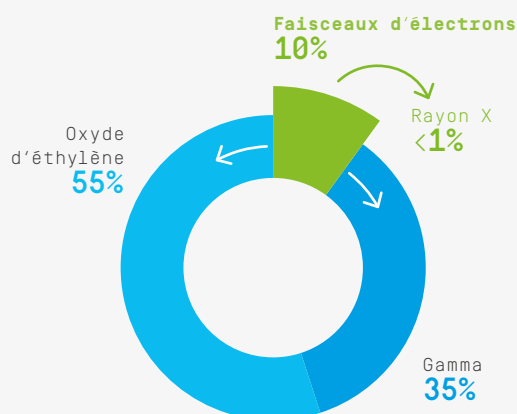
IBA Solutions Industrielles est le leader mondial des accélérateurs d'électrons pour des applications industrielles. Son activité se concentre sur deux marchés : la stérilisation des dispositifs médicaux à usage unique et l'irradiation des aliments.

Sur le marché de la stérilisation, IBA propose des solutions innovantes grâce au Rhodotron®. Ces solutions permettent aux clients de stériliser les dispositifs médicaux par e-beam ou par rayons X, ce qui pour l'industrie constitue le moyen de s'affranchir de sa dépendance vis-à-vis des processus de stérilisation à base de produits chimiques ou radioactifs.

Aujourd'hui, la stérilisation des dispositifs médicaux à usage unique connaît une forte croissance, et l'intérêt de la stérilisation par e-beam et rayons X est principalement motivé par les risques toujours plus élevés des procédés OEt et Gamma.

➤ **À la pointe de
l'innovation avec
des programmes de
recherche avancée**

Parts de marché des technologies de stérilisation



Principales technologies de stérilisation



OEt

- Exige un conditionnement spécial, étanche, pour permettre au gaz d'être introduit à l'intérieur de l'emballage, ce qui s'avère coûteux
- Une période d'aération est nécessaire avant la libération du gaz
- Les résidus laissés sur le produit sont potentiellement cancérigènes et mutagènes
- L'OEt est un gaz explosif, toxique, nocif pour l'environnement



GAMMA

- Nécessite du cobalt-60, un radioisotope qui émet un rayonnement gamma en continu
- Les produits sont habituellement traités dans des bacs de manutention, caisses de transport ou parfois sur palettes
- Des difficultés croissantes liées à la gestion des radio-isotopes (approvisionnement, transport et élimination)
- Forte pénétration du faisceau dans les produits



E-BEAM

- Fonctionne à l'électricité
- La technologie de stérilisation la moins coûteuse
- Les faisceaux d'électrons de haute énergie stérilisent le plus souvent des produits emballés en cartons
- Forte pénétration du faisceau dans les produits



RAYONS X

- Fonctionne à l'électricité
- Offre une meilleure pénétration que le procédé e-beam et légèrement meilleure que les rayons gamma
- Permet le traitement des produits directement sur palettes avec un excellent rapport d'uniformité des doses

De l'innovation à la réalité

L'innovation est inscrite dans l'ADN d'IBA. Nous relevons en permanence de nouveaux défis en matière de R&D, ce qui se traduit par l'amélioration de nos produits et de nouveaux développements pour nos applications. Chaque innovation est soigneusement étudiée, dans la mesure où elle améliore la qualité et la simplicité d'utilisation d'un produit ou répond à de nouveaux défis d'ordre environnemental et économique, comme la réduction de la consommation d'électricité. La faible consommation d'énergie du Rhodotron® en mode pulsé, par exemple, est maintenant devenue une réalité et cet équipement est déjà opérationnel sur plusieurs sites.

En raison de l'arrêt de plusieurs centrales nucléaires, l'approvisionnement en molybdène-99, le radioisotope le plus utilisé pour le diagnostic en oncologie et en cardiologie, était une préoccupation majeure au début des années 2010. Plusieurs initiatives ont donc été lancées à travers le monde pour trouver des moyens alternatifs de produire cet isotope essentiel. L'un d'entre eux consiste à utiliser des photons de haute énergie pour créer des réactions photonucléaires à partir de disques métalliques de molybdène-100.

C'est dans ce contexte qu'est né le projet Rhodotron® TT300-HE, après une discussion entre IBA industrial et Northstar, une société américaine qui développe l'une de ces alternatives ainsi que les modules chimiques nécessaires au traitement du molybdène-99.

En produisant du Mo99 à partir des électrons de haute énergie du Rhodotron®, notre client NorthStar pourra éviter l'utilisation d'uranium et proposer une manière optimisée de délivrer son



Rhodotron® TT300HE

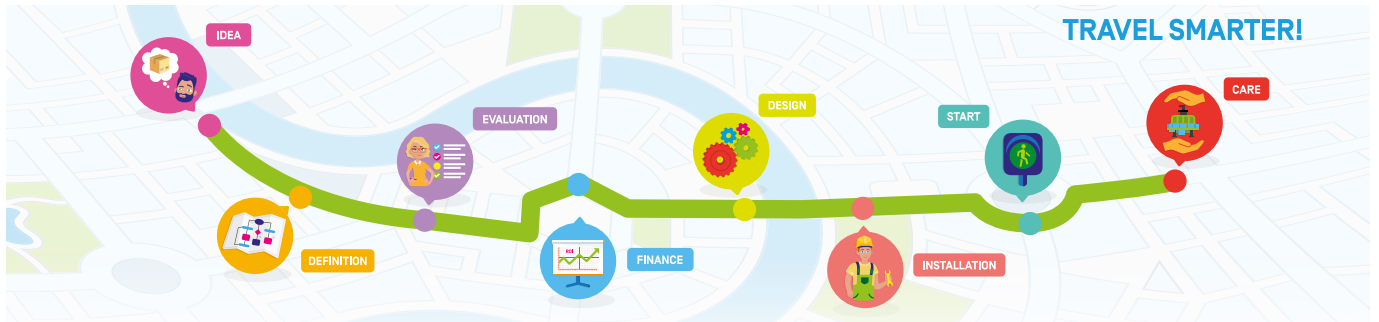
produit de désintégration, le technétium-99. La solution basée sur le Rhodotron® permettra ainsi de produire ce radioisotope de manière plus sûre et plus propre, au bénéfice de la communauté de la médecine nucléaire et de la planète.

Ce projet est le fruit de la combinaison du savoir-faire de Solutions Industrielles d'IBA, et du réseau et de l'expertise de Solutions RadioPharma dans le domaine des applications médicales, les deux divisions faisant partie du Groupe IBA. La première machine a été testée pendant plusieurs mois dans l'une de nos casemates souterraines et a maintenant quitté les enceintes IBA pour rejoindre sa destination finale, dans le Wisconsin, aux États-Unis.

L'intérêt pour la solution basée sur le Rhodotron® s'est encore accru récemment. L'émergence du theragnostic, un nouveau type de thérapie combinant thérapie et diagnostic, a créé une forte demande pour de nouveaux radioisotopes tels que le cuivre-67 et l'actinium-225. Ces deux isotopes peuvent être produits avec le Rhodotron® de manière similaire au Mo99. Plusieurs projets sont à l'étude.

Le client au cœur de notre solution

Chez IBA, notre priorité est de toujours placer le client au centre de nos préoccupations. Au-delà de la fabrication d'accélérateurs, notre entreprise se positionne aujourd'hui comme un fournisseur de solutions complètes dans le domaine du traitement par rayonnement. Notre expertise nous permet d'être aux côtés de nos clients, depuis le début de leur idée jusqu'au traitement de leurs produits et la maintenance et upgrades de leurs systèmes.



INDUXcenter - Une expérience utilisateur industrielle

Parce que nous sommes convaincus que la formation de nos équipes et de nos clients est la clé du succès, nous avons créé un centre de formation de haute technologie, équipé de matériel tel qu'utilisé dans l'industrie. Le déploiement de ce centre se fera en plusieurs étapes et proposera un large éventail de formations. La première étape vise à former les équipes en interne et a déjà commencé à l'automne 2020. Ce centre offre de nombreuses possibilités telles que la formation pratique avec des formateurs expérimentés, l'assistance à distance, la simulation de production avec Beagle, l'utilisation d'un Rhodotron®, la formation à distance et présentiel, la recherche et le développement.

Irradiation alimentaire

Outre la stérilisation, de nombreuses autres applications passent de la phase de développement à la phase de lancement ou même d'expansion. C'est notamment le cas de l'irradiation phytosanitaire et alimentaire, qui connaissent des évolutions intéressantes. Les besoins dans ce domaine se font de plus en plus sentir et aujourd'hui nous nous positionnons comme membres actifs de la communauté de l'irradiation alimentaire en développant notre solution dédiée à l'alimentation et en éduquant le marché par le biais de symposiums et de webinaires.

L'irradiation des aliments est un processus au cours duquel les produits alimentaires sont exposés à une quantité contrôlée d'énergie radiante afin de tuer les bactéries nocives telles que E. coli, Listeria et Salmonella. Ce processus peut également limiter la prolifération des insectes et des parasites, réduire la détérioration des produits et freiner la maturation et la germination. Plusieurs projets en phase test sont actuellement en cours et IBA est très bien positionnée pour être compétitive sur ce marché émergent.

> 25^e année de production avec le Rhodotron® chez Studer Cables AG, Suisse

|| Le Rhodotron® est vraiment une machine puissante. Sa technologie de construction est compacte, ses performances sont très élevées et l'accès pour la maintenance est facile. Son champ d'application est très varié, ce qui représente un avantage utile, surtout pour un centre de services. Nous pouvons traiter des produits à très faible dose jusqu'à des produits qui nécessitent une dose extrêmement élevée en un seul passage.

Manifestement, IBA continue d'innover en permanence pour rester à la pointe de la technologie, ce qui est très positif et rassurant.

Nous tenons à remercier IBA pour son soutien sans faille et son amitié au cours de ces 25 dernières années. ||

Martin Kohler

Production Manager BETA Networking – Studer Cables AG

2 | SOLUTIONS RADIOPHARMA



Protéger, améliorer et sauver
des vies grâce à un

DIAGNOSTIC PLUS PRÉCIS

Forte de sa longue expérience, notre activité Solutions RadioPharma soutient les hôpitaux et les centres de distribution de radiopharmaceutiques de deux manières : en produisant des radioisotopes en interne et en offrant des solutions globales, de la conception du projet à sa mise en œuvre.

Avec des équipements de production de haute technologie (cyclotrons, systèmes de ciblage synthétiseurs, systèmes de contrôles...), IBA a développé une vaste expérience dans la mise en place de centres de production radiopharmaceutiques [c]GMP.

Oncologie



D'après les chiffres de 2019 de l'[Organisation mondiale de la Santé \(OMS\)](#)¹, 10 millions de personnes décèdent chaque année dans le monde des suites d'un cancer. Et pourtant la vie des patients et leurs chances de survie sont considérablement améliorées en cas de diagnostic précoce du cancer. En effet, plus un cancer est diagnostiqué tôt, plus un traitement a de chances d'être efficace, avec une meilleure probabilité de survie, une réduction de la morbidité et des coûts moindres de soins de santé. Le Centre de Recherche contre le [Cancer du Royaume-Uni \(Cancer Research UK\)](#)² indique que le taux moyen de survie pour un cancer (parmi les huit cancers les plus courants) diagnostiqué au stade 1 est de 90%. Alors que le taux de survie des patients chute à 5% lorsque la maladie est diagnostiquée au stade 4.

Face à ce constat, et fidèle à notre mission de protéger, améliorer et sauver des vies, notre activité Solutions RadioPharma s'est engagée à rendre le diagnostic du cancer plus accessible dans le monde en travaillant sur plusieurs axes.

Premièrement, en réduisant la superficie des radiopharmacies dans lesquelles sont produits les traceurs radioactifs de diagnostic. En effet, la solution IntegraLab®ONE est la plus compacte sur le marché, facilitant son installation et réduisant les coûts des bâtiments.

> Le dépistage augmente fortement les chances de survie

3 millions de cas de cancers pédiatriques non diagnostiqués

Une étude de modélisation publiée dans The Lancet Oncology a établi des prévisions pour 200 pays et estimé que les cas de cancers pédiatriques non diagnostiqués pourraient représenter plus de la moitié du total en Afrique, en Asie centrale et du Sud et dans les îles du Pacifique. En Amérique du Nord et en Europe par contre, seuls 3% des cas ne sont pas diagnostiqués. Si aucune amélioration n'est apportée, les auteurs de l'étude ont estimé qu'on passera à côté de près de trois millions de nouveaux cas entre 2015 et 2030.

1. Zachary J Ward, MPH, Jennifer M Yeh, PhD, Nickhill Bhakta, MD, A Lindsay Frazier, MD, Prof Rifat Atun, FRCP, Estimating the total incidence of global childhood cancer: a simulation-based analysis. 26 February 2019. [https://www.thelancet.com/journals/lanonc/article/PIIS1470-2045\(18\)30909-4/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanonc/article/PIIS1470-2045(18)30909-4/fulltext)

1. <https://gco.iarc.fr/today/data/factsheets/cancers/39-All-cancers-fact-sheet.pdf>

2. <https://www.cancerresearchuk.org/about-cancer/cancer-symptoms/why-is-early-diagnosis-important>

Ensuite, en augmentant le rendement de production des cyclotrons permettant la production d'isotopes dans les traceurs radioactifs. Le cyclotron Cyclone® KIUBE conçu par IBA offre la plus grande capacité de production jamais atteinte à ce jour, permettant ainsi de réaliser un plus grand nombre de diagnostics.

Enfin, Solutions RadioPharma offre des solutions de production ajustables. Le Cyclone® KIUBE permet de produire la plus large gamme de radioisotopes, ce qui lui permet, par exemple, de produire du Fluorodésoxyglucose (FDG, radiopharmaceutique le plus couramment utilisé pour le diagnostic du cancer), du Gallium-68 pour le diagnostic de tumeurs neuroendocriniennes et du Cuivre-64 pour un diagnostic plus précis du cancer de la prostate.

91,8%

D'UTILISATEURS IBA
SATISFAITS
Résultat 2018 de l'Enquête
de Satisfaction Clients sur
le Cyclotron

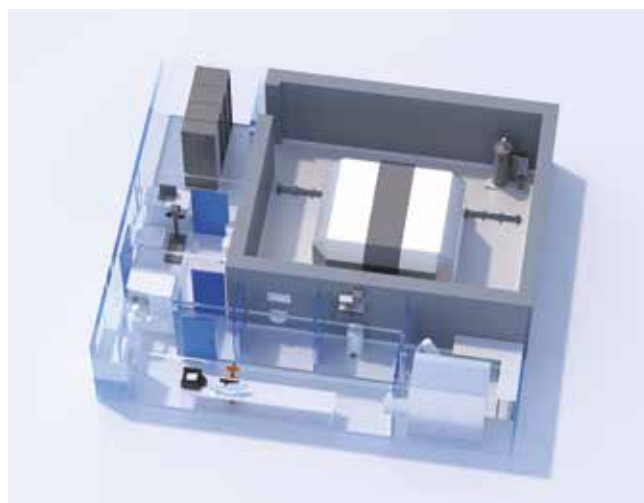


Cyclone®KIUBE

Après 10 ans d'excellent travail avec le Cyclone® 18/9, nous ajoutons aujourd'hui le nouveau Cyclone® KIUBE. C'est une avancée remarquable! Ses détails techniques facilitent grandement son utilisation et sa fiabilité. Son entretien est rapide et sûr, permettant de réduire l'effet des expositions aux radiations. Mieux encore, avec son option énergétique personnalisée et sa technologie de cible liquide pour la production de radio métaux, le Cyclone® KIUBE a considérablement élargi notre production de radioisotopes.

Francisco Alves

Physicien en chef & responsable de Cyclotron ICNAS-Univ.
Coimbra - Portugal



IntegraLab®ONE

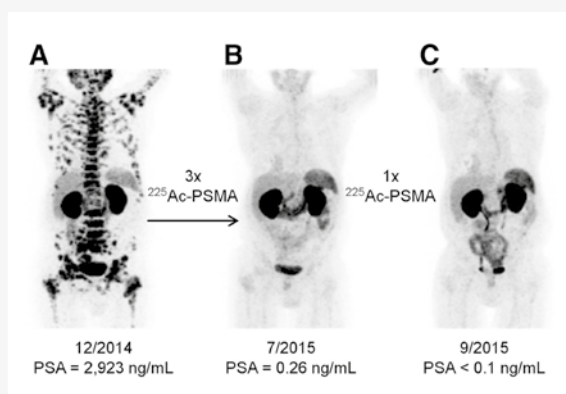
Diagnostic et traitement combinés : le théranostic

Ces vingt dernières années, la façon de traiter de nombreux types de cancer a profondément changé. Les thérapies ciblées annihilent des protéines spécifiques dans les cellules cancéreuses qui les aident à croître, à se diviser et à se propager.

Les chercheurs développent une nouvelle classe de médicaments appelés théranostics, qui appliquent une radiothérapie directement et spécifiquement aux cellules cancéreuses. Ces dernières années ont connu une explosion de la recherche et des essais cliniques qui testent de nouveaux produits radiopharmaceutiques.

Selon le type de composé radioactif utilisé, l'énergie qui en résulte peut pénétrer dans la cellule liée au produit radiopharmaceutique ainsi que dans les 10 à 30 cellules qui l'entourent. Cela augmente le nombre de cellules cancéreuses qui peuvent être tuées par une seule molécule radiopharmaceutique.

Fig. 1.



L'antigène membranaire spécifique de la prostate [PSMA] est une cible prometteuse dans le cancer de la prostate. Récemment, une étude publiée dans le journal de la médecine nucléaire [JNM]¹, menée par le JCR de Karlsruhe et l'hôpital universitaire de Heidelberg, a montré une réponse totale au traitement par Actinium-225-PSMA61 [225Ac-PSMA-617] chez des patients atteints d'un stade avancé de cancer de la prostate.

Bien qu'encore expérimentale, l' α -thérapie ciblée avec 225Ac-PSMA-617, dispose manifestement d'un fort potentiel pour apporter un bénéfice significatif aux patients atteints par un stade avancé de cancer de la prostate.

Tomographie par Emission de Positron [TEP]/CT au 68Ga-PSMA-11 du patient A. Propagation tumorale préthérapeutique [A], situation 2 mois après le troisième cycle de 225Ac-PSMA-617 [B], et situation 2 mois après une thérapie de consolidation supplémentaire [C].

1. <https://jnm.snmjournals.org/content/57/12/1941>

La TEP au PSMA s'étant révélée plus efficace que les techniques d'imagerie conventionnelle (TDM, IRM, scintigraphie osseuse) pour localiser les lésions de cancer de prostate, elle devrait devenir la technique de référence de première intention pour la stadification des hommes atteints d'un cancer de la prostate, au bilan initial et en cas de rechute.

Jeremie Calais

Directeur du programme de recherche clinique de la division de médecine nucléaire et de théranostique de l'UCLA (États-Unis).

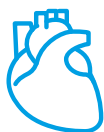


**IBA soutient
la Fondation Oncidium**

La fondation Oncidium a pour mission de sensibiliser les patients sur les traitements radiothérapiques comme alternative aux traitements courants du cancer. Elle veille également à faciliter l'accès à ces traitements au niveau mondial. Elle investit dans la recherche et la formation afin de mieux informer les patients et les médecins. Elle soutient et finance également le développement de nouveaux radiopharmaceutiques à des fins thérapeutiques. Enfin, elle appuie les bonnes pratiques dans le domaine clinique afin d'améliorer l'accès aux patients à ces thérapies.

> Ce principe de théranostic a pris de l'ampleur dans la médecine personnalisée ces dernières années, en particulier en oncologie, où les tumeurs avancées peuvent potentiellement être traitées de manière efficace avec de faibles effets secondaires

Cardiologie



La TEP cardiaque peut être très utile dans la gestion de nombreux patients avec une maladie cardiaque présumée ou connue. Nous constatons une utilisation croissante de l'imagerie TEP cardiaque à mesure que de nouveaux centres s'établissent et que les directives cliniques intègrent l'imagerie TEP cardiaque aux algorithmes de gestion.

Terrence D. Ruddy

MD, FRCPC, FACC, FAHA, FCCS Professeur de Médecine et de Radiologie, Université d'Ottawa et Directeur de Cardiologie Nucléaire, Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa

Une modalité pour l'imagerie cardiaque

En cardiologie, un scanner de tomographie par émission de positrons (TEP), aussi appelé PET scan, est un test d'imagerie nucléaire non invasif qui utilise des traceurs radioactifs. Il est utilisé dans le diagnostic des maladies coronariennes et des lésions consécutives à une crise cardiaque. Les PET scans permettent également de définir le meilleur traitement thérapeutique.

Dans le diagnostic des maladies coronariennes, des percées technologiques importantes ont été réalisées grâce à la tomographie par émission de positrons. Le Cyclotron 70 MeV d'IBA permet de produire du Rubidium-82 tandis que le Cyclone® KIUBE produit de l'Ammoniac-N13 - tous deux permettent des examens de perfusion myocardique non-invasive.



Neurologie



La visualisation des agrégats de bêta amyloïde et de protéine tau avec la TEP est un biomarqueur hautement sensible pour un diagnostic précoce et différentiel de la maladie d'Alzheimer avant que des dommages irréversibles au cerveau ou un déclin cognitif ne se soient produits. L'imagerie moléculaire peut aussi offrir de nouvelles stratégies de suivi de progression de la maladie et d'évaluation de l'efficacité des traitements de nouvelle génération, modificateurs de la maladie.

Udunna Anazodo, PhD

Lawson Health Research Institute, Professeur adjoint, Départements de biophysique médicale et de sciences neurologiques cliniques, Western University, London, Ontario, Canada Sciences, Western University, London, Ontario, Canada

Selon l'OMS¹, quelque 50 millions de personnes sont atteintes de démence dans le monde. Une grande majorité d'entre elles sont des malades d'Alzheimer. Le coût sociétal annuel de la démence dans le monde est estimé à 818 millions de dollars US, soit plus de 1,1% du produit intérieur brut mondial.

L'évaluation du fonctionnement cérébral par l'imagerie moléculaire TEP contribue de plus en plus au diagnostic positif des maladies neurodégénératives, principalement des démences et des syndromes parkinsoniens. L'imagerie de la plaque amyloïde, par exemple, permet le diagnostic de la maladie d'Alzheimer avec une sensibilité supérieure à 90%.

Plusieurs traceurs ont reçu une autorisation de mise sur le marché pour cette indication, notamment le 18F-florbetaben, développé et produit avec des équipements IBA.



Synthera®

Collaboration dans le domaine de la neurologie

L'activité Solutions RadioPharma d'IBA a récemment annoncé plusieurs accords de collaboration à long terme en neurologie, avec trois des plus prestigieux hôpitaux et centres de recherche de santé mentale : le Centre Azrieli de neuro-radiochimie au CAMH (Centre for Addiction and Mental Health/ Centre de toxicomanie et de santé mentale), le McConnell Brain Imaging Centre (BIC) et l'Invicro LLC.

Ces activités conjointes de recherche et de développement visent à faciliter l'utilisation de nouveaux agents d'imagerie TEP dans les applications cliniques. Elles permettront également d'améliorer le rôle et la fonction de l'imagerie dans la découverte et le développement de médicaments issus de la recherche translationnelle.

Une avancée majeure dans le diagnostic des maladies neurodégénératives grâce à la TEP

1. <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/dementia>

3 | PROTONTHÉRAPIE



Protéger, améliorer et sauver
des vies grâce à un

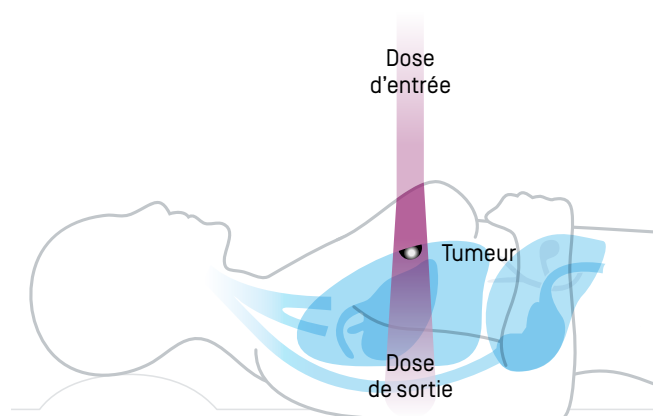
TRAITEMENT PLUS CIBLÉ

La protonthérapie est considérée comme le traitement le plus avancé à ce jour et une précieuse option thérapeutique pour des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants à qui on a diagnostiqué un cancer.

La protonthérapie vise à détruire les cellules cancéreuses en envoyant des faisceaux de protons vers une tumeur ciblée. Les protons libèrent le maximum d'énergie dans la zone contrôlée au cœur de la tumeur tout en limitant l'exposition au rayonnement des tissus sains environnants. Ce qui n'est pas le cas de la radiothérapie par photons, le type de radiation le plus souvent utilisé aujourd'hui dans le traitement du cancer.

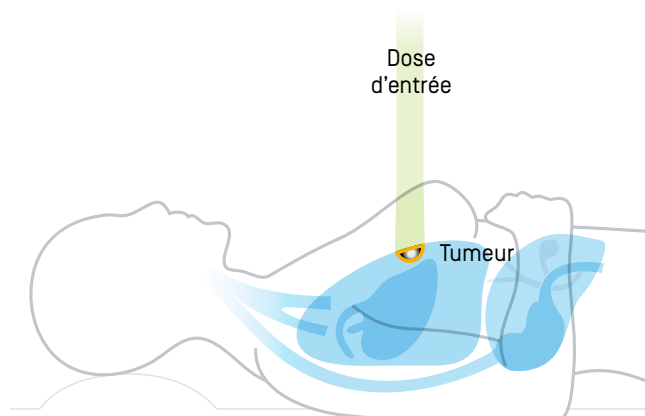
De plus, la protonthérapie permet potentiellement d'augmenter la dose déposée à l'intérieur de la tumeur, sans pour autant augmenter le risque d'effets secondaires ou de complications à long terme, ce qui peut améliorer les résultats du traitement et la qualité de vie des patients¹.

Radiothérapie par photons



■ Dépose le maximum de son énergie avant d'atteindre la tumeur

Protonthérapie



■ Dépose le maximum de son énergie dans la tumeur

➤ La protonthérapie a le potentiel de réduire les effets secondaires induits par les rayonnements et d'améliorer la qualité de vie des patients durant et après le traitement¹

223 000 PATIENTS

223 000 patients traités par protonthérapie dans le monde fin 2019² (dont 65 000 patients traités sur des systèmes indépendants non-commercialisés.).

1. Makbule Tambas et al, Radiotherapy and Oncology <https://doi.org/10.1016/j.radonc.2020.07.056>
2. Derniers chiffres publiés sur le site web du PTCOG

IBA dispose de la communauté la plus compétente au monde en matière de protonthérapie

À ce jour, 56% des patients de protonthérapie ont été traités grâce aux technologies d'IBA.

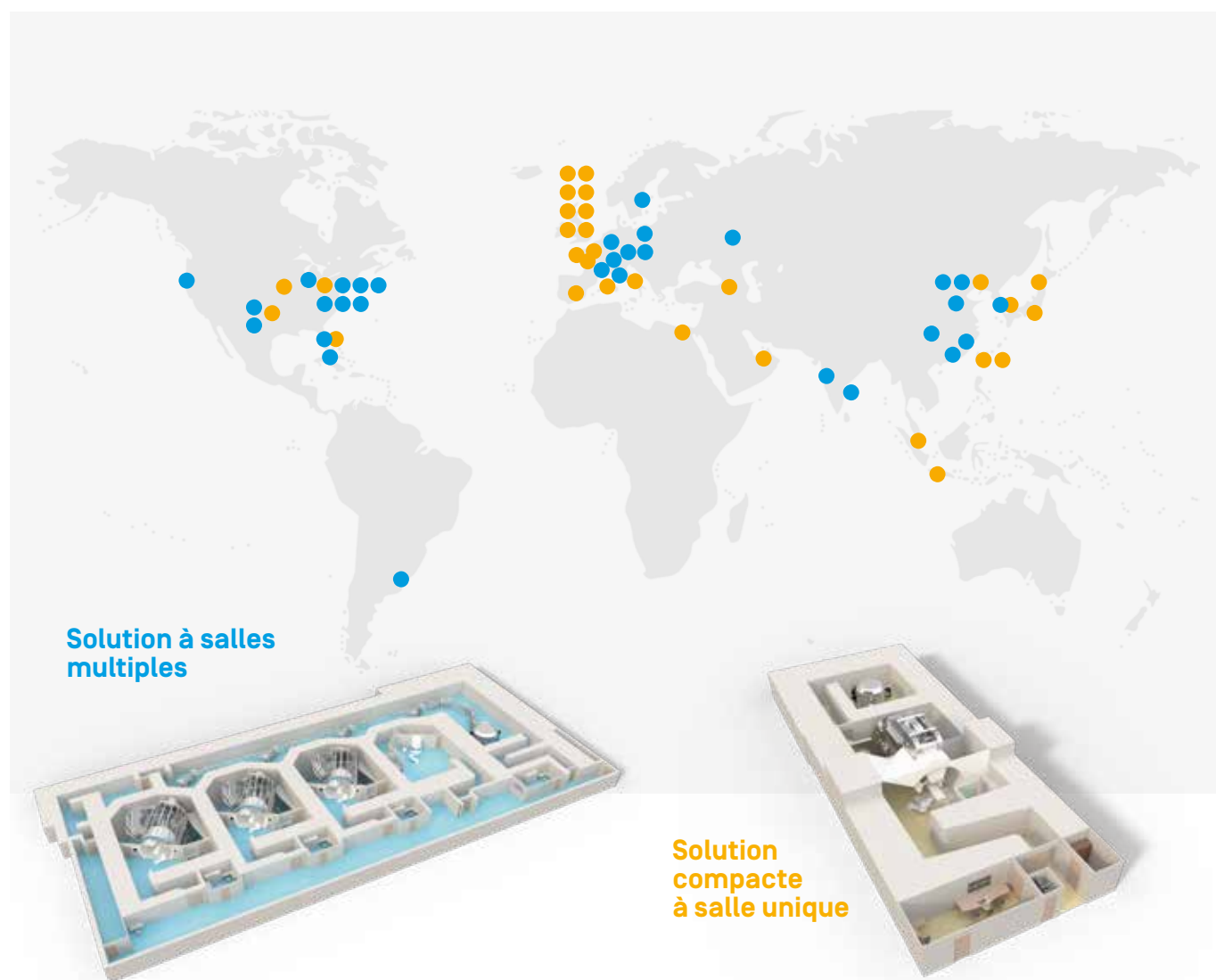
L'entreprise est à la pointe du développement dans le domaine de la protonthérapie depuis plus de 30 ans et a développé la plus grande communauté d'utilisateurs dans les meilleurs centres de protonthérapie au monde. IBA propose les taux de disponibilité les plus élevés et peut installer un système en moins de 12 mois.

> **54% des patients¹ de protonthérapie ont été traités par des clients d'IBA**

Les centres de protonthérapie d'IBA fin 2019 - le plus vaste réseau et la plus grande expérience

31 centres Proteus®PLUS

29 centres Proteus®ONE²



1. Derniers chiffres publiés sur le site web du PTCOG
2. Trois centres non encore activés

Proteus®ONE et Proteus®PLUS sont des marques de Proteus 235

La plus grande communauté d'utilisateurs de protonthérapie au monde: 9ème Proteus®User Meeting annuel édition en ligne



IBA Proteus User meeting 2019 in Miami

280

PARTICIPANTS

22

PAYS

58

INSTITUTIONS
REPRÉSENTÉES

100 000 patients traités avec la technologie de protonthérapie d'IBA

L'année 2020 a été une année particulière pour IBA : nous avons en effet franchi le cap des 100 000 patients traités avec les systèmes de protonthérapie IBA à travers le monde. Cette étape majeure marque un pas de plus dans la mission d'IBA : rendre la protonthérapie accessible à tous les patients qui pourraient en bénéficier, en fournissant aux professionnels de la santé les solutions de protonthérapie les plus avancées et les plus performantes. Cette étape représente un véritable moment de fierté pour les employés et les partenaires cliniques d'IBA dans le monde, qui fournissent ensemble des efforts en vue de maximiser l'impact positif sur la vie des patients atteints de cancer.

Chaque centre de protonthérapie développe des techniques, des technologies, des enseignements et des expériences uniques. Il faudrait des dizaines d'années pour que chaque centre puisse reproduire toutes ces expériences. Un forum de rencontre des utilisateurs permet le partage des idées, des bonnes pratiques et des innovations. Il engendre un esprit de collaboration tant sur la recherche que sur les applications cliniques.

Dr Minesh Mehta
MCI

Identifier les patients pour qui la protonthérapie serait bénéfique

Les avancées dans le traitement du cancer sont nombreuses et sont de plus en plus liées à la médecine personnalisée, c'est-à-dire à la recherche de la meilleure association de traitements pour les patients, en fonction de leur type de cancer, de leur patrimoine génétique et d'autres paramètres. IBA soutient tous les efforts visant à développer des initiatives qui permettent de sélectionner les patients qui bénéficieraient le plus d'un traitement par protonthérapie.

Le professeur H. Langendijk de l'UMC de Groningen (Pays-Bas) a développé une méthode de modélisation permettant de sélectionner les patients pour la protonthérapie, en fonction des risques d'effets secondaires³. Cette approche modélisée garantit que chaque patient recevra le meilleur traitement selon les résultats attendus, en réduisant le risque des effets secondaires et en optimisant le bénéfice global pour le patient et la société.

Les autorités néerlandaises s'appuient sur cette approche prédictive pour calculer le coût de remboursement de la protonthérapie. Cette politique de remboursement moderne permet une adoption plus rapide des nouvelles technologies tout en maîtrisant les coûts. La précision du modèle est également réévaluée en permanence.

L'approche de modélisation a été réévaluée à deux reprises, ce qui a permis d'étendre la couverture du traitement des cancers de la tête et du cou à ceux du sein et des poumons. Ces traitements seront désormais remboursés par le Fonds national néerlandais de l'assurance maladie.

Pour évaluer correctement l'extension à une nouvelle indication, l'UMCG travaille en collaboration avec la Clinique MAASTRO, le Holland PTC, d'autres centres médicaux universitaires, le NKI / Antonie van Leeuwenhoek et le Centre Princess Máxima. Ensemble, ils construisent une infrastructure de recherche centrée sur l'efficacité et la valeur ajoutée de la protonthérapie. Tous ces centres disposent d'une base de données commune reprenant les résultats cliniques de tous les patients traités par protonthérapie aux Pays-Bas.



3. Makbule Tambas et al, Radiotherapy and Oncology <https://doi.org/10.1016/j.radonc.2020.07.056>

Repousser les limites de la technologie

Repousser les limites de la technologie et anticiper la forme que prendra la protonthérapie de demain participent à notre esprit d'innovation. La feuille de route technologique d'IBA est axée sur trois domaines : [la Gestion des Mouvements de la tumeur](#), [l'Arc Thérapie](#) et [l'Irradiation FLASH](#). IBA améliore constamment la technologie de protonthérapie au profit des patients. En étroite collaboration avec nos clients et dans le cadre de partenariats de R&D, nous travaillons activement au progrès de la protonthérapie.

Les dernières évolutions technologiques sont à la disposition des nouveaux centres. Nous nous assurons également de mettre à niveau nos centres existants, grâce à nos mises à jour et notre offre de services.

La Gestion des Mouvements



Les outils de Gestion des Mouvements sont nécessaires pour garantir la précision du traitement en gérant les difficultés liées à la mobilité de la tumeur. Grâce à la Gestion des Mouvements, chaque clinique de protonthérapie sera en mesure de traiter un plus grand nombre de patients avec une plus grande fiabilité.

Du fait de la proximité de zones critiques et de tissus sains environnants, la gestion du mouvement de la tumeur par radiothérapie peut s'avérer difficile. La rétention, le contrôle de la respiration ou d'autres techniques d'atténuation des mouvements ou du suivi intra fractionnel, peuvent s'avérer nécessaires dans le traitement par protonthérapie.

On estime qu'environ 20% des patients pour lesquels une radiothérapie est indiquée peuvent bénéficier d'une protonthérapie¹. Chez 25% de ces patients admissibles, le mouvement de la tumeur peut se produire pendant l'administration du traitement. L'enjeu pour IBA est de pouvoir offrir une solution intégrée de gestion des mouvements qui couvre les besoins médicaux.



Proteus®ONE

La Proton Arc thérapie²



La Proton Arc thérapie vise l'amélioration constante de la qualité du traitement. Cette évolution technologique offrira de multiples avantages aux patients :

- Une meilleure conformité potentielle de la dose au niveau de la tumeur et une réduction potentielle de la dose totale délivrée au patient³
- La planification et l'administration du traitement ont été simplifiées sans effectuer les multiples ajustements à chaque angle du faisceau
- Un temps de traitement en salle réduit et un flux de patients maximisé grâce à un flux de travail optimisé⁴

Grâce à notre étroite collaboration avec le Beaumont Proton Therapy Center (États-Unis), nous avons pu réaliser la première irradiation d'un plan de traitement par Proton Arc thérapie sur un fantôme anthropomorphe.

■ **La thérapie Spot-Scanning Proton Arc (SPArc) a le potentiel de permettre aux cliniciens d'améliorer la conformité de la dose déposée dans la tumeur, avec une réduction de l'impact sur les tissus sains voisins et une augmentation de l'efficacité du traitement.** ■

Craig Stevens

MD, PhD, Président, Radio-oncologie, Beaumont Health

1. Extrapolation, selon Globocan, de l'incidence mondiale du cancer appliquée au modèle néerlandais

2. La thérapie ARC est actuellement en cours de recherche et développement. Cette thérapie sera disponible à la vente dès réception de l'autorisation réglementaire.

3. Ding et al, International Journal of Radiation Oncology Biology Physics 2016 (<http://dx.doi.org/10.1016/j.ijrobp.2016.08.049>)

4. Données internes IBA

Au Texas Center for Proton Therapy, nous avons mis au point un programme complet de traitement des tumeurs pulmonaires grâce à l'accessibilité aux derniers développements technologiques en matière de protonthérapie :

- l'expertise du Pencil Beam scanning**
- les meilleures solutions d'imagerie, avec notamment le Cone Beam CT**
- une intégration ininterrompue d'OIS, de TPS et équipements de délivrance.**

Jared Sturgeon

MD, PhD, Radio-oncologie, Texas Center for Proton Therapy

L'Irradiation FLASH⁵



FLASH est un domaine clé de la recherche susceptible d'améliorer considérablement la pertinence clinique de la protonthérapie pour les patients du monde entier. IBA occupe une position unique pour mener le développement de l'Irradiation FLASH, la prochaine innovation majeure en radiothérapie.

La thérapie FLASH a la capacité de changer radicalement le paysage de la radiothérapie et du soin aux patients atteints d'un cancer, en la rendant plus efficace et plus accessible que la radiothérapie conventionnelle.

Qu'est-ce que l'Irradiation FLASH ?

- **Un traitement rapide et puissant qui délivre une dose élevée de radiations à un très haut débit de dose**
- **Une technique novatrice qui pourrait potentiellement réduire la durée du traitement de 6-8 semaines à moins d'une semaine⁶**
- **Une méthode apte à diminuer sensiblement les effets secondaires chez les patients⁷**

En tant que leader de l'industrie, IBA collabore avec plusieurs centres d'excellence en protonthérapie dans le cadre de leurs travaux de recherches de pointe afin de mieux comprendre les mécanismes de l'Irradiation FLASH. Ces premiers travaux permettent aujourd'hui à IBA de proposer FLASH sur ses plateformes de protonthérapie mono et multi salles dans un environnement clinique et dans un cadre de recherche, comme au University Medical Center de Groningen en mars 2019, aux Pays-Bas, et au Rutherford Cancer Center Thames Valley à Reading, en Angleterre en juin 2019.



Proteus®PLUS

En outre, après avoir publié plus tôt cette année les premiers résultats qui démontrent les effets de la protonthérapie FLASH, l'Université de Pennsylvanie mène un essai clinique évaluant la protonthérapie FLASH sur les chiens atteints d'ostéosarcome⁸.

5. La thérapie par irradiation FLASH est actuellement en cours de recherche et développement. Cette thérapie sera disponible à la vente dès réception de l'autorisation réglementaire.

6. Pierre Montay-Gruel et al, AACR Journal DOI: 10.1158/1078-0432.CCR-20-0894 (<https://clincancerres.aacrjournals.org/content/27/3/775>)

7. Favaudon V, Caplier L, Monceau V, Pouzoulet F, Sayarath M, Fouillade C, et al. Ultrahigh dose-rate FLASH irradiation increases the differential response between normal and tumor tissue in mice. Sci Transl Med 2014;6. <https://doi.org/10.1126/scitranslmed.3008973>. 245ra93-245ra93.

8. <https://penntoday.upenn.edu/news/entire-course-radiation-treatment-under-one-second>
<https://penntoday.upenn.edu/news/treatment-flash>

Rendre le traitement plus accessible

Pour mener à bien notre mission, nous devons nous mobiliser pour rendre la protonthérapie accessible à un maximum de patients qui auraient un avantage clinique à en bénéficier. Cela implique de diminuer le coût de la technologie ainsi que de la maintenance afin que plus de centres puissent voir le jour et ainsi, faciliter l'accès des patients.

Introduit sur le marché en 2016, le Proteus®ONE, une solution compacte à salle unique, a véritablement changé la donne. Elle a rendu cette technologie plus accessible grâce à une solution de protonthérapie entièrement compacte, avec tous les atouts technologiques et les caractéristiques d'un système à salles multiples.



«Je m'appelle Karolien Coenen, j'ai 30 ans et je suis atteinte d'une tumeur au cerveau. Je ne connaissais pas du tout la radiothérapie. Lorsque l'on m'a annoncé qu'il fallait irradier à la fois mon cerveau et toute ma colonne vertébrale, j'étais vraiment heureuse qu'on me parle de protonthérapie, puisque cette technique permet d'épargner les autres organes. Après les 20 premières séances d'irradiation, ils souhaitent en faire 10 supplémentaires. La protonthérapie étant très précise, le reste du cerveau a également été épargné. Je pense que la précision de la protonthérapie a également permis d'éviter de nombreux effets secondaires, de sorte que je n'en ai pas tant souffert.

Au début, j'ai été impressionnée par le masque à porter sous la machine. La possibilité de choisir ma propre liste de musiques et de modifier la lumière ambiante dans la salle de traitement m'a aidée à me distraire. Je suis donc très heureuse d'avoir eu l'occasion de bénéficier de la protonthérapie. Et je tiens également à remercier les infirmières et les médecins de l'UZ Leuven d'avoir rendu ma protonthérapie si agréable.»

Karolien Coenen,

traitée par protonthérapie pour une tumeur cérébrale à l'UZ Leuven, en Belgique.

Il s'agit d'une solution non seulement plus abordable, mais aussi plus simple à installer, à exploiter et à financer. Proteus®ONE intègre la technologie la plus avancée, y compris les techniques d'imagerie de protonthérapie. Ce système combine la précision des doses, en utilisant la technologie Pencil Beam Scanning (PBS), avec la précision tridimensionnelle de la Cone Beam Computed Tomography (CBCT). Les praticiens cliniques ont de ce fait la capacité de localiser avec plus d'acuité l'espace volumétrique. Grâce à Proteus®ONE, la protonthérapie devient plus accessible à un plus grand nombre de patients dans le monde. À la fin de 2020, 11 centres Proteus®ONE sont pleinement opérationnels.

|| Nous sommes très heureux de proposer cette technologie de pointe aux patients en Belgique. L'intégration du système compact Proteus®ONE dans notre service de radiothérapie existant nous a permis de mieux servir les patients. Jusqu'à présent, les patients belges éligibles à la protonthérapie devaient se rendre à l'étranger pour être traités. Désormais, ils peuvent recevoir ce traitement dans leur pays. Nous sommes enthousiasmés par le potentiel de cette technologie, qui détruit les cellules cancéreuses tout en limitant l'exposition des tissus sains entourant la tumeur et en réduisant le risque de cancers secondaires. Nous sommes impatients de poursuivre notre collaboration avec notre réseau belge d'hôpitaux et IBA afin que tous les patients qui pourraient bénéficier de la protonthérapie puissent y accéder. ||

Prof. Dr. Wim Robberecht

Directeur Général de l'UZ Leuven

Développer notre offre de services

Avec le plus grand parc installé de protonthérapie, IBA a mis en place une équipe de service solide et fiable pour assurer la disponibilité de sa technologie de protonthérapie et répondre en permanence du bon fonctionnement du système. IBA met à disposition des équipes de support, des pièces détachées et des procédures afin de garantir le fonctionnement optimal et la maintenance de ses équipements, tout en garantissant les plus hauts standards de performance de notre technologie de pointe.

Afin de maintenir des normes aussi élevées, les services de maintenance et de support d'IBA reposent sur trois piliers : un service d'assistance mondial 24/7, des experts et des centres de pièces détachées dans chaque région du monde, et l'utilisation de « big data » pour la maintenance prédictive. Cela nous permet de répondre à notre mission et à nos engagements en vue d'offrir à nos clients une fiabilité totale de nos équipements pour assurer la continuité du traitement des patients.

■ ■ Pour le confort de nos patients, il est essentiel de leur proposer un parcours de traitement rapide et sans tracas.

Depuis le début de nos opérations cliniques en 2018, nous sommes parvenus à réduire d'environ 20 % le temps moyen de présence du patient dans la salle de traitement.

En outre, grâce à la très bonne collaboration avec notre équipe locale d'IBA et au soutien de l'équipe d'assistance technique, nous avons atteint un temps de fonctionnement moyen du système de 99,33 % au cours de l'année écoulée. Cela nous a permis de traiter tous nos patients comme prévu initialement et de rendre leur expérience dans notre centre aussi paisible que possible. ■ ■

Hans Langendijk, MD, PhD,
Chair of Radiation Therapy, University Medical Centre
Groningen

**Rester à la pointe de
la protonthérapie :
le Centre Antoine Lacassagne
Northwestern Medicine Chicago
Proton Therapy Center**



IBA s'engage à développer en permanence des upgrades pour ses clients en protonthérapie. Le Northwestern Medicine Proton Center de Chicago et le Centre Antoine Lacassagne de Nice – deux centres renommés de protonthérapie ayant de nombreuses années d'expérience opérationnelle – ont ainsi signé un contrat pour des upgrades de leur système actuel avec le Cone-Beam CT (CBCT), respectivement sur Proteus®PLUS et Proteus®ONE.

«Au sein de la Northwestern University, nous disposons d'une longue expérience en matière d'upgrades avec IBA depuis que nous avons commencé à traiter des patients en 2010. En 2018, nous avons ajouté le Pencil Beam Scanning à notre centre Proteus®PLUS. Grâce à une excellente collaboration avec l'équipe d'IBA, nous avons achevé ce processus en un temps record et sans aucune interruption de traitement, en maintenant un temps de disponibilité de 99 % tout au long du processus. Nous sommes ravis d'ajouter le CBCT pour continuer à améliorer les performances de notre système pour les nombreuses années à venir.»

Mark Pankuch, Director
Northwestern Medicine Chicago Proton
Therapy Center

4 | DOSIMÉTRIE



Protéger, améliorer et sauver
des vies grâce à une

ASSURANCE QUALITÉ INDÉPENDANTE



En imagerie médicale comme en radiothérapie, les radiations doivent être utilisées avec précision et précaution.

La dose prescrite (exprimée en Gray – Gy) doit être rigoureusement respectée en termes de localisation et d'intensité. Il en va de la vie des patients, de leur sécurité et de la réussite de leur traitement.

En imagerie médicale, l'objectif est de réduire l'exposition des patients aux radiations, tout en maintenant une bonne qualité de l'image.

En radiothérapie, il s'agit d'exposer les masses tumorales à une dose élevée de rayons destructeurs de la cellule cancéreuse, avec une précision millimétrique, tout en réduisant au maximum l'exposition des tissus sains.

Dans les deux cas, la précision des machines et le contrôle des dosages sont donc primordiaux. C'est pourquoi il est important de disposer d'instruments de dosimétrie pour calibrer et contrôler les équipements de diagnostic et thérapeutique.

C'est là la responsabilité de l'activité Dosimétrie, qui propose une gamme d'outils pour calibrer les équipements de radiation et vérifier la dose de radiations ionisantes absorbée par le patient durant l'imagerie médicale et la radiothérapie.

|| La possibilité d'automatiser l'assurance qualité de nos patients et la flexibilité d'utilisation de fichiers journaux d'irradiation, de mesures de dose réelle et de recalculs secondaires de Monte-Carlo au sein d'un seul système va nous permettre d'atteindre un nouveau niveau d'efficacité et de précision de l'assurance qualité des plans de traitement. ||

Zuofeng Li, DSc

Physics Director, University of Florida Health Proton Therapy Institute
Jacksonville, FL, USA



Une imagerie médicale sûre : l'assurance qualité pour un meilleur diagnostic

Les solutions d'assurance qualité pour l'imagerie de diagnostic et l'imagerie en radiothérapie permettent une meilleure qualité d'image pour un diagnostic et une thérapie plus précis tout en maîtrisant mieux la dose de rayonnement émise par la machine. Nos solutions de dosimétrie offrent une analyse complète et instantanée de la dose envoyée pour obtenir l'imagerie escomptée en une seule exposition.

Une radiothérapie sûre : l'assurance qualité des équipements pour le traitement des patients

Pour garantir la sécurité des patients, il est essentiel de s'assurer par une série de contrôles qualité que les machines sont calibrées de manière appropriée. Ces contrôles permettent de certifier que les appareils de radiothérapie et de protonthérapie délivreront exactement la dose requise à l'endroit exact désigné par l'équipe médicale et assurent aux médecins une tranquillité d'esprit quant à la sécurité des patients.

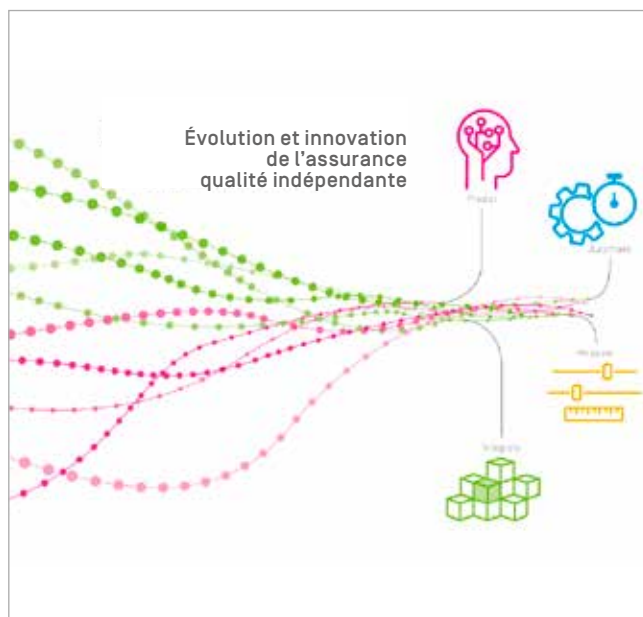




Un service de formation et d'assistance avancé de la clientèle pour la sécurité des patients

Chez IBA, le service et l'assistance représentent la façon dont nous nous soucions de nos clients et de leurs résultats. Avec plus de 45 ans d'expérience en dosimétrie, et grâce à nos offres de formation, nous aidons nos clients à faire fonctionner leurs équipements de manière efficace et sûre, garantissant ainsi la sécurité des patients en imagerie médicale et en radiothérapie.

Nos équipes qualifiées de dosimétrie réparties sur trois continents assurent à nos clients un accès instantané et une assistance de qualité 24 / 7.



Innovations de pointe en matière d'assurance qualité

Grâce à des innovations de pointe, IBA Dosimetry a une longue histoire dans l'amélioration de l'assurance qualité (en radiothérapie, protonthérapie et imagerie médicale). Alors que nous poursuivons sur cette voie, nous sommes convaincus que trois facteurs sont essentiels pour continuer à innover en matière d'assurance qualité :

- L'indépendance des solutions d'assurance qualité
- La convergence de l'assurance qualité machine et de l'assurance qualité patient
- La synthèse intelligente de ces quatre piliers de l'assurance qualité : Mesure, Intégration, Automatisation et Prédiction



ENGAGEMENT



Protéger, améliorer et sauver
des vies grâce à notre

ENGAGEMENT EN TANT QUE SOCIÉTÉ

Dans le respect de son éthique entrepreneuriale, IBA cherche à évaluer son impact sur l'ensemble des acteurs qui concernent son activité. En effet, tout comme nous sommes engagés envers nos clients, nos patients et nos actionnaires, nous sommes conscients que notre engagement vis-à-vis de nos collaborateurs, de la société et de la planète est crucial pour maintenir la qualité de vie des générations actuelles et futures. C'est tout simplement notre légitimité sociétale et environnementale en tant qu'entreprise qui est en jeu.

Engagés envers nos employés

Comme Yves Jongen, le fondateur d'IBA, aime à le rappeler, nos collaborateurs sont le capital le plus précieux d'IBA. Notre mission de protéger, améliorer et sauver des vies aurait-elle encore un sens si elle n'était pas d'abord mise en pratique pour et par nos collaborateurs ?

En tant qu'employeur responsable, nous voulons fournir à ces hommes et ces femmes des conditions de travail sûres et efficaces ainsi qu'un environnement convivial, propice à leur développement professionnel et personnel.



|| Je suis convaincu que demain,
les talents qui voudront travailler
pour une entreprise définiront
le développement durable comme
un critère essentiel de choix. ||

Olivier Legrain
Chief Executive Officer

> Chez IBA, protéger
des vies est
un engagement
quotidien.
Nous l'appliquons
d'abord à nous-mêmes
et aux personnes
avec lesquelles
et pour lesquelles
nous travaillons.



At Our Best

Donner le meilleur de nous-mêmes nous permet d'atteindre des performances optimales. En 2020, nous avons développé un ensemble de nouveaux outils et pratiques, qui couvre les domaines de la Gestion des Performances (Travail Collaboratif), du suivi de l'engagement (Dialogue Constant), de l'apprentissage (Développement des Connaissances et des Compétences) et de la rémunération (Partage de la Valeur Créée).



Travail Collaboratif



Nous focalisons l'énergie de chacun sur les objectifs collectifs et supprimons les objectifs individuels annuels. L'ensemble des départements continue à être piloté par l'approche OKR. Les équipes définissent ensemble les priorités et les adaptent rapidement. Ceci nous rend plus agiles et plus aptes à réagir en temps réel.



Les OKR et autres méthodologies de suivi permettent aux équipes de définir des priorités claires quant à ce qui contribue aux résultats. L'approche OKR a permis à IBA de faire face à la crise du Covid-19 de façon agile. Chaque trimestre, l'équipe évalue si les choses évoluent dans la bonne direction ou si elle doit s'adapter.



Des « check-in meetings » avec le manager permettent d'avoir un feed-back ayant du sens et une validation des priorités et des progrès. Nous basculons vers une gestion continue des performances et par conséquent nous supprimons les objectifs annuels individuels qui sont moins alignés que des OKR d'équipe. Nous mettons également fin aux évaluations de fin d'année et aux scores de performance pour 2021.

Dialogue Constant



Un dialogue constant nous donne une visibilité sur la santé de notre organisation à tous les niveaux. Les managers comprennent ce qui fait obstacle à la performance et prennent immédiatement des mesures.



Nous collectons fréquemment le feed-back de tous les employés à travers différentes enquêtes (Glint). Nous obtenons ainsi une mesure en temps réel de l'engagement, tant au niveau des équipes que de l'organisation dans son ensemble.



Les managers disposent d'une analyse en temps réel des niveaux d'engagement et de la bonne santé de l'organisation et bénéficient d'un soutien pour prendre des mesures efficaces (en combinaison avec LinkedIn Learning).

Les managers sont aux commandes pour piloter leurs équipes sur la base d'indicateurs spécifiques et réguliers.



Apprendre sans cesse en développant de nouvelles connaissances et compétences



Nous faisons de l'apprentissage continu une priorité absolue pour nos équipes. Nous investissons dans la formation des managers pour leur permettre de devenir des coachs en temps réel.



Nous voulons faire d'IBA une entreprise où le développement personnel et la formation sont facilement accessibles, quand les employés en ont besoin. Tous les employés ont accès à la plateforme LinkedIn Learning.



Nous allons continuer à déployer des modules de formation par thème pour tous les managers afin qu'ils puissent devenir des coachs d'équipe et lancer des parcours de formation par type de fonction.

Créer de la valeur et la partager ensemble



Un nouveau système de rémunération en lien avec cette approche est désormais en place : le salaire de base rémunère la compétence – les autres éléments de la rémunération récompensent les réalisations et alignent les intérêts de nos collaborateurs avec ceux de nos actionnaires.



Le salaire de base rémunère la compétence et la réalisation de résultats personnels, auquel s'ajoute un système de rémunération plus flexible mettant davantage en avant ceux qui progressent rapidement ou qui se distinguent : la valeur créée ensemble au niveau de l'entreprise sera partagée avec tous. L'ambition d'IBA est de récompenser les actionnaires et les employés sur la même base.



Exemple de session d'information virtuelle tenue entre des employés de différents départements des services généraux le 22-02-2021 :



Avant, nous évaluions nos collaborateurs et leur attribuions une prime pour les objectifs qu'ils atteignaient. L'un des objectifs de ce changement est d'intégrer le montant de cette prime dans leur rémunération fixe, pour leur prouver notre confiance envers leur engagement et envers le fait qu'ils accompliront leurs tâches, leurs projets, leurs objectifs, objectifs qui pourraient être révisés plus régulièrement.

Soumya Chandramouli
Chief Financial Officer

Diversité, Équité et Inclusion

La diversité est fondamentale pour notre culture. Nous apprécions la singularité des individus et les divers points de vue et talents qu'ils apportent à IBA. Nous apprenons des cultures dans lesquelles nous évoluons et nous les respectons, nous encourageons la diversité au sein de notre personnel et nous disposons d'un environnement inclusif qui aide chacun d'entre nous à contribuer pleinement au succès d'IBA.

IBA s'engage à offrir l'égalité des chances en matière d'emploi et à traiter les candidats et les employés sans discrimination. Nous ne faisons aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, la nationalité, la religion, la langue ou les handicaps. Notre politique part du principe que personne, chez IBA, ne devrait jamais faire l'objet d'une quelconque discrimination, et nous avons désigné des personnes responsables de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.

25% de femmes

56 nationalités au sein du Groupe IBA

Santé, Sécurité, Bien-être

Chez IBA, le respect des droits humains universels est essentiel.

IBA s'engage également à offrir un environnement de travail stimulant, productif et sûr, libre d'association, ergonomique, et équipé de manière adaptée pour nos collaborateurs. IBA plaide pour la prévention du travail forcé et de la traite des êtres humains, la prévention du travail des mineurs et de l'épuisement professionnel, dans un environnement exempt de violence, de menaces, de harcèlement, d'intimidation, de coercition mentale ou physique et de tout autre comportement perturbateur.

IBA n'autorise aucune forme de violence, qu'elle soit physique, verbale ou mentale. Nous considérons que toute menace de violence est grave.

IBA s'engage à mettre en œuvre les meilleures pratiques dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail afin de tenir

sa promesse «No Harm to our people» (Ne pas porter préjudice à nos employés).

Pour atteindre cet objectif, nous :

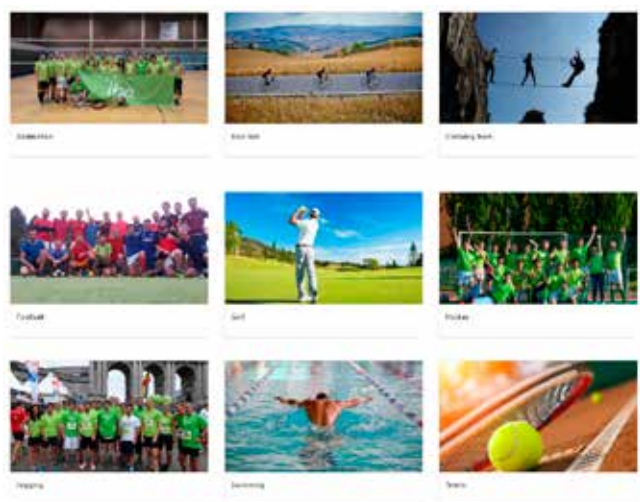
- veillons à ce que les activités d'IBA soient conformes aux réglementations applicables en matière de santé et de sécurité au travail et, le cas échéant, nous mettons en place des contrôles supplémentaires pour répondre aux exigences de l'entreprise;
- nous donnons à tous nos employés le pouvoir de mettre fin à toute activité qu'ils jugent dangereuse et qui irait à l'encontre de notre principe «No Harm» (Ne pas porter préjudice).

À toutes les étapes du développement, de la mise en œuvre et de l'exploitation des produits et services d'IBA, nous garantissons les normes de sécurité les plus élevées à nos collaborateurs.



La Beam Factory, zone de production

Chez IBA, nous sommes convaincus que quitter de temps à autre le bureau peut avoir des effets bénéfiques. Nous avons conclu des partenariats avec des associations locales pour offrir à nos collaborateurs des activités stimulantes, en team building ou en individuel, durant la pause déjeuner. IBA soutient également la création de clubs mis en place par des collaborateurs bénévoles. Escalade, golf, vélo, course à pied, hockey, photographie et fitness en salle font partie des activités proposées, à l'heure du déjeuner ou après les heures de bureau.



En Allemagne, nous organisons régulièrement des semaines de la santé pour promouvoir des activités et pratiques liées à la santé et au bien-être. Nous parrainons des activités et événements sportifs (cyclisme, course à pied...) et les employés ont accès à un programme de location de vélos attractif afin de promouvoir le sport, les déplacements à faible impact environnemental et le bien-être.

Aux États-Unis, nous avons lancé en 2020 notre portail « IBA Wellness », une plateforme web de bien-être qui propose aux employés d'IBA des défis amusants et engageants (course, step...), des formations en ligne, un suivi axé sur le sport et l'alimentation, des outils de coaching santé, des fonctionnalités sociales, des articles de blog sur le bien-être, et plus encore.

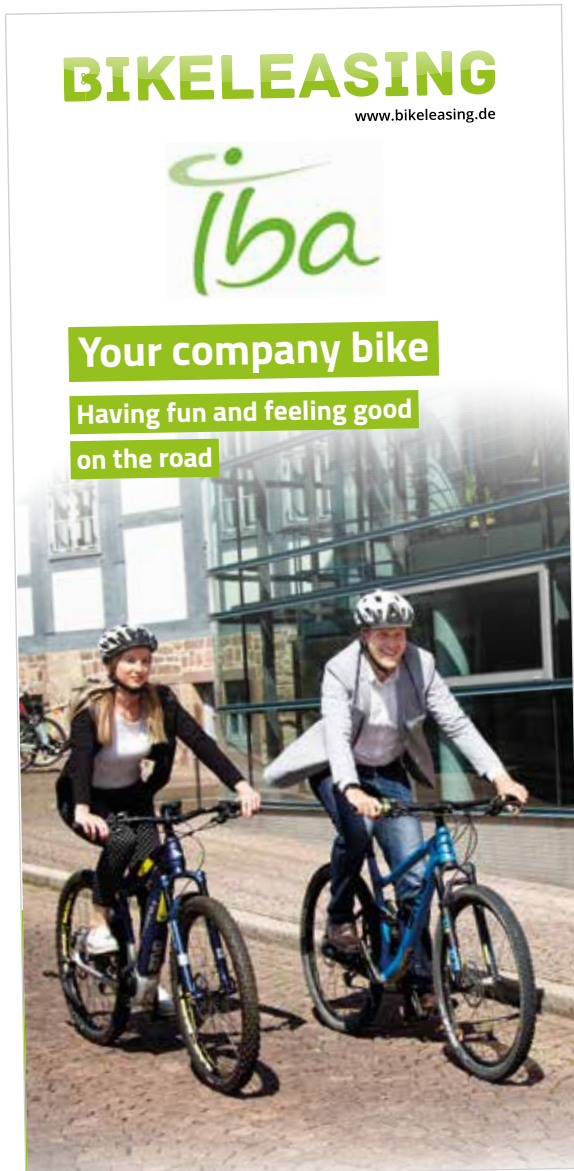


Depuis 2020, tous les employés d'IBA ont accès à un programme d'assistance de haute qualité, quel que soit le lieu de résidence et de travail, dans la langue locale de plus de 70 pays.

Grâce à ce programme, les employés et leurs proches bénéficient d'informations pratiques et de conseils sur une variété de sujets, conseils dont ils peuvent bénéficier quand et où ils le souhaitent.

Mobilité

IBA encourage une mobilité efficace, durable et saine. Nous proposons à nos employés des conditions attrayantes de leasing de véhicules de mobilité douce, tels que des vélos et trotinettes électriques. Une façon efficace de combiner les déplacements quotidiens avec l'optimisation du parking, l'exercice physique, la remise en forme et la réduction de l'empreinte carbone.



Programme de leasing
de vélos en Allemagne

En 2020, plus de 200 vélos étaient sous contrat de leasing par 20 % du personnel d'IBA en Belgique et en Allemagne. IBA est régulièrement récompensée dans le cadre du challenge belge « Tous Vélo-Actifs », se classant parmi les entreprises belges les plus proactives en la matière.

IBA encourage également les voitures électriques, via des conditions de leasing avantageuses pour ses employés. Nous développons sans cesse nos infrastructures pour y accueillir ces véhicules grâce à des places de parking dédiées et à des bornes de rechargement puissantes.

“ Dans notre approche parties prenantes, on se doit en tant que société de couvrir tous les aspects de nos activités, y compris le sociétal et l'environnemental, et impliquer un maximum de personnes pour augmenter l'impact positif que nous pouvons avoir sur le bien commun. ”

Olivier Legrain
Chief Executive Officer

“ IBA n'est pas une entreprise parfaite, nous avons nos forces et nos faiblesses. Savoir que l'on travaille aussi sur nos faiblesse donne du sens à notre action. ”

Thomas Canon
IBA Sustainability Program Director

20% du personnel en Belgique
et en Allemagne a loué
un vélo

Notre engagement en faveur de la société

Nous sommes convaincus que l'objectif de tout acteur économique est de favoriser le progrès social et le bien-être de la collectivité. Le modèle que nous voulons promouvoir – tant à l'extérieur qu'en interne – va au-delà des contraintes de la réglementation : il encourage une vision éthique de nos pratiques et comportements, le respect des différences et une contribution utile aux communautés qui nous entourent.

Éducation

Si nous investissons massivement dans la formation de nos employés, nous nous engageons également à éduquer les jeunes. Pour nous, il est essentiel de transmettre notre savoir aux jeunes générations.

Sur le long terme, nous soutenons des partenariats avec des ONG et des fondations qui contribuent à améliorer l'environnement éducatif. En 2020, IBA a poursuivi sa collaboration avec la Fondation pour les Générations Futures, devenant un partenaire du programme HERA dans sa globalité, ainsi que son partenariat avec l'UCLouvain en soutenant le diplôme scientifique de « Civil Biomedical Engineer », permettant à l'École Polytechnique de Louvain (EPL) d'élargir son offre de cours.

Les collaborateurs d'IBA partagent régulièrement leur expérience et leurs connaissances avec les universités et les écoles supérieures. Nous menons une politique active d'intégration des jeunes dans la vie professionnelle, en accueillant des stages, des travaux de fin d'études et des emplois d'étudiants. C'est notre façon d'apporter une contribution positive à l'avenir de la société et d'attirer de nouveaux talents chez IBA.



Olivier Legrain CEO IBA et Benoît Derenne, Directeur Fondation pour les Générations Futures



Visite d'étudiants dans les bâtiments d'IBA

Notre engagement envers notre chaîne d'approvisionnement

Nous pensons qu'une chaîne d'approvisionnement solide et responsable profite à notre communauté.

IBA compte une centaine de fournisseurs principaux dans le monde pour soutenir la conception et la fabrication de ses produits. La majorité d'entre eux se situe en Europe. Les fournisseurs d'IBA ont été sélectionnés pour leur capacité à se conformer aux exigences de la norme ISO 13485:2016. Le processus de sélection et de qualification d'un fournisseur tient compte de la criticité des biens et services fournis. IBA encourage la collaboration technique et l'innovation avec ses partenaires afin de réduire les risques, les coûts et d'améliorer la qualité de ses produits et services. Des partenariats stratégiques sont développés chaque fois que cela présente des avantages.

La nature de nos activités et l'origine des produits entrant dans notre chaîne de production ne sont pas considérées à risque en matière de respect des droits humains. Nous sommes toutefois conscients que nous ne connaissons pas l'ensemble de notre chaîne de valeur de façon optimale. Nous avons une bonne vision de notre premier niveau d'approvisionnement, y compris des processus rigoureux de sélection et de validation des fournisseurs, mais en ce qui concerne les fournisseurs et sous-traitants au-delà du premier niveau, nous devons admettre notre ignorance.

C'est la raison pour laquelle IBA a publié en 2019 son premier rapport « Conflict Minerals » et son Code de Conduite à l'attention des Fournisseurs qui définit les normes minimales attendues de ses principaux fournisseurs. Ce Code de Conduite à l'attention des Fournisseurs s'appuie sur le Code de Conduite des Affaires d'IBA, auquel doivent adhérer tous les employés de l'entreprise. IBA attend également de ses fournisseurs qu'ils en communiquent les principes et qu'ils appliquent, dans leur sphère d'influence, ces normes minimales à leurs sous-traitants et fournisseurs.

Le Code de Conduite à l'attention des Fournisseurs d'IBA suit et soutient les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), en alignant ses principes sur les ODD pertinents.



IBA s'engage à réaliser ce parcours avec ses fournisseurs en tant que partenaires à part entière.

Notre soutien aux organisations de patients

Partout dans le monde, les hommes et les femmes d'IBA, tous experts dans leur domaine, témoignent de leur passion et de leur enthousiasme pour ce qu'ils font. Ils s'engagent collectivement à jouer un rôle actif dans la mise en pratique de notre mission « Protéger, Améliorer et Sauver des Vies ».

Ils aident chaque patient, malade du cancer, à avoir accès au traitement le mieux adapté et ils mettent au service de nos clients les technologies industrielles les plus efficaces et les plus respectueuses de l'environnement.

Outre la possibilité d'offrir de meilleures solutions à ses clients, IBA soutient également les patients et leurs familles, en partenariat avec ceux qui travaillent sur le terrain et en encourageant les actions citoyennes volontaires de ses employés : parrainage, partage des installations, dons provenant d'initiatives des employés telles que les événements « Relay for Life », « FunRun », « Rock Against Cancer » ou encore « Golf Against Cancer ».

Des associations telles que « Compass to Care Childhood Cancer Foundation » aux USA, « Muni Seva Ashram » en Inde, « La Vie-là » en Belgique, qui soutiennent et accompagnent les personnes atteintes de cancer afin de leur offrir une meilleure qualité de vie, bénéficient du soutien constant d'IBA et de ses collaborateurs depuis de nombreuses années.



Rock Against Cancer 2021



IBA Golf against Cancer 2021

Notre engagement pour la planète

IBA est consciente de la crise environnementale majeure actuelle. Parmi les nombreux défis à relever, nous nous concentrons aujourd'hui sur deux d'entre eux : nos gaz à effet de serre (GES) et nos déchets. Notre objectif est d'élargir régulièrement ce champ d'intervention et d'y inclure d'autres sources d'impacts environnementaux, des objectifs encore plus rigoureux et, au bout du compte, des mesures de régénération.

NET-ZERO 2030 CO₂eq

Climat

Nous avons un impact sur les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES).

- Un impact direct via nos opérations : nos bureaux et infrastructures de production ainsi que les déplacements de notre personnel.
- Un impact indirect via notre base de produits installée : production et transport, et, une fois les équipements placés chez le client, la consommation électrique, l'entretien et le démantèlement.

Inspirés par les ambitions climatiques de l'Europe, nous nous sommes fixés l'objectif de réduire à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre de nos activités d'ici 2030.

Nous y parviendrons en prenant des mesures relatives aux impacts de nos infrastructures et de notre mobilité afin de les réduire d'au moins 50% par rapport aux niveaux de 2018 d'ici 2030, et en compensant pour la partie restante.

En matière d'infrastructures, nos contrats d'énergie électrique sont 100 % verts, et nos quartiers généraux ont été pensés dans une optique d'économie et d'autonomie dans sa consommation énergétique.

Nous avons entamé l'évaluation de l'impact de nos infrastructures numériques et de l'utilisation des logiciels, afin de mieux comprendre l'empreinte carbone de cette partie toujours plus importante des organisations modernes.

Nous travaillons sur nos politiques de mobilité afin d'améliorer l'efficacité et l'empreinte carbone de la mobilité de nos employés, via des incitations à la mobilité à faible impact et électrique, les transports publics, le travail à domicile et une organisation plus efficace du service.

|| **Le soutien d'IBA pour rémunérer les agriculteurs qui stockent du carbone a vraiment été une condition nécessaire au succès de ce projet.** ||

Chuck de Liedekerke
CEO Soil Capital LTD



Céline Tellier, Walloon Minister of the Environment

Dans le cadre d'un projet pilote mené par « Soil Capital », IBA a également décidé d'acheter des certificats « carbone » issus de l'agriculture wallonne pour compenser une partie de ses émissions de gaz à effet de serre. Cette initiative contribue à la création d'un marché pour lesdits certificats en Wallonie, en soutenant des pratiques agricoles en transition qui réduisent les émissions nettes de gaz à effet de serre des exploitations fermières. Ces pratiques augmentent la biodiversité, soutiennent l'économie locale et les systèmes alimentaires durables tout en créant un cadre permettant à d'autres acteurs, privés, publics et associatifs, de se joindre à ce projet pilote et de l'améliorer.

Pour faire face à l'impact de sa base installée de Protonthérapie, IBA réduit également sans cesse son empreinte CO₂, selon 2 axes :

- Augmenter l'efficacité énergétique de son portefeuille de produits. Le système de protonthérapie Proteus One offre ainsi une performance énergétique considérablement améliorée grâce à l'usage de la supraconductivité.
- Améliorer la répartition géographique des centres, en les rendant plus accessibles, ce qui permet de réduire les déplacements des patients (et donc les émissions de CO₂ associées) et l'impact de leur hébergement.

Notre division Solutions RadioPharma a aujourd'hui achevé la transition technologique vers le Cyclone Kiube, avec une bien meilleure compacité (moins de ressources utilisées) et une meilleure efficacité énergétique.

Solutions Industrielles poursuit également sa transition avec l'arrivée du Rhodotron nouvelle génération, dont les performances énergétiques se sont fortement améliorées. Par ailleurs, IBA est prête à remplacer à la demande le gaz isolant SF6 de Dynamitrons, qui représente toujours une part importante d'émissions de GES du parc installé de notre entreprise.

Nous évaluons progressivement l'impact de notre chaîne d'approvisionnement, avec l'introduction d'un Code de Conduite pour les Fournisseurs traitant entre autres de l'impact climatique.

Nous surveillons et publions chaque année nos émissions de GES liées à notre parc de machines et à notre organisation (zone belge): bureaux et moyens de production, et mobilité des employés (flotte de véhicules de société et voyages professionnels en avion/transport public).

Dans un souci de transparence et d'évaluation de nos pratiques, nous communiquons, annuellement, nos données environnementales via le projet « carbon disclosure protocol CDP ». IBA a obtenu la note C en 2019.



IBA achète des certificats carbone issus de l'agriculture wallonne

Déchets

En tant qu'entreprise, nous avons un impact sur la production de déchets.

- Un impact direct par le biais de nos activités : bureaux et processus de fabrication.
- Un impact indirect à travers notre parc de produits installés : processus de production et de transport et, une fois installés chez le client, entretien et démantèlement.

Nous nous sommes fixés, à l'horizon 2025, des objectifs de réduction par trois de nos déchets non triés par rapport à 2018, pour nos activités en Belgique.

Nous atteindrons cet objectif en apportant des changements, à tous les niveaux, aux impacts de notre logistique, notre production et nos bureaux. L'emballage de nos produits, par exemple, fait l'objet d'améliorations continues pour en réduire l'impact environnemental.

Éviter, réduire, réutiliser, recycler sont les principes de circularité que nous appliquons. Les produits de nos quatre activités, Protonthérapie, Solutions RadioPharma, Dosimétrie et Solutions Industrielles sont conçus pour faciliter la maintenance et l'entretien au bénéfice notamment de leur durée de vie. Chez nos clients, nous avons également établi un processus circulaire de retour des pièces défectueuses ou en surplus, pour la réparation, la revente ou le recyclage.

À côté de cela, IBA a développé un béton à « faible activation », qui réduit considérablement la quantité de déchets à retraiter, et donc les coûts et l'impact environnemental en cas de futur démantèlement des casemates abritant ses accélérateurs. Ce béton a également été utilisé pour la construction du nouveau siège social.

IBA est également affiliée à Recupel et confirme que les équipements mis sur le marché sont soumis aux obligations de la législation relative aux DEEE.

Pour contrôler le résultat de nos actions, nous surveillons et publions, chaque année, nos taux d'émissions de déchets liées à nos activités en Belgique.

Matérialité et rapports

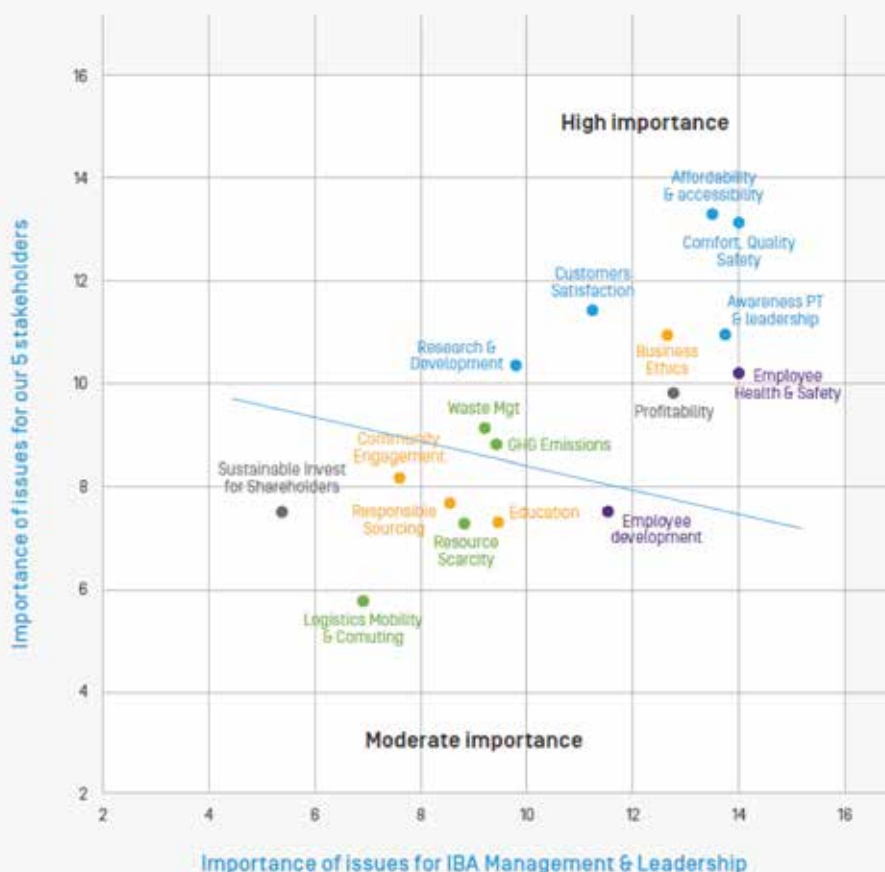
Afin de clarifier ses priorités, IBA a conçu une matrice de matérialité, élaborée à partir d'un dialogue avec ses parties prenantes, dans le cadre de référence recommandé par le Global Reporting Initiative [GRI]. C'est au sein de ce cadre que nous menons nos réflexions. En croisant les enjeux les plus importants pour l'entreprise avec les intérêts des parties prenantes, nous obtenons la hiérarchie de nos priorités.

Cette matrice tient compte des données issues du dialogue permanent qu'IBA a établi avec toutes ses parties prenantes,

par le biais d'échanges formels et informels et de publications sur les questions environnementales.

IBA a l'intention d'affiner continuellement sa matrice en fonction des besoins pour qu'elle reste alignée sur la situation de l'entreprise et des parties prenantes. Pour plus de données sur nos résultats annuels, consultez l'index GRI de notre rapport annuel.

GRI 102-46 Materiality matrix



RAPPORT DE GESTION

Approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 23 mars 2021.

Ce rapport portant sur l'année 2020 a été rédigé conformément aux articles 3:23 et 3:32, §1, *in fine*, du Code belge des entreprises et associations (ci-après le « **CSA** »), ce qui permet de combiner le rapport de gestion sur les comptes annuels de la société (*rapport de gestion sur les comptes annuels*) avec le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés du groupe (*rapport de gestion sur les comptes consolidés*). Par conséquent, le présent rapport est un rapport unique et intégré.

Le rapport de gestion contient un exposé fidèle et une analyse équilibrée et exhaustive sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'entreprise, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de l'entreprise, l'analyse comporte des indicateurs clés de performance de nature tant financière que, le cas échéant, non financière ayant trait à l'activité spécifique de l'entreprise, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel.

Le rapport de gestion comporte également des indications sur :

- L'évolution prévisible de l'entreprise ;
- Les activités en matière de recherche et de développement ;
- Les acquisitions d'actions propres,
- L'existence de succursales de l'entreprise ; et
- L'utilisation des instruments financiers par l'entreprise et, lorsque cela est pertinent pour évaluer le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise ;
- Les objectifs et la politique de l'entreprise en matière de gestion des risques financiers, y compris sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture ; et
- L'exposition de l'entreprise au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.

DÉCLARATION DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 12, §2, 3° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, M. Olivier Legrain, Directeur Général (CEO), Administrateur et Administrateur-Délégué d'IBA SA, et Mme. Soumya Chandramouli, Directrice Financière (CFO) d'IBA SA, affirment qu'à leur connaissance :

- Les états financiers auxquels se rapporte le présent rapport annuel, préparés conformément

aux normes comptables applicables, donnent une vue fidèle et équitable des actifs et passifs, de la situation financière et des résultats d'IBA SA et des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation ; et

- Ce rapport annuel contient un exposé fidèle et juste de l'évolution des affaires, des résultats et de la position d'IBA SA et des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontée

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE (ARTICLES 3:6, §1, 1° ET 3:32, §1, 1°, DU CSA)

L'exercice 2020 a été caractérisé par les événements principaux suivants qui seront commentés plus en détail dans la suite du Rapport de gestion :

- Accord de licence pour Proteus®PLUS* avec le partenaire chinois CGNNT d'une valeur minimum de 100 millions d'euros, dont 63,5 millions d'euros comptabilisés en 2020
- Contrat pour une solution Proteus®PLUS à quatre salles à Chengdu, dans la province du Sichuan, en Chine
- Signature d'un contrat avec le National Cancer Center (NCC) en Corée pour une solution Proteus®ONE à la suite d'un appel d'offres ouvert à la concurrence. NCC est déjà un client d'IBA avec une solution Proteus®PLUS à trois salles, acquise il y a plusieurs années.
- Solide carnet de commandes pour les autres accélérateurs, avec 17 systèmes vendus, dont 12 signés au cours du second semestre
- Performances soutenues de la Dosimétrie, avec une augmentation des prises de commande de 10 % par rapport à 2019
- Maintien des mesures strictes de contrôle des coûts, compensant partiellement

l'impact de la COVID-19 tout en permettant des investissements stratégiques en R&D

- Le Conseil d'administration se renforce avec la nomination de Mme Christine Dubus et du Dr Richard Hausmann aux postes d'administrateurs non exécutifs.

Les chiffres clés en termes de résultats financiers sont les suivants :

- Total de nouvelles commandes de 112 millions d'euros pour la Protonthérapie et les Autres Accélérateurs (hors contrat CGNNT) et de 54 millions d'euros pour Dosimétrie
- Revenus totaux du Groupe de 312 millions d'euros en 2020, en hausse de 10,4 %, fortement augmentés par l'accord de licence stratégique conclu avec CGN Nuclear Technology Application Co Ltd (CGNNT)
- Forte croissance des revenus des Services de Protonthérapie pour la troisième année consécutive, avec une hausse de 7,2 % par rapport à 2019
- Retard de la conversion du carnet de commandes en Équipements et Services en raison des effets de la pandémie mais maintien à un niveau record d'1,1 milliard d'euros

- Augmentation significative du REBIT annuel, avec un bénéfice de 40,4 millions d'euros (2019 : 0,1 million d'euros)
- Bénéfice net total du Groupe de 31,9 millions d'euros (2019 : 7,6 millions d'euros)
- Bilan très solide avec 151,3 millions d'euros de trésorerie brute (2019 : 46 millions d'euros) et 65,2 millions d'euros de trésorerie nette (2019 : -21,3 millions d'euros), tous les

engagements bancaires étant satisfaits à la fin de l'exercice

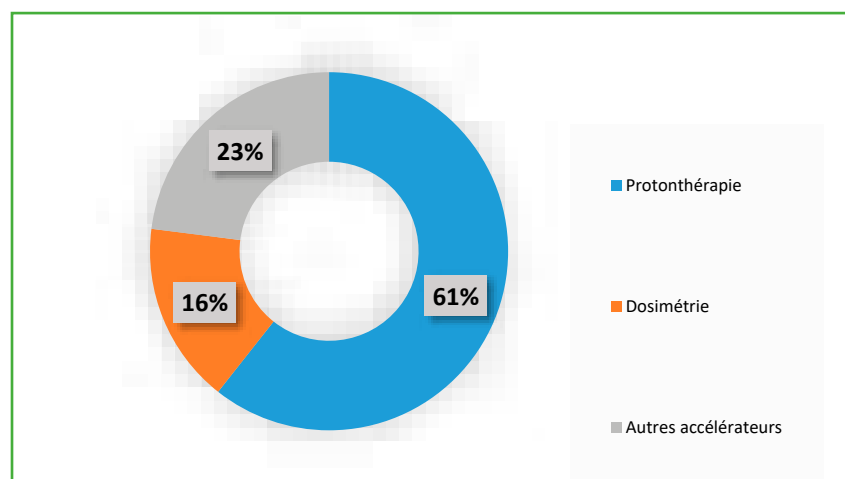
- Impact total direct de la COVID-19 pour 2020 estimé à environ 15 millions d'euros
- Le Conseil d'administration recommandera à l'Assemblée générale annuelle la distribution d'un dividende brut de 0,2 euros par action

ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA FIN DE LA PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT (ARTICLES 3:6, §1, 2° ET 3:32, §1, 2°, DU CSA)

- En janvier, IBA a été choisi en vue de fournir une solution multisalles Proteus@PLUS en Chine. Les négociations contractuelles sont en cours.
- En février, IBA a reçu le troisième paiement lié au contrat CGNNT, d'une valeur de 20 millions d'euros. Lemontant total reçu à ce jour s'élève à 70 millions d'euros.
- En mars, IBA a reçu un premier acompte pour le nouveau contrat signé avec NCC en décembre 2020.
- En avril 2021, IBA a signé une lettre d'intention ferme avec Advocate Radiation Oncology pour la livraison d'une solution Proteus@ONE en Floride.

REVUE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ D'IBA (ARTICLES 3:6, §1, 1° & 4° ET 3:32, §1, 1° & 4°, DU CSA)

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ACTIVITÉ



PROTONTHÉRAPIE ET AUTRES ACCÉLÉRATEURS

Le segment Proton thérapie et autres accélérateurs regroupe :

La Protonthérapie, qui offre des solutions clef en main pour un traitement plus précis du cancer, avec moins d'effets secondaires, grâce à l'utilisation de faisceaux de protons.

Les Autres Accélérateurs, qui offrent une gamme de cyclotrons utilisés pour la production de

Radioisotopes PET ou SPECT et une gamme d'accélérateurs industriels idéaux pour la stérilisation et l'ionisation (E-beam et Rhodotron® et Dynamitron® de type rayons X).

(EUR 000)	2019	2020	Variation	Variation %
Ventes nettes	228 706	260 895	32 189	14%
- Proton thérapie	158 273	189 150	30 877	20%
- Autres accélérateurs	70 433	71 745	1 312	2%
REBITDA	5 844	51 601	45 757	783%
% des Ventes	3%	20%		
REBIT	-4 827	37 883	42 710	-885%
% des Ventes	-2%	15%		

(EUR 000)	FY 2019	FY 2020	Variation	Variation %
Équipement Protonthérapie	73 867	98 644	24 777	34%
Équipement Autres Accélérateurs	46 851	49 684	2 833	6%
Total revenus Équipement	120 718	148 328	27 610	23%
Services Protonthérapie	84 406	90 506	6 100	7%
Services Autres Accélérateurs	23 582	22 061	-1 521	-6%
Total des revenus Services	107 988	112 567	4 579	4%
Total des revenus Protonthérapie et Services en % des revenus du segment	228 706 47%	260 895 43%	32 190	14%

Aperçu

- Le total des ventes nettes a augmenté de 14,1 % sur l'ensemble de l'année pour atteindre 260,9 millions d'euros, en grande partie suite à l'accord avec CGNNT, dont les revenus de licences s'élèvent à 63,5 millions d'euros. Le reste des revenus sera comptabilisé au cours des quatre prochaines années, au fur et à mesure que les différents composants du contrat seront livrés à CGNNT.
- Les revenus de la vente d'équipements de Protonthérapie (PT) ont été fortement affectés par les retards de conversion du carnet de commandes en raison des restrictions liées à la pandémie.
- Deux nouvelles commandes ont été reçues pour des équipements de PT en Chine et en Corée du Sud tandis que la COVID-19 a retardé la confirmation d'autres nouveaux projets.
- Les ventes d'équipements des Autres Accélérateurs ont augmenté de 6%, ce qui vient confirmer que les prises de commandes se poursuivent de manière soutenue, avec 17 systèmes vendus au cours de l'exercice.
- L'activité Services continue d'enregistrer de bonnes performances, avec une augmentation de 4,2 % par rapport à 2019. Ces performances ont eu un impact positif sur les revenus récurrents, étant donné que les centres de protonthérapie sont restés

entièrement opérationnels. Les Services liés aux Autres Accélérateurs ont été affectés par des difficultés liées à la COVID-19 concernant l'installation de certaines améliorations (*upgrades*).

- Marge de REBIT globale de 14,5 %

PROTONTHÉRAPIE

Au cours de l'année 2020, IBA a conservé sa position de leader mondial dans le domaine de la PT, en atteignant le cap des 100 000 patients traités par des clients IBA. Dans l'ensemble, nous nous concentrons sur la mise à profit de notre forte présence dans toutes les régions, le développement de notre base de clients et le renforcement de notre exécution commerciale.

La région Asie-Pacifique et plus particulièrement la Chine constituent une zone de croissance stratégique essentielle. Les contrats conclus avec CGNNT et à Chengdu sont le reflet positif des opportunités qui se présentent dans cette zone géographique. De manière générale, nous voyons de nombreuses opportunités en Asie. Après la clôture de la période, nous avons reçu l'acompte du National Cancer Center (NCC) Korea pour le contrat relatif à l'installation d'un Proteus®ONE en Corée. Le NCC est un client historique d'IBA et l'expansion du partenariat témoigne du succès de ce dernier au cours des 14 dernières années, tout en soulignant la capacité d'IBA à tirer parti de ses accords existants. Comme indiqué dans une communication précédente, IBA a également été sélectionnée en 2021 pour la fourniture d'une solution multisalles Proteus®PLUS en Chine, pour laquelle les négociations sont en cours.

Aux États-Unis, nous avons pris des mesures visant à renforcer notre présence, notamment en augmentant nos ressources pour conquérir de nouvelles parts de marché. Nos activités commerciales se sont intensifiées en conséquence. L'extension récente des indications de la PT dans les directives du *National Comprehensive Cancer Network* (NCCN) aux États-Unis est également encourageante.

Malgré des retards d'installations de plusieurs mois causés par la pandémie, nous avons démarré l'installation de deux solutions PT, l'une à Mumbai, en Inde, et l'autre à Taipei, à Taïwan.

La composante Services de notre activité PT constitue une part importante de notre flux de revenus et l'un de nos principaux objectifs a donc été de l'augmenter comme élément récurrent. Parallèlement, nous améliorons en permanence notre base installée, ce qui nous permet d'accroître notre efficacité opérationnelle. IBA a clôturé l'année avec de très bons résultats en termes de temps de fonctionnement, en atteignant 97 % de disponibilité des systèmes au quatrième trimestre, avec des performances similaires pour les systèmes Proteus®ONE et Proteus®PLUS.

En ce qui concerne l'innovation, nous continuons à réaliser des progrès dans les technologies qui, selon nous, sont cruciales pour l'avenir de la PT. À court terme, nous nous concentrons sur la possibilité de proposer la thérapie ARC¹ à nos clients nouveaux et existants, comme mode de traitement PT plus efficace et plus simple. À plus long terme, nous restons engagés dans un partenariat avec les principaux experts de la thérapie FLASH¹. La recherche préclinique de FLASH sur les systèmes IBA au niveau international est déjà en cours et l'adoption clinique future est un point de discussion clé pour le prochain Conseil Consultatif Clinique d'IBA.

Après la clôture de la période, nous avons été ravis de renforcer notre collaboration à long terme avec Elekta, dont la dernière solution de protonthérapie, la planification de traitement Monaco® pour les protons, a reçu l'homologation de la *Food & Drug Administration* (FDA) 510(k) au mois de mars. Nous continuons également à travailler en étroite collaboration avec RaySearch Laboratories pour fournir des solutions de pointe intégrées comme démontré à l'UZ Leuven, en Belgique, premier client qui combine les technologies Proteus d'IBA avec RayCare® et RayStation®.

¹ La thérapie ARC et la thérapie par irradiation FLASH sont actuellement en cours de recherche et développement. Ces thérapies seront disponibles à la vente dès réception de l'autorisation réglementaire.

AUTRES ACCÉLÉRATEURS

Les Autres Accélérateurs ont enregistré de solides performances en 2020, avec une forte augmentation au second semestre malgré la pandémie. Cinq nouvelles commandes ont été enregistrées au cours du premier semestre et 12 au cours du second semestre, ce qui porte le total pour l'année à 17. Parmi ces machines, 11 ont été vendues en Asie dont 5 en Chine, ce qui démontre une fois encore la forte croissance de cette région. La reprise du marché s'est poursuivie en 2021 avec la vente de 4 machines au cours des premiers mois de 2021.

L'activité de services et d'upgrades pour les Autres Accélérateurs s'est bien comportée, en continuant à offrir des services à la plus grande base installée d'accélérateurs au monde malgré une légère baisse des revenus due à la pandémie.

IBA Solutions RadioPharma

L'activité RadioPharma d'IBA aide les services de médecine nucléaire à concevoir, créer et exploiter des centres de Tomographie par Émission de Positrons (TEP) pour la production de produits radiopharmaceutiques utilisés dans la détection du cancer. Le marché de la médecine nucléaire a connu une croissance constante, avec une augmentation de près de 6 % par an au cours des sept dernières années². RadioPharma s'est adaptée à l'évolution de l'environnement en 2020, notamment en réalisant avec succès plusieurs installations à distance de ses modules de radiochimie.

Le cyclotron de nouvelle génération Cyclone® KIUBE propose la plus grande capacité de production actuellement disponible, ce qui permet d'accroître les capacités de diagnostic tout en produisant la plus large gamme de radioisotopes. IBA a également constaté une forte demande en faveur de ses

accélérateurs à haute énergie avec la vente de deux machines Cyclone® IKON. Ce cyclotron novateur est plus compact et répond au besoin des clients d'élargir leur offre pour répondre à la demande croissante du marché de la médecine nucléaire.

Après la clôture de la période, IBA a annoncé l'élargissement de sa collaboration avec NorthStar Medical Radioisotopes afin d'augmenter la disponibilité mondiale du technétium-99m (Tc-99m), le radioisotope médical le plus couramment utilisé.

IBA Solutions Industrielles

IBA Solutions Industrielles propose des solutions industrielles de pointe au secteur de la stérilisation par faisceaux d'ions. Notre solution Rhodotron® continue de susciter un vif intérêt sur le marché mondial, en offrant une alternative plus propre au cobalt et à l'oxyde d'éthylène pour la stérilisation, mais aussi en apportant une nouvelle perspective aux processus de stérilisation. La solution de nouvelle génération Rhodotron TT1000 proposée par IBA permet de produire des rayons X afin de stériliser des volumes beaucoup plus importants, notamment pour les dispositifs médicaux. Le premier Rhodotron TT1000 a été récemment installé aux Pays-Bas.

À court terme, IBA se concentrera sur le développement du nouvel accélérateur à faisceaux d'électrons Rhodotron® TT300 HE pour la production du radioisotope molybdène-99 (Mo-99), qui a terminé avec succès sa phase de test. À l'avenir, l'accent sera mis sur l'investissement dans de nouvelles fonctionnalités pour les produits existants, tout en explorant les possibilités de croissance potentielle par le biais du développement de nouvelles activités.

DOSIMÉTRIE

(EUR 000)	2019	2020	Variation	Variation %
Ventes nettes	53 846	51 060	-2 786	-5%
- Dosimetry	53 846	51 060	-2 786	-5%
REBITDA	6 615	4 384	-2 231	-34%
% of Sales	12,3%	8,6%		
REBIT	4 914	2 523	-2 391	-49%
% of Sales	9,1%	4,9%		

*Les résultats de la division Dosimétrie pour 2019 comprennent les chiffres de l'activité RadioMed qui a été vendue fin 2019.

Aperçu

- Année solide pour la division Dosimétrie avec une hausse des prises de commandes de l'ordre de 10 % par rapport à l'année précédente et ce malgré un marché de la radiothérapie en déclin en raison de la pandémie.
- Forte croissance, notamment dans la région Asie-Pacifique.
- Ventes nettes de 51,1 millions d'euros (2019 : 53,8 millions), les résultats de 2019 incluant l'activité RadioMed, vendue à la fin de l'année 2019.
- À périmètre comparable, le chiffre d'affaires a progressé d'environ 1 % par rapport à 2019. À taux de change constant, la croissance aurait été de près de 2 %.
- REBIT en diminution de 2,4 millions d'euros par rapport à l'année précédente, en raison de la cession de RadioMed à la fin de l'année 2019 et des investissements dans les nouveaux développements de produits Patient QA.
- Augmentation du carnet de commandes de près de 2 millions d'euros au cours de l'année, ce qui représente un bon départ pour l'exercice 2021.

La division Dosimétrie d'IBA est un des leaders mondiaux de solutions innovantes d'Assurance

Qualité (QA) haut de gamme et de marqueurs d'imagerie pour le diagnostic et la thérapie par rayonnement.

IBA Dosimétrie a continué à gagner des parts de marché en Assurance Qualité (QA) et en radiothérapie conventionnelle en 2020. Au cours de l'année, plusieurs mises à jour logicielles ont été apportées à la gamme d'assurance qualité myQA Patient, augmentant ainsi l'offre d'IBA à ses clients. Des progrès ont également été réalisés sur le plan réglementaire : myQA iON, la solution logicielle unique d'Assurance Qualité Patient pour la protonthérapie, a reçu l'approbation de la FDA en juillet 2020.

Après la clôture de la période, myQA® Phoenix, le réseau de détecteurs numériques haute résolution pour la mise en service des systèmes de PT, a été lancé. IBA continue d'investir dans son offre d'Assurance Qualité Patient en radiothérapie et dans ses outils de dosimétrie leaders sur le marché pour la PT.

Lors de la réunion virtuelle de l'ASTRO (*American Society for Radiation Oncology*) en 2020, IBA Dosimétrie a attiré l'attention du marché avec ses nouveaux détecteurs pour l'Assurance Qualité Patient, myQA SRS et Matrixx Resolution, qui seront lancés dans le courant de l'année 2021, ce qui démontre une fois de plus qu'IBA est un acteur clé de l'innovation dans le secteur de la dosimétrie.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS L'ENTREPRISE EST CONFRONTÉE (ARTICLES 3:6, §1, 1° À 3° ET 3:32, §1, 1° À 3°, DU CSA)

APPROCHE DE LA GESTION DES RISQUES

Le Conseil d'Administration, soutenu par la Direction, le Comité de gestion des risques, et le Comité d'audit, supervise et gère les risques de l'entreprise. La Direction, le Comité de gestion des risques, et le Comité d'audit ont identifié plusieurs experts fonctionnels couvrant les différentes catégories de risque d'entreprise. La Direction et le Comité de gestion des risques travaillent continuellement à améliorer le cadre de la gestion des risques de l'entreprise et sont responsables de la mise en œuvre des réponses appropriées aux risques.

IBA favorise la prise de décisions stratégiques solides en matière de risque-rendement afin de maximiser la création de valeur, IBA vise des résultats durables, et permet l'excellence opérationnelle.

La gestion des risques d'entreprise se concentre sur cinq catégories de risques : stratégiques, opérationnels, juridiques et de conformité, numériques, ainsi que les risques financiers. Les principaux risques dans ces catégories sont décrits plus en détail ci-dessous.

CADRE DE GESTION DES RISQUES IBA

La gestion des risques est une composante essentielle de la stratégie d'IBA et du processus de gestion des performances. Le Conseil d'administration tient compte de la propension au risque lorsqu'il prend des décisions.

La conception et l'efficacité de la gestion des risques d'IBA, les pratiques et les recommandations des audits internes et externes sont régulièrement communiquées et discutées avec le Comité de gestion des risques. Les auditeurs internes surveillent

de manière indépendante la qualité des processus de gestion des risques, de gouvernance et de contrôle au moyen d'audits opérationnels, financiers et de conformité. La mission et l'autorité de la fonction d'audit interne sont repris dans une Charte d'audit et le responsable de l'audit interne fait régulièrement un rapport au Comité d'audit.

En plus du Comité de gestion des risques, l'Examen de Gestion de la Qualité (QMR) aide la Direction à s'acquitter de ses responsabilités de gestion, particulièrement en ce qui concerne la qualité des produits, des systèmes, des services et logiciels de la société et le développement, les essais, la fabrication, le marketing et les services de ceux-ci, ainsi que les exigences réglementaires qui y sont liées. À ce titre, le QMR appuie la gestion des risques de la Société dans les secteurs à risque pertinents.

IBA a conçu sa gestion des risques d'entreprise sur la base du cadre intégré de l'ERM (2017) établi par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

IBA poursuit continuellement l'amélioration du processus de gestion des risques et évalue régulièrement les changements qui pourraient avoir une incidence sur sa stratégie et ses objectifs.

Un examen des principaux secteurs à risque a été effectué en 2020 afin d'évaluer les changements potentiels dans nos principaux secteurs à risque, y compris l'impact de la Covid-19. Les mesures de distanciation sociale et de confinement ont eu de profondes répercussions sur la santé et l'économie dans tous nos pays. La sécurité des employés a été une priorité, avec le déploiement de mesures telles que le télétravail, l'installation d'équipements individuels et de protection dans nos locaux, et l'alignement de nos procédures de travail pour l'installation et l'entretien. De plus, nous avons pris

des mesures pour évaluer le niveau de risque pour l'approvisionnement et le niveau d'inventaire des principaux composants.

L'aperçu des risques met en évidence les principaux domaines de risque connus par IBA, ce qui pourrait affecter la réalisation de ses objectifs commerciaux stratégiques et financiers. L'aperçu des risques peut toutefois ne pas inclure tous les risques qui pourraient éventuellement affecter IBA. IBA décrit les facteurs pertinents dans chaque catégorie de risque et donne un aperçu des domaines les plus importants.

IBA a décidé de présenter ses risques comme suit :



d'accès, la confidentialité des données et des protections de sécurité inadéquats.

Le Conseil du développement durable de novembre s'est concentré, entre autres, sur les risques environnementaux et l'intention de travailler sur un plan d'action pour 2021 et les années suivantes. Par conséquent, le Comité de gestion des risques examinera plus largement le risque environnemental à partir de 2021.

RISQUES STRATÉGIQUES

RISQUE D'ÉVOLUTION DE L'OFFRE

IBA continue d'investir massivement dans la recherche et le développement et ne peut exclure la possibilité qu'un prototype ne soit pas commercialement viable ou devienne obsolète au cours de son développement en raison d'un développement technologique concurrent.

RISQUE DE DEPRECIATION DE L'ACTIF

IBA investit dans des entreprises dont le secteur d'activité est complémentaire au sien. Dans la plupart des cas, il s'agit d'entreprises récemment créées dans des secteurs innovants. IBA ne peut garantir que tous ces investissements seront rentables à l'avenir ou que certains projets ne seront pas purement et simplement arrêtés.

RISQUE DE SOLIDITÉ DE LA RESSOURCE DE PERSONNEL

Depuis la création d'IBA, le nombre de personnes hautement qualifiées employées par la Société a considérablement augmenté. Toutefois, il est possible que la défection de certains employés clés possédant une expertise spécifique puisse, pendant une courte période, affecter l'une des activités de la Société.

RISQUE DE CONCURRENCE ET RISQUE SECTORIEL

Actuellement, IBA n'a pas de concurrent direct couvrant tous les marchés sur lesquels la Société est présente. Toutefois, sur certains marchés, elle est en concurrence avec certaines des plus grandes sociétés du monde. Ces sociétés ont mis en place des réseaux de vente et de marketing très développés et, plus important encore, des ressources financières considérables au-delà de celles d'IBA. En outre, il est toujours possible que de nouvelles technologies – notamment une thérapie révolutionnaire dans le

traitement du cancer qui rendrait obsolète une partie de la gamme de produits actuelle d'IBA – puissent être développées.

Le développement et la commercialisation de technologies qui aboutit à de nouvelles thérapies nécessitent néanmoins une période relativement longue.

REMBOURSEMENT DES SOINS DE SANTÉ

Le subventionnement par les établissements de remboursement des soins de santé des coûts du traitement de certaines maladies pour lesquelles l'équipement fabriqué par IBA est directement ou indirectement impliqué – fait l'objet d'un examen minutieux continu. Les politiques de remboursement des soins de santé de ces organisations influenceront à leur tour sur le volume de commandes obtenues par IBA. Ces subventions d'institutions de remboursement sont considérablement différentes d'un pays à l'autre.

RISQUES OPÉRATIONNELS

RISQUE DE VENTE

En général, les clients d'IBA sont diversifiés (secteurs public et privé) et situés sur plusieurs continents. Chaque année, la Société dépend de plusieurs commandes, en particulier pour ses systèmes de protonthérapie qui sont mis en œuvre sur plusieurs années financières. Une commande supplémentaire ou une commande de moins, ou les changements dans une commande qui n'étaient pas prévus au début de l'année, sont des caractéristiques dans ce domaine d'activité et peuvent avoir un impact significatif sur plusieurs périodes. D'autre part, le délai d'exécution des commandes donne à la Société une bonne vue de son niveau d'activité plusieurs mois à l'avance.

RISQUE D'INVENTAIRE

L'inventaire comprend des pièces et des composants de haute technologie soumis à une obsolescence technologique rapide. Les stocks soutiennent la production mais aussi les pièces détachées pour nos clients. IBA optimise le niveau d'inventaire requis pour la production et le support sur les sites pour nos clients dans le cadre d'un contrat de maintenance. Néanmoins, l'évolution du produit et la variabilité de la demande peuvent avoir une incidence sur la provision requise pour les stocks obsolètes et excédentaires, ce qui aurait un impact sur nos résultats d'exploitation.

Des retards de construction imprévus ou incontrôlés sur un site client, des annulations ou des rééchelonnements par les clients, un changement de la situation financière du client pour obtenir un financement, des retards dans l'obtention des approbations ou autorisations réglementaires peuvent avoir un impact sur le niveau de stock requis.

RISQUE DE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS

Étant donné qu'IBA ne dispose pas d'une capacité de test de produit complète en interne, les nouveaux produits ou fonctionnalités sont testés sur le site du client, pendant l'installation ainsi que pendant les opérations et peuvent potentiellement avoir un impact sur les opérations du client pour les tests, ainsi que sur les corrections potentielles des non-conformités. Un processus *Hypercare* est en place pour atténuer ces impacts, améliorer le suivi des nouveaux développements ainsi qu'accélérer le retour d'expérience / retour client directement aux équipes de développement produit.

En raison de la durée de vie à long terme des produits, ainsi que des exigences spécifiques des clients, IBA doit maintenir plusieurs versions dans le monde entier, avec le risque de maintenance, d'évolutivité et de mise à jour.

La stratégie IBA d'*open vendor* pour les logiciels entraîne des risques supplémentaires pour maintenir l'interopérabilité tout au long de la durée de vie et du développement des produits. Cela a un impact sur l'architecture et demande des interactions étroites avec tous ces fournisseurs.

RISQUE DE QUALITÉ / PROTECTION DES CONSOMMATEURS / RISQUE LIÉ À LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

IBA est tenue de se conformer aux normes de qualité dans la fabrication de ses dispositifs médicaux et est soumise à la supervision de diverses autorités nationales. Les conditions imposées par ces autorités réglementaires nationales pourraient entraîner des rappels de produits ou une interdiction temporaire des produits. Cela pourrait avoir un impact sur la réputation d'IBA, la satisfaction de la clientèle et entraîner des pertes financières.

Des erreurs ou des accidents peuvent découler de l'exploitation de nos produits. Par conséquent, IBA pourrait être confrontée à une responsabilité

importante envers les patients, les clients et d'autres personnes pour les dommages causés. De la publicité négative concernant les accidents ou les mauvais traitements pourrait amener les patients à chercher d'autres méthodes de traitement.

RISQUES JURIDIQUES ET DE CONFORMITÉ

ANTI-TRUST / CONCURRENCE LOYALE / RISQUE ÉTHIQUE

Dans notre domaine d'activité, et selon les pays et les régions concernés, les pots-de-vin et la corruption sont considérés comme des dangers potentiels. Consciente de ce risque depuis plus de 20 ans, IBA a publié un Code de Conduite des Affaires. Ce Code définit, entre autres, le cadre strict dans lequel IBA exerce ses activités, y compris le rejet sans ambiguïté des risques liés à la corruption. Ce Code fait partie de nos politiques de travail. Chaque employé est tenu de lire et de réussir un test post-formation pour reconnaître une compréhension et une acceptation claires et complètes des principes. Le non-respect de ce Code peut entraîner des sanctions disciplinaires pour l'employé concerné. Ce Code est régulièrement revu et modifié. La dernière révision comprend des principes supplémentaires sur la protection de l'environnement, le respect des droits de l'homme et les questions de lutte contre la corruption.

En plus du Code de conduite, des mécanismes de contrôle sont mis en œuvre dans toute l'organisation pour prévenir et détecter les fraudes, y compris la séparation des tâches, des audits indépendants réguliers des frais de déplacement et de représentation et la disponibilité d'une procédure de signalement des fraudes.

Le respect de l'éthique fait également partie de nos conditions avec les agents, les distributeurs et les partenaires (voir par exemple le Code de conduite d'IBA pour les fournisseurs).

RISQUE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Société détient les droits de propriété intellectuelle. Certains de ces droits sont générés par le savoir-faire des employés ou des processus de production et ne sont pas protégés par des brevets. La Société a déposé des brevets, mais elle ne peut garantir que la portée de ces brevets soit suffisamment large pour protéger les droits de propriété intellectuelle de la Société et empêcher ses concurrents d'accéder à des

technologies similaires. La Société ne peut garantir que la défection de certains salariés n'aura pas d'impact négatif sur ses droits de propriété intellectuelle.

RISQUE JURIDIQUE

Certains contrats peuvent contenir des garanties ou des pénalités qui ne représentent généralement que quelques pour cent du montant du contrat dans le cas des contrats de vente conventionnels. Toutefois, ces montants peuvent être beaucoup plus élevés dans les partenariats public-privé dans la mesure où les pénalités doivent couvrir le financement associé. Ces clauses ne s'appliquent qu'à un nombre limité de contrats, essentiellement ceux relatifs à des projets de protonthérapie. La possibilité qu'un client puisse un jour exercer une telle clause de garantie ou de pénalité ne peut être exclue.

L'utilisation de produits fabriqués par IBA peut exposer la Société à certaines poursuites en responsabilité civile. IBA maintient une couverture d'assurance pour se protéger en cas de dommages découlant d'une poursuite en responsabilité du produit ou de l'utilisation de ses produits. Dans un pays comme les États-Unis, où le moindre incident peut entraîner des poursuites majeures, il y a toujours un risque qu'un patient insatisfait des services reçus par IBA intente une action en justice contre lui. La Société ne peut garantir que sa couverture d'assurance sera toujours suffisante pour la protéger contre de tels risques ou qu'elle sera toujours en mesure d'obtenir une couverture pour de tels risques.

RISQUE RÉGLEMENTAIRE

Certains produits et appareils IBA ne peuvent pas être commercialisés sans l'approbation réglementaire ou l'enregistrement en tant que dispositifs médicaux. Une telle autorisation est nécessaire pour chaque pays où IBA souhaite commercialiser un produit ou un appareil. IBA est autorisé à commercialiser ses dispositifs de thérapie par particule aux États-Unis (FDA), dans l'Union européenne (LRQA), en Australie (TGA), en Russie (Gost-R) et Corée du Sud (MFDS), Taiwan (TFDA), Singapour (SFDA), et le Japon (Shonin). Les autorisations peuvent toujours être révoquées. De plus, à mesure que l'équipement d'IBA évolue technologiquement, d'autres autorisations peuvent être requises.

RISQUES FINANCIERS (ARTICLES 3 :6, §1, 8° ET 3:32, §1, 5°, DU CSA)

Pour davantage d'informations concernant l'article 3:6, §1, 8°, du CSA, le cas échéant, il est renvoyé au rapport de gestion sur les comptes annuels, publié en même temps que lesdits comptes annuels, voir page 130.

La politique générale en matière de gestion des risques financiers du Groupe est axée sur l'imprévisibilité des marchés financiers et tente de minimiser les effets négatifs potentiels sur les résultats financiers du Groupe. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques.

La gestion des risques financiers est assurée par un département de trésorerie central (Trésorerie du Groupe). Ce dernier émet et applique les principes de gestion des risques. Ces règles établissent des principes écrits de gestion générale des risques financiers ainsi que des règles écrites couvrant certains domaines spécifiques, tels que le risque de change, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés et l'investissement des liquidités excédentaires. La Trésorerie du Groupe identifie, évalue et couvre les risques financiers en étroite coopération avec les entités opérationnelles du Groupe.

RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe a une exposition limitée au risque de crédit. La politique de la Société en matière de contrats majeurs consiste à obtenir des lettres de crédit appropriées émises avant la livraison de l'équipement ou à souscrire des polices d'assurance-crédit auprès de l'agence de crédit à l'exportation publique belge Credendo ou d'assureurs privés.

Les comptes annuels consolidés présentent les actifs financiers du Groupe par méthode d'évaluation (valeur comptable et juste valeur). La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal auquel est exposé le Groupe.

La juste valeur d'un actif financier représente le prix auquel une tierce partie accepterait de reprendre les droits et/ou obligations liés à cet actif financier.

RISQUE DE CHANGE

Le Groupe est actif dans le monde entier et est exposé au risque de change généré.

Le Groupe opère à l'international et, à ce titre, est exposé à des risques de change découlant d'opérations commerciales (contrats de vente et d'approvisionnement), des actifs et passifs financiers et d'investissements nets dans des opérations en dehors de la zone euro.

Alors que la monnaie fonctionnelle de la maison mère du Groupe est l'euro, l'exposition du Groupe aux devises étrangères est principalement liée au Dollar américain, le yuan chinois, la roupie indienne, la couronne tchèque, le zloty polonais, le rouble russe, la livre sterling, le yen japonais, la couronne suédoise, le won sud-coréen, le peso argentin, le dollar singapourien, le dollar canadien, le dong vietnamien, la livre égyptienne, le nouveau dollar taïwanais, le Baht thaïlandais, et le Lari géorgien. Seul le dollar américain et le yuan chinois sont significatifs pour le Groupe.

Autant que possible et à condition qu'il n'y ait pas d'opportunité naturelle de couverture, la Trésorerie du Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition nette à ces risques, y compris des contrats de change à terme, des swaps de devises, et des options sur devises.

Aux fins d'information sectorielle, chacun de ces contrats élabore des instruments sont classé au titre d'opérations de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, selon le cas.

Ils sont ensuite désignés au niveau du Groupe en tant que couvertures du risque de change sur des actifs, passifs spécifiques ou sur des transactions engagées ou futures sur une base brute.

La politique générale du Groupe en matière de couverture consiste à couvrir tous les contrats de vente confirmés libellés dans une devise étrangère ainsi que les flux de trésorerie nets escomptés lorsqu'une estimation raisonnable est possible. La documentation ad hoc est rédigée conformément à IFRS 9. La CFO approuve et le CEO est informé des transactions de couverture majeures et le rapport est présenté au moins quatre fois l'an au Comité d'audit.

Des prêts interentreprises libellés dans des devises étrangères sont conclus afin de financer certaines filiales, ce qui expose le Groupe à des fluctuations du taux de change.

Le Groupe possède certains investissements dans des opérations étrangères, dont les actifs nets sont exposés à des risques de conversion des devises étrangères. Le Groupe gère l'exposition aux devises des actifs nets de ses opérations à l'étranger en premier lieu par des prêts libellés dans les devises étrangères concernées.

Le secteur d'activités des services de Protonthérapie est impacté par les fluctuations de taux de change de l'USD par rapport à l'EUR. En 2020, une fluctuation de -3% de l'USD par rapport à l'EUR aurait affecté négativement les ventes des services de Protonthérapie de -1,48% (-1,67% en 2019).

Le secteur d'activités de la Dosimétrie est impacté par les fluctuations de taux de change de l'USD par rapport à l'EUR. En 2020, une fluctuation de -3% de l'USD par rapport à l'EUR aurait affecté négativement les ventes de la Dosimétrie de -0,49% (-0,70% en 2019).

Le Groupe est exposé au risque de change transactionnel qui découle des achats et ventes réalisés dans des devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité réalisant la transaction. La société mère du Groupe opère en euros, mais réalise certaines transactions qui sont notamment exprimées en dollars américains, en dollars canadiens, en couronnes suédoises, en livres britanniques, en couronnes tchèques, en dollars de Hong Kong, en won sud-coréen, et en zlotys polonais.

Environ 5,9% du chiffre d'affaires du Groupe (5,9% en 2019) sont libellés en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité qui réalise les ventes, tandis que 91,4% des coûts (93,1% en 2019) sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité. Lorsque le Groupe considère qu'il n'existe pas d'opportunité de couverture naturelle possible, des contrats de change à terme ou des options sur devises sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de change.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition du Groupe au risque de fluctuations des taux d'intérêt du marché porte essentiellement sur les dettes financières à long terme à taux flottant contractées par le Groupe. Lorsque le Groupe estime que la fluctuation des taux d'intérêt pourrait avoir un impact significatif sur ses résultats financiers, le Groupe utilisera des swaps de taux d'intérêt afin de limiter cet impact.

IBA n'applique pas la comptabilité de couverture pour ces transactions ; ces couvertures sont dès lors revalorisées par le biais du compte de résultats.

Fin 2019 et 2020, le Groupe n'avait plus de swaps de taux d'intérêt.

L'analyse de sensibilité d'IBA sur une augmentation de 1% des taux d'intérêt appliquée à l'encours moyen de l'emprunt à terme à taux variable (28,5 millions d'euros en 2020) se traduit par un impact de - 0,3 million d'euros sur le compte de résultat.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion prudente du risque de liquidité implique le maintien d'un volume suffisant de liquidités et de titres négociables ainsi que la disponibilité d'un financement par un montant adéquat de lignes de crédit. Compte tenu de la nature dynamique des activités sous-jacentes, la Trésorerie du Groupe vise à préserver la flexibilité de son financement en gardant des lignes de crédit disponibles qui sont détaillées ci-dessous.

S.R.I.W. et S.F.P.I.

Le S.R.I.W. et le S.F.P.I. sont deux importants fonds d'investissement publics belges (respectivement, niveau régional et fédéral).

En date du 31 décembre 2020, les emprunts comprennent des obligations subordonnées non garanties de la S.R.I.W. pour un total de 15,41 millions d'euros (17,14 millions d'euros en 2019), une obligation subordonnée non garantie de la S.F.P.I. pour 5 millions d'euros (inchangé). En mars 2018, IBA a obtenu de nouveaux emprunts obligataires subordonnés à hauteur de 5 millions d'euros chacun de la S.R.I.W. et de la S.F.P.I. afin de renforcer sa situation financière dans le contexte de l'augmentation de ses lignes de crédit bancaire à

court terme (voir ci-dessous).

Lignes de crédit bancaires

Les lignes de crédit bancaires existantes au niveau d'IBA SA comprennent 64 millions d'euros de lignes de crédit syndiquées détaillées comme suit :

- Un emprunt amortissable de 27 millions d'euros (initialement, 30 millions d'euros) (maturité de 5 ans) et
- des lignes de crédit renouvelables de 37 millions d'euros (maturité de 3 ans, avec

possibilité d'extension à 5 ans). Les lignes de crédit renouvelables sont restées non utilisées au 31 décembre 2020.

En 2020, l'échéance du prêt à terme a été prolongée de décembre 2024 à juin 2025, tandis que la maturité des lignes de crédit renouvelables a été prolongée de décembre 2022 à décembre 2023 afin de renforcer la l'accès à du financement à long terme.

De plus, le crédit de caisse en Inde (emprunteur : IBA Particle Therapy India Private Limited) a été maintenu à 130 millions d'INR et sa maturité, étendue à fin 2021, dans le but de soutenir les fluctuations locales de besoin en fonds de roulement (non utilisé au 31 décembre 2020).

De même, en Chine, le crédit de caisse mis en place en 2019 (emprunteur : Ion Beam Applications Co. Ltd) a été maintenue pour un montant de 35 millions de CNY (non utilisé au 31 décembre 2020).

Finalement le groupe a signé des prêts sous le « Programme Protection de la Paie » en 2020 aux États-Unis avec Wells Fargo via ses filiales IBA Dosimetry America Inc., IBA Proton Therapy Inc., et IBA Industrial Inc. pour respectivement 0,4 million, 4,1 millions, et 0,5 million d'USD.

Notes de trésorerie

En février 2016, IBA a émis un emprunt obligataire privé ("note de trésorerie") sur 5 ans. Le solde restant est de 5,25 millions d'euros et sera intégralement remboursé en février 2021.

Au 31 décembre 2020, le Groupe dispose de lignes de crédit s'élevant à un total de 99,54 millions d'euros utilisées à hauteur de 57,0%.

(EUR 000)	Lignes de crédit totales	Lignes de crédit utilisées	Lignes de crédit disponibles
S.R.I.W. - subordonné	15 406	15 406	0
S.F.P.I. – subordonné	5 000	5 000	0
Emprunts obligataires privés ("Treasury notes")	5 250	5 250	0
Emprunt à 5 ans	27 000	27 000	0
Emprunts "PPP"	4 075	4 075	0
Lignes de crédit à court terme	42 813	0	42 813
TOTAL	99 543	56 731	42 813

RISQUE LIÉ AUX COVENANTS

Les facilités ci-dessus sont assujetties à plusieurs covenants financiers.

Selon les termes des emprunts obligataires de la S.R.I.W. et de la S.F.P.I., le Groupe s'est engagé à respecter un covenant financier relatif au niveau de fonds propres d'IBA SA, qui a été respecté au 31 décembre 2020.

Les clauses restrictives financières s'appliquant aux lignes de crédit syndiquée consistent en (a) un ratio d'endettement senior net (calculé comme étant l'endettement senior net divisé par le REBITDA généré au cours des 12 derniers mois) et (b) un niveau minimum de fonds propres corrigés (calculé comme étant la somme des fonds propres consolidés – après certaines reclassifications – et de l'endettement subordonné). Ces covenants ont été respectés au 31 décembre 2020.

Les clauses restrictives financières s'appliquant à ces emprunts obligataires (c.-à-d. un ratio maximum d'endettement senior net, un ratio maximum de levier financier et un ratio minimum de couverture des intérêts) ont été respectés au 31 décembre 2020.

RISQUES NUMÉRIQUES

RISQUE DE QUALITÉ DE L'INFORMATION

Des informations erronées ou des informations non reçues en temps utile peut nuire à la décision d'un utilisateur. La quantité de données gérées par l'organisation augmente et les nouvelles infrastructures technologiques sont adaptées pour gérer de grandes quantités d'informations. IBA ne cesse d'améliorer la qualité de ses processus et d'accroître la propriété et le contrôle de la qualité des données au sein de l'organisation.

RISQUE D'INTÉGRITÉ

Pour faire face à l'augmentation mondiale des menaces de sécurité et des niveaux plus élevés de professionnalisme dans la criminalité informatique, IBA a développé un programme de sécurité depuis 2016 pour assurer la sensibilisation des employés, régir nos procédures de protection des données et protéger l'infrastructure informatique contre la cybercriminalité.

L'intention d'IBA est également de déplacer une partie de son infrastructure sur site dans le cloud pour

bénéficier du haut niveau de sécurité de ses partenaires technologiques.

Bien qu'IBA ait subi des cyberattaques, aucune n'a entraîné de dommages importants. Cependant, rien

ne garantit qu'IBA sera en mesure d'éviter en permanence les dommages et les pertes potentielles résultant de cyberattaques.

SUCCURSALES DE L'ENTREPRISE (article 3:6, §1, 5°, du CSA)

À la fin de l'année 2020, la Société avait dix succursales à Prague, en République Tchèque ; Orsay, France; Cracovie, Pologne; Trento, Italie; Séoul, Corée du Sud; Uppsala, Suède; Groningue,

Pays-Bas; Newport, États-Unis Royaume-Uni; Madrid, Espagne, et Dublin, Irlande. Les succursales ont été établies dans le cadre de l'activité de protonthérapie (article 3 :6, §1, 5°, du CSA).

CONFLITS D'INTÉRÊTS ET D'AUTRES INFORMATIONS À DIVULGUER CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 3:6, §1, 7°, DU CSA

Au cours de l'exercice 2020, il y a eu quatre conflits d'intérêts entre la Société et certains de ses administrateurs, au sens de l'article 7:96 du CSA.

Premièrement, lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 23 février 2020, le Conseil d'administration a notamment discuté de la vente d'actions propres d'*IBA Investments SC* à *Belgian Anchorage SC*.

Au cours de la réunion susmentionnée, MM. Yves Jongen, Eric de Lamotte, Pierre Mottet et Olivier Legrain ont informé les autres administrateurs qu'en leur qualité d'actionnaires de *Belgian Anchorage SC*, ils bénéficieraient indirectement de la vente des actions du propres par *IBA Investments SC* à *Belgian Anchorage SC*. Ils ont informé les autres administrateurs qu'ils se trouvaient, en ce qui concerne cette vente, dans une situation de conflit d'intérêts, au sens de l'article 7:96 du CSA.

Le Conseil d'administration s'est assuré que le Commissaire aux comptes de la Société, EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Vincent Etienne, était dûment informé de l'existence d'un tel conflit d'intérêt.

Compte tenu de la déclaration faite par MM. Yves Jongen, Eric de Lamotte, Pierre Mottet et Olivier Legrain à l'occasion de la réunion du 23 février 2020, les administrateurs soussignés ont reconnu l'existence possible d'un conflit d'intérêt au sens de l'article 7:96 du CSA.

Les autres administrateurs ont reconnu que *Belgian Anchorage* avait proposé d'acquérir 200 000 actions IBA actuellement détenues par *IBA Investments SC*. MM. Yves Jongen, Eric de Lamotte, Pierre Mottet et Olivier Legrain, actionnaires de *Belgian Anchorage SC*, bénéficieraient indirectement de la vente, le cas échéant. Par conséquent, MM. Yves Jongen, Eric de Lamotte, Pierre Mottet et Olivier Legrain se trouvaient dans une situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 CSA.

La résolution écrite a donc été adoptée et signée à l'unanimité par tous les administrateurs de la Société qui n'étaient pas en situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du CSA.

Lors de la réunion susmentionnée du 23 février 2020, les administrateurs soussignés ont décidé à l'unanimité d'approuver la vente des actions propres par *IBA Investments SC* à *Belgian Anchorage* le 24 février 2020, après la clôture d'Euronext Bruxelles, à un prix au moins égal à l'offre indépendante la plus basse sur Euronext Bruxelles au moment de la transaction.

La deuxième situation à mentionner est la suivante. Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 13 mai 2020, le Conseil d'Administration a évoqué les raisons qui sous-tendent l'offre d'options d'achat d'actions à plusieurs personnes physiques et morales, ainsi que la structure, les bénéficiaires envisagés, les principales conditions et les coûts, le calendrier et les modalités pratiques de la mise en œuvre envisagée

du plan d'options sur actions (ci-après « le Plan de mai 2020 »).

Au cours de ladite réunion, Messieurs Olivier Legrain et Yves Jongen ont informé les autres Administrateurs qu'ils figuraient sur la liste des bénéficiaires potentiels du plan d'options sur actions transmise par le Comité de rémunération au Conseil d'Administration dans le cadre des propositions du Comité de rémunération.

Lors de la même réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 mai 2020, Messieurs Olivier Legrain et Yves Jongen ont déclaré un intérêt financier en conflit avec les décisions à prendre dans la mesure où le Conseil d'Administration devait confirmer

- si la Société offrirait ou non des options à Messieurs Olivier Legrain et Yves Jongen; et
- le nombre d'options qui leur seront proposées par la Société, le cas échéant.

Les options en jeu, si elles étaient offertes à MM. Olivier Legrain et Yves Jongen, leur auraient permis, lors de l'exercice desdites options, d'acquérir des actions de la Société auprès de la Société elle-même.

Le Conseil d'Administration s'est assuré que le Commissaire aux Comptes de la Société, EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Vincent Etienne, a été dûment informé de l'existence d'un tel conflit d'intérêts et a reçu copie (i) du procès-verbal de la réunion du 13 mai 2020, et (ii) des résolutions écrites.

Compte tenu de la déclaration faite par Messieurs Olivier Legrain et Yves Jongen à l'occasion de la réunion du 13 mai 2020, les Administrateurs soussignés ont reconnu l'existence éventuelle d'un conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations.

Les Administrateurs soussignés étaient d'avis que le conflit d'intérêts financier en jeu pourrait, en particulier, être lié aux décisions à prendre par les Administrateurs soussignés en ce qui concerne les résolutions écrites y afférentes. Les administrateurs soussignés devaient décider si des options seraient proposées à MM. Olivier Legrain et Yves Jongen et, si des options étaient proposées, combien.

L'impact financier de ces décisions pour la Société aurait pu dépendre du nombre d'options offertes à Messieurs Olivier Legrain et Yves Jongen, de la proportion d'options qu'ils accepteraient et

exerceraient ultérieurement si des options leur étaient effectivement proposées, et du prix auquel la Société acquerrait ses propres actions sur Euronext Bruxelles conformément à la décision à prendre conformément au point connexe des résolutions écrites.

Les décisions relatives aux points en question des résolutions écrites étant étroitement liées à la décision à prendre sur ces points et les résolutions écrites ayant été prises à la suite de la réunion du Conseil d'administration du 13 mai 2020, les administrateurs soussignés ont estimé qu'il valait mieux éviter que MM. Olivier Legrain et Yves Jongen ne signent ou soient impliqués de quelque manière que ce soit dans les décisions à prendre au travers de ces résolutions écrites.

Ces résolutions écrites ont donc été prises à l'unanimité et signées par tous les administrateurs de la Société qui ne se trouvaient pas en situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code des Sociétés et Associations.

Au cours de la réunion susmentionnée le 13 mai 2020, les administrateurs soussignés décident à l'unanimité d'approuver le Plan de mai 2020. Les principales caractéristiques du plan d'options d'achat d'actions sont les suivantes :

- Droits accordés par une option : Une option permet à son bénéficiaire d'acquérir une action de la Société.
- Nombre maximal total d'options à offrir à ce stade dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions : 500 000, mais le Conseil d'Administration pourrait adapter ce nombre à l'avenir si nécessaire.
- Prix des options : Les options sont accordées gratuitement aux personnes soumises à l'impôt belge sur leurs revenus professionnels pour les services rendus au profit de la Société ou de ses affiliés.

Les personnes qui ne sont pas assujetties à l'impôt belge sur leurs revenus professionnels pour les services rendus au profit de la Société ou de ses filiales devront payer un prix d'option équivalent à 3% du prix d'exercice de l'option.
- Durée des options : La moitié des options offertes expireront après 6 ans, l'autre moitié après 10 ans.

- Date de l'offre : 1er juin 2020, pour la première série d'options offertes dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions.
- Période d'acceptation des options : 45 jours à partir de la date de l'offre.
- Période d'acquisition : Les options seront acquises à partir du 1er jour ouvrable de l'année civile suivant le troisième anniversaire de la date de l'offre.
- Sortants : Les bénéficiaires dont la relation contractuelle avec la Société ou ses sociétés affiliées cesse perdront le bénéfice de toute option qui n'a pas été exercée (i) avant la résiliation de ladite relation contractuelle ou (ii) pendant une période de 6 mois suivant la résiliation de la relation contractuelle.

Cette dernière possibilité ne sera pas accordée aux bénéficiaires au cas où la relation contractuelle entre l'épargnant et la Société ou ses sociétés affiliées pourrait être résiliée par la Société ou ses sociétés affiliées sans aucune indemnité ou période de préavis.

- Transfert d'options : Pas de transfert sauf en cas de (i) décès (pour les options acquises seulement) ou (ii) le transfert par une entité juridique à l'un de ses actionnaires ou administrateurs tel qu'indiqué dans la lettre d'offre.
- Période d'exercice : Des options peuvent être exercées à tout moment à partir de l'acquisition, à moins que l'exercice ne soit interdit en vertu des lois ou règlements applicables.
- Prix d'exercice : Soit le dernier cours de clôture de l'action sur Euronext Bruxelles précédent la date de l'offre ou le cours de clôture moyen de l'action sur Euronext Bruxelles au cours des 30 derniers jours précédant la date de l'offre, tel que déterminé dans la lettre d'offre.
- Vente commerciale :
 - Acquisition anticipée et l'exercice anticipé de certains événements spécifiques conduisant à un

changement de contrôle de la Société ;

- Engagement à vendre les actions sous-jacentes de la Société acquises par le bénéficiaire dans le cadre de l'exercice de ses options ; et
- Expiration des options si elles ne sont pas exercées dans le contexte de l'événement menant à un changement de contrôle de la Société.

Troisièmement, lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 18 décembre 2020, le Conseil d'administration a examiné les raisons qui sous-tendent l'offre d'options d'achat d'actions à plusieurs particuliers et entités juridiques, ainsi que la structure, les bénéficiaires envisagés, les principales modalités, et les coûts, le calendrier et les modalités pratiques de la mise en œuvre envisagée du plan d'options d'achat d'actions (ci-après, « le Plan de décembre 2020 »).

Au cours de ladite réunion, M. Olivier Legrain a informé les autres membres du Conseil qu'il était l'un des bénéficiaires potentiels du plan d'options sur actions transmis par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration dans le cadre des propositions du Comité de rémunération.

Lors de la même réunion du Conseil d'administration tenue le 18 décembre 2020, M. Olivier Legrain a déclaré un intérêt financier en conflit avec les décisions à prendre dans la mesure où le Conseil d'Administration devait confirmer

- si la Société offrirait ou non des options à M. Olivier Legrain; et
- le nombre d'options à lui proposer, le cas échéant.

Le Conseil d'administration s'est assuré que le Commissaire aux comptes de la Société, EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Romuald Bilem, était dûment informé de l'existence d'un tel conflit d'intérêts et reçoit une copie du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2020.

Compte tenu de la déclaration faite par M. Olivier Legrain à l'occasion de la réunion du 18 décembre 2020, les administrateurs soussignés ont reconnu

l'existence possible d'un conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code des sociétés et associations.

Les administrateurs soussignés sont d'avis que le conflit d'intérêt financier en question pourrait, en particulier, concerner les décisions à prendre par les administrateurs soussignés en ce qui concerne le plan d'options sur actions proposé.

Les administrateurs soussignés ont estimé qu'il était préférable d'éviter que M. Olivier signe ou soit impliqué de quelque manière que ce soit dans les décisions à prendre par le biais de ces résolutions écrites.

Ces résolutions écrites ont donc été prises à l'unanimité et signées par tous les administrateurs de la société qui ne se trouvaient pas dans une situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code des sociétés et associations.

Lors de la réunion susmentionnée du 18 décembre 2020, les Administrateurs soussignés ont décidé à l'unanimité d'approuver le Plan de décembre 2020 avec un maximum de 650 000 options, y compris l'exigence que le prix d'exercice des options corresponde au cours de clôture moyen de l'action de la Société sur Euronext Bruxelles au cours des 30 derniers jours précédant la date de l'offre et la liste des bénéficiaires potentiels identifiés par le Comité de rémunération. Les administrateurs soussignés ont décidé d'acheter jusqu'à 650.000 actions IBA sur Euronext Brussels dans le seul but de pouvoir exécuter le plan d'options sur actions décrit ci-dessus.

Enfin, au cours de la même réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 décembre 2020, le Conseil d'Administration a également discuté de la documentation de pré-lecture et de l'offre de Monsieur Olivier Legrain représentant *IB Anchorage* (ci-après, "le Plan de Participation").

Au cours de la réunion susmentionnée, M. Olivier Legrain a informé les autres membres du Conseil d'administration qu'il était l'un des preneurs d'initiative du plan de participation et qu'il bénéficierait de ce plan qu'il a envoyé au Conseil d'administration. M. Olivier Legrain a déclaré un intérêt financier en conflit avec les décisions à prendre :

- i) en sa qualité de CEO dans la mesure où le Conseil devait approuver le plan de participation, et
- ii) en sa qualité de co-fondateur et d'actionnaire de *IB Anchorage S.R.L.* (ou de la même entité juridique portant ultérieurement un nom différent), acquéreur potentiel des actions propres de la Société détenues par *IBA Investments S.C.*

Le Conseil a reconnu l'existence éventuelle d'un conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code des Sociétés et Associations. Le Conseil a été d'avis que le conflit d'intérêt financier en jeu pourrait notamment porter sur les décisions à prendre par le Conseil en ce qui concerne le plan de participation proposé.

Le Conseil s'est assuré que le Commissaire de la Société, EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Romuald Bilem, a été dûment informé de l'existence de ce conflit d'intérêts et a reçu une copie du procès-verbal de la réunion.

Lors de la réunion susmentionnée du 18 décembre 2020, les administrateurs soussignés ont décidé à l'unanimité d'approuver le plan de participation tel que présenté au Conseil d'administration.

Aucune autre information pertinente à divulguer en vertu de l'article 3:6, §1, 7°, du CSA.

COMPÉTENCE ET INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT (ARTICLES 3:6, §1, 9° ET 3:32, §1, 6°, DU CSA)

Conformément à l'article 3:6, §1, 9°, du CSA, le Conseil d'Administration d'IBA signale que :

Mme Christine Dubus (représentant Nextstep efficiency SRL), présidente du Comité d'Audit depuis le 24 août 2020, membre du Comité d'Audit et membre du Conseil d'Administration depuis

le 24 août 2020, est également Directeur Exécutif chez CIC Conseil, Filiale du Crédit Mutuel Alliance Fédérales. Précédemment associée d'audit dans un grand cabinet international, elle a une grande expérience de toutes les questions financières, notamment les rapports financiers du groupe, la gestion du fonds de roulement, les programmes

transversaux de transformation des finances et le suivi de l'efficacité.

Mme Christine Dubus est bien indépendante tel que défini à l'article 7 :87 du CSA. Elle n'entretient pas de

relations avec la société ou un de ses actionnaires qui seraient de nature à mettre en péril son indépendance.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (ARTICLES 3:6, §2 et §3 et 3:32, §1, 7° et 8°, DU CSA)

Conformément à l'article 3:6, §2, 1°, du CSA, la philosophie, la structure et les principes généraux de la gouvernance d'entreprise d'IBA SA sont présentés dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société (la « Charte »). La Charte est disponible sur le site Web de la Société www.iba-worldwide.com, sur la page suivante <https://iba-worldwide.com/investor-relations/legal>.

La Société a mis en œuvre les principes énoncés dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 Par l'adoption de la Charte. La Société a expliqué dans sa Charte de Gouvernance d'Entreprise, ainsi que plus loin dans le présent rapport de gestion, où et pourquoi elle s'écarte du Code.

La Charte a été approuvée par le Conseil d'Administration d'IBA lors de sa réunion du 18 décembre 2020. La Charte peut être mise à jour de temps à autre en fonction de l'évolution de la gouvernance de la Société.

Conformément à l'article 3:6, §2, 2°, du CSA, IBA signale qu'elle déroge au principe 5.3/1 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, qui stipule que le Comité de Nomination doit être composé d'une majorité d'administrateurs non exécutifs et indépendants. L'explication d'une telle déviation est qu'IBA a une structure d'actionnariat particulière pour préserver et sécuriser son ancrage en Belgique. Par conséquent, il n'y a pas de majorité d'administrateurs indépendants au sein du Comité de Nomination.

IBA signale également qu'elle déroge au principe 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, qui stipule que « *un administrateur non exécutif reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'actions de la société (...)* ». Le droit national applicable à certains administrateurs non exécutifs d'IBA leur interdit de recevoir une partie de leur rémunération sous la forme d'actions de la société. Par conséquent,

IBA n'est pas en mesure de respecter le principe 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES (ARTICLES 3:6, §2, 3° ET 3:32, §1, 7°, DU CSA)

La direction a mis en place un système de contrôle interne répondant à ses objectifs en matière d'opérations et de rapports financiers.

ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

Le conseil d'administration et la direction générale donnent le ton au sommet en ce qui concerne l'importance du contrôle interne. La direction fixe les attentes aux différents niveaux de l'organisation. Après l'établissement des objectifs annuels du groupe, des objectifs opérationnels sont préparés pour chaque division, département et employé. Un processus d'évaluation annuelle est mis en place pour contrôler les performances des employés et la réalisation des objectifs.

L'organisation du département comptable et financier soutient le processus de fixation des objectifs. Le directeur général (CEO) et la directrice financière (CFO) conviennent ensemble des objectifs du département et la CFO répercute ces objectifs dans toute l'organisation. En outre, les Ressources Humaines ont établi une bibliothèque de fonctions avec des descriptions de postes détaillées pour toutes les activités d'IBA. Les responsabilités individuelles pour l'établissement des comptes et des informations financières sont identifiées dans la bibliothèque.

Le processus de préparation des informations financières consolidées est soutenu par des procédures et des instructions de travail pour guider

les filiales dans la préparation de leurs comptes locaux.

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Les états financiers sont consolidés mensuellement. Cette procédure permet d'identifier rapidement les problèmes comptables.

Le département financier travaille en étroite collaboration avec le département juridique et les auditeurs externes, afin de se conformer aux changements de la législation et des normes comptables.

Ces efforts sont déployés pour fournir des informations financières en totale conformité avec le droit des sociétés, les délais et les normes de qualité.

La direction générale a introduit une série d'analyses pour identifier, évaluer et suivre les risques financiers et opérationnels. Ces analyses comprennent :

- Un plan stratégique quadriennal et un budget annuel
- Un processus annuel de gestion des risques de l'entreprise
- Un tableau de bord de gestion mensuel (par rapport au budget, par rapport à l'année précédente) ;
- Des tableaux de prévisions de trésorerie ;
- Des rapports sur l'état d'avancement des projets ;
- Des procédures d'établissement de documents techniques ;
- Des formulaires de demande d'approbation de recrutement ;
- Un comité d'approbation des investissements majeurs ;
- Un tableau des commandes fermes et en cours pour le secteur Equipement ;
- Une matrice de signature pour tous les engagements du Groupe envers les tiers ;
- Une autorisation à double signature pour les paiements et les transactions bancaires.

En outre, le Directeur chargé de la Conformité contrôle le respect du Code de conduite des affaires et les procédures de l'entreprise. Une procédure de signalement est établie permettant à tous les employés de signaler tout incident ou événement représentant un risque pour l'entreprise.

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit s'acquittent de leurs responsabilités en matière de surveillance de la gestion des risques en examinant les rapports et analyses préparés par la direction générale, tels que :

- Le tableau de bord de la direction ;
- Le suivi et l'examen de l'analyse des investissements ;
- L'analyse des réalisations et des performances en matière de recherche et de développement ;
- Le plan stratégique et les budgets pour la période suivante ;
- L'analyse de la position de la trésorerie ;
- Les rapports d'audit interne.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Le contrôle des risques auxquels la société est exposée est assuré par des contrôleurs financiers et un auditeur interne qui rendent compte à la fois à la directrice financière et au comité d'audit. Ces deux fonctions permettent d'identifier les nouveaux problèmes opérationnels ou comptables, d'appliquer des procédures comptables appropriées et de veiller à la sauvegarde des actifs. Par leur travail, ils restent vigilants à toute situation qui pourrait indiquer une fraude interne ou externe. Un programme de tests complémentaires et d'actions spécifiques est mené si un signal d'alarme est identifié.

Les contrôles des procédures de clôture des comptes locaux, d'approbation des paiements, de facturation, de gestion des stocks et d'autres activités régulières sont organisés localement. Les procédures d'établissement des états financiers sont contrôlées par la direction financière locale et le contrôleur de gestion de la division à laquelle appartient l'entité. Il s'agit d'une structure croisée entre le personnel des

divisions opérationnelles et les responsables financiers des entités juridiques.

Certaines opérations sont centralisées au niveau du Groupe. Les membres de la direction générale sont directement impliqués dans la revue et l'approbation de ces opérations, assurant ainsi le contrôle de la réalisation des informations comptables et financières relatives à :

- L'activité de recherche et développement ;
- L'investissement et le désinvestissement dans des actifs incorporels, corporels et financiers, sur la base d'une matrice d'approbation ;
- Les contrats à long terme et les contrats de partenariat ;
- La trésorerie, les financements et les instruments financiers ;
- La supervision des pouvoirs de signature et la délégation des pouvoirs locaux ;
- Les opérations en capital ;
- Les provisions et engagements.

Les procédures d'établissement des états financiers du Groupe sont applicables à toutes les unités du périmètre de consolidation. Les résultats des audits réalisés par les auditeurs externes locaux sont partagés directement avec le département financier du Groupe.

INFORMATION ET COMMUNICATION

La disponibilité et la pertinence des informations comptables et financières sont assurées par les outils d'analyse décrits ci-dessus et par l'environnement informatique et de traitement des données.

Bien que l'environnement informatique actuel soit hétérogène, les systèmes informatiques sont suffisamment sécurisés par :

- Une procédure de droit d'accès aux données et aux programmes ;
- Un système de protection anti-virus ;
- Un système de protection des réseaux ;
- Un système de sauvegarde et de préservation des données ;

- Des mesures de disponibilité et de continuité de service ;

Un portail centralise les incidents, les demandes d'information et les autres demandes que le personnel peut avoir concernant les services informatiques.

Le département informatique travaille avec des consultants en fonction des besoins spécifiques. Le travail avec ces prestataires de services est défini par contrat. Les mesures de sécurité sont testées périodiquement afin de garantir leur efficacité. La maintenance des systèmes informatiques fait partie intégrante de la mission du département informatique.

Les informations comptables et financières sont communiquées mensuellement à la Direction sous forme de rapports des contrôleurs de gestion et d'états financiers consolidés. Ces informations sont transmises directement aux présidents de division et à la direction financière. Les comptes annuels, le budget, le plan stratégique, le suivi des investissements et de la trésorerie sont présentés au Comité d'audit avant d'être soumis au Conseil d'administration. En outre, le Conseil d'administration est régulièrement informé de l'état financier du Groupe par le biais de tableaux de bord mensuels.

La communication des informations financières au marché est gérée par les départements communication, finance et juridique de l'organisation. La concentration des actionnaires sur le marché belge permet de centraliser ce processus auprès d'un nombre limité de personnes, la directrice financière jouant un rôle prépondérant. Un calendrier résumant les exigences périodiques en matière de communication d'informations financières est disponible au niveau du groupe, avec le détail de la nature et de la date de chaque exigence. Une procédure stipule les personnes responsables de la préparation, de l'approbation et de la communication de ces informations financières au marché, selon que l'information est restreinte ou non, et de nature commerciale ou financière.

GESTION

L'évaluation du système de contrôle interne a lieu principalement lors de l'examen par les organes de direction des états financiers et des analyses préparés par le département financier, ainsi que lors

du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques par le Comité d'audit.

Les outils d'analyse mentionnés ci-dessus sont établis en fonction des principes comptables validés par le Comité d'audit et le Conseil d'administration. Ils sont adaptés en fonction de l'évolution des activités et de l'environnement du Groupe, si nécessaire. La pertinence des informations et la bonne application des principes comptables sont examinées par le département financier lors de la préparation de ces principes comptables et par les organes de direction lors de leurs révisions successives.

Le CEO et la CFO présentent et commentent les états financiers au Comité d'audit et au Conseil d'administration tous les trimestres ou plus fréquemment si nécessaire. Le Comité d'audit reçoit un résumé des examens de contrôle effectués en interne, soulignant les faiblesses identifiées par le département d'audit interne. Il reçoit également les commentaires éventuels des auditeurs externes sur les décisions comptables et les règles d'évaluation utilisées dans la préparation des états financiers, ainsi que leurs propositions d'action en matière de contrôle interne.

INFORMATIONS A DIVULGUER CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, §4, DE LA LOI DU 2 MAI 2007 (ARTICLE 3:6, §2, 4°, DU CSA)

Sur la base des notifications de transparence reçues par la Société sur l'exercice 2020, le pourcentage respectif d'actions détenues par les actionnaires principaux et historiques de la Société au 31 décembre 2020 est tel que présenté dans le tableau ci-dessous. Toutefois, ce tableau ne peut pas prendre en compte les variations dont la Société n'a pas connaissance car elles n'atteignent pas les seuils de notification de transparence.

Selon l'article 35 des statuts de la Société applicables au 31 décembre 2020, et conformément à l'article 18 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont

les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses, l'obligation de notification prévue aux articles 6 et suivants de cette loi est applicable au franchissement, à la hausse ou à la baisse, de toute portion minimale de un pour cent (1%), deux pour cent (2%), trois pour cent (3%), quatre pour cent (4%), cinq pour cent (5%), sept virgule cinq pour cent (7,5%), et en portions de dix pour cent (10%), quinze pour cent (15%) et ainsi de suite par tranches de cinq pour cent (5%), du total des droits de vote en circulation au moment de la survenance de la situation donnant lieu à une déclaration en vertu de la présente loi.

Situation au	31 décembre 2019		31 décembre 2020		Delta	
Dénominateur	30 133 920		30 133 920			
Entité	Nombre de titres	%	Nombre de titres	%	Nombre de titres	Variation
Sustainable Anchorage SRL	6 204 668	20,59%	6 204 668	20,59%	0	0,00%
IBA Investment SCRL	610 852	2,03%	410 852	1,36%	- 200 000	-32,74%
IBA SA	63 519	0,21%	63 369	0,21%	- 150	-0,24%
Sous total	6 879 039	22,83%	6 678 889	22,16%		
UCL	426 885	1,42%	426 885	1,42%	0	0,00%
Sopartec SA	180 000	0,60%	180 000	0,60%	0	0,00%
Sous total	606 885	2,01%	606 885	2,01%		
SRIW SA	704 491	2,34%	715 491	2,37%	11 000	
SFPI SA	58 200	0,19%	58 200	0,19%	0	0,00%
Belfius Insurance SA	903 754	3,00%	1 189 196	3,95%	285 442	31,58%
Institut des Radioéléments FUP	1 423 271	4,72%	1 423 271	4,72%	0	0,00%
Paladin Asset Mgmt	0	0,00%	768 765	2,55%	768 765	1,33%
Capfi Delen Asset Management NV	40 000	0,13%	0	0,00%	-40 000	n/a
BlackRock, Inc.	0	0,00%	405 300	1,34%	405 300	1,34%
Norges Bank Investment Management	1 409 069	4,68%	1 133 108	3,76%	- 275 961	-19,58%
Kempen Capital Management NV	875 388	2,90%	875 388	2,90%	0	0,00%
Sous total	5 414 173	17,97%	6 568 719	21,80%		
Total	12 900 097	42,81%	13 854 493	45,98%		
Public	17 233 823	57,19%	16 279 427	54,02%		
Grand Total	30 133 920	100%	30 133 920	100%		

Toutes les notifications de transparence reçues par la Société sont disponibles sur son site Web, sur la page suivante : <https://iba-worldwide.com/investor-relations/legal>.

À la connaissance du conseil d'administration de la Société, il n'y a pas d'entente en vigueur concernant la Société parmi ses actionnaires.

LISTE DES MEMBRES, ET PROCESSUS DE DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES DIVERS COMITÉS (ARTICLE 3:6, §2, 5°, DU CSA)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux statuts de la Société (art. 11), la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au minimum et de douze membres au maximum, nommés par l'assemblée des actionnaires pour un mandat renouvelable, qui ne peut excéder la durée légale.

Le Conseil d'administration est actuellement composé de huit membres.

Les Statuts de la société et la Charte de gouvernance d'entreprise exigent un équilibre, au sein du Conseil d'administration, entre les administrateurs indépendants, les administrateurs internes et les administrateurs représentant les actionnaires.

Le Conseil d'administration doit toujours être composé (a) d'au moins un tiers d'administrateurs indépendants

et (b) d'au moins un tiers nommé sur proposition des administrateurs délégués (ci-après dénommés "administrateurs internes").

Les autres administrateurs sont nommés librement par l'assemblée générale des actionnaires, étant entendu toutefois que, parmi ces administrateurs, il ne peut y avoir plus de deux membres qui sont, directement ou indirectement, liés à un même actionnaire (ou à une société ou une personne physique liée à ce dernier) lorsque celui-ci :

- (i) soit exerce (directement ou indirectement) des activités dans un ou plusieurs domaines d'activité dans lesquels la Société (ou une filiale de celle-ci) exerce également des activités ;
- (ii) soit possède plus de 40% des droits de vote émis par la Société.

Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Sauf décision contraire prise à l'unanimité par le Conseil, le président et le vice-président ne peuvent être des administrateurs tels que définis au paragraphe précédent.

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que cela est nécessaire et chaque fois que deux membres au moins demandent une réunion.

En pratique, le Conseil se réunit au moins quatre fois par an.

Les principaux sujets de discussion portent sur la situation du marché, la stratégie, les développements technologiques, les développements financiers, la gestion des ressources humaines et la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

Les rapports sur les sujets traités lors des réunions du Conseil sont envoyés aux administrateurs au

préalable afin qu'ils puissent exercer leurs fonctions en toute connaissance de cause.

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois à l'occasion des réunions ordinaires du Conseil - sous la présidence de M. Pierre Mottet -, une fois pour la réunion du Conseil du développement durable, et une fois pour la réunion du Conseil des produits. La participation aux réunions du Conseil d'administration a été très élevée. Une grande majorité des administrateurs ont assisté à toutes les réunions.

Lors de l'assemblée générale ordinaire (qui s'est tenue le 10 juin 2020), trois mandats d'administrateurs ont été renouvelés, à savoir le mandat de Bridging for Sustainability, représenté par sa représentante permanente, Mme Sybille van den Hove, le mandat de Consultance Marcel Miller SCS, représenté par son représentant permanent, M. Marcel Miller et le mandat de M. Olivier Legrain. Le terme de leur mandat est fixé à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2023 (c'est-à-dire l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022).

Au cours de cette même Assemblée générale ordinaire (qui s'est tenue le 10 juin 2020), deux mandats d'administrateurs ont pris fin, à savoir le mandat de Bayrime SA, représentée par son représentant permanent, Monsieur Eric de Lamotte, et le mandat de Katleen Vandeweyer Comm. V., représentée par son représentant permanent, Mme Katleen Vandeweyer.

À la suite d'une décision du Conseil d'administration prise le 24 août 2020, le Conseil a décidé à l'unanimité de coopter Nextstepefficiency SRL, représentée par sa représentante permanente, Mme Christine Dubus, et le Dr Richard A. Hausmann en tant qu'administrateurs indépendants.

Le Conseil d'administration en date du 31 décembre 2020 :

NOM	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	FONCTIONS CHEZ IBA	PRINCIPALES FONCTIONS EN DEHORS DE L'ENTREPRISE IBA
Olivier Legrain ⁽¹⁾	2012	AG 2023	Directeur Général / Administrateur interne / Administrateur-Délégué / NC / PC / SC	N/A
Saint-Denis SA (représenté par Pierre Mottet) ⁽¹⁾	1998	AG 2022	Administrateur Interne / Président du Conseil d'Administration / RC (président) / NC (président) / PC (président) / SC	Administrateur de l'UWE (Association wallonne des entreprises) et de plusieurs fonds et start-ups dans le domaine de la santé et de l'environnement
Yves Jongen ⁽¹⁾	1991	AG 2021	Directeur de la Recherche (CRO) / Administrateur interne / Administrateur-délégué / NC / PC / SC	Avant la constitution d'IBA en 1986, directeur du centre de recherche du cyclotron de l'Université Catholique de Louvain (UCL).
Nextstepefficiency (représenté par Christine Dubus) ⁽²⁾	2020	AG 2021	Administratrice indépendante / AC (présidente) / RC / PC / SC	Directeur exécutif de CIC Conseil, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérales / Membre du Conseil d'administration de Columbus, Mobivia et Via ID / Membre du Comité d'audit de Décathlon
Consultance Marcel Miller SCS (représenté par Marcel Miller) ⁽²⁾	2011	AG 2023	Administrateur indépendant / AC / RC / NC / SC / PC	Ancien président d'Alstom Benelux / Membre du conseil d'administration de Schröder / Président du conseil d'administration de Technord
Hedvig Hricak ⁽²⁾	2017	AG 2022	Administratrice indépendante / PC / SC	Présidente du département de radiologie du Memorial Sloan Kettering Cancer Center / Professeur de radiologie au Weill Medical College de l'université Cornell / Professeure à la Gerstner Sloan-Kettering Graduate School of Biomedical Sciences.
Dr. Richard A. Hausmann ⁽²⁾	2020	AG 2021	Administrateur indépendant / AC / RC / NC / PC / SC	Anciennement président et PDG d'Elekta AB, Suède / A occupé divers postes de PDG dans des entreprises de technologie médicale pour les lignes commerciales d'imagerie diagnostique de Siemens et GE / De 2004 à 2010, président et PDG de Siemens Ltd China.
Bridging pour Sustainability SRL (représenté par Sybille van den Hove) ⁽²⁾	2015	AG 2023	Administratrice indépendante / PC / SC (présidente)	Recherche et conseil en matière de durabilité / Ancienne présidente du comité scientifique de l'Agence européenne pour l'environnement / Membre associée de Woman on Board

RC : Comité de rémunération - NC : Comité de nomination - AC : Comité d'audit - PC : Comité des produits - SC : Comité du développement durable

(1) Conformément à la signification attribuée par la charte d'entreprise au terme "Administrateur.trice interne", à savoir qu'un administrateur interne est un administrateur nommé sur proposition des administrateurs délégués.

(2) Soumis à l'assemblée générale en tant que candidats administrateurs indépendants lors de leur élection, sans exclure le fait que d'autres administrateurs remplissent également les critères d'indépendance. Aucun des administrateurs indépendants n'a cessé au cours de l'exercice de remplir les critères d'indépendance énoncés dans la charte d'entreprise.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération s'est réuni cinq fois en 2020. Un rapport de chaque réunion a été fourni au Conseil d'administration.

Les sujets de discussion portaient notamment sur les questions relatives aux primes 2020, aux incitants à long terme et aux régimes de rémunération en général.

Au 31 décembre 2020, le Comité de rémunération était composé de Saint-Denis SA représentée par son administrateur délégué, M. Pierre Mottet, Consultance Marcel Miller SCS représentée par son représentant permanent, M. Marcel Miller, Nextstepefficiency SRL, représentée par son représentant permanent, Mme Christine Dubus et le Dr Richard A. Hausmann. Ces trois derniers membres étant indépendants, le Comité de rémunération est donc composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le Comité de rémunération est présidé par M. Pierre Mottet. M. Olivier Legrain et M. Yves Jongen sont invités à y assister, sauf lorsque le Comité est appelé à se prononcer sur la politique de rémunération ou d'autres questions relatives aux administrateurs-délégués.

COMITÉ DE NOMINATION

Le Comité de nomination s'est réuni cinq fois en 2020 pour évaluer les domaines d'expertise dont le Conseil d'administration a besoin, lorsque les mandats des administrateurs arrivent à échéance, et pour faire des propositions à cet égard au Conseil d'administration.

Sur la base du rapport préparé par ce Comité, le Conseil avait proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2020 (i) d'approuver le renouvellement du mandat de M. Marcel Miller en tant qu'administrateur indépendant, le renouvellement du mandat de Mme Sybille van den Hove en tant qu'administratrice indépendante et le renouvellement du mandat de M. Olivier Legrain en tant qu'administrateur interne et de fixer la durée de leur mandat à l'AGO qui se tiendra en 2023, appelée à statuer sur les comptes annuels 2022, et (ii) de prendre acte de la démission de deux autres administrateurs avec effet au 10 juin 2020, à savoir Mme Katleen Vandeweyer et M. Eric de Lamotte.

Le Comité de nomination est composé de cinq membres, parmi lesquels le président du Conseil d'administration et un minimum de deux administrateurs indépendants. Au 31 décembre 2020, le Comité de nomination était composé de Saint-Denis SA représentée par son administrateur délégué, M. Pierre Mottet, de Consultance Marcel Miller SCS représentée par son représentant permanent, M. Marcel Miller, de M. Olivier Legrain, de M. Yves Jongen et du Dr Richard A. Hausmann. Ce Comité est présidé par M. Pierre Mottet.

COMITÉ DES PRODUITS – RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PRODUITS

Un Comité des produits a été mis en place en tant que comité du Conseil d'administration d'IBA afin d'avoir une vue d'ensemble de la stratégie des produits de protonthérapie, d'analyser et de valider les projets de recherche et de développement en protonthérapie, et de rendre compte de ses activités au conseil d'administration. Ce Comité ne s'est pas réuni en 2020 mais est considéré depuis le second semestre 2020 comme une réunion du Conseil d'Administration à part entière avec un sujet spécifique : les produits IBA. Au 31 décembre 2020, l'ancien comité des produits est composé de tous les membres du Conseil d'administration : M. Olivier Legrain, Saint-Denis SA représentée par son administrateur délégué, M. Pierre Mottet, M. Yves Jongen, Nextstepefficiency représentée par sa représentante permanente, Christine Dubus Consultance Marcel Miller SCS, représentée par son représentant permanent, Marcel Miller, Mme Hedvig Hricak, Dr Richard A. Hausmann, et Bridging for Sustainability SRL représentée par sa représentante permanente Mme Sybille van den Hove. Le Conseil d'administration sur les Produits est présidé par M. Pierre Mottet et s'est réuni le 14 octobre 2020. Aucune absence n'a été enregistrée pour le Conseil d'administration sur les Produits.

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois en 2020, en présence de M. Olivier Legrain et de M. Pierre Mottet. A chaque fois, le Comité a fait un rapport de ses réunions au Conseil d'administration. Les principaux sujets abordés ont été les résultats financiers, la situation des liquidités, l'analyse de la revue des auditeurs externes, une recommandation pour le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes et le changement du représentant du Commissaire aux comptes, l'examen du budget 2021 et le suivi de l'audit interne et de la gestion des risques. La Société garde un contrôle étroit des risques auxquels elle est soumise par le biais de ses contrôleurs financiers employés dans chacune des divisions. Ceci permet une gestion rapprochée des risques. Les risques identifiés sont transmis jusqu'à l'équipe de direction qui rend compte au comité d'audit et développe une solution appropriée, en collaboration avec le comité d'audit et les

départements appropriés de l'organisation. Au 31 décembre 2020, le Comité d'audit était composé de trois membres : Consultance Marcel Miller SCS, représentée par son représentant permanent M. Marcel Miller, Nextstepefficiency SRL, représentée par son représentant permanent Mme Christine Dubus et le Dr Richard A. Hausmann. Il est présidé par Mme Christine Dubus.

COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Comité du développement durable a été mis en place en 2018 en tant que Comité du Conseil d'administration d'IBA. Ce Comité s'est réuni une fois le 10 mars 2020 pour définir la stratégie et l'ambition d'IBA sur les fronts de la durabilité qui est, chez IBA, définie par des engagements envers nos 5 parties prenantes : nos clients et leurs patients, nos employés, nos actionnaires, la société et la planète. Cette réunion s'est tenue en présence de plusieurs membres de la Direction intéressés par ces questions, mais tous les membres n'étaient pas présents lors de la réunion. Depuis octobre 2020, le Comité du développement durable est considéré comme une réunion plénière du conseil d'administration avec la durabilité comme sujet spécifique, car la durabilité est un point clef de la stratégie d'IBA.

Au 31 décembre 2020, l'ancien Comité du développement durable était composé de tous les membres du Conseil d'administration: M. Olivier Legrain, Saint-Denis SA représenté par son directeur

général, M. Pierre Mottet, M. Yves Jongen, Nextstepefficiency représenté par son représentant permanent, Christine Dubus Consultance Marcel Miller SCS, représentée par son représentant permanent, Marcel Miller, Mme Hedvig Hricak, Dr Richard A. Hausmann, et Bridging for Sustainability SRL représentée par sa représentante permanente Mme Sybille van den Hove. Le Conseil du développement durable est présidé par M. Pierre Mottet et s'est réuni le 18 novembre 2020.

Aucune absence n'a été enregistrée pour ce comité du développement durable.

GESTION COURANTE ET STRATÉGIQUE

La gestion courante de la société et le pouvoir de représentation de la société dans ces matières sont délégués à deux Directeurs Généraux, M. Olivier Legrain, Directeur Général, et M. Yves Jongen, directeur de la recherche. Le Directeur Général est spécifiquement chargé de la mise en œuvre de la stratégie et de la gestion au jour le jour et est assisté par une équipe de direction composée de certains membres de l'équipe *Corporate*. Ensemble, ils constituent la Direction du groupe.

Le Directeur Général, accompagné de la Directrice Financière, soumet régulièrement des rapports au Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration a également demandé aux membres de la Direction et aux responsables de division de faire rapport au conseil sur deux sujets : l'adoption du plan stratégique et l'adoption du budget 2021.

Équipe de direction au 31 décembre 2020 :

MANAGEMENT TEAM MEMBERS	POSITIONS	OTHER AND PRIOR DUTIES
Olivier Legrain (representing Lamaris Group SRL)	Directeur Général (CEO)	Administrateur interne/ Administrateur Délégué/ Membre du Comité de nomination/ Membre du Comité des produits (avant intégration)/ Membre du Comité du développement durable (avant intégration)
Yves Jongen (representing Research Management Systems SRL)	Directeur de la Recherche (CRO)	Administrateur interne / Administrateur Délégué Membre du Comité de nomination / Membre du Comité des produits (avant intégration)/ Membre du Comité du développement durable (avant intégration) Avant la constitution d'IBA en 1986, directeur du centre de recherche du cyclotron de l'Université Catholique de Louvain (UCL).

Soumya Chandramouli

Directrice Financière (CFO)

Directrice financière depuis 2016/ Employée IBA depuis 2004, successivement en tant que Group Consolidator, Group Financial Analyst, VP Corporate Finance and VP Finance, Medical Accelerators Solutions/ 5 ans en tant que Senior Auditor chez EY

Frédéric Nolf

Directeur des Ressources Humaines et du Développement Durable (CHRSO)

Rejoint IBA en 2007 en tant que HR Director Particle Therapy/ Positions précédentes : Abbott Vascular (Guidant) and GSK (divers postes RH)

POLITIQUE DE DIVERSITÉ (ARTICLE 3:6, §2, 6°, DU CSA)

Le Code de Conduite des Affaires énonce les principes de la politique sociale et de la politique relative au personnel d'IBA. Il est, entre autres, basé sur la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail. Le Code de Conduite des Affaires est aujourd'hui notre référence pour décrire notre engagement envers la diversité dans notre culture d'entreprise.

Comme indiqué dans notre Brochure d'entreprise, la diversité est un élément fondamental de notre culture d'entreprise. Nous apprécions le caractère unique des individus et les différentes perspectives et talents qu'ils apportent à IBA. Nous apprenons des cultures dans lesquelles nous travaillons et les respectons, nous promouvons la diversité au sein de notre personnel et nous avons un environnement inclusif qui aide chacun d'entre nous à contribuer pleinement au succès d'IBA.

IBA s'engage à offrir des opportunités d'emploi et de formation égales et à traiter les candidats et les employés sans discrimination. Nous ne pratiquons aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, la religion, la langue ou le handicap. Notre politique est que personne chez IBA ne doit faire l'objet d'une quelconque discrimination, et nous avons désigné des personnes responsables de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise, publiée sur le site web du Groupe, définit les compétences essentielles dont le Conseil d'Administration a besoin pour être efficace. Les membres sont nommés sur base des besoins du Conseil en termes de connaissances, d'expérience et de compétences à ce moment-là, en respectant également l'équilibre entre les administrateurs externes, internes et autres

prévus par les statuts, la loi et le Code de gouvernance d'entreprise 2020.

Le Conseil d'administration et le Comité de nomination reconnaissent pleinement les avantages de la diversité parmi les employés, au sein de l'équipe de direction et au sein du Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2020, plus d'un tiers des administrateurs sont de l'autre sexe, ce qui signifie que la Société répond aux exigences en matière de mixité.

La répartition par âge au sein de la Direction est assez large, allant du début des années 40 au milieu des années 70, témoignant d'une valeur juste et équilibrée entre lesdits membres.

La direction prépare une politique globale de diversité qui confirmera la pratique actuelle conformément à notre « approche des parties prenantes » et la prolongera par le biais d'un plan d'action, pour approbation par le conseil d'administration et mise en œuvre en 2021.

INFORMATIONS DIVULGUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007 (ARTICLES 3:6, §2, 7° ET 3:32, §1, 8°, DU CSA)

Conformément à l'article 34, 5° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, en ce qui concerne les obligations des émetteurs de titres admis à la négociation sur un marché réglementé (P.M.B. 03/12/2007), l'énoncé de gouvernance d'entreprise contient les renseignements suivants.

i) STRUCTURE DU CAPITAL, CATÉGORIES D'ACTIONS, DROITS ATTACHÉS À CHAQUE CATÉGORIE D'ACTIONS ET LE % DU CAPITAL QU'ELLES REPRÉSENTENT

Au 31 décembre 2020, la Société a émis 30 133 920 actions, sans valeur nominale, représentant chacune

1/30 133 920^{ème} du capital-actions de la Société et chacune accordant les mêmes droits à son propriétaire. Aucune classe d'actions n'a été créée.

ii) RESTRICTIONS LÉGALES OU INCLUSES DANS LES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ, SUR LE TRANSFERT D' ACTIONS

Il n'y a aucune restriction quant au transfert des actions de la Société.

iii) LES DÉTENTEURS DE TITRES QUI TRANSMETTENT DES DROITS DE CONTRÔLE SPÉCIFIQUES ET UNE DESCRIPTION DE CES DROITS

La Société n'a émis aucun titre qui transmet un droit de contrôle spécifique à son détenteur.

iv) TOUS LES ACCORDS IMPORTANTS AUXQUELS L'ÉMETTEUR FAIT PARTIE ET QUI SONT SUBORDONNÉS À UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE À LA SUITE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT À MOINS QUE LEUR DIVULGATION NE NUISE GRAVEMENT À L'ÉMETTEUR

Non applicable.

v) TOUS LES ACCORDS ENTRE L'ÉMETTEUR ET LES ADMINISTRATEURS OU LE PERSONNEL, CONTENANT L'OCTROI DE COMPENSATIONS SI LES ADMINISTRATEURS DÉMISSIONNENT OU DOIVENT CESSER LEURS FONCTIONS SANS RAISON VALABLE OU SI L'EMPLOI DU PERSONNEL CESSE À LA SUITE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

Il n'y a pas de tels arrangements en place.

vi) MÉCANISME DE CONTRÔLE DANS UN SYSTÈME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL

Il n'existe pas de système d'actionnariat du personnel au sein de la Société.

vii) RESTRICTIONS LÉGALES OU STATUTAIRES, SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2020, les articles 27 et 28 de la Société Coordonnée Les statuts prévoient les limites suivantes :

« Article 27 :

Aucun actionnaire ne peut, avec ses sociétés affiliées et personnes qui lui sont liées, participer au vote en assemblée générale pour un nombre de voix dépassant trente-cinq pour cent (35 %) des voix attachées à l'ensemble des titres assortis du droit de vote émis par la Société.

En outre, pour autant que d'autres actionnaires qui ne lui sont pas liés, détenant au minimum individuellement quinze pour cent (15 %) des titres assortis du droit de vote émis par la Société, participent à l'assemblée générale, aucun actionnaire ne pourra, avec les sociétés et personnes qui lui sont liées, prendre part au vote, pour chaque résolution mise au vote, à concurrence d'un nombre de titres excédant la moitié moins un titre des titres admis au vote et exprimés respectivement pour chaque résolution mise au vote.

Pour l'application des alinéas précédents, est considéré comme lié à un actionnaire,

– toute société ou personne liée à cet actionnaire au sens de l'article 1:20 du CSA ;

– toute personne physique ou morale qui fait partie des organes d'administration ou de direction de cet actionnaire ou d'une société visée au tiret précédent;

– tout tiers agissant en son nom propre mais pour le compte de cet actionnaire ou d'une des personnes visées aux deux tirets précédents ;

– tout actionnaire qui a donné procuration à cet actionnaire ou à une personne visée aux tirets précédents en vue de se faire représenter à cette assemblée générale.

Article 28 :

Sans préjudice à l'Article 27, l'actionnaire qui détient des actions entièrement libérées, inscrites depuis au moins deux années sans interruption à son nom dans le registre des actions nominatives et qui répondent aux conditions légales (article 7:53 du CSA) bénéficie du droit de vote multiple prévu par la loi pour ces actions par rapport aux autres actions représentant une même part du capital. »

viii) ACCORDS EN VIGUEUR ENTRE ACTIONNAIRES, CONNUS PAR LA SOCIÉTÉ ET SUSCEPTIBLES DE RESTREINDRE LE TRANSFERT D' ACTIONS ET/OU L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Il n'y a pas de tels arrangements en place.

ix) RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES ADMINISTRATEURS ET À LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ÉMETTEUR

(a) Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs

À cet égard, au 31 décembre 2020, articles 11 et 12 des statuts de la Société prévoyaient ce qui suit:

"Article 11 :

La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres et d'un maximum de douze membres, nommés par l'assemblée générale pour un terme n'excédant pas le terme légal, renouvelable. » Article 12 :

La composition du conseil d'administration doit à tout moment refléter les équilibres imposés par la loi ainsi que les équilibres suivants :

(a) minimum un tiers de ses membres (dénommés ci-après « administrateurs indépendants ») doivent être des administrateurs indépendants, choisis pour leur expérience, leur discernement et leur personnalité et qui répondent à la définition de l'article 7:87 du CSA;

(b) minimum un tiers de ses membres (dénommés ci-après « administrateurs internes ») doivent être élus sur proposition du ou des administrateurs délégués ;

(c) les autres administrateurs (dénommés ci-après « autres administrateurs ») sont nommés librement par l'assemblée générale, étant entendu toutefois que, parmi ces autres administrateurs, ne peuvent figurer plus de deux membres qui sont « liés directement ou indirectement à un même actionnaire » (ou à une société ou personne liée à celui-ci) au sens de l'alinéa 2 du présent Article 12 ; et

(d) maximum un tiers de ses membres ont été élus sur proposition ou par le vote déterminant d'un investisseur privé institutionnel ou groupe d'investisseurs privés institutionnels ; et

(e) maximum un tiers de ses membres peuvent être « liés directement ou indirectement à un actionnaire » ou groupe d'actionnaires (ou à une société ou personne liée à celui-ci ou ceux-ci) au sens de l'alinéa 2 du présent Article 12, lorsque cet actionnaire (ou groupe d'actionnaires) :

(i) soit exerce directement ou indirectement des activités dans un ou plusieurs secteurs d'activités dans lesquels la Société ou l'une de ses filiales est également active ;

(ii) soit détient plus de quarante pour cent (40 %) des titres assortis du droit de vote émis par la Société.

Pour l'application du présent Article 12, alinéa 1, (c), (d) et (e), est considéré comme « lié, directement ou indirectement, à un actionnaire », tout administrateur (personne physique ou morale) qui :

(a) fait partie, ou a fait partie au cours des cinq années précédant sa nomination, des organes d'administration ou de direction, ou du personnel, de cet actionnaire (ou d'une société liée à celui-ci) ou a reçu procuration de celui-ci ;

(b) a, avec cet actionnaire (ou une société ou personne liée à celui-ci) ou avec une personne visée au (a), des relations d'affaires, d'actionariat ou de parenté de nature à influencer les conditions dans lesquelles il exerce son mandat d'administrateur ; ou

(c) a été nommé sur proposition ou par le vote déterminant de cet actionnaire.

Pour l'application du présent Article 12, la notion de société ou de personne « liée » à une autre s'entend au sens de l'article 1:20, 1° et 2°, du CSA.

Les propositions de nomination des « administrateurs indépendants » et des « autres administrateurs » sont présentées par le comité de nomination formé au sein du conseil d'administration. Ce comité est composé de cinq membres, dont trois administrateurs internes et deux administrateurs indépendants. En outre, aucun des administrateurs définis à l'alinéa 1, (d), du présent Article 12 ne peut en faire partie, sauf si, le cas échéant, ces derniers sont, par ailleurs, des administrateurs internes.

Les propositions de nomination des « administrateurs internes » sont présentées par le ou les administrateurs délégués à la gestion journalière qui communiquent au conseil d'administration le nom des candidats à soumettre à l'assemblée générale.

Aucun administrateur ne peut être nommé sur proposition d'un ou plusieurs actionnaire(s) si cette proposition, contenant toutes les informations quant à la personne de l'administrateur proposé nécessaires notamment afin de permettre le contrôle du respect des équilibres prévus au présent Article 12, n'a pas été communiquée au conseil d'administration dans les délais légaux.

Toute proposition de nomination d'administrateur soumise à l'assemblée générale mentionne si la personne proposée doit être considérée comme un « administrateur indépendant », un « administrateur

interne » ou un « administrateur lié, directement ou indirectement, à un actionnaire » au sens du présent Article 12.

Si l'assemblée générale ne se prononce pas en faveur des propositions qui lui sont présentées conformément aux alinéas précédents, il en est formulé de nouvelles en suivant la même procédure et l'assemblée générale est convoquée à nouveau afin de statuer sur les nouvelles propositions. »

(b) Règles applicables à la modification des statuts de la Société

À cet égard, au 31 décembre 2020, l'article 29, §2, des statuts de la Société prévoyait ce qui suit :

"Article 29, §2 :

Toutefois, toutes modifications apportées aux articles suivants des statuts : Article 11, Article 12, Article 13, Article 14, Article 19, Article 27 et Article 29, ne pourront être adoptées que pour autant que ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié du capital social et que les modifications proposées réunissent les quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) au moins des voix exprimées."

x) POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ÉMETTRE OU DE RACHETER LES ACTIONS PROPRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration était autorisé à émettre de nouvelles actions ou à racheter les actions propres de la société. À cet égard, l'article 6 des statuts de la société prévoit ce qui suit :

« Article 6:

Le conseil d'administration a le pouvoir d'augmenter le capital de la Société, d'émettre des obligations convertibles ou des droits de souscription, en une ou plusieurs opérations, dans les limites légales, de plafond et de durée.

Le conseil d'administration est expressément autorisé à faire usage de ce pouvoir dans les cas visés aux articles 7:200 (limitation ou suppression du droit de préférence et incorporation de réserves) et 7:202 (offre publique d'acquisition) du Code des sociétés et des associations (ci-après, le « CSA »). »

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION (ARTICLE 3:6, §3, DU CSA)

Lors de l'établissement de la politique de rémunération, le Conseil d'administration a pris en compte l'environnement externe dans lequel opère IBA, les exigences légales, les principes du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, les pratiques de marché et les orientations émises par les organisations représentant les actionnaires institutionnels.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS NON-DIRIGEANTS

Conformément à la Charte de Gouvernance d'Entreprise d'IBA, publiée sur le site Internet du groupe, le Conseil d'administration détermine la politique de rémunération et les montants versés aux Administrateurs non-dirigeants, sur la base des recommandations du Comité des rémunérations. Il est régulièrement revu à la lumière des pratiques de marché et soumis à l'approbation des actionnaires.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET AUTRES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Procédure

Après examen par le Comité des rémunérations, le Conseil d'administration détermine la rémunération directe ou indirecte versée aux Administrateurs Délégués conformément à sa politique de rémunération. Le Comité s'assure que la rémunération est conforme aux pratiques du marché, telles que déterminées par des études réalisées par des cabinets spécialisés. Le Comité des rémunérations suit et révisé la politique de rémunération des membres de la Direction générale et des salariés de la Société, adoptée par le Directeur général. Aux fins de ce qui précède et de manière générale, le Conseil d'Administration, le Comité des Rémunérations et les administrateurs individuels ont l'autorité et le devoir, sous réserve des règles définies dans la Charte de Gouvernance

d'Entreprise, de se doter de moyens suffisants, y compris l'assistance de consultants externes, le cas échéant.

Principes de la politique de rémunération

L'objectif principal de la philosophie de rémunération d'IBA est de s'assurer que la Société est en mesure d'attirer, de retenir et d'engager les talents exécutifs dont elle a besoin pour tenir ses promesses envers ses diverses parties prenantes – y compris ses clients et patients, ses actionnaires, ses employés, la société en général et la planète – tout en s'alignant sur leurs intérêts respectifs.

La structure et les niveaux de rémunération, en général, doivent être efficaces pour atteindre ces objectifs. Les programmes et décisions de rémunération répondent en tout temps aux critères suivants :

- Ils équilibrent adéquatement la compétitivité externe avec les autres organisations et l'équité interne, compte tenu à la fois du contenu du poste, des compétences personnelles et de l'efficacité du gestionnaire au sein d'IBA ;
- Ils sont abordables, durables et rentables, évitant les excès ;
- Ils récompensent le rendement – tant individuel que collectif – aligné sur la stratégie d'entreprise, compte tenu des résultats à court terme et de l'orientation à long terme, et soutenu par un solide système de gestion de la performance ;
- Ils assurent la transparence et la prévisibilité, tout en offrant suffisamment de flexibilité pour répondre rapidement aux besoins changeants de l'entreprise, si et quand cela est requis ;
- La rémunération qui en résulte est un juste équilibre du point de vue de toutes les parties prenantes, en tenant compte de circonstances exceptionnelles (facteur d'équité). Dans des circonstances exceptionnelles seulement, les administrateurs non dirigeants ont le pouvoir de modifier les politiques énoncées ci-dessus ou de s'en écarter au cas où elle le jugeait dans le meilleur intérêt de la

société. Cette dérogation peut concerner tous les aspects de la politique. Les « circonstances exceptionnelles » couvrent les situations où l'écart par rapport à la politique de rémunération est nécessaire pour servir les intérêts à long terme et la durabilité de l'entreprise. L'écart ne peut être demandé que par les administrateurs non dirigeants et l'explication complète sera fournie.

La compétitivité extérieure est actuellement évaluée en fonction d'un échantillon général d'entreprises actives sur les marchés où les dirigeants sont basés.

IBA évalue continuellement la pertinence de ses programmes de rémunération en raison de l'évolution des besoins et des connaissances, tant à l'externe qu'à l'interne, ce qui peut entraîner un ajustement lorsque cela est jugé nécessaire ou approprié.

La rémunération et les conditions des employés ont été prises en compte lors de l'établissement de cette politique. Le plan d'intéressement décrit ci-dessous s'applique à l'ensemble du personnel de la même manière qu'aux directeurs généraux et membres de l'équipe de direction.

À partir de 2021, IBA met en œuvre deux révisions de sa politique de rémunération :

- Introduction d'une exigence minimale de détention (MHR) des actions IBA pour ses directeurs généraux et les membres de l'équipe de direction.
- Modification de la formule de rémunération variable en intégrant le plan d'intéressement applicable à tous les salariés, égalisant le dividende versé aux actionnaires.

Le résultat attendu de ces mesures est d'aligner les intérêts des actionnaires et de la direction, avec un juste équilibre entre la performance à court terme et les objectifs à long terme pour soutenir la réalisation de l'engagement stratégique d'IBA envers son approche multi-parties prenante.

RÉMUNÉRATION TOTALE (ARTICLE 3:6, §3, 1°, DU CSA)

Rémunération totale des Administrateurs non-dirigeants

Les administrateurs d'IBA sont actuellement rémunérés par une cotisation forfaitaire annuelle de 6 000 euros, à l'exception des administrateurs résidant à l'étranger, qui, afin de couvrir les implications de temps spécifiques et les contraintes liées aux voyages intercontinentaux, reçoivent 16 000 euros. Le Président du Conseil reçoit une redevance forfaitaire annuelle de 12 000 euros, tandis que les présidents du Comité d'audit et du Comité du développement durable (avant intégration) reçoivent une cotisation forfaitaire annuelle de 9 000 euros chacun.

Les frais forfaitaires annuels sont complétés par une redevance fixe de 1 600 euros par Conseil d'administration ou par réunion de comité à laquelle le directeur a été invité et à laquelle il a assisté. Le Président du Conseil reçoit 3 000 euros par réunion. Le Président de la commission d'audit et le Président du Comité du développement durable (avant intégration) reçoivent 2 200 euros par réunion du Comité qu'ils ont présidée et 1 600 euros par autre réunion. Les frais fixes sont sur une base d'une demi-journée (en supposant une demi-journée de

préparation) et ajustés par demi-journée si nécessaire.

Les administrateurs non-dirigeants ne reçoivent aucune forme de rémunération et aucune autre forme de rémunération fixe, fondée sur les actions ou en nature au cours de l'année.

Aucune rémunération en actions n'est proposée compte tenu de la mixité internationale d'administrateurs non-gérants et de l'incompatibilité d'une telle pratique avec les exigences d'indépendance dans certaines juridictions

À l'heure actuelle, aucun changement fondamental de la politique n'est prévu au cours des deux prochaines années. Le niveau et la structure de la rémunération des administrateurs sont surveillés et examinés sur une base annuelle, ce qui peut entraîner un ajustement lorsque cela est jugé nécessaire ou approprié.

Les Directeurs généraux ne reçoivent pas de rémunération spécifique de l'administrateur. La rémunération qu'ils reçoivent pour leur rôle direct ou indirect dans l'entreprise comprend la rémunération de leurs responsabilités d'administrateur.

Tableau de la rémunération totale par Administrateur non-dirigeant

Les rémunérations brutes qui ont été payées aux Administrateurs non-exécutifs en 2020 sont :

MEMBRE DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION TOTALE (EUR)	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE (EUR)		RÉMUNÉRATION POUR PARTICIPATION AUX RÉUNIONS (EUR)
Saint-Denis SA, représentée par Pierre Mottet (Président du Conseil, Président du Comité de nomination, Président du Comité de rémunération))	90 000	12 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	33 000 9 000 24 000 N/A 6 000 6 000 AUCUNE
SCS Consultance Marcel Miller, Représentée par Marcel Miller (Administrateur indépendant)	47 600	6 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	17 600 6 400 12 800 N/A 3 200 1 600 AUCUNE
Bayrime SA, représentée par Eric de Lamotte (administrateur) jusqu'au 10 juin 2020	3 000	3 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	AUCUNE AUCUNE AUCUNE AUCUNE AUCUNE AUCUNE AUCUNE

Hausmann Consulting, représentée par Dr. Richard Hausmann (Administrateur indépendant dont le mandat a débuté le 24 août 2020)	23 800	3 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	8 000 3 200 4 800 N/A 3 200 1 600 AUCUNE
Nextstepefficiency Srl,, représentée par Christine Dubus (Administratrice indépendante, Présidente du Comité d'Audit, dont le mandat a débuté le 24 août 2020)	26 500	4 500	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	8 000 4 400 4 800 N/A 3 200 1 600 AUCUNE
Bridging for Sustainability, représentée par Sybille van den Hove (Admnistratrice indépendante)	34 200	9 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	17 600 N/A N/A N/A 3 200 4 400 AUCUNE
Katleen Vandeweyer Comm.V., représentée par Katleen Vandeweyer (Administratrice indépendante, Présidente du Comité d'Audit, dont le mandat s'est terminé le 10 juin 2020)	23 300	4 500	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	8 000 4 400 6 400 N/A AUCUNE AUCUNE AUCUNE
Hedvig Hricak (Administratrice indépendante)	28 800	16 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	9 600 N/A N/A N/A 1 600 1 600 AUCUNE

* CA – Réunion du conseil d'administration; AC – Réunion du Comité d'audit; CN – Réunion du Comité de nomination, CR – Réunion du Comité de rémunération; MAC – Réunion du Comité de fusions et acquisitions; PC – Réunion du Comité de produits ; SC – Comité du développement durable. N/A indique que l'administrateur n'est pas membre du Comité ou qu'aucune réunion du Comité n'a eu lieu ; Autres – Participation à d'autres réunions, telles que les réunions des utilisateurs et/ou les réunions stratégiques.

En 2020, le Groupe a aussi fait appel aux services de Saint-Denis SA pour des activités spécifiques non liées à son mandat d'administrateur. Les honoraires correspondant à ces services s'élevaient à 276.732 EUR.

Composantes de la rémunération totale pour les directeurs généraux et les autres membres de la Direction

Pour les directeurs généraux et les autres membres de la Direction, la rémunération totale comprend

généralement une rémunération fixe, une rémunération variable et des primes à long terme. Les cotisations au régime de retraite et d'autres éléments sont offerts aux membres salariés de la Direction. Chaque membre individuel ne bénéficie pas nécessairement de chaque élément de rémunération : cela dépend principalement de la nature et de la structure de l'accord individuel. En conséquence, le poids des différentes composantes de la rémunération, dans le cadre de la rémunération totale, diffère sur une base individuelle. De manière générale, le poids de chaque composante de la rémunération représente une partie de la rémunération totale qui peut se résumer comme suit:

DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET LES AUTRES MEMBRES DE LA DIRECTION

COMPOSANTE DE LA RÉMUNÉRATION	PARTIE DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE (QUAND ELLE EST PROPOSÉE)
Rémunération fixe annuelle	Entre 46% et 63%
Rémunération variable annuelle (à objectif atteint)	Entre 18% et 46%
Valeur annualisée d'intéressement à long terme	Entre 5% et 9%
Valeur annuelle de Plan de pension	Jusqu'à 3%
Valeur annuelle d'autres composantes	Jusqu'à 8%

Rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe annuelle est une composante monétaire de la rémunération, définie en fonction du poste d'une personne, ainsi que de ses compétences et de son expérience dans le poste.

Rémunération variable annuelle

Le programme annuel de rémunération variable récompense la performance par rapport à des objectifs spécifiés, définis et formalisés au début de la période de performance. Les niveaux de rémunération sont actuellement ciblés entre 30% et 100% de la rémunération fixe annuelle, selon le poste.

Pour l'année de performance 2020, la performance collective est mesurée par rapport aux objectifs de bénéfice avant impôts (PBT) et de prises de commandes, orientés vers l'atteinte et le dépassement des objectifs de la Société pour l'exercice.

A partir de l'année de performance 2021, IBA met en place un plan de participation aux bénéfices correspondant au dividende total versé aux actionnaires. Un certain nombre de Points de Participation aux Bénéfices est attribué à chaque collaborateur IBA, correspondant généralement à la part de leur rémunération variable liée à la performance collective. L'enveloppe de participation aux bénéfices est répartie entre tous les employés en conséquence. Les Directeurs Généraux et autres membres de la Direction Générale participent à ce plan aux côtés des salariés, 50% de leur rémunération variable étant basée sur ce plan d'intéressement.

Au niveau individuel, les objectifs quantitatifs et qualitatifs sont axés sur la mise en œuvre de la stratégie commerciale et reflètent des défis stratégiques spécifiques au niveau du Groupe ou de l'unité opérationnelle, y compris i) les objectifs financiers (PBT) ii) les objectifs commerciaux et iii) les objectifs stratégiques. Le paiement maximum est fixé à 150% de l'objectif en cas de performance exceptionnelle, tandis que des performances inférieures aux attentes se traduisent par un paiement nul.

La période de performance est l'année fiscale.

Les Directeurs Généraux Délégués ne sont pas présents aux réunions du Conseil d'Administration et du Comité des Rémunérations où leurs performances et niveaux de rémunération variables sont discutés et décidés. La Charte de Gouvernance d'Entreprise IBA de décembre 2020 met explicitement en garde contre les conflits d'intérêts et comment agir suite à une telle situation (voir points 4.3.3 et 4.4.2 et 7.1).

Les accords avec les directeurs généraux et les membres de la Direction générale contiennent des clauses de récupération concernant les paiements variables qui seraient effectués sur la base d'informations financières erronées.

Intéressement à long terme (LTI)

Un nouveau plan d'options sur actions a été proposé en 2021 aux directeurs généraux et aux membres de l'équipe de direction générale, ainsi qu'à certains autres hauts dirigeants. Le plan est acquis le 1^{er} janvier 2025 et peut être exercé jusqu'au 31 décembre 2026. Tout produit gagné dans le cadre de ce plan sera remis aux bénéficiaires sous forme d'actions complètes jusqu'à ce que leur MHR tel que défini ci-dessous soit atteint. Lorsque leur MHR est atteint, les bénéficiaires du régime peuvent choisir

d'obtenir leur produit sous forme d'actions ou en espèces. Les options de ce plan ont un prix d'exercice de 13,39 €.

Exigence minimale de détention (MHR)

Un nombre minimum d'actions nominatives de la Société doit être détenu par les Administrateurs Délégués et les membres de la Direction Générale. Chacun d'eux doit acquérir, détenir et conserver directement ou indirectement un nombre d'actions de la Société correspondant à 100 000 actions IBA pour les Directeurs Généraux et à 10 000 actions IBA pour les membres de la Direction Générale. Les autres dirigeants qui participent au plan d'options sur actions décrit ci-dessus sont également soumis à un MHR correspondant à 40% de leurs Stock-Options 2021 pour ceux basés en Belgique et à 25% de celui-ci pour ceux basés ailleurs. Le MHR doit être atteint au plus tard le 31 décembre 2026. Le MHR peut être constitué de la manière qui est jugée la plus appropriée par la personne à qui ce minimum est imposé, y compris par le biais du Plan d'options sur actions décrit ci-dessus.

Le MHR s'applique pendant toute la durée de la relation contractuelle avec IBA, et au cours d'une période de trois ans à compter de la date à laquelle ladite relation contractuelle prend fin à moins que la cessation de la relation contractuelle ne soit consécutive à la retraite ou au décès de l'exécutif concerné.

Les Directeurs généraux sont d'importants propriétaires de l'actionnaire de référence et se conforment déjà à la disposition.

Plan de retraite

IBA ne verse aucune cotisation de retraite à ses directeurs généraux, qui opèrent dans le cadre d'un accord de société de gestion.

Selon les termes et conditions de leur accord, les membres de la Direction Générale peuvent participer à un plan de retraite. Ces plans suivent les pratiques du marché dans les pays où ils s'appliquent. Ce sont des régimes de type à cotisations définies.

Autres composants

IBA ne verse aucun autre élément de rémunération à ses directeurs généraux, qui opèrent dans le cadre d'un accord de société de gestion.

Comme pour les cotisations de retraite, les membres de la Direction générale peuvent avoir droit à d'autres éléments de rémunération conformément à leur accord et aux programmes en place pour les employés dans leur pays respectif. Celles-ci incluent principalement la participation aux programmes d'assurance d'IBA (couvrant souvent l'assurance vie, l'invalidité, l'assurance voyage et les soins médicaux), les voitures de société ou les indemnités de voiture, et d'autres éléments comme les chèques-repas. Tous les composants suivent les pratiques du marché local dans le pays où l'individu est basé. Ils représentent une part mineure de la rémunération, voire rien du tout.

Contexte de rémunération au cours de l'exercice 2020 :

La politique générale est expliquée dans [le rapport annuel 2019](#). 2020 a cependant été une année un peu spéciale. Alors que les règles étaient appliquées pour payer le plan variable 2019, face à l'incertitude liée à l'impact de la crise du Covid-19 sur son activité, IBA a décidé de geler ses rémunérations sauf lorsque cela était exigé par la loi ou autrement. Un plan d'options d'achat d'actions limité, couvert par un rachat d'actions par la société, a été ajouté pour l'équipe de direction et les cadres supérieurs afin de favoriser des objectifs à long terme au-delà de la gestion de crise difficile liée à la situation de Covid.

Rémunération totale

Conformément à notre politique de rémunération, la rémunération des directeurs généraux et des cadres supérieurs a été composée en 2020 d'un salaire de base, d'une rémunération variable annuelle et, selon leur contribution contractuelle et d'autres éléments de rémunération tels que les chèques repas, l'assurance maladie, une voiture de société et des avantages sociaux. Un plan d'options d'achat d'actions a également été offert en 2020, tel que décrit dans le présent rapport.

Les directeurs généraux exercent leurs activités sous la direction d'une société de gestion et, à ce titre, ne bénéficient pas d'un régime de retraite parrainé par IBA ni des autres.

Rémunération variable – incitants à court terme

Critères du plan

La rémunération variable versée en 2020 concerne l'année de performance 2019. Le plan était basé pour 50% sur les résultats d'entreprise par rapport aux objectifs et pour 50% sur la contribution individuelle. Les résultats d'entreprise ont été mesurés à 60% par rapport au bénéfice avant impôts (PBT) et à 40% par rapport aux prises de commandes.

Le choix de ces critères de performance contribue à long terme au développement de l'entreprise, étant un mélange de performance financière actuelle

(conversion de l'arriéré), de nouvelles affaires (création d'arriéré) et d'objectifs qualitatifs.

Afin de protéger sa position concurrentielle, IBA ne divulgue pas d'objectifs globaux ni d'objectifs individuels.

Chaque critère est évalué séparément par rapport aux objectifs préapprouvés. Un score de performance est attribué à chaque critère, ce qui entraîne le paiement correspondant tel que décrit dans le tableau suivant :

Score	Insatisfaisant	Amélioration nécessaire	Moyen	Bon	Elevé	Exceptionnel
Paiement	0%	0%	75%	100%	120%	150%

Paiement réel

Au niveau du groupe, le seuil minimal pour obtenir un paiement sur le PBT atteint n'a pas été rencontré, entraînant un paiement de 0%. La portion prise de commande a atteint son maximum avec un paiement à 150% (<https://iba-worldwide.com/content/iba-annual-report-2019>). Cela s'est traduit par un paiement final de 60% pour la partie liée aux résultats commerciaux.

La contribution individuelle a été évaluée par le Comité des Rémunérations et validée par le Conseil d'Administration, pour chaque Directeur Général et

pour chaque membre de la Direction Générale. Il était basé sur la performance par rapport aux objectifs individuels préapprouvés de 2019.

La rémunération variable a été plafonnée à 150% du paiement cible. Il n'était pas nécessaire d'appliquer ce plafond pour l'année de performance 2019.

En 2020, la rémunération variable des directeurs exécutifs a été versée sous la forme d'une combinaison d'espèces, de bons de souscription et de cotisations de retraite. La valeur totale correspondante de leur rémunération variable est indiquée dans le tableau ci-dessous.

RÉMUNÉRATION TOTALE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX

Le calendrier ci-dessous décrit la rémunération totale reçue par chaque directeur général

Nom	Titre	Devise	Année	Rémunération fixe annuelle	Rémunération variable annuelle	Plan d'intéressement à long terme	Plan de pension	Autres composants
Olivier Legrain (1)	CEO	EUR % du total	2020	388,982 51%	313,750 41%	65.323 8%	Aucun 0%	Aucun 0%
		EUR % du total	2019	386,393 67%	189,093 33%	Aucun 0%	Aucun 0%	Aucun 0%
Yves Jongen (2)	CRO	EUR % du total	2020	344,533 63%	172,705 32%	26.129 5%	Aucun 0%	Aucun 0%
		EUR % du total	2019	351,908 87%	104,087 13%	Aucun 0%	Aucun 0%	Aucun 0%

1. Directeur général et représentant de Lamaris SRL

2. Directeur général et représentant de Research Management Systems SRL

RÉMUNÉRATION VARIABLE DÉTAILLÉE DES ADMINISTRATEURS-DÉLÉGUÉS POUR 2020

Nom	Titre	Devise	PBT a. % paiement b. montant	Prise de commandes a. % paiement b. montant	Objectifs individuels a. % paiement b. montant
Olivier Legrain (1)	CEO	EUR	a. 0% b. 0€	a. 150% b. 117.656€	a. 100% b. 196.094€
Yves Jongen (2)	CRO	EUR	a. 0% b. 0€	a. 150% b. 64.764€	a. 100% b. 107.941€

1. Directeur général et représentant de Lamaris SRL
2. Directeur général et représentant de Research Management Systems SRL

RÉMUNÉRATION TOTALE DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Titre	Devise	Année	Rémunération fixe annuelle	Rémunération variable annuelle	Plan d'intéressement à long terme	Plan de pension	Autres composants*
Équipe de direction	EUR % du total	2020	367,143 63%	99,493 17%	52.258 9%	15,772 3%	45,257 8%
	EUR % du total	2019	368,493 77%	53,999 11%	None 0%	13,764 3%	40,383 8%

*i.e. assurance hospitalisation, assurance invalidité de longue durée, voiture, vélo, chèques-repas, indemnité de représentation, avantages accessoires mineurs, en conformité avec les pratiques locales

RÉMUNÉRATION VARIABLE DÉTAILLÉE POUR 2020 POUR L'ÉQUIPE DE DIRECTION

	Currency	PBT a. % paiement b. montant	Prise de commandes a. % paiement b. montant	Objectifs individuels a. % paiement b. montant
Equipe de direction	EUR	a. 0% b. 0€	c. 150% d. 33.164	a. 120% b. 66.329

RÉMUNÉRATION LIÉE AUX ACTIONS (ARTICLE 3: 6, §3, 2°, DU CSA)

Rémunération sous forme d'actions

En 2020, IBA a émis une prime à long terme sous la forme d'un plan d'options sur actions (SOP2020). Ce LTI a été proposé le 1er juin 2020 sous la forme d'un plan d'options sur actions IBA avec un prix d'exercice de 7,54 euros (soit le cours de clôture moyen des 30 jours précédents). Ce plan sera acquis le 1er janvier 2024. 50% des options expireront le 31 mai 2026, les 50% restants le 31 mai 2030.

Un autre plan est toujours actif (SOP2014). Le SOP2014 a été octroyé le 1er juillet 2014. Ce plan a été entièrement acquis le 1er janvier 2019 et expirera le 30 juin 2024. Le prix d'exercice est égal à la juste valeur de marché de l'action à l'attribution, soit 11,52 EUR.

IBA ne facilite pas la conclusion de contrats dérivés liés à ces options d'achat d'actions ou pour couvrir les risques qui y sont liés.

IBA a choisi de valoriser les options sur actions à leur juste valeur selon IFRS2.

Rémunération en Options sur Actions										
Nom, Position	Principales Dispositions du Plan d'Options sur Actions						Information relative à l'Année Financière faisant l'objet du Rapport			
							Bilan d'Ouverture	Dans le Courant de l'Année (*)		Bilan de Clôture
	1. Identification du Plan	2. Date de la Proposition	3. Date de l'Acquisition	4. Fin de la Période de Rétention	5. Période d'Exercice	6. Prix d'Exercice	7. Nombre d'Options au début de l'année (2)	8.a) Nombre d'Options Proposées 8.b) Valeur des Actions Sous-Jacentes @ Date de la Proposition (3)	9.a) Nombre d'Options Accordées 9.b) Valeur des Actions Sous-Jacentes @ Date d'Acquisition 9.c) Valeur @ Prix d'Exercice 9.d) Plus-Value @ Date d'Acquisition (4)	10. Nombre d'Options Proposées mais non encore Accordées (5)
Olivier LEGRAIN, CEO	SOP 2020	06-01-20	01-02-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	0	8.a) 25.000 8.b) 188.500 €		25.000
	SOP 2014	07-01-14	12/31/2018	N/A	du 01-01-2019 au 30-06-2024	11,52 €	50.000			
						Total :	50.000	8.a) 25.000 8.b) 188.500 €		25.000
Yves JONGEN, CRO	SOP 2020	06-01-20	01-02-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	0	8.a) 10.000 8.b) 75.400 €		10.000
	SOP 2014	07-01-14	12/31/2018	N/A	du 01-01-2019 au 30-06-2024	11,52 €	10.000			
						Total :	10.000	8.a) 10.000 8.b) 75.400 €		10.000
Soumya CHANDRAMOULI, CFO	SOP 2020	06-01-20	01-02-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	0	8.a) 10.000 8.b) 75.400 €		10.000
						Total :	10.000	8.a) 10.000 8.b) 75.400 €		10.000
Frédéric NOLF, CHRO	SOP 2020	06-01-20	01-02-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	0	8.a) 10.000 8.b) 75.400 €		10.000
	SOP 2014	07-01-14	12/31/2018	N/A	du 01-01-2019 au 30-06-2024	11,52 €	10.000			
						Total :	10.000	8.a) 10.000 8.b) 75.400 €		10.000

(*) Durant l'année, aucune option n'était exercée et aucune option n'était venue à échéance à cause de l'expiration du terme de l'option

INDEMNITÉS DE DÉPART (ARTICLE 3: 6, §3, 3 °, DU CSA)

Accords de départ avec les Administrateurs non-dirigeants

Le tableau ci-dessous résume les principaux accords contractuels concernant chaque administrateur non-dirigeant en cas de cessation à l'initiative de la Société

DIRECTEURS NON EXÉCUTIFS	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	PÉRIODE DE PRÉAVIS APPLICABLE	ACCORD DE DÉPART
Saint-Denis SA, représentée par Pierre Mottet	1998	AG 2022	Aucune	Aucun
Consultance Marcel Miller SCS, représentée par Marcel Miller)	2011	AG 2023	Aucune	Aucun
Hedvig Hricak (2)	2017	AG 2022	Aucune	Aucun
Nextstepefficiency, représentée par Christine Dubus	2020	AG 2021	Aucune	Aucun
Dr. Richard A. Hausmann	2020	AG 2021	Aucune	Aucun
Bridging for Sustainability SRL, représentée par Sybille van den Hove	2015	AG 2023	Aucune	Aucun

Accords de départ avec les Directeurs généraux et les autres membres de la Direction

Le tableau ci-dessous résume les principaux accords contractuels concernant chaque Administrateur-délégué et membre de l'équipe de direction, en cas de cessation à l'initiative de la Société.

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ ET EXECUTIVE MANAGEMENT TEAM	DÉBUT DE CONTRAT	FIN DE CONTRAT	PÉRIODE DE PRÉAVIS APPLICABLE	ACCORD DE DÉPART
Lamaris Group SRL, représentée par Olivier Legrain	Mandat: 2012; Accord de gestion: 2011	Mandat: AG 2020; Accord de gestion: indéfini	Mandat: Aucun Accord de gestion: 6 mois ou compensation équivalente	Aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence pour la période du contrat et les 12 mois suivants
Research Management Systems SRL, représentée par Yves Jongen	Mandat: 1991; Accord de gestion: avant 2009, amendé en 2012	Mandat: AG 2021; Accord de gestion: indéfini	Mandat: aucun Accord de gestion: : 12 mois ou compensation équivalente	Aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence pour la période du contrat
Soumya Chandramouli	2004	Indéfini	Comme prévu par la loi, i.e. actuellement un préavis total de 12 mois ou une rémunération équivalente	Aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence de neuf mois contre une rémunération de 50% sur la même période, sauf renonciation
Frédéric Nolf	2007	Indéfini	Comme prévu par la loi, i.e. actuellement un préavis total de 12 mois ou une rémunération équivalente	Aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence de neuf mois contre une rémunération de 50% sur la même période, sauf renonciation

UTILISATION DES DROITS DE RESTITUTION (ARTICLE 3: 6, §3, 4 °, DU BCAC)

N'est pas applicable.

DÉVIATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (ARTICLE 3: 6, §3, 5 °, DE LA BCAC)

Aucun écart en 2020.

ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION ET DES PERFORMANCES DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLE 3: 6, §3, 5 ° & 6 °, DE LA BCAC)

La rémunération annuelle des Administrateurs Délégués et des membres de la Direction Générale combinés a évolué comme suit (€):

a) Évolution annuelle de la rémunération

	2016	2017	2018	2019	2020
Rémunération totale actuelle	2.527.114	2.113.239	1.263.316	1.508.119	1.891.345
Nombre de positions incluses	6	5	5	4	4
Afin de permettre une comparaison utile sur les années, le reste du tableau ci-dessous montre l'évolution pour les mêmes positions qu'en 2020					
Rémunération totale actuelle	2.033.322	1.765.683	994.890	1.508.119	1.891.345
Nombre de positions incluses	4	4	4	4	4
Rémunération fixe actuelle	1.107.113 (1)	997.318	941.012 (2)	1.106.793	1.100.658
Rémunération variable cible annuelle	675.541	619.158	647.048	672.894	671.391
Rémunération variable réelle annuelle (liée à la performance de l'exercice précédent)	849.903	714.393	-	347.179	585.948
Rémunération cible annuelle (fixe + variable)	1.782.653	1.616.476	1.588.060	1.779.687	1.772.049
Rémunération annuelle actuelle (fixe + variable)	1.957.016	1.711.711	941.012	1.453.972	1.686.606

(1) CFO était JM Bothy jusqu'au 31 mai 2016, suivi de S Chandramouli à partir du 1er juin 2016

(2) Effet du chômage économique et réduction volontaire des frais

b) Evolution annuelle de la performance de l'entreprise

	2016	2017	2018	2019	2020
PBT	27.899	(19.607)	(894)	10.766	33.054
Prise de commandes	297.178	162.039	167.797	306.021	165.696
Bénéfice net	24.440	(39.201)	(4.401)	7.610	31.921

c) Évolution annuelle de la rémunération moyenne des employés (€)

	2016	2017	2018	2019	2020
Rémunération cible moyenne annuelle (fixe + variable) Belgique	63.924	64.698	65.530	67.543	68.017

La rémunération moyenne des salariés est calculée comme suit :

- Sélection de toutes les personnes sous emploi présentes et actives au 31 décembre de l'exercice.
- Détermination de la rémunération annuelle cible (fixe + variable) par personne sur la base de la rémunération brute au 31 décembre.

Cette rémunération est déterminée au taux d'activité individuel applicable à la même date.

- Somme de tous les montants de la rémunération annuelle cible.
- La moyenne est obtenue en divisant la somme par le nombre d'ETP (équivalents temps plein) présents et actifs au 31 décembre. Le nombre d'ETP correspond à la somme du taux

d'activité, à la même date, de chaque personne incluse dans la sélection.

Le chiffre fourni est obtenu en calculant la rémunération moyenne des salariés de l'entreprise en Belgique.

d) Rapport entre la rémunération la plus élevée et la plus basse

Le rapport entre la rémunération des salariés la plus élevée et la plus faible de l'entreprise en Belgique est de 25-1.

Pour ce calcul, la rémunération salariale la plus basse correspond à la rémunération annuelle cible la plus basse (fixe + variable cible) incluse dans la sélection pour le calcul en c) ci-dessus, applicable au 31 décembre de l'exercice et, le cas échéant, recalculée en son équivalent temps plein.

La rémunération la plus élevée est égale à 784.375 €, ce qui correspond à la rémunération annuelle cible

(fixe + variable cible) du Directeur Général, M. Olivier Legrain, applicable au 31 décembre de l'exercice.

Si l'on considère uniquement le salaire de base, le rapport entre la rémunération des salariés la plus élevée et la plus basse de l'entreprise en Belgique est de 13-1.

VOTE DES ACTIONNAIRES (ARTICLE 7: 149, 3 °, DU CSA)

Ce rapport de rémunération décrit la mise en œuvre de la politique de rémunération et sera soumis chaque année à l'assemblée générale des actionnaires pour un vote consultatif.

Le vote consultatif de l'assemblée générale annuelle des actionnaires sur le précédent rapport de rémunération a été approuvé à 91,57%. Aucune remarque n'a été faite pour l'édition de ce rapport. a été pris en compte pour l'édition de ce rapport.

CODES DE CONDUITE (ARTICLES 3:6, §4 ET 3:32, § 2, DU CSA)

CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES

La société s'est engagée à assurer une conduite honnête, éthique et honorable de ses activités. Elle estime que la gestion éthique est le pilier de sa croissance et de son succès continu et qu'elle lui permettra de maintenir sa bonne réputation et d'accomplir sa mission stratégique de protéger, d'améliorer et de sauver des vies. Les valeurs d'IBA détaillées ici font partie intégrante de son modèle commercial et sont le moteur des objectifs, des stratégies et de l'organisation d'IBA. Pour cette raison, la Société s'est efforcée de créer un code de conduite des affaires et de le mettre à jour régulièrement.

Ce Code définit les principes fondamentaux de la conduite des affaires et fournit des orientations aux salariés du Groupe et aux cocontractants sur des sujets tels que les partenariats commerciaux, les conflits d'intérêts, la concurrence loyale, la protection de la propriété intellectuelle, la confidentialité et la confidentialité des données, la lutte contre la corruption ainsi que la protection des droits humains

universels, de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

Une nouvelle version de ce Code a été approuvée par le Conseil d'administration le 18 décembre 2020. Cette nouvelle version souligne l'importance et détaille les actions spécifiques menées contre la corruption et les pots-de-vin ainsi qu'en faveur de la protection active des Droits de l'Homme. Le Code de conduite des affaires est disponible sur le site Internet de la Société www.iba-worldwide.com, à la page suivante <https://iba-worldwide.com/fr/content/code-conduct>.

Ce Code fait l'objet d'une formation spécifique obligatoire pour tous les collaborateurs IBA. Le but de cette formation est de rappeler aux collaborateurs les principes fondamentaux contenus dans le Code, que nous appliquons quotidiennement chez IBA. Il vise également à informer le salarié des différentes options pour signaler le non-respect du Code. Bien que plusieurs canaux de signalement soient disponibles, le responsable de la conformité reste le point de contact central avec la responsabilité de

surveiller la conformité et de suivre les incidents de non-conformité signalés. En 2020, un incident de non-conformité a été signalé et investigué, ce qui a finalement abouti à des mesures disciplinaires.

En 2020, 94% des employés d'IBA ont réussi la formation sur le code de conduite des affaires (avec un score de plus de 80%). Fin 2020, 1550 employés au total avaient reconnu leur compréhension des principes.

Une *due diligence* est régulièrement effectuée pour évaluer le respect de points spécifiques du Code.

QUESTIONS SOCIALES ET LIÉES AU PERSONNEL

- Politique et objectifs

Le Code de conduite professionnelle définit les principes de la politique sociale et du personnel d'IBA. Il s'inspire, entre autres, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Les employés d'IBA sont les ressources les plus précieuses de la société et sont essentiels à son succès. La diversité est fondamentale pour la culture d'IBA et le caractère unique des individus et les divers points de vue et talents qu'ils apportent sont reconnus et valorisés. La Société promeut la diversité au sein de ses effectifs et un environnement inclusif qui aide chacun d'entre nous à contribuer pleinement à son succès.

IBA s'engage à offrir des opportunités d'emploi égales et à traiter les candidats et les employés sans discrimination. Aucune discrimination n'est fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe (y compris la grossesse, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre), l'origine nationale, la religion, la langue, le statut d'ancien combattant, les informations génétiques (y compris les antécédents médicaux familiaux) et le handicap physique ou mental. La politique de la société est que personne chez IBA ne doit jamais être soumis à une quelconque forme de discrimination. L'adhésion ou la non-adhésion à un syndicat est également libre.

La direction prépare une politique globale de diversité qui confirmera la pratique actuelle conformément à notre « approche des parties prenantes » et la prolongera par le biais d'un plan d'action, pour approbation par le Conseil d'administration et mise en œuvre en 2021.

IBA s'engage à offrir un environnement de travail positif, productif et sûr, exempt de violence, de menaces, de harcèlement, d'intimidation, de coercition mentale ou physique et de tout autre comportement perturbateur. La société n'autorise aucune forme de violence, qu'elle soit physique, verbale ou mentale ; toutes les menaces de violence sont considérées comme graves. IBA s'engage également pour offrir un lieu de travail exempt de harcèlement. Les droits sociaux, en tant que partie intégrante des droits de l'homme, sont activement protégés par la Société.

IBA garantit également les normes de sécurité les plus élevées pour tous les employés. L'objectif d'IBA, tel que défini dans le Code de conduite des affaires, est « *No Harm* » pour nos employés. À titre d'exemple, le code de conduite des affaires stipule clairement que tous les employés ont le pouvoir d'arrêter toute activité qu'ils jugent dangereuse et va à l'encontre du principe « *No Harm* ». Le Code définit également les temps de travail qui ne peuvent être dépassés, même si les règles et réglementations locales permettent un tel dépassement. D'autres politiques internes garantissent un haut niveau de sécurité pour tous les employés (par exemple : la « Politique de travail en hauteur », la « Politique de matrices EPI », la sécurité radiologique mondiale, la « Politique LOTO », la « Politique Electrique ». La mise en œuvre, le suivi et la mise à jour de ces politiques sont discutés au sein du Comité pour la protection et la prévention au travail.

Au-delà du simple respect de la loi, IBA mène ses activités conformément aux normes les plus élevées d'honnêteté et d'intégrité.

En plus du Code de conduite des affaires, la politique de traitement des données d'IBA explique comment IBA se conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD) pour protéger les données personnelles des clients, fournisseurs, patients, investisseurs, sous-traitants, membres du personnel et de toute autre personne faisant affaire avec IBA.

IBA a mis en place un Code de conduite pour les fournisseurs. Par le biais de ce Code, la Société s'engage à travailler avec des tiers qui partagent son engagement en matière de santé et de sécurité et qui offrent un environnement de travail sûr.

IBA soutient les entreprises locales, renforce les communautés et réduit les émissions associées au transport des marchandises. IBA reconnaît également que l'établissement de relations à long terme avec des fournisseurs importants est un indicateur de stabilité et fournit des revenus et une stabilité d'emploi pour tout fournisseur et ses employés. IBA embauche des employés majoritairement sur place, créant des emplois et fournissant des salaires aux résidents de la région, stimulant ainsi l'économie locale. Les installations d'IBA elles-mêmes sont construites, entretenues et contrôlées dans le respect des réglementations locales, disposent d'un système de recyclage des déchets en place et ne produisent aucune émission toxique dans l'air ou l'eau qui pourrait affecter les communautés locales.

- Indicateurs et résultats non financiers

Un système de signalement formel est décrit dans le code de conduite et encourage la dénonciation des pratiques infractionnelles (ex: discrimination, harcèlement, coercition, etc.). Un outil en ligne dédié permet à chacun de signaler toute menace ou incident de sécurité. Lorsqu'une telle notification est faite à IBA, IBA prend rapidement les mesures appropriées : i) pour remettre la situation en conformité avec les politiques, et ii) pour éviter que cette situation ne se reproduise.

La répartition par âge au sein du groupe IBA est assez large, allant du début des années 40 au milieu des années 70, témoignant d'une valeur juste et équilibrée entre lesdits employés.



Le pourcentage de femmes reste stable à 25% et des employés de 56 nationalités différentes font désormais partie d'IBA.

Au niveau du groupe IBA, nous suivons déjà différentes données sur la diversité et l'inclusion dans notre recrutement, la gestion du rendement, l'examen des salaires pour s'assurer que nous n'avons pas de biais inconscient dans nos décisions de gestion.

Notre politique de recrutement et la mobilité interne offrent chaque année des opportunités de développement à nos employés et aux candidats pour rejoindre IBA dans le monde entier.

En 2020, IBA a ouvert plus de 300 postes dans 16 pays :

- 30 % étaient des opportunités pour les employés d'IBA de bénéficier de la mobilité interne au sein du Groupe
- Nous avons embauché plus de 200 nouveaux collègues de 24 nationalités de 22 à 60 ans, en équilibre par rapport à la pyramide des âges IBA

IBA mène régulièrement des analyses d'équité, dans le cadre de l'analyse du Conseil d'Entreprise, sous le chapitre II.13 Égalité des chances.

Celui-ci aborde les sujets suivants – entre autres:

- Ratio F/M, absolu et par catégorie de travail

- Ratio F/M pour les candidats (candidat à un emploi, mais pas encore embauché)
- Accès à la formation
- Équité salariale
- Nationalités

- Accès au temps partiel

L'équité salariale par sexe est abordée tous les deux ans. Voici ci-dessous les dernières données au 30 juin 2020, par catégorie et par devise, au niveau du groupe (ATTR+ = salaire de base annuel incluant les primes):



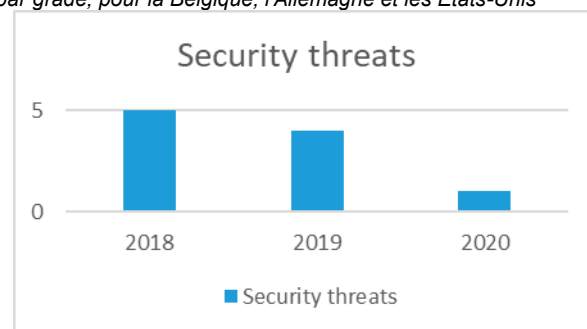
Graphique Salaire moyen homme / femme (normalisé en EUR) par grade, pour la Belgique, l'Allemagne et les États-Unis

- Verticalement : ATTR+, normalisé en euro, avec l'indication du nombre de personnes représentées
- Horizontalement : Grade, homme vs femme, pour la Belgique et l'Allemagne combinés, vs les États-Unis

Remarque : un petit nombre peut fausser la comparaison surtout au-dessus du grade 12.

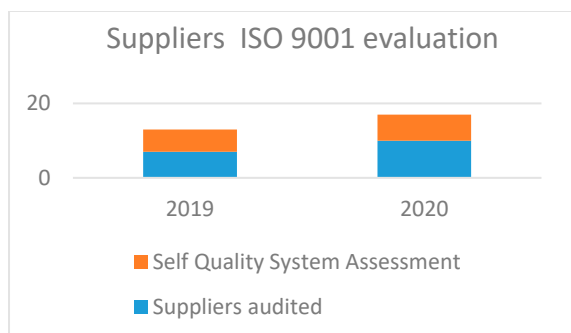
La conclusion de ces analyses est que la politique d'IBA est non seulement respectueuse des femmes et des hommes, mais tend à respecter toutes les personnes sans distinction, dans les trois principales régions du groupe Belgique, Allemagne, US.

En 2020, un incident a été signalé comme une menace pour la sécurité. Il a rapidement été résolu. À titre de comparaison, en 2019, quatre incidents ont été signalés comme des menaces à la sécurité (Cfr. Tableau ci-dessous).



Aucun incident de confidentialité des données n'a été signalé en 2020. Aucun incident de discrimination ou de harcèlement n'a été signalé en 2020.

En 2020, dix fournisseurs ont été audités (sur la base de la norme ISO 9001 - Systèmes de management de la qualité) et sept autres fournisseurs ont rempli une auto-évaluation du système qualité.



Selon la nature de leurs services, certains fournisseurs doivent être certifiés ISO 45001 (Santé et sécurité au travail) ou OHSAS 18001 afin de devenir un fournisseur IBA.

En 2020, tous les nouveaux fournisseurs d'IBA ont été priés de reconnaître et de signer le Code de conduite pour les fournisseurs.

IBA soutient les entreprises locales, avec plus de 30% des biens en valeur achetés dans le pays de ses installations. IBA encourage également les relations à long terme avec les fournisseurs : la durée moyenne des relations d'IBA avec ses principaux fournisseurs dépasse dix ans.

- Risques et gestion des risques

Les risques et la gestion des risques liés aux questions sociales et liées au personnel sont décrits ci-dessus, dans la section dédiée « Risques principaux et incertitudes auxquels la Société est confrontée » (articles 3:6, §1, 1° à 3° et 3:32, §1, 1° à 3°, du CSA).

QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

- Politiques et objectifs

IBA promeut un modèle d'affaires entrepreneurial durable qui sert la société tout en respectant les limites de notre planète, et, afin de le faire, développe et introduit des technologies et des processus compatibles avec l'environnement, que ce soit :

→ dans ses activités commerciales, en travaillant à créer une société avec des cycles de matériaux sains, en soutenant les efforts visant à mieux comprendre les questions environnementales;

→ en établissant des processus de gestion de l'environnement dans ses usines, en cherchant à améliorer sa gestion environnementale;

→ en soutenant la communication et la coopération en matière de protection de l'environnement dans le monde entier ;

→ en appuyant autant que possible toute initiative personnelle qui contribuerait à réduire l'impact des activités de la Société sur l'environnement.

IBA est attentive à l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement et prend des mesures pour réduire son empreinte écologique, y compris des initiatives visant à :

- consommer moins d'énergie et de ressources (y compris la promotion de l'économie circulaire et des transports durables);
- réduire les émissions (en particulier les gaz à effet de serre);
- protéger la nature environnante (gestion des préoccupations, contamination des sols et des eaux souterraines et protection de la biodiversité entourant nos installations); et
- mieux gérer les déchets (minimisation et recyclage).

La Société s'est employée à sensibiliser les employés, les fournisseurs, les clients, et tous les sous-traitants aux ressources naturelles limitées.

Au sein d'IBA, on s'attend à ce que chaque employé effectue son travail avec une conscience ainsi que l'appliquer des principes de prévention, de précaution et de rectification à la source.

Par le biais de son Code de conduite pour les fournisseurs, la Société encourage en outre ses principaux fournisseurs à partager son engagement envers l'environnement et qui s'efforcent de réduire l'impact environnemental de leurs conceptions, procédés de fabrication, déchets et émissions.

En amont, les statuts d'IBA précisent désormais à l'article 3 " (...) Les objectifs de la Société incluent le fait d'avoir, dans le cadre de l'exercice de ses activités, un impact positif significatif sur toutes ses parties prenantes (« stakeholders »), notamment les patients, ses actionnaires, ses employés, ses clients, la société et la planète. La Société est gérée en tenant compte des intérêts de ces parties prenantes, dans le respect du vivant et des générations présentes et futures, et en réduisant au mieux les éventuels impacts environnementaux et sociétaux négatifs. "

- Indicateurs non financiers et résultats

Un système de reporting formel est décrit dans le Code de Conduite des Affaires et encourage la dénonciation de pratiques qui ne seraient pas conformes aux priorités environnementales d'IBA. En cas de dénonciation à IBA, celle-ci prendra rapidement les mesures appropriées : i) pour remettre la situation en conformité, et ii) pour empêcher la répétition d'une telle violation.

En fonction de la nature de leurs services, certains fournisseurs doivent être certifiés ISO 14001 (gestion environnementale) ou ISO 50001 (systèmes de gestion de l'énergie) pour devenir fournisseur d'IBA.

En 2020, il a été demandé à tous les nouveaux fournisseurs d'IBA de reconnaître et de signer le Code de Conduite pour les Fournisseurs.

D'autres indicateurs et résultats non financiers peuvent être consultés dans la partie "Corporate Brochure" du présent rapport annuel.

- Risques et gestion des risques

Le Conseil d'administration portant sur le développement durable de novembre s'est concentré, entre autres, sur les risques environnementaux et l'intention de travailler sur un plan d'action pour 2021 et les années suivantes. Le comité de gestion des risques examinera donc le risque environnemental à partir de 2021.

QUESTIONS RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES POTS-DE-VIN

- Politique et objectifs

IBA a pour objectif de prévenir et d'interdire les pots-de-vin ou toute forme de corruption et, à ce titre, la Société se conforme à la législation applicable en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

IBA se conforme aux lois anti-corruption et anti-pots-de-vin et les applique, ainsi que les valeurs qu'elles contiennent, au sein de la Société. Pour ce faire, IBA a fait de la corruption et de l'anti-corruption l'un des principes clés de son Code de Conduite des Affaires ; la corruption de tout fonctionnaire de n'importe quel pays ou de toute personne privée ainsi que les autres pratiques de corruption sont strictement contraires à la politique d'IBA, même si le refus d'effectuer un tel

paiement fait perdre à la Société une opportunité commerciale.

A ce titre, IBA, y compris ses employés et représentants, ne doit pas accepter, ni directement, ni par l'intermédiaire d'un membre de sa famille ou de toute autre personne, de cadeaux ou de faveurs de quelque nature que ce soit de la part d'un partenaire commercial, ni les offrir à ce dernier, ou à tout agent public, sauf s'il s'agit de cadeaux de courtoisie, considérés comme modestes en valeur et dans la mesure où le moment et le lieu sont appropriés.

Dans tous les cas, de telles faveurs sont interdites si elles peuvent affecter ou même sembler affecter l'intégrité ou l'indépendance du partenaire commercial, de l'agent public, d'IBA ou de ses employés. Le devoir d'intégrité et de confiance est de première importance au sein de la Société et tout acte illégal ou contraire à l'éthique ne sera pas toléré.

A travers son Code de Conduite pour les Fournisseurs, la Société vise en outre à travailler avec des tiers qui partagent son engagement éthique et ses valeurs d'intégrité commerciale.

L'objectif est donc d'atteindre l'objectif de ne pas impliquer les fournisseurs, clients et partenaires tiers d'IBA dans des pratiques de corruption.

- Indicateurs non financiers et résultats

Un plan en deux phases est mis en œuvre pour accroître la sensibilisation et le suivi des objectifs. La première phase a eu lieu en 2020, avec une évaluation approfondie des pratiques d'IBA, la conduction d'une évaluation du risque de fraude et la mise à jour d'un certain nombre de processus internes. Cette évaluation se concentre sur les principaux domaines de risque tels que la corruption, le détournement d'actifs, la fraude dans les déclarations financières, la cyberfraude, le vol de données et la fraude aux contrats et aux marchés publics. En outre, une formation informelle des employés a lieu quotidiennement. Un système de signalement formel est également décrit dans le Code de conduite des affaires et encourage la dénonciation de telles pratiques. Ce processus de signalement sera revu en 2021 conformément à la directive sur les lanceurs d'alerte (UE 2019/1937), car elle devrait être prochainement transposée en Belgique.

La deuxième phase du plan interviendra en 2021 et consistera à cibler les recommandations découlant de la diligence raisonnable effectuée, à émettre de nouvelles politiques si nécessaire et à mettre en place un canal formel de signalement des dénonciations avec une formation ultérieure. En 2020, le responsable de la conformité a reçu une notification d'un conflit d'intérêts potentiel non divulgué. Après une évaluation appropriée de la situation, des mesures adéquates ont été prises pour remédier à cette situation.

En 2020, IBA n'a pas rencontré d'incidents possibles de pratiques corrompues dans sa chaîne d'approvisionnement.

En 2020, tous les nouveaux fournisseurs d'IBA ont reconnu et signé le Code de Conduite pour les Fournisseurs.

En 2020, nous avons initié un inventaire complet de nos contrats afin de garantir une inclusion adéquate et l'affirmation de nos principes. Au total, 956 contrats ont été examinés et archivés dans notre nouvelle base de données référentielle.

À la fin de 2020, aucune action en justice ou allégation importante n'est ouverte sur des questions liées à des comportements anticoncurrentiels.

- Risques et gestion des risques

Les risques et la gestion des risques en matière d'anti-corruption et de pots de vins sont décrits ci-dessus, dans la section dédiée " Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée " (articles 3:6, §1, 1° à 3° et 3:32, §1, 1° à 3°, du CSA).

Afin de limiter son risque de corruption, IBA identifie en permanence les risques spécifiques auxquels elle pourrait être exposée en (i) analysant strictement la réputation des fournisseurs tiers (avec lesquels nous travaillons), y compris la diligence raisonnable en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, (ii) en examinant les transactions avec les gouvernements ou les institutions et représentants gouvernementaux, (iii) en créant de nouvelles entités juridiques à l'étranger avec une diligence raisonnable et (iv) en sensibilisant les employés par le biais de communications et de formations appropriées.

PROTECTION ET RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

- Politique et objectifs

La Déclaration universelle des droits de l'homme définit les droits de l'Homme comme des droits inhérents à tous les êtres humains, quel que soit leur race, leur sexe, leur nationalité, leur appartenance ethnique, leur langue, leur religion ou toute autre situation. Les droits de l'homme comprennent le droit à la vie et à la liberté, le droit de ne pas être soumis à l'esclavage et à la torture, la liberté d'opinion et d'expression, le droit au travail et à l'éducation, et bien d'autres encore. Tout le monde a droit à ces droits, sans discrimination.

Le respect des droits de l'homme est essentiel pour garantir un environnement de travail durable pour tous. Il est également essentiel d'agir pour un monde meilleur et fait partie de la manière dont la Société veut se comporter et des valeurs pour lesquelles nous voulons être connus. Dans cette optique, IBA se conforme à toutes les lois et réglementations locales, nationales et internationales applicables qui traitent ou ont un impact sur les Droits de l'Homme. Les sources internationales pertinentes auxquelles nous nous référons sont la Charte Internationale des Droits de l'Homme, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, et les principes énoncés dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail.

Le présent Code de Conduite des Affaires contient la politique d'IBA en matière de Droits de l'Homme. Il établit les principes communs applicables sur tous les marchés où IBA exerce ses activités.

La Société interdit le travail forcé, sous toutes ses formes. Les contrats de travail doivent être conclus sur une base volontaire, et chaque employé reçoit un paiement régulier pour son travail et une explication sur ses fiches de paie. En outre, les employés sont, conformément aux lois applicables, autorisés à mettre fin à leur relation de travail avec un préavis raisonnable. Les règles et règlements en matière de temps de travail, de temps de déplacement et de récupération sont respectés.

IBA interdit également l'emploi d'enfants. Tout enfant a le droit de ne pas effectuer un travail qui est mentalement, physiquement, socialement ou moralement nuisible ou qui interfère avec sa scolarité. IBA vérifie l'âge de tous les candidats avant de les embaucher.

L'égalité des chances en matière d'emploi est offerte à tous les employés d'IBA. Aucune discrimination n'est faite sur quelque base que ce soit. Les décisions relatives à l'emploi sont uniquement basées sur les compétences, les capacités et les performances de l'employé.

Chaque employé d'IBA a le droit d'adhérer à un syndicat ou à toute autre organisation. Conformément à son principe d'« égalité des chances », personne chez IBA ne devrait jamais faire l'objet d'une quelconque discrimination en raison de l'adhésion à un syndicat ou de la création d'un syndicat, ni en raison du choix de l'employé de ne pas adhérer à un tel groupe ou de ne pas le créer.

Le droit à un environnement sain et durable est la pierre angulaire entre les Droits de l'Homme et leur interaction avec l'environnement. Il inclut l'impact de l'environnement sur de nombreux droits tels que le droit à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'eau, à l'assainissement, à la propriété, au logement, à la vie privée, à la culture, au développement et à la non-discrimination. IBA est consciente de l'importance de ce droit alors que notre génération est confrontée à une grave crise environnementale et à son impact sur les droits de l'homme. L'environnement ("la Planète") est donc inclus comme l'une des cinq parties prenantes d'IBA et fait l'objet d'une attention centrale dans le travail quotidien au sein de la Société.

Le respect des Droits de l'Homme n'est pas seulement exigé par IBA et ses employés, mais aussi par ses clients et ses fournisseurs. Par le biais de son Code de Conduite pour les Fournisseurs, la Société s'assure de travailler avec des tiers qui partagent son engagement envers les Droits de l'Homme et qui ne violent pas les Droits de l'Homme de leurs employés. Tous les consultants et autres parties agissant au nom d'IBA sont également tenus de respecter pleinement les Droits de l'Homme de leurs employés, fournisseurs et clients.

DEALING CODE - CODE DE CONDUITE POUR PRÉVENIR LES DÉLITS D'INITIÉS ET LES ABUS DE MARCHÉ

La Société a mis à jour le Dealing Code afin de protéger la Société et le marché contre les délits d'initiés et les abus de marché. Tous les employés ont reçu une copie de ce code. En outre, les dirigeants ont signé le code pour en prendre acte et y consentir.

- Indicateurs non financiers et résultats

Un système de reporting formel est également décrit dans le Code de Conduite des Affaires et encourage la dénonciation de pratiques qui seraient contraires à la politique d'IBA en matière de Droits de l'Homme. En cas de dénonciation à IBA, celle-ci prendra rapidement les mesures appropriées : i) pour remettre la situation en conformité avec les droits de l'homme, et ii) pour empêcher qu'une telle violation ne se reproduise.

IBA évalue en permanence ses fournisseurs pour s'assurer que leurs activités ne contribuent pas à la violation des Droits de l'Homme. Cette évaluation dépend de la nature des services qui sont demandés au fournisseur et de la localisation géographique de ce fournisseur.

En 2020, tous les nouveaux fournisseurs d'IBA ont reconnu et signé le Code de Conduite pour les Fournisseurs.

Aucun incident en matière de droits de l'homme lié aux activités ou aux décisions d'IBA n'a été constaté en 2020.

Une grande majorité des installations d'IBA sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. A titre d'exemple, les quatre bâtiments principaux de Louvain-la-Neuve sont entièrement adaptés à ces personnes. Si nécessaire, une discussion constructive est menée avec la personne à mobilité réduite afin de lui garantir un espace de travail où elle peut se déplacer de manière aussi autonome que possible.

- Risques et gestion des risques

Les risques et la gestion des risques liés à la protection et au respect des Droits de l'Homme sont décrits ci-dessus, dans la section dédiée " Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée " (Articles 3:6, §1, 1° à 3° et 3:32, §1, 1° à 3°, du CSA).

Les détails des transactions effectuées par les dirigeants sur les actions de la société sont disponibles dans le rapport de rémunération.

Le Dealing Code est disponible sur le site Internet de la Société www.iba-worldwide.com, à la page

suivante <https://iba-worldwide.com/content/dealing-code>.

Les périodes de fermeture pour l'année 2020 étaient :

- du 26 février 2020 au 26 mars 2020, pour le rapport annuel ;

- du 13 avril 2020 au 20 mai 2020 pour l'OGM (interdiction technique), et
- du 27 juillet 2020 au 27 août 2020 pour le rapport semestriel. Pendant la période entre l'achèvement des résultats financiers et l'annonce de ces résultats au public, aucune transaction d'achat ou de vente n'a eu lieu de quelque manière que ce soit.

RAPPORT D'ACTIVITÉS NON FINANCIER (ARTICLES 3:6, §4, ET 3:32, §2, DU CSA)

IBA SA a publié un communiqué sur ses activités non financières. Cet état non financier a été préparé conformément aux normes GRI : Option de base

(<https://www.globalreporting.org/standards/>). Veuillez consulter l'index de contenu GRI à la fin du présent rapport.

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS (ARTICLES 3 :23, 3:31 ET 3:32, DU CSA)

COMPTE DE RESULTATS

IBA a enregistré une augmentation de ses revenus de 10,41% avec 312,0 millions d'euros en 2020 (2019: 282,6 millions d'euros), en grande partie grâce aux revenus de licences provenant de l'accord conclu avec CGN Nuclear Technology Development Co., Ltd. (CGNNT) en août et également en raison d'une excellente prise de commandes pour protonthérapie et autres accélérateurs, avec des revenus de services toujours élevés et une très bonne performance pour Dosimétrie.

Au 31 décembre 2020, la marge brute du Groupe (44%) s'est améliorée par rapport à 2019 (33%) ce qui est largement dû aux revenus reconnus sur la vente de la licence à CGN.

Au 31 décembre 2020, les charges d'exploitation du Groupe s'élevaient à 95,6 millions d'euros, soit une augmentation de 2,79% par rapport à 2019 (2019: 93,1 millions d'euros) ce qui s'explique comme suit :

- pour le segment de la Protonthérapie et Autres Accélérateurs par une augmentation en R&D suite aux investissements du Groupe dans la croissance future de

l'entreprise, auxquels s'ajoutent d'autres facteurs tels que l'inflation. Les mesures de contrôle des coûts d'IBA se poursuivent tout en maintenant les investissements stratégiques en R&D afin de conserver la position de leader technologique du Groupe.

- par des dépenses prudentes et des initiatives en cours visant à rationaliser l'activité, tout en continuant à investir dans des innovations hardware et software pour le segment de la Dosimétrie

Le résultat d'exploitation récurrent avant impôts et charges financières (REBIT) ont augmenté en partant d'un gain de 0,1 million d'euros en 2019 à un gain de 40,4 d'euros principalement grâce aux revenus de la vente de la licence à CGN, ce qui est compensé par l'affaiblissement de la marge brute en grande partie dû à la pression sur les prix sur les nouveaux contrats et l'augmentation des investissements en R&D.

Au 31 décembre 2020, les autres résultats d'exploitation (produits) étaient de -0,4 million d'euros (2019: produits de 14,6 millions d'euros surtout en raison du gain sur la vente de RadioMed), composés principalement de frais de réorganisation (licenciements entre autres) pour 0,2 million d'euros.

Au 31 décembre 2020, le résultat financier (charges) était de -3,7 millions d'euros (2019: charges de -2,8 millions d'euros). En 2019, le résultat financier a été positivement affecté par des produits d'intérêts sur des paiements différés liés à des projets de protonthérapie. En 2020, le résultat financier comprend des intérêts débiteurs plus élevés, compensés par des opérations nettes positives en devises.

Au 31 décembre 2020, la quote-part dans la perte des sociétés mises en équivalence inclut les pertes d'IBA dans Normandy Hadrontherapy et Cyclhad pour 3,2 millions d'euros, ces pertes sont principalement liées à la phase d'investissement et développement dans laquelle ces deux entités se trouvent actuellement.

En conséquence des effets ci-dessus, IBA a enregistré un bénéfice net de 31,9 millions d'euros en hausse par rapport à un gain de 7,6 millions d'euros au cours de l'année précédente. La vente de la licence à CGN a entraîné un chiffre d'affaires supplémentaire de 63,5 millions d'euros.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE ET STRUCTURE FINANCIÈRE

Les actifs non courants du Groupe s'élèvent à 98,5 millions d'euros, et ont diminué de 8,1 millions d'euros au cours de l'exercice 2020, essentiellement suite aux effets suivants :

- Des investissements en immobilisations corporelles et incorporelles de 7,9 millions d'euros inférieurs à la dépréciation et à l'amortissement pris en charges (12,0 millions d'euros), entraînant une diminution des terrains et des bâtiments, des équipements, des meubles et des appareils, du matériel informatique, des logiciels, et des droits d'utilisation sur contrats de location pour un montant total de 4,2 millions d'euros;

- l'augmentation de 0,8 million d'euros des actifs d'impôts différés;
- la diminution de 1,6 million d'euros des investissements mis en équivalence expliqué par un investissement supplémentaire de 1,6 million d'euros à Cyclhad et Normandie Hadronthérapie qui a été compensé par la part du Groupe dans la perte de ces entités pour 3,2 millions d'euros;
- la réévaluation à la juste valeur de la participation dans Rutherford Estates Limited (précédemment Proton Partners International) pour 2,1 millions d'euros;
- la diminution de -1.6 millions d'euros des autres créances à long terme

Le goodwill à la fin de 2020 (3,8 millions d'euros) concerne l'activité Dosimétrie et est resté inchangé.

Dans le cadre de la norme IFRS 16, le Groupe présente les actifs qui font l'objet d'un contrat de location dont le groupe est le locataire sous la rubrique «droits d'utilisation d'actifs». Ceux-ci sont amortis sur la durée la plus courte entre le bail et la durée d'utilisation.

Les immobilisations du Groupe s'élèvent à 4,5 millions d'euros en autres actifs incorporels et 18,3 millions d'euros en actifs corporels ainsi que 23,9 millions d'euros de droits d'utilisation d'actifs. Les fluctuations au cours de l'année sont principalement attribuables à des investissements supplémentaires dans des logiciels, bâtiments, équipements divers et également à des nouveaux actifs loués pour un total de les, et l'équipement en tant que ainsi que de nouveaux actifs en location pour un montant total de 7,9 millions d'euros, des cessions/reclassifications pour -0,6 million d'euros et des charges d'amortissement pour -12,0 millions d'euros.

Les autres actifs à long terme ont diminué de 1,6 million d'euros et clôturent l'exercice avec un solde de 19,8 millions d'euros. Cette diminution est essentiellement due à la reclassification à court terme des crédits d'impôt recherche pour -1,6 million d'euros ainsi que du compte séquestre pour la vente de RadioMed (2019) vers les actifs courants pour -1,3 million d'euros et des impacts de conversion en devises pour -0,5 million d'euros, ce qui est

compensé par la reconnaissance de crédits d'impôt pour la recherche supplémentaires de 2,1 millions d'euros.

Les actifs courants s'élèvent à 412,5 millions d'euros à la fin de 2020 et ont augmenté de 94,0 Millions d'euros. Le principal facteur de cette augmentation est une augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie d'EUR 107,8 clôturant l'exercice à 153,9 millions d'euros au 31 décembre 2020. Cela reflète l'effort de collections sur les créances des clients existants et nouveaux ainsi que les acomptes reçus sur les grands projets et le premier versement sur le contrat de vente de licences avec CGN (50 millions d'euros).

Les autres créances ont également augmenté de 7,5 millions d'euros grâce à l'augmentation des autres créances non commerciales pour 2,9 millions d'euros, l'augmentation des créances fiscales courantes de 0,9 million d'euros, l'augmentation des revenus courus de 3,2 millions d'euros, la reclassification à court terme du compte séquestre de la vente de Radiomed pour 1,3 million d'euros, l'augmentation du crédit d'impôt recherche à recevoir pour 0,3 million d'euros. Cette augmentation est compensée par l'annulation de la créance sur indemnité d'assurance à recevoir pour un montant de -0,7 million d'euros ainsi que par la baisse des charges payées en avance de 0,20 million d'euros.

Les stocks et contrats en cours s'élèvent à 114,6 millions d'euros à la fin de 2020, ce qui représente une diminution de -5,8 millions d'euros expliquée par:

- une baisse actifs sur contrats en cours pour -14,4 millions d'euros ;
- une diminution du stock en cours de fabrication pour -2,0 millions d'euros ;
- une augmentation des matières premières de 11,2 millions d'euros et
- une augmentation des réductions de valeur sur stocks pour -0,6 million d'euros.

Les créances commerciales ont diminué de 16,8 millions d'euros principalement grâce aux paiements reçus des clients dans de bons délais.

Les passifs non courants ont augmenté de 21,8 millions d'euros pour clôturer avec un solde de 93,5

millions d'euros à la fin de 2020. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants:

- les dettes financières ont augmenté de 8,3 millions d'euros, à cause de :
 - nouveaux emprunts pour 25,5 millions d'euros (nouveau tirage sur le prêt à terme bancaire syndiqué de 21 millions d'euros et des prêts dans le cadre du « Programme de protection de la paie » aux États-Unis pour un équivalent en euros de 4,5 millions),
 - compensé par les reclassifications vers les emprunts à court terme de toutes dettes dont les paiements viennent à échéance en 2021 pour 17,8 millions d'euros.
- Les dettes de location à long terme ont diminué de 1,5 million d'euros, les principaux mouvements de l'année sont:
 - De nouveaux contrats de location comptabilisés sous IFRS 16 pour 4,3 millions d'euros;
 - la reclassification vers le court terme d'une partie des dettes de location pour -5,4 millions d'euros;
 - les contrats qui ont pris fin et l'impact de conversion des dettes en devises étrangères pour -0,4 million d'euros.
- Les provisions à long terme ont augmenté de 1,1 million d'euros ;
- La diminution de 0,6 millions d'euros des dettes fiscales différées ;
- L'augmentation des autres passifs à long terme qui est liée au montant du paiement dans le contrat de licence avec CGN sous réserve de garantie de performance (15 millions d'euros) qui a été reconnue comme un passif de remboursement jusqu'à ce que l'incertitude liée à la considération variable soit résolue, c'est à dire jusqu'à ce que cette garantie ait expiré.
- La diminution du passif financier à long terme de 0,6 millions

Le passif courant s'élève à 275,7 millions d'euros à la fin de 2020. Les éléments suivants sont à noter :

Les emprunts à court terme qui s'élèvent à 15,6 millions d'euros à la fin de 2020 incluent la partie à court terme du prêt syndiqué à 5 ans pour EUR 6,0 celle du prêt de la S.R.I.W. d'1,7 million d'euros, celle des emprunts obligataires privés de 5,3 millions d'euros et finalement la partie à court terme des prêts dans le cadre du « Programme de protection de la paie » aux États-Unis pour un équivalent en euros de 2,6 millions. Au cours de l'année, les emprunts à court terme ont augmenté de 12,0 millions d'euros suite à ces éléments :

- La reclassification du long terme vers le court terme de la partie de toutes les dettes qui viennent à échéances en 2021 pour un total de 17,8 millions d'euros;
- Compensé par le remboursement de 3 millions d'euros sur le prêt à terme à 5 ans et de 1,7 million d'euros sur le prêt de la S.R.I.W.

Les dettes de location à court terme de 4,8 millions d'euros ont diminué d'EUR 0,1 (reclassement depuis les dettes à long terme pour 5,4 millions d'euros compensé par des paiements pour -5,5 millions d'euros).

Les provisions à court terme s'élèvent à 4,2 millions d'euros à la fin de 2020 et ont diminué de -0,3 million d'euros. Le mouvement sur le total des provisions (à court et à long terme) est une augmentation de 0,8 million d'euros due à

- Des nouvelles provisions pour 4,3 millions d'euros principalement pour des provisions pour perte à terminaison sur certains contrats (2,9 millions d'euros) et de nouvelles garanties (1,1 million d'euros);
- Une perte actuarielle sur la provision pour obligations de pension pour 0,5 million d'euros;
- L'utilisation de -2,8 millions d'euros sur les provisions pour garanties et de -0,2 million d'euros sur les provisions du groupe dans le cadre de la transaction avec *SK Capital Partners*

- L'extourne de certaines provisions pour garanties pour -0,9 million d'euros

Les autres dettes à court terme s'élèvent à 48,21 millions d'euros à la fin de 2020 ce qui représente une augmentation de 0,4 million d'euros par rapport à fin 2019. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des dettes sociales de 3,1 millions d'euros (principalement sous l'effet d'une augmentation des provisions pour bonus et commissions), de la reconnaissance d'un passif pour un versement reçu sur un compte bloqué pour garantir les paiements futurs d'un client pour un montant de 2,6 millions d'euros et d'une augmentation de 0,3 million d'euros des subsides reçus mais non utilisés. Le mouvement des autres dettes à court terme comprend également la diminution du revenu différé pour -2,0 millions d'euros, ainsi que d'autres dettes non commerciales (tels que les clients ayant un solde créditeur, TVA, etc.) pour -3,1 millions d'euros, et finalement la diminution de -0,2 million d'euros des charges pour factures à recevoir.

Les avances reçues sur les contrats en cours à la fin de 2020 s'élèvent à 158,2 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 21,4 millions d'euros principalement expliquée par des paiements anticipés reçus des clients sur les projets ayant une courbe de trésorerie positive.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe présentée dans le tableau des flux de trésorerie ont augmenté de 107,8 millions d'euros en 2020, en raison principalement:

- d'une trésorerie positive d'exploitation pour 100,4 millions d'euros relative principalement au bénéfice net pour 31,9 millions d'euros et à l'amélioration du fond de roulement pour 49,0 millions d'euros
- d'une trésorerie positive de financement pour 13,4 millions d'euros relative principalement aux nouveaux emprunts de 25,5 millions d'euros (tirage sur le prêt syndiqué à terme de 21 millions d'euros et les prêts du « Programme de protection de la paie » aux États-Unis pour un montant équivalent à 4,5 millions d'euros) et l'argent reçu de la vente d'actions propres pour 2,1 millions d'euros. Les flux de trésorerie de

financement sont également impactés par des remboursements sur des dettes bancaires et dettes de location pour un total de -10 millions d'euros (dettes de location pour -5,3 millions d'euros, S.R.I.W. pour -1,7 million d'euros, et prêt bancaire pour -3 millions d'euros), les paiements d'intérêts pour -2,4 millions d'euros, le dividende payé pour -2,3 millions d'euros, des remboursements sur subsides et avances gouvernementales en Belgique pour -0,5 million d'euros et d'autres avances et subsides reçu pour 0,7 millions d'euros.

- Compensé par une trésorerie d'investissement négative de -5,6 millions d'euros principalement liée à des acquisitions d'actifs corporels et incorporels de -4,0 millions d'euros et une contribution supplémentaire en capital dans les sociétés mises en équivalence pour -1,6 million d'euros.

La trésorerie financière nette a augmenté de 89.1 millions d'euros avec une balance d'ouverture de -21,3 millions (endettement net) pour clôturer sur un montant de 65,2 millions d'euros à la fin de 2020.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et de développement pour les activités du Groupe s'élèvent à 35,0 millions d'euros (11,23% du chiffre d'affaires) sous déduction de 1,9 million d'euros de crédits d'impôt recherche provisionnés.

Chez IBA, les dépenses de recherche ont été directement prises en charge dans le compte de

résultats et les dépenses de développement ont été directement prises en charge dans le compte de résultats car le caractère capitalisable des dépenses de développement n'a pu être démontré conformément aux règles comptables du Groupe. Ces investissements considérables permettent à la Société de rester un des leaders mondiaux sur tous les marchés où elle est active.

AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET ÉMISSIONS D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES – ARTICLE 7:203 DU CSA

En 2020, IBA a publié un nouveau plan d'option sur actions (appelé « Plan d'options d'achat d'actions 2020 »). Ces options ne sont pas exerçables avant 2026. Ce plan est détaillé dans la Section de

l'information générale – Capital. Le capital n'a pas été augmenté au cours de l'année.

RACHAT D'ACTIONS PROPRES - Article 7:215 DU CSA

Au 31 décembre 2020, l'article 9, premier alinéa des statuts de la Société, prévoyait ce qui suit : « La Société peut, sans autres décisions de l'assemblée générale, acquérir ses propres actions, parts bénéficiaires ou certificats, conformément aux conditions légales (articles 7: 215 et suivants du CSA) en une ou plusieurs opérations, à concurrence d'un maximum de vingt pour cent (20 %) du nombre total de titres concernés émis, pour une contre-valeur

minimale de dix cents (0,10 EUR) et maximale de vingt pour cent (20%) supérieur au dernier cours de bourse. Cette autorisation est octroyée pour une période renouvelable de cinq ans prenant cours le jour de la publication de la présente autorisation statutaire (ou de son renouvellement). (...)»

Au cours de l'exercice 2020, IBA, principalement par l'intermédiaire de sa filiale IBA Investments SCRL, a

vendu 200 150 actions propres. Au 31 décembre 2020, IBA SA détenait 63 369 actions propres et IBA Investments SCRL 410 852 actions.

COMPTES STATUTAIRES IBA SA ET AFFECTATION DU RESULTAT (ARTICLE 3 :6 DU CSA)

L'exercice 2020 se clôture avec un bénéfice net de 107,5 millions d'euros contre un bénéfice de 55,8 millions d'euros 2019, ce qui représente une amélioration de 51,7 millions d'euros, ce qui s'explique par différents facteurs décrits dans les paragraphes suivants :

Les ventes et prestations (hors produits d'exploitation non récurrents) ont augmenté de 10% en 2020, passant de 271,8 millions d'euros en 2019 à 298,7 millions d'euros en 2020 ; ceci s'explique principalement par le contrat stratégique conclut avec CGN.

Le résultat opérationnel s'élève à 42,5 millions d'euros en 2020 par rapport à une perte de 7,6 millions d'euros en 2019, soit une amélioration nette de 50,1 millions d'euros. Cela s'explique à nouveau principalement par le contrat stratégique conclu avec CGN.

Les charges d'exploitation ont diminué de 28,1 millions d'euros en 2020 et s'élèvent à 256,3 millions d'euros. Les dépenses R&D de 37,2 millions d'euros en 2020 (34,4 millions d'euros en 2019) ont été capitalisées. Les dépenses de développement (35,4 millions d'euros) sont amorties sur trois ans, tandis que les dépenses de recherche (1,8 million d'euros) sont amorties dans l'année.

Le résultat financier présente un profit de 68,9 millions d'euros comparé à un profit de 63,6 millions d'euros en 2019. Ceci est principalement dû à une plus-value non-récurrente (75 millions d'euros) réalisée par le transfert interne au sein du Groupe des actions liées à l'activité Dosimétrie (voir la section sur les Immobilisations Financières du rapport de gestion IBA SA). Cette plus-value ne sera pas prise en compte pour les prochains paiements de dividendes. Le solde (2,7 millions d'euros) comprend principalement les charges d'intérêt, le résultat de change et les frais bancaires

Les perspectives opérationnelles d'IBA SA restent positives.

A fin 2020, IBA SA possédait dix succursales : Prague, République Tchèque ; Orsay, France ; Krakow, Pologne ; Trento, Italie ; Seoul, Corée du Sud ; Uppsala, Suède ; Newport, Royaume Uni ; Groningen, Pays-Bas ; Madrid, Espagne ; Dublin, l'Irlande. Les succursales ont été établies dans le cadre de l'activité de Proton Thérapie (article 3:6, §1, 5°, du CSA).

Le bénéfice réalisé lors de l'exercice 2020 s'élève à 107,5 millions d'euros, le bénéfice reporté au titre de l'exercice 2019 à 80,1 millions d'euros, le bénéfice à affecter s'élève donc à 187,6 millions d'euros. Cependant la plus-value réalisée sur le transfert interne de l'activité Dosimétrie ne sera pas pris en compte pour les distributions futures de dividendes.

Le Conseil d'Administration de IBA propose à l'Assemblée Générale de distribuer un dividende de 6 millions d'euros, et d'affecter le solde (101,5 millions d'euros) au bénéfice reporté au titre de l'exercice 2020.

BILAN

ACTIFS IMMOBILISES

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à EUR 37,5 millions au 31 décembre 2020 contre EUR 36,5 millions au 31 décembre 2019. Ces immobilisations incorporelles se rapportent essentiellement à :

- Des frais de développement pour EUR 35,4 Millions
- Des logiciels pour une valeur nette de EUR 3,2 millions (SAP, Microsoft, systèmes CRM, CMM (maintenance) et PLM)

En 2020, la direction a décidé d'amortir complètement une immobilisation incorporelle liée à une autorisation de mise sur le marché, et ceci pour un montant de 1,5 million d'euros, étant donné que les perspectives sur ce marché au cours des prochaines années étaient limitées.

Conformément à l'arrêté royal du 15 décembre 2015, les frais de recherche ont été activés et amortis dans l'année et ceci depuis le 1^{er} janvier 2016. Les frais de recherche en 2020 se sont élevés à EUR 1,8 millions et ont été entièrement amortis au cours de l'exercice.

INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS CORPORELS

Les immobilisations corporelles représentent EUR 28,8 millions au 31 décembre 2020. L'augmentation de EUR 1,6 million d'une année à l'autre est principalement relative aux dépréciations des actifs existants étant donné que les investissements de l'année étaient limités.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières s'élèvent à EUR 146,3 millions en 2020 par rapport à EUR 72,7 millions en 2019. La principale augmentation est relative à un transfert interne au sein du Groupe des actions liées à l'activité Dosimétrie qui a généré un gain d'environ 75 millions d'euros. La société a également augmenté le capital de ses filiales en Egypte, en Corée et à Taiwan pour un montant total de EUR 0,24 million.

Dans le courant de l'année 2020, 3 nouvelles entités ont été créées :

- IBA Proton Therapy Canada, Inc. Au Canada – pas de capital minimum requis
- IBA Géorgie LLC en Géorgie – pas de capital minimum requis
- Ion Beam Applications Corée Ltd. en Corée du Sud

Outre les participations dans des sociétés liées (EUR 129,6 millions), IBA SA détient également des participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation :

- Une participation de 39,8% (EUR 6,1 millions) dans NHa SA, une société française active dans le développement

d'un système de traitement par carbon thérapie

- Une participation de 33% dans Cyclhad, une société française active dans le traitement des patients par protonthérapie. Dans le courant de l'année 2020, IBA a accordé un prêt d'actionnaire subordonné pour un montant de EUR 1,5 millions, augmentant sa participation totale à EUR 3 millions. Après évaluation des perspectives à court terme de cet investissement, la direction a décidé de comptabiliser une réduction de valeur sur l'entièreté de l'investissement de EUR 3 millions.
- Une créance d'EUR 1,5 million sur la société NHa SA

D'autres actions et parts:

- Une participation de 11,4% (USD 2 millions) dans HIL Applied Medical Ltd, un développeur Israélien de systèmes de protonthérapie basés sur le laser.
- Une participation de 2,7% (GBP 5 millions) acquise en 2015 dans Proton Partners International (PPI), actuellement Rutherford Health Plc, une société basée au Royaume-Uni, avec laquelle IBA SA a signé des contrats de production, installation et entretien des systèmes Proteus®One.

ACTIFS CIRCULANTS

CRÉANCES À LONG TERME

Les créances à long terme s'élèvent à EUR 13,7 millions à la fin de l'année 2020, ce qui est en ligne avec à la balance de fin 2019 (EUR 13,4 millions). Ce montant représente principalement un Crédit d'Impôt pour Recherche et Développement (CIRD). Comme les activités de R&D ne fluctuent pas significativement d'année en année, ce crédit d'impôt reste également assez stable.

INVENTAIRES ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les stocks et commandes en cours d'exécution s'élèvent à EUR 110,2 millions en 2020 contre EUR 113,1 millions en 2019. Les approvisionnements et en-cours de fabrication augmentent de EUR 8,4 millions. Les commandes en cours d'exécution sont passées de EUR 50,6 millions à EUR 39,4 Millions.

Depuis 2016, les montants des commandes en cours d'exécution et des acomptes reçus sur commandes sont comptabilisées en position nette au niveau de chaque projet. Lorsque les projets ont des acomptes reçus inférieurs à la valeur des commandes en cours d'exécution, ceux-ci sont inclus avec une position nette 'commandes en cours d'exécution' dans cette section du bilan.

CREANCES A UN AN AU PLUS

On constate une augmentation des créances à court terme qui passent de EUR 142,7 millions en 2019 à EUR 152,5 millions en 2020, ce qui représente une augmentation de EUR 9,8 millions. Cette augmentation s'explique principalement par une croissance des créances clients parmi lesquels les soldes de clients tiers ont diminué compensé par une augmentation des créances avec les sociétés du groupe d'environ EUR 24 millions. Les clients tiers avaient des balances significatives ouvertes à la fin de l'année 2019, et beaucoup de ces balances ont été payés en 2020.

PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les placements de trésorerie s'élèvent à EUR 0,6 millions en 2020 et correspondent aux actions propres.

VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles s'élèvent à EUR 111,5 millions à fin 2020, soit une forte augmentation par rapport au solde de fin d'exercice précédent de EUR 33,3 millions. Le principal facteur de cette augmentation a été l'excellente collection sur créances au cours de 2020 et les paiements reçus pour l'accord de licence stratégique avec CGN en République populaire de Chine.

COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation restent stables d'année en année avec un solde de EUR 12,6 millions fin 2020, soit une variation par rapport à 2019 de EUR 1,0 million. Ces comptes sont utilisés pour s'assurer que les revenus et les charges sont correctement reconnus dans l'exercice en cours.

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

MOUVEMENT DU CAPITAL ET PRIMES D'EMISSION

Le capital souscrit s'élève à EUR 42,3 millions au 31 décembre 2020, en ligne avec l'année précédente. Les primes d'émission s'élèvent à 42,0 EUR millions. Le capital souscrit et les primes d'émissions n'ont pas fluctué car aucune option d'achat sur action dans le cadre des plans offerts au personnel n'ont été exercées en 2020.

IBA SA a actuellement trois plans d'options d'achat sur actions en place, entièrement souscrits au 31 décembre 2020. Les deux plans pour 2014 et 2015 expirent le 30 juin 2024. En juin 2020, un nouveau plan d'options a été émis comprenant des options à moyen terme ainsi que des options à long terme : les options à moyen terme expirent le 30 juin 2026 ; les options à long terme expirent le 30 juin 2030.

L'attribution du résultat proposé à l'Assemblée Générale est la suivante :

- Distribution de dividende d'EUR 6 million
- Bénéfice reporté au titre de l'exercice 2020 d'EUR 101,5 millions

ACTIONS PROPRES

IBA SA détient 63 369 actions propres au 31 décembre 2020, ce qui est une légère diminution par rapport à 63 519 actions en 2019. La valeur de ces actions propres s'élève à 0,6 millions au 31 décembre 2020.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à EUR 4,0 millions en 2020 contre EUR 6,5 millions en 2019. Celles-ci correspondent principalement à des provisions pour garanties techniques et pour garanties d'exécution des commandes.

DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME

Les dettes à plus d'un an en 2020 s'élèvent à EUR 198,7 millions comparés à EUR 154,2 millions en 2019 :

- Les dettes bancaires et autres dettes financières à long terme ont augmenté d'EUR 7 millions et s'élèvent à EUR 50,9 millions:

- Un prêt de la S.R.I.W. (EUR 13,7 millions) et de la SFPI (EUR 5,0 millions). La baisse par rapport à l'année passée concerne une partie du prêt SRIW (EUR 1,7 million) qui sera remboursée en 2021.
- La dette de location-financement (EUR 11,2 millions)
- Un prêt des institutions financières (EUR 21 millions)
- L'emprunt obligataire privé d'EUR 5,2 millions au 31 décembre 2019, celui-ci sera remboursé en 2021 et a donc été reclassifié vers les dettes financières à court terme (2020: EUR 0)
- Les acomptes reçus sur commandes à long terme s'élèvent à EUR 119,6 millions en 2020 contre EUR 96,2 millions en 2019
- Les autres dettes s'élèvent à EUR 28,2 millions et concernent généralement des avances remboursables, des prêts intragroupes et, cette année également, une dette de remboursement de EUR 15 millions lié au contrat CGN.
- Les dettes à long terme échéant dans l'année s'élèvent à EUR 8,8 millions en 2020 (cf. emprunt obligataire privé mentionné ci-dessus)
- Les crédits bancaires à court terme s'élèvent à EUR 6 millions en 2020 contre EUR 1,8 million en 2019
- Les dettes envers les entreprises liées représentent EUR 7,2 millions en 2020 contre EUR 8,9 millions en 2019
- Les dettes commerciales représentent EUR 54,2 millions en 2020, soit une légère augmentation de EUR 4,4 millions par rapport à 2019
- Les acomptes sur commandes à court terme restent stables par rapport à 2019 : en 2020, ces acomptes s'élèvent à EUR 28,9 millions contre EUR 32,2 millions en 2019
- Les dettes fiscales et sociales sont stables (EUR 17,0 millions en 2020 contre EUR 15,3 millions en 2019)
- Les autres dettes incluent principalement le dividende de l'exercice à distribuer (EUR 6 millions) ainsi qu'une garantie sur compte séquestre pour un montant de EUR 2,6 millions d'euros.

DETTES À COURT TERME

Les dettes à un an au plus représentent EUR 131,2 millions en 2020 contre EUR 114,8 millions en 2019:

Le groupe IBA a refinancé ses dettes en 2019, tous les détails sont disponibles dans la section 'Crédits bancaires'.

INSTRUMENTS FINANCIERS (article 3:6, §1, 8°, du CSA)

Les principaux instruments financiers se composent des prêts inter-sociétés, des crédits bancaires, de la trésorerie, et des dépôts bancaires et/ou intragroupe. Le principal objectif de ces instruments financiers est de collecter des fonds pour le financement des activités de l'entreprise.

La Société dispose également d'autres actifs et passifs financiers tels que les créances et les dettes commerciales, qui proviennent directement de son activité.

En outre, la Société dispose également de contrats de change à terme externes qui sont pris au niveau

de la Société au titre d'opérations de couverture des risques de change sur des actifs, des passifs ou des transactions spécifiques, engagées ou futurs, en termes bruts.

La politique générale en matière de gestion des risques financiers est axée sur l'imprévisibilité des marchés financiers et tente de minimiser les effets négatifs potentiels sur les résultats financiers. IBA utilise donc des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques.

La gestion des risques financiers est assurée par un département de trésorerie central (Trésorerie du

Groupe). Ces règles établissent des principes écrits de gestion générale des risques financiers ainsi que des règles écrites couvrant certains domaines spécifiques, tels que le risque de change, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés et l'investissement des liquidités excédentaires. La Trésorerie du Groupe identifie, évalue et couvre les

risques financiers en étroite coopération avec la Société.

Plus de détail sur la gestion des risques financiers peuvent être consulté dans la section « RISQUES FINANCIERS (ARTICLES 3: 6, §1, 8 ° ET 3:32, §1, 5 °, DU CSA) » des états financiers consolidés, voir page 130.

ACQUISITIONS ET DESINVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS RÉALISÉS EN 2020

Aucune acquisition ni désinvestissement importants en 2020.

PERSPECTIVES GÉNÉRALES POUR 2021

Bien que l'année 2020 ait présenté des défis pour IBA en raison de la pandémie mondiale, une résilience considérable a été démontrée dans tous les secteurs d'activité. Nous avons été particulièrement encouragés par la forte amélioration générale des performances au cours du second semestre.

La situation reste complexe en 2021 en ce qui concerne les installations des projets et IBA continue de garder un œil attentif sur la situation.

Les Autres Accélérateurs et la Dosimétrie continuent de présenter un bon niveau de prises de commandes et, pour la Protonthérapie, de nouveaux contrats se profilent à l'horizon dans des régions stratégiques clés. IBA poursuit son engagement de faire progresser ses offres à l'échelle internationale et le

pipeline global est encourageant. La part des Services dans toutes les activités continuent de fournir des revenus récurrents stables et le carnet de commandes reste très élevé.

L'activité est soutenue par un bilan solide et une excellente position de trésorerie. Aussi, l'investissement en R&D restera un aspect essentiel de notre plan de croissance à long terme.

Compte tenu des conditions liées à la pandémie COVID-19, IBA n'est actuellement pas en mesure de proposer une projection fiable de ses performances pour 2021. IBA continue de porter son attention sur la valeur qu'elle apporte à ses parties prenantes et s'engage afin de maintenir sa position de leader sur tous ses marchés, tout en privilégiant la rentabilité dans tous les domaines.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**IFRS POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ AU
31 DÉCEMBRE 2020**

INTRODUCTION

Ion Beam Applications SA (la “Société” ou la “Société mère”), fondée en 1986, avec ses filiales (ensemble dénommées le “Groupe” ou “IBA”), s’emploie à faire avancer les technologies indispensables au diagnostic et au traitement du cancer et fournit des solutions efficaces et fiables d’une précision inégalée. IBA apporte également des réponses novatrices visant à améliorer l’hygiène et la sécurité de tous les jours.

La Société est une société anonyme constituée et domiciliée en Belgique. L’adresse du siège social est: Chemin du Cyclotron, 3 à B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique.

La Société est cotée sur la bourse pan-européenne Euronext (compartiment B) et fait partie de l’indice BEL Mid.

En conséquence, IBA s’est engagée à respecter certaines règles qui améliorent la qualité des informations financières mises à la disposition du marché. Ces règles incluent:

- La publication de son rapport annuel, y compris les états financiers consolidés annuels audités, dans les quatre mois suivant la fin de l’exercice;
- La publication d’un rapport semestriel couvrant les six premiers mois de l’exercice concerné, dans les deux mois suivant la fin du deuxième trimestre;
- La publication de ses états financiers consolidés semestriels et annuels sous IFRS comme adopté par l’UE;
- L’audit de ses états financiers consolidés annuels par ses auditeurs dans le respect des normes internationales d’audit édictées par l’IFAC (International Federation of Accountants).

La publication de ces états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d’administration du 23 Mars 2021.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2020

Le Groupe a choisi de présenter sa situation financière sur une base courant / non courant. Les notes des pages 110 à 179 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

(EUR 000)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2020
ACTIF			
Goodwill	7	3 821	3 821
Autres immobilisations incorporelles	7	6 355	4 527
Immobilisations corporelles	8	19 572	18 329
Droits d'utilisation d'actifs	24.1	30 400	29 266
Sociétés mises en équivalence	9	2 900	1 273
Autres investissements	9	15 196	13 088
Actifs d'impôts différés	10	6 985	7 797
Actifs financiers à long terme	21	0	600
Autres actifs à long terme	11	21 372	19 767
Actifs non courants		106 601	98 468
Stocks	12	75 879	84 458
Actifs sur contrats	13	44 490	30 110
Créances commerciales	14	120 199	103 400
Autres créances	14	31 532	39 071
Actifs financiers à court terme	21	320	1 578
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	46 090	153 911
Actifs courants		318 510	412 528
TOTAL DE L'ACTIF		425 111	510 996
PASSIF			
Capital souscrit	16	42 294	42 294
Primes d'émission	16	41 978	41 978
Actions propres	17	-8 502	-5 907
Réserves	17	16 375	17 152
Écarts de conversion	17	-3 503	-5 569
Résultats reportés	17	22 700	51 883
Capitaux propres et réserves		111 342	141 831
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
FONDS PROPRES		111 342	141 831
Dettes financières à long terme	18	32 856	41 174
Dettes de location à long terme	24.2	26 117	24 598
Provisions à long terme	19	6 775	7 879
Passifs financiers à long terme	21	581	3
Passifs d'impôts différés	10	1 112	521
Autres dettes à long terme	20	4 185	19 278
Passifs non courants		71 626	93 453
Dettes financières à court terme	18	3 534	15 557
Dettes de location à court terme	24.2	4 870	4 797
Provisions à court terme	19	4 443	4 169
Passifs financiers à court terme	21	1 432	57
Dettes commerciales	22	41 133	41 858
Dettes fiscales		2 150	2 892
Autres dettes	23	47 846	48 212
Passifs sur contrats	13	136 735	158 170
Passifs courants		242 143	275 712
TOTAL DETTES		313 769	369 165
TOTAL DU PASSIF		425 111	510 996

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

Le Groupe a choisi de présenter son compte de résultats selon la fonction des dépenses.

(EUR 000)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Ventes	4	168 727	194 002
Prestations de services	4	113 825	117 953
Ventes externes	4	282 552	311 955
Coût des ventes et prestations (-)		-189 415	-175 900
Marge brute		93 137	136 055
Frais de ventes et marketing (-)		-24 504	-20 735
Frais généraux et administratifs (-)		-37 413	-41 792
Frais de recherche et développement (-)		-31 133	-33 122
Autres charges d'exploitation (-)	25	-4 227	-442
Autres produits d'exploitation	25	18 786	65
Résultat sectoriel (EBIT)	4	14 646	40 029
Charges financières (-)	26	-6 671	-6 264
Produits financiers	26	3 915	2 516
Quote-part dans la perte/(bénéfice) des sociétés mises en équivalence	9.1	-1 124	-3 227
Résultat avant impôts		10 766	33 054
Charges/(produits) d'impôts	27	-3 156	-1 133
Résultat de la période des activités poursuivies		7 610	31 921
Bénéfice/(perte) de la période des activités destinées à être cédées		0	0
Résultat de la période		7 610	31 921
Attribuable aux :			
Propriétaires de la Société mère		7 610	31 921
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
		7 610	31 921
Résultat par action des activités poursuivies et destinées à être cédées (EUR par action)			
De base		+0,2584	+1,0773
Dilué		+0,2581	+1,0743
Résultat par action des activités poursuivies (EUR par action)			
De base		+0,2584	+1,0773
Dilué		+0,2581	+1,0743
Résultat par action des activités destinées à être cédées (EUR par action)			
De base		-	-
Dilué		-	-

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

(EUR 000)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Gain/(perte) de la période		7 610	31 921
Autres éléments du résultat global à reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs			
- Différences de change sur la conversion des opérations étrangères		-428	-2 259
Différences de change sur la conversion des opérations étrangères		556	-2 259
Ajustement de reclassement des écarts de conversion suivant l'IAS 21.48	6	-984	0
- Mouvements des réserves des sociétés mises en équivalence		0	0
Écarts de conversion		0	0
Couvertures des flux de trésorerie		0	0
Autres		0	0
- Différences de change liées au financement permanent		224	193
- Mouvements des réserves		-1	0
- Mouvement net des couvertures de flux de trésorerie	17	-2 086	3 265
- Revalorisation à la juste valeur des autres investissements	9.2	2 191	-2 108
Autres éléments du résultat global net à reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs		-100	-909
Autres éléments du résultat global à ne pas reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs:			
- Mouvements des réserves pour avantages postérieurs à l'emploi	28	596	-506
- Mouvements des réserves des entités mises en équivalence (gain/(perte) actuariel)		0	0
Autres éléments du résultat global net à ne pas reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs		596	-506
Résultat global total de l'exercice		8 106	30 506

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital souscrit (Note 16.1)	Primes d'émission (Note 16.1)	Actions propres (Note 16.1)	Réserves de couverture	Autres réserves – valorisation des plans d'options sur actions et des paiements fondés sur des actions (Note 16.2)	Autres réserves - Régimes à prestations définies (Note 28)	Autres réserves - réserves de réévaluation (Note 9)	Autres réserves - autres	Écarts de conversion (Note 17)	Résultats reportés (Note 17)	TOTAL Fonds propres
EUR 000											
Solde au 01/01/2019	42 278	41 863	-8 502	-650	15 714	-3 640	4 097	154	-3 299	15 076	103 091
Résultat global pour l'exercice	0	0	0	-2 086	0	596	2 190	0	-204	0	496
Bénéfice/(perte) de la période	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 610	7 610
Résultat global total de la période	0	0	0	-2 086	0	596	2 190	0	-204	7 610	8 106
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options sur actions accordées aux collaborateurs et paiements fondés sur actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation/(réduction) de capital/primes d'émission (note 1)	16	115	0	0	0	0	0	0	0	0	131
Autres changements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	14
Solde au 31/12/2019	42 294	41 978	-8 502	-2 736	15 714	-3 044	6 287	154	-3 503	22 700	111 342
Solde au 01/01/20	42 294	41 978	-8 502	-2 736	15 714	-3 044	6 287	154	-3 503	22 700	111 342
Autres éléments du résultat global de la période	0	0	0	3 265	0	-506	-2 108	0	-2 066	0	-1 415
Bénéfice/(perte) de la période (note 4)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 921	31 921
Résultat global total de la période	0	0	0	3 265	0	-506	-2 108	0	-2 066	31 921	30 506
Dividendes (note 17)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-2 254	-2 254
Options sur actions accordées aux collaborateurs et paiements fondés sur actions (note 16.2)	0	0	0	0	126	0	0	0	0	0	126
Augmentation/(réduction) de capital/primes d'émission (note 16.1)	0	0	2 595	0	0	0	0	0	0	-507	2 088
Autres changements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23	23
Solde au 31/12/2020	42 294	41 978	-5 907	529	15 840	-3 550	4 179	154	-5 569	51 883	141 831

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le Groupe a choisi de présenter le tableau des flux de trésorerie en appliquant la méthode indirecte.

(EUR 000)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2020
TRESORERIE D'EXPLOITATION			
Bénéfice/(perte) net de la période		7 610	31 921
Ajustements pour:			
Amortissements sur immobilisations corporelles	8, 24.1	8 860	8 775
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles	7	3 571	3 184
Réductions de valeur sur créances	14	-503	2 898
Variations dans la juste valeur ((gains)/pertes) des actifs financiers		-1 056	-547
Variations des provisions	19	7 052	3 458
Impôts différés		-18	-1 457
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9.1	1 124	3 227
(Bénéfice)/perte sur cession d'actifs destinés à être cédés	6	-13 505	0
Autres éléments non décaissés/ (non encaissés)	29	-4 918	-1 075
Variation nette de la trésorerie avant variation du fonds de roulement		8 217	50 384
Créances commerciales, autres créances et comptes de régularisation de l'actif		-21 746	20 794
Stocks et commandes en cours		65 653	26 056
Dettes commerciales, autres dettes et comptes de régularisation du passif		2 867	2 165
Autres actifs/passifs à court terme		-6 838	-24
Variation du fonds de roulement		39 936	48 991
Impôts sur le résultat payés/reçus nets		-1 939	-1 132
Charges d'intérêts		2 487	2 309
Produits d'intérêts		-76	-127
Variation nette de la trésorerie d'exploitation		48 625	100 425
TRESORERIE D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8	-4 582	-2 555
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	7	-541	-1 446
Cessions d'immobilisations	8	2 008	0
Acquisitions de filiales, hors trésorerie acquise	6	0	0
Acquisitions d'autres investissements et de sociétés mises en équivalence	9.1	-6 105	-1 600
Cessions de filiales	6	12 487	0
Cessions d'autres investissements et de sociétés mises en équivalence		0	0
Autres flux d'investissement	29	-1 516	0
Variation nette de la trésorerie d'investissement		1 751	-5 601
TRESORERIE DE FINANCEMENT			
Nouveaux emprunts et dettes de location	18	9 000	25 508
Remboursements d'emprunts	18	-44 245	-4 734
Remboursements des dettes de location	24.2	-5 875	-5 254
Intérêts payés		-2 808	-2 298
Intérêts reçus		76	127
Augmentation de capital (ou produits de l'émission d'actions ordinaires)	16	131	0
Dividendes payés		0	-2 254
(Acquisitions)/ cessions d'actions propres		0	2 088
Autres flux de financement	29	1 348	185
Variation nette de la trésorerie de financement		-42 373	13 368
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'année		38 696	46 090
Variation nette de trésorerie		8 003	108 192
Écarts de conversion sur trésorerie et équivalents de trésorerie		-609	-371
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	15	46 090	153 911

NOTES AUX ÉTATS

FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES

1	RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION IFRS APPLICABLES AU GROUPE	111
2	DESCRIPTION DES RISQUES FINANCIERS (ARTICLES 3:6, §1, 8° AND 3:32, §1, 5°, DU CSA)	130
3	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DÉTERMINANTS	133
4	SECTEURS OPÉRATIONNELS	137
5	LISTE DES FILIALES ET SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	142
6	REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET AUTRES CHANGEMENTS DANS LA COMPOSITION DU GROUPE	144
7	GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	144
8	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	147
9	PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET AUTRES INVESTISSEMENTS	148
10	IMPÔTS DIFFÉRÉS	151
11	AUTRES ACTIFS À LONG TERME	152
12	STOCKS	152
13	ACTIFS SUR CONTRATS ET PASSIFS SUR CONTRATS	153
14	CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES	153
15	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	155
16	CAPITAL ET PLANS FONDÉS SUR ACTIONS	156
17	RÉSERVES	158
18	DETTES FINANCIÈRES	158
19	PROVISIONS À LONG TERME ET À COURT TERME	162
20	AUTRES DETTES À LONG TERME	163
21	AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	164
22	DETTES COMMERCIALES	165
23	OTHER PAYABLES	165
24	LOCATIONS	166
25	AUTRES CHARGES ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	169
26	CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	170
27	IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	170
28	AVANTAGES AU PERSONNEL	171
29	TABEAU DE FINANCEMENT	173
30	LITIGATION	174
31	ENGAGEMENTS ET ACTIFS EVENTUELS	175
32	RELATED PARTY TRANSACTIONS	175
33	RÉMUNÉRATIONS POUR SERVICES RENDUS PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	177
34	ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES	177
35	RÉSULTAT NET PAR ACTION	177
36	GLOSSAIRE DES MESURES ALTERNATIVES DE PERFORMANCE (MAP)	179
37	RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	180

1 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION IFRS APPLICABLES AU GROUPE

1.1 INTRODUCTION

Les principales règles comptables IFRS appliquées par le Groupe lors de la préparation des états financiers consolidés IFRS sont détaillées ci-dessous.

1.2 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés d'IBA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) adoptées par l'Union européenne.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la notion conventionnelle de coût historique, à l'exception des instruments financiers (dérivés, AFS) qui ont été évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, qui est la devise fonctionnelle du Groupe.

Ces états financiers ont été préparés sur la base des droits constatés ("accrual basis") et dans l'hypothèse de la continuité de la Société, celle-ci ayant l'intention de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible.

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS impose de recourir à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également de la Direction d'exercer sa faculté de jugement dans l'application des règles comptables de la Société. Les domaines impliquant un niveau de décision ou de complexité important ou dans lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers consolidés sont exposés à la note 3

1.2.1 CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables adoptées dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés clôturés au 31 décembre 2020 sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent clôturé au 31 décembre 2019 à l'exception de l'adoption de nouvelles normes et

interprétations au 1er janvier 2020, comme indiqué ci-dessous.

1.2.2 NORMES PUBLIÉES ET EN VIGUEUR

Le Groupe a appliqué pour la première fois certaines normes et amendements qui entrent en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2020. Le Groupe n'a pas adopté anticipativement d'autres normes, interprétations ou amendements qui ont été publiés mais ne sont pas encore effectifs.

Bien que ces nouvelles normes et amendements s'appliquent pour la première fois en 2020, elles n'ont pas d'incidences importantes sur les états financiers consolidés du Groupe. La nature et l'impact de chacune des nouvelles normes, nouveaux amendements et/ou nouvelles interprétations sont décrits ci-dessous:

- Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS
- Amendements à IFRS 3 Regroupement d'entreprises – *Définition d'une entreprise*
- Amendements à IFRS 9 Instruments financiers, IAS 39 instruments financiers : comptabilisation et évaluation et IFRS 7 Instruments Financiers: Informations - *Réforme des taux d'intérêt de référence*
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers et IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs – *Définition du terme "significatif"*
- Amendements à IFRS 16 - *Covid-19- Concession de loyer*

AMENDEMENTS DES RÉFÉRENCES AU CADRE CONCEPTUEL DANS LES NORMES IFRS

Le cadre conceptuel n'est pas une norme et aucun des concepts qu'il contient ne remplace les concepts ou les exigences d'une norme. Le cadre conceptuel a pour objectif d'aider l'IASB à élaborer des normes,

d'aider les préparateurs à élaborer des règles comptables cohérentes lorsqu'il n'y a pas de norme applicable en place et d'aider toutes les parties à comprendre et à interpréter les normes. Cela affectera les entités qui ont élaboré leurs méthodes comptables sur la base du cadre conceptuel. Le cadre conceptuel révisé comprend de nouveaux concepts, des définitions mises à jour et des critères de comptabilisation des actifs et des passifs et clarifie certains concepts importants.

L'IASB a également publié un document d'accompagnement distinct, *modifications aux références au cadre conceptuel dans les normes IFRS*, qui présente les modifications aux normes concernées afin de mettre à jour les références au cadre conceptuel. Dans la plupart des cas, les références standards sont mises à jour pour faire référence au cadre conceptuel, à l'exception de IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* et IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe

AMENDEMENTS À IFRS 3 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES – DÉFINITION D'UNE ENTREPRISE

Les amendements limités clarifient comment établir si un ensemble d'activités et d'actifs acquis constituent une entreprise. Ces amendements clarifient les exigences minimales pour former une entreprise; ils suppriment l'évaluation de la capacité des participants au marché à remplacer des éléments manquants; ils ajoutent des recommandations pour aider les entités à évaluer si un processus acquis est substantiel; ils restreignent les définitions d'une entreprise et des outputs; et ils introduisent un test facultatif de concentration de la juste valeur.

Ces amendements s'appliqueront uniquement aux futurs regroupements d'entreprises du Groupe et n'ont eu aucun impact sur l'exercice 2020.

AMENDEMENTS À IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS, IAS 39 INSTRUMENTS FINANCIERS : COMPTABILISATION ET ÉVALUATION ET IFRS 7 INSTRUMENTS FINANCIERS: INFORMATIONS - RÉFORME DES TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE

Les amendements modifient certaines exigences spécifiques en matière de comptabilité de couverture, afin d'alléger l'incidence éventuelle de l'incertitude

causée par la réforme de l'IBOR. De plus, les amendements exigent des sociétés qu'elles fournissent des informations complémentaires aux investisseurs au sujet de leurs relations de couverture directement impactées par ces incertitudes.

Ces amendements s'appliquent à toutes les relations de couverture directement affectées par la réforme des taux d'intérêt de référence.

L'application de ces mesures d'allègement est obligatoire. Le premier d'entre eux prévoit :

- une évaluation visant à savoir si une transaction prévue (ou l'un de ses composants) est hautement probable
- Une évaluation du moment opportun pour reclasser le montant comptabilisé dans la réserve de couverture des flux de trésorerie vers le résultat net
- L'évaluation de la relation économique entre le poste couvert et l'instrument de couverture

La quatrième mesure d'allègement prévoit que, pour un composant de référence du risque de taux d'intérêt affecté par la réforme de l'IBOR, l'exigence selon laquelle le composant de risque doit être identifiable séparément ne doit être respectée qu'au début de la relation de couverture.

La date d'entrée en vigueur des amendements concerne les exercices débutant à compter du 1er janvier 2020, une application anticipée étant autorisée. Les exigences doivent être appliquées rétrospectivement. Toutefois, toutes les relations de couverture ayant préalablement perdu leur désignation ne peuvent être mises à jour au moment de l'application et aucune relation de couverture ne peut être désignée au moyen d'informations a posteriori.

Étant donné que le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture sur ces taux d'intérêts, il ne sera pas affecté par ces amendements à la date de transition.

AMENDEMENTS À IAS 1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS ET IAS 8 MÉTHODES COMPTABLES, CHANGEMENTS D'ESTIMATIONS COMPTABLES ET ERREURS – DÉFINITION DU TERME "SIGNIFICATIF"

La définition modifiée de “significatif” précise que l'évaluation de la matérialité devra tenir compte de la façon dont les utilisateurs primaires pourraient raisonnablement être influencés dans leurs décisions économiques.

Les amendements clarifient que l'évaluation de la matérialité dépendra de la nature ou de l'ampleur des informations. Ces amendements clarifient également qu'en évaluant si une information peut raisonnablement influencer les décisions des utilisateurs primaires, une entité doit examiner à la fois les caractéristiques de ces utilisateurs et ses propres circonstances.

Les amendements à IAS 1 et IAS 8 doivent être appliqués pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Ces amendements doivent être appliqués prospectivement et une application anticipée est autorisée. Puisque la méthode comptable du Groupe est alignée avec les amendements, le Groupe ne s'attend pas à des impacts sur ses états financiers consolidés.

Amendements à IFRS 16 – Covid-19 Concessions de loyer

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié l'amendement à la norme IFRS 16 Contrats de location sur les allègements de loyers liés au Covid-19.

La modification donne une option aux locataires appliquant la norme IFRS 16 de ne pas traiter les allègements de loyers liés au Covid-19 comme des modifications de contrat. Un locataire qui choisit d'appliquer cette option comptabilisera ces allègements de loyers de la même manière que si ces changements n'étaient pas des modifications de contrats de location selon IFRS.

La modification s'applique aux périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juin 2020. Une application anticipée est autorisée. Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe car aucune concession de loyer n'a été octroyée.

1.2.3 NORMES PUBLIÉES NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Les nouvelles normes ainsi que les amendements et les interprétations qui sont publiées mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur à la date de publication des états financiers du Groupe, sont décrites ci-

dessous. Le Groupe a l'intention d'appliquer ces normes et interprétations, le cas échéant, à partir de leur date d'application.

- IFRS 17 *Contrats d'assurance*, en vigueur le 1^{er} janvier 2023
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 and IFRS 16 - la réforme des taux d'intérêt de référence (Phase 2), en vigueur le 1^{er} janvier 2021
- Amendements à IFRS 3 *Regroupements d'Entreprises* – référence au cadre conceptuel, en vigueur le 1^{er} janvier 2022
- Amendements à IAS 1 *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants*, en vigueur le 1^{er} janvier 2023
- Amendements à IAS 16 *Immobilisations corporelles* – Produit avant utilisation prévue, en vigueur le 1^{er} janvier 2022
- Amendements à IAS 37 *Contrats onéreux – Coûts à prendre en considération*, en vigueur le 1^{er} janvier 2022
- Amendements à IFRS 1 *Première adoption des IFRS* - Filiale en tant que premier adoptant en vigueur le 1^{er} janvier 2022
- Amendements à IFRS 9 *Instruments financiers* - Commissions dans le cadre du test « 10% » pour la décomptabilisation des passifs financiers, en vigueur le 1^{er} janvier 2022
- Amendements à IFRS 41 *Agriculture* - Imposition des évaluations à la juste valeur, en vigueur le 1^{er} janvier 2022

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE

IAS 17 est une nouvelle norme comptable pour les contrats d'assurance couvrant la comptabilisation et l'évaluation, la présentation et les informations à fournir, remplaçant IFRS 4.

Le groupe n'émet pas de contrat d'assurance, les garanties financières susceptibles d'être émises par le Groupe sont traitées comme des instruments financiers conformément à la norme IFRS 9. Le Groupe ne s'attend pas à des impacts sur ses états financiers consolidés.

AMENDEMENTS À IFRS 3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les changements dans la référence au cadre conceptuel (amendements à IFRS 3):

- Mise à jour de la norme IFRS 3 afin qu'elle fasse référence au Cadre conceptuel 2018 au lieu du Cadre de 1989;
- Ajout à IFRS 3 d'une exigence selon laquelle, pour les transactions et autres événements entrant dans le champ d'application d'IAS 37 ou d'IFRIC 21, un acquéreur applique cette norme plutôt que le Cadre conceptuel) en identifiant les passifs qu'il a assumés lors d'un regroupement d'entreprises ; et
- Ajout à IFRS 3 d'une déclaration explicite selon laquelle un acquéreur ne reconnaît pas les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Les entreprises sont tenues d'appliquer ces modifications à une entreprise aux acquisitions effectuées à compter du 1er janvier 2020. Une application anticipée est autorisée. Ces modifications ne s'appliqueront qu'aux futurs regroupements d'entreprises du Groupe.

AMENDEMENTS À IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 AND IFRS 16 - LA RÉFORME DES TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE (PHASE 2)

Les modifications prévoient des allègements temporaires qui traitent des effets du remplacement du taux offert interbancaire (IBOR) par un autre taux d'intérêt presque sans risque (RFR) sur l'information financière.

En particulier, les modifications comprennent un expédient pratique exigeant que les modifications contractuelles, ou les modifications des flux de trésorerie qui sont directement requises par la réforme, soient traitées comme des modifications d'un taux d'intérêt flottant, équivalant à une variation d'un taux d'intérêt du marché.

Les modifications comprennent également un allègement de la cessation des relations de couverture, permettant aux changements requis par la réforme de l'IBOR d'être apportés aux désignations de couverture et à la documentation de couverture sans que la relation de couverture ne soit interrompue.

Les changements autorisés comprennent la redéfinition du risque couvert pour référencer un RFR et la redéfinition de la description des instruments de couverture et / ou des éléments couverts pour refléter le RFR.

Les modifications sont obligatoires et effectives pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2021, une application anticipée étant autorisée.

La pratique actuelle du Groupe étant en ligne avec ces amendements, ils n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe

AMENDEMENTS À IAS 1 CLASSEMENT DES PASSIFS EN TANT QUE PASSIFS COURANTS OU NON COURANTS

Ces modifications clarifient les exigences de classification des passifs comme courants ou non courants. Plus précisément, les amendements clarifient:

- Qu'entend-on par droit de différer le règlement
- Qu'un droit de report doit exister à la fin de la période de reporting
- Cette classification n'est pas affectée par la probabilité qu'une entité exercera son droit de report
- Que si un dérivé incorporé dans un passif convertible est lui-même un instrument de capitaux propres, les conditions d'un passif n'auraient pas d'incidence

Les modifications entrent en vigueur pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023 et doivent être appliquées rétrospectivement. La pratique actuelle du groupe étant conforme aux amendements, le Groupe n'anticipe aucun effet sur ses états financiers consolidés.

AMENDEMENTS TO IAS 16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES – PRODUIT AVANT UTILISATION PRÉVUE

L'amendement interdit aux entités de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, tout produit de la vente d'articles produits tout en amenant cet actif à l'emplacement et dans les conditions nécessaires pour qu'il soit capable de fonctionner de la manière

prévue par la direction. Au lieu de cela, une entité comptabilise le produit de la vente de ces éléments et les coûts de production de ces éléments en résultat.

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, le Groupe n'anticipe aucun effet sur ses états financiers consolidés.

AMENDEMENTS À IAS 37 CONTRATS ONÉREUX- COÛTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

Les modifications apportent des précisions sur les «coûts d'exécution d'un contrat», lorsqu'il s'agit d'évaluer si un contrat est onéreux ou déficitaire, comprennent à la fois:

- les coûts supplémentaires - par exemple la main-d'œuvre directe et les matériaux; et
- une allocation d'autres coûts directs - par exemple une allocation de la dotation aux amortissements pour une immobilisation corporelle utilisée dans l'exécution du contrat

Ces amendements sont effectifs pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2022. La pratique actuelle du groupe étant conforme aux amendements, le Groupe n'anticipe aucun effet sur ses états financiers consolidés.

AMENDEMENTS À IFRS 1 PREMIÈRE ADOPTION DES IFRS - FILIALE EN TANT QUE PREMIER ADOPTANT

L'amendement permet à une filiale d'évaluer les écarts de conversion cumulés en utilisant les montants déclarés par la société mère, en fonction de la date de transition de la société mère aux IFRS.

La modification entre en vigueur pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022 et une adoption anticipée est autorisée. Ces amendements ne s'appliqueront qu'à toute première adoption des IFRS par les futures nouvelles filiales du Groupe.

AMENDEMENTS À IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS - COMMISSIONS DANS LE CADRE DU TEST « 10% » POUR LA DÉCOMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

Pour déterminer s'il convient de décomptabiliser un passif financier qui a été modifié ou échangé, une entité évalue si les conditions sont substantiellement différentes. L'amendement à IFRS 9 clarifie les honoraires qu'une entreprise inclut lors de la réalisation de cette évaluation. Ces frais ne

comprennent que ceux payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur ou en leur nom.

La modification entre en vigueur pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022 et une adoption anticipée est autorisée. Le Groupe appliquera les amendements aux passifs financiers modifiés ou échangés à partir du 1er janvier 2022

AMENDEMENTS À IFRS 41 AGRICULTURE - IMPOSITION DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

L'amendement supprime l'obligation pour les entités d'exclure les flux de trésorerie à des fins fiscales lors de l'évaluation de la juste valeur des actifs dans le champ d'application d'IAS 41, Agriculture.

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, le Groupe n'anticipe aucun effet sur ses états financiers consolidés.

1.3 CONSOLIDATION

La Société mère et toutes les filiales qu'elle contrôle sont incluses dans la consolidation.

1.3.1 FILIALES

Les actifs et passifs, droits et engagements, produits et charges de la Société mère et des filiales faisant l'objet d'un contrôle exclusif sont consolidés par la méthode d'intégration globale.

Le Groupe contrôle une entreprise, si et seulement si, le Groupe a: le pouvoir sur l'entreprise (c'est-à-dire, les droits qui lui donnent la capacité de diriger les activités principales de l'entreprise); des obligations ou des droits à des rendements variables du fait de son implication dans l'entreprise; et la capacité d'utiliser son pouvoir afin d'influencer les rendements de l'entreprise.

Ce contrôle est considéré comme étant effectif lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote de l'entité. Cette supposition peut être réfutée s'il existe des preuves évidentes du contraire. Pour évaluer le contrôle effectif du Groupe sur une entité, on prend en compte l'existence et l'effet des droits de vote pouvant être exercés ou convertis au moment de l'évaluation.

La consolidation d'une filiale a lieu à partir de sa date d'acquisition. Il s'agit de la date à laquelle le contrôle des actifs nets et des opérations de l'entité acquise est effectivement transféré à l'acquéreur. À partir de

la date d'acquisition, la Société mère (l'acquéreur) inclut dans le compte de résultats consolidé les performances financières de l'entité acquise et comptabilise dans la situation financière consolidée les actifs et passifs acquis (à leur juste valeur), y compris le goodwill généré par l'acquisition. Les filiales font l'objet d'une déconsolidation à partir de la date de perte de contrôle.

Les traitements suivants sont opérés en consolidation:

- La valeur comptable de la participation de la Société mère dans chacune des filiales ainsi que la part des capitaux propres de la Société mère dans chacune des filiales sont éliminées;
- Les participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets des filiales consolidées sont identifiées et présentées séparément dans la situation financière consolidée sous la rubrique "Participations ne donnant pas le contrôle" des capitaux propres;
- La part du résultat des filiales consolidées selon la méthode d'intégration globale et imputable aux actions détenues par les entités en dehors du Groupe est présentée dans le compte de résultats consolidé sous la rubrique "Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle";
- Les soldes et transactions internes du Groupe et les plus-values et moins-values non réalisées sur les transactions entre les sociétés du Groupe sont entièrement éliminés.

Les états financiers consolidés sont préparés au moyen de règles comptables uniformes applicables aux transactions de même nature et aux autres événements dans des circonstances similaires.

1.3.2 ENTREPRISES ASSOCIÉES

Une entreprise associée est une entité au sein de laquelle l'investisseur exerce une influence significative, mais qui n'est ni une filiale, ni un accord de coentreprise (cf. sous-section suivante) de l'investisseur. L'influence significative est la capacité à prendre part aux décisions portant sur les règles financières et opérationnelles de l'entité bénéficiaire de l'investissement, mais non à contrôler ces règles. Cette capacité est présumée comme étant effective lorsque l'investisseur détient au minimum 20% des droits de vote de l'entité bénéficiaire et est présumée inexistante lorsque les parts détenues représentent

moins de 20%. Cette supposition peut être réfutée s'il existe des preuves évidentes du contraire.

Toutes les entreprises associées sont comptabilisées en appliquant la méthode de mise en équivalence: les participations sont incluses séparément dans la situation financière consolidée (à la rubrique "Sociétés mises en équivalence") à la date de clôture pour un montant correspondant à la part détenue dans les capitaux propres de l'entreprise associée (retraités sous IFRS), résultat de l'exercice inclus. Les dividendes versés par l'entité bénéficiaire diminuent la valeur comptable de l'investissement.

La part des résultats des entreprises associées imputable au Groupe est incluse séparément dans le compte de résultats consolidé au point "Quote-part dans le bénéfice/(perte) des sociétés mises en équivalence".

Les profits et les pertes résultant des transactions entre un investisseur (ou ses filiales consolidées) et des entreprises associées sont éliminés à hauteur de la participation de l'investisseur dans l'entreprise associée.

1.3.3 ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT

Comme pour les entreprises associées, la méthode de mise en équivalence est utilisée pour les accords de coentreprise du Groupe qui sont classés comme des joint-ventures. Actuellement, le Groupe ne détient pas de participation dans des joint-ventures.

1.3.4 TRAITEMENT DES GOODWILL OU DES GOODWILL NEGATIFS

Les regroupements d'entreprises sont une transaction ou un autre événement dans lequel un acquéreur obtient le contrôle d'une ou de plusieurs entreprises. Une entreprise est un ensemble d'activités et d'actifs mis en œuvre et gérés de concert dans le but de fournir aux investisseurs un rendement ou tout autre bénéfice économique. Dans tous les regroupements d'entreprises, une entité (l'acquéreur) prend durablement le contrôle d'une ou de plusieurs entités ou entreprises (la ou les entités acquises).

Tous les regroupements d'entreprises (acquisitions d'entreprises) survenus à partir du 1er janvier 2004 sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition ("purchase method"). L'acquéreur détermine le coût du regroupement d'entreprises à la

date d'acquisition (la date à laquelle l'acquéreur prend le contrôle des actifs nets de l'entité acquise) et le compare à la juste valeur des actifs et passifs nets identifiables de l'entité acquise. La différence entre ces deux valeurs représente un goodwill.

Des règles similaires ont été appliquées aux investissements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence, sauf que tout goodwill résultant de ces investissements est compris dans la valeur comptable de l'investissement.

Le goodwill négatif résultant de ces investissements est inclus dans la détermination de la quote-part de l'entité dans le bénéfice ou la perte de l'entité bénéficiaire au cours de la période pendant laquelle l'investissement est acquis.

Le goodwill n'est pas amorti mais soumis annuellement à un test de perte de valeur (ou plus fréquemment si les circonstances l'imposent). Le goodwill négatif est comptabilisé en tant que bénéfice.

1.3.5 ACQUISITION DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

L'excédent entre le coût d'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle et le solde des participations ne donnant pas le contrôle dans l'état de la situation financière est déduit des fonds propres ("modèle de l'entité économique").

1.3.6 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES OPÉRATIONS ÉTRANGÈRES

Tous les actifs (goodwill compris) et passifs, tant monétaires que non monétaires, sont convertis au taux de clôture. Les revenus et les dépenses sont convertis au taux de la date de la transaction (taux de change historique) ou au taux moyen du mois.

Les principaux taux de change par rapport à l'EUR utilisés sont mentionnés dans le tableau ci-dessous:

	Taux de clôture au 31 Décembre 2019		Taux de clôture au 31 Décembre 2020	
	2019	Taux moyen annuel 2019	2020	Taux moyen annuel 2020
USD	1,1234	1,1195	1,2271	1,1427
SEK	10,4468	10,5772	10,0343	10,5535
CNY	7,8205	7,7296	8,0225	7,8679
INR	80,1870	78,6673	89,6605	84,3159
RUB	69,9563	72,4099	91,4671	82,5414
JPY	121,9400	122,0465	126,4900	121,7617
CAD	1,4598	1,4850	1,5633	1,5289
GBP	0,8508	0,8769	0,8990	0,8890
ARS	67,1443	53,7670	103,1526	80,7564
THB	33,4150	34,6852	36,7270	35,6316
MXN	21,2202	21,5353	-	-
SGD	1,5110	1,5266	1,6218	1,5729
EGP	17,9625	18,8046	19,2623	18,0104
TWD ¹	33,5916	33,8430	34,4332	33,5753
KRW ²	n/a	n/a	1 336,0000	1 357,0051
GEL ³	n/a	n/a	3,9878	3,8305

¹ Taux moyen est calculé sur base de 4 mois d'activités en 2019

² Taux moyen est calculé sur base de 8 mois d'activités en 2020

³ Taux moyen est calculé sur base de 4 mois d'activités en 2020

1.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée lorsque

(1) cette immobilisation est identifiable, c.-à-d. lorsqu'elle est aliénable (elle peut être vendue,

transférée ou cédée sous licence) ou qu'elle résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux ;

(2) qu'il est probable que les futurs avantages économiques générés par cette immobilisation reviendront à IBA;

(3) IBA peut contrôler la ressource et

(4) le coût de cette immobilisation peut être mesuré de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué de tout amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée.

Le coût comprend la juste valeur de l'investissement consenti pour acquérir l'immobilisation ainsi que tous les coûts directement imputables à la transaction, tels les frais professionnels applicables ou les taxes non remboursables.

Les coûts indirects ainsi que les frais généraux sont exclus. Les dépenses reconnues auparavant comme charges ne sont pas incluses dans le coût de l'immobilisation.

Les coûts générés par la phase de recherche d'un projet interne sont pris en compte de résultats au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les coûts engendrés par la phase de développement d'un projet interne (projet de développement de produit ou projet IT) sont comptabilisés en tant qu'immobilisation si IBA est en mesure d'établir : la

faisabilité technique du projet, son intention de mener à bien les développements, comment l'immobilisation incorporelle générera d'éventuels avantages économiques futurs (par exemple : l'existence d'un marché pour le produit de cette immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même), la disponibilité des ressources permettant de mener à bien le développement et sa capacité à mesurer de manière fiable les dépenses imputables.

Les frais de maintenance et de mises à jour mineures, dont l'objectif est de maintenir (plutôt que d'augmenter) le niveau de performance de l'immobilisation, sont pris en compte de résultats au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les critères de comptabilisation susmentionnés sont assez stricts et appliqués avec prudence.

Le coût des immobilisations incorporelles est alloué de manière systématique sur toute la durée de l'utilité de l'immobilisation, en appliquant la méthode linéaire.

Les durées d'utilité applicables sont:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	DUREE D'UTILITE
Coûts de développement de produits	3 ans, sauf si une durée d'utilité plus longue se justifie (ne dépassant toutefois pas 5 ans)
Coûts de développement IT pour les principaux logiciels (ERP p.ex.)	5 ans, sauf si une durée d'utilité plus longue se justifie
Autres logiciels	3 ans
Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques déposées, et autres droits similaires	3 ans, sauf si une durée d'utilité plus longue se justifie

L'amortissement ne commence que lorsque l'immobilisation est disponible à l'usage, par exemple, lorsqu'il se trouve à l'emplacement et dans les conditions nécessaires pour qu'il puisse fonctionner de la manière prévue par la Direction afin d'obtenir

une correspondance appropriée des coûts et des recettes.

Le Groupe ne dispose pas d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité illimitée pour ses activités poursuivies.

1.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué de tout amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée.

Le coût comprend la juste valeur de l'investissement consenti pour acquérir l'immobilisation (net de tout rabais) ainsi que tous les frais directement liés à la mise en service de l'immobilisation pour l'usage auquel elle est destinée (taxes et droits à l'importation inclus). Ces frais directement imputables sont les coûts engendrés par la préparation du site, la livraison et l'installation, les frais professionnels applicables

ainsi que le coût estimé du démantèlement de l'immobilisation, de son enlèvement et de la remise en état du site (dans la mesure où un tel coût est comptabilisé en tant que provision).

Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amortie séparément sur toute sa durée d'utilité en appliquant la méthode linéaire. Ce montant amortissable est le coût d'acquisition, sauf pour les véhicules. Pour ces derniers, il s'agit du coût

d'acquisition diminué de la valeur résiduelle de l'immobilisation au terme de sa durée d'utilité.

Les coûts de réparation ou de maintenance destinés à restaurer et non à améliorer le niveau de performance de l'immobilisation sont pris en résultat à mesure qu'ils sont encourus.

Les durées d'utilité applicables sont :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DUREE D'UTILITE
Terrains	Non amortis
Bâtiments de bureaux	33 ans
Bâtiments industriels	33 ans
Cyclotrons et casemates	15 ans, sauf dans certaines circonstances rares et spécifiques qui justifient une durée d'utilité différente
Équipement de laboratoire	5 ans
Autre équipement technique	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (5 ans pour les grands ordinateurs centraux)
Mobilier et accessoires	5 à 10 ans
Matériel roulant (véhicules)	2 à 5 ans

1.6 LOCATIONS

Le Groupe évalue au début du contrat si un contrat est ou contient un contrat de location. Autrement dit, si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie.

1.6.1 Groupe en tant que locataire

Le Groupe applique une approche unique de comptabilisation et d'évaluation pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location portant sur des actifs à faible valeur. Le Groupe comptabilise des dettes de location pour effectuer les paiements de location et des droits d'utilisation d'actifs représentant le droit d'utilisation des actifs sous-jacents.

DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS

Le Groupe comptabilise les actifs liés aux droits d'utilisation à la date de début du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible). Les droits d'utilisation d'actifs sont évalués à leur coût, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés et ajustés de toute réévaluation des dettes de location. Le coût du droit d'utilisation d'actifs comprend le montant des dettes de location comptabilisées, le coût direct initial engagé et les paiements de location effectués à la date de début du contrat ou avant, moins les incitants à la location reçus. Les droits d'utilisation d'actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée courte entre la durée du contrat de location ou la durée d'utilité estimée des actifs.

DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS	Durée des amortissements
Terrains	99 ans
Bâtiments	1 à 15 ans
Appartements	1 à 4 ans
Équipements	3 à 9 ans
Véhicules	1 à 4 ans
Matériel informatique	1 à 5 ans
Vélos	3 ans

Les droits d'utilisation des actifs font également l'objet de perte de valeur (voir note 1.7).

DETTE DE LOCATION

À la date de début du contrat de location, le Groupe comptabilise les dettes de location évaluées à la valeur actuelle des loyers à payer sur la durée du contrat de location. Les paiements de location comprennent les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance) moins les incitants à la location à recevoir, les paiements de location variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux et les montants devant être payés au titre des garanties de valeur résiduelle. Les loyers comprennent également l'exercice d'une option d'achat raisonnablement certaine d'être exercée par le Groupe et le paiement de pénalités pour résiliation du bail, si la durée du bail reflète le fait que le Groupe exerce l'option de résiliation.

Les paiements de location variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges (sauf s'ils sont engagés pour produire des stocks) dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la condition qui déclenche le paiement.

Pour calculer la valeur actualisée des loyers, le Groupe utilise son taux marginal d'endettement à la date de début du contrat de location car le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement déterminable. Après la date d'entrée en vigueur, le montant des dettes de location est augmenté pour refléter l'accroissement des intérêts et réduit pour les paiements de location effectués. De plus, la valeur comptable des dettes de location est réévaluée s'il y a une modification, un changement dans la durée du contrat de location, une modification des paiements de location (par exemple, des modifications des paiements futurs résultant d'une modification d'un indice ou d'un taux utilisé pour les déterminer) ou une modification de l'évaluation d'une option d'achat de l'actif sous-jacent.

Les dettes de location sont présentées dans la note 24.2.

1.6.2 Contrats de location à court terme et portant sur des actifs à faible valeur

Le Groupe applique l'exemption pour contrat de location à court terme à ses contrats à court terme.

Le Groupe applique aussi l'exemption pour contrat de location portant sur des actifs à faible valeur à ses contrats de location portant sur du matériel de bureau, du matériel informatique et des véhicules qui sont considérés comme étant de faible valeur. Les paiements pour les contrats de location à court terme et portant sur des actifs à faible valeur sont comptabilisés comme charge de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

1.6.3 Groupe en tant que bailleur

IBA sous-loue parfois certains actifs et cette sous-location est traitée comme suit. Une sous-location est une transaction par laquelle un locataire loue un actif d'un bailleur (bail principal) et le locataire cède ensuite le même actif (en tant que bailleur intermédiaire) à un autre locataire tiers (sous-location).

Un locataire intermédiaire classe la sous-location comme un contrat de location-financement ou un contrat de location simple comme suit:

- Si le contrat de location principal est un contrat de location à court terme que l'entité, en tant que preneur, a comptabilisé en comptabilisant les paiements de location comme une charge selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location, la sous-location doit être classée comme un contrat de location simple
- Dans le cas contraire, la sous-location doit être classée par référence au droit d'utilisation de l'actif découlant du contrat de location principal, plutôt que par référence à la durée de vie économique de l'actif sous-jacent (telle que l'immobilisation corporelle qui fait l'objet du contrat de location).

Par conséquent, lorsque le contrat de location principal n'est pas un contrat de location à court terme comptabilisé en charges linéaires sur la durée du contrat de location, le bailleur doit utiliser les principes généraux de classification d'un contrat de location en tant que contrat de location simple ou location-financement par référence au droit d'utilisation de l'actif. IFRS 16 requiert une sous-location:

- D'être classé comme un contrat de location-financement si la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué ont été transférés au locataire

- D'être autrement classé comme un contrat de location simple.

1.7 PERTE DE VALEUR DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Une réduction de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'une immobilisation dépasse sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée des deux valeurs suivantes: la juste valeur diminuée des frais de cession (qui correspond aux liquidités qu'IBA peut récupérer par la vente) et la valeur d'utilité (qui correspond aux liquidités qu'IBA peut récupérer si le Groupe continue à faire usage de l'immobilisation).

Les tests de perte de valeur sont, si possible, exécutés sur des immobilisations individuelles. S'il s'avère toutefois que les immobilisations ne génèrent pas des flux de trésorerie dissociés, le test est exécuté au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'immobilisation (unité génératrice de trésorerie ou UGT = le plus petit groupe d'immobilisations identifiable générant des liquidités de manière indépendante par rapport aux autres UGT).

Le goodwill généré par un regroupement d'entreprises est alloué aux UGT du Groupe susceptibles de tirer profit des synergies qui résultent de ce regroupement. Cette allocation repose sur l'évaluation par la Direction des synergies obtenues et ne dépend pas de la localisation des immobilisations acquises.

Les tests de perte de valeur des goodwill (et de l'UGT liée) sont effectués annuellement (voire plus fréquemment selon les circonstances), puisque ceux-ci ne sont pas amortis, même si rien n'indique une éventuelle perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et corporelles / UGT sont testées uniquement en présence d'un indice de perte de valeur de l'immobilisation.

Toute perte de valeur est tout d'abord déduite des goodwill. Toute perte de valeur dépassant la valeur comptable du goodwill est ensuite déduite des autres immobilisations de l'UGT, uniquement si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable nette. Des reprises de pertes de valeur (autres que

sur le goodwill) sont enregistrées lorsqu'elles sont justifiées.

1.8 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation à la date de la situation financière.

Le coût des stocks comprend tous les frais encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent – coûts de production indirects inclus. Les frais généraux administratifs qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, les frais de vente, de stockage et les montants anormaux de déchets de fabrication ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La méthode du coût standard est utilisée. Le coût standard d'un élément de stock en fin d'exercice est ajusté au coût réel. L'affectation de frais généraux fixes de production au coût de production des stocks se base sur la capacité normale des installations de production.

Le coût des stocks habituellement interchangeables est alloué au moyen de la formule du coût moyen pondéré. La même formule est utilisée pour tous les stocks dont la nature et l'utilisation sont similaires pour l'entité.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cadre des opérations courantes, diminué des coûts d'achèvement estimés et des coûts estimés nécessaires à la réalisation de la vente (commissions de vente, par exemple).

IBA comptabilise une réduction de valeur lorsque la valeur nette de réalisation à la date de la situation financière est inférieure au coût.

IBA applique la règle suivante pour les réductions de valeur liées aux éléments à rotation lente:

- En l'absence de mouvement après 1 an: réduction de valeur sur 3 ans ;
- En cas de mouvement après la réduction de valeur: une reprise de la réduction de valeur est actée.

La valeur des inventaires est cependant évaluée de manière individuelle en fin de période. Il est dérogé à la règle générale de réduction de valeur liée aux éléments à rotation lente ci-dessus lorsque cela est justifié par l'évaluation de manière individuelle.

1.9 RECONNAISSANCE DES REVENUS

IBA Group applique la norme IFRS 15 pour déterminer le chiffre d'affaires qui doit être reconnu sur l'exercice. IFRS 15 établit un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les revenus résultant de contrats avec des clients. Selon IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé à un montant qui reflète la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange du transfert de biens ou de services à un client. La norme requiert l'application de jugements importants pour comptabiliser les revenus fournis par IBA en vertu de la note 3.2

Les critères de reconnaissance sont appliqués aux composantes distinctes identifiables d'une seule transaction lorsqu'il est nécessaire de refléter le fond de la transaction.

Lorsque l'issue d'un contrat (c'est-à-dire l'estimation de la marge finale) peut être estimée de manière fiable, les recettes sont reconnues au fil du temps ou à un moment donné, comme expliqué plus loin pour chaque type de revenu.

Lorsque le résultat du contrat ne peut être estimé de manière fiable, les recettes ne sont reconnues que dans la mesure où les coûts engagés seront probable récupérés; les coûts contractuels sont reconnus comme une dépense engagée. Lorsqu'il est probable que les coûts totaux du contrat dépasseront le total des recettes contractuelles, la perte prévue est immédiatement reconnue, et une provision pour perte à l'achèvement est enregistrée.

1.9.1 Ventes d'équipements et services d'installation

L'activité principale du groupe consiste à réaliser et à construire des équipements de protonthérapie et à organiser les services d'installation pour ses clients. Ces contrats avec les clients sont appelés fourniture d'équipement et services d'installation. Ils représentent la plus grande part du chiffre d'affaires d'IBA et sont présentés dans le compte de résultat en tant que "Ventes".

Les fournitures d'équipement et les services d'installation font toujours l'objet d'un contrat et sont vendus comme un ensemble, car l'équipement est tellement spécialisé que seul IBA peut fournir les services d'installation aux clients. En conséquence,

les obligations d'IBA concernent le transfert d'une sortie combinée intégrant à la fois l'équipement promis et les services d'installation correspondants. Le Groupe a déterminé qu'en raison de la nature de ses promesses, le contrat de fourniture d'équipement et de services d'installation devait être considéré comme une seule obligation de performance.

En ce qui concerne le moment de la comptabilisation des produits, le Groupe a estimé que ses performances créaient ou amélioreraient un actif que le client contrôle lorsque celui-ci est créé. De plus, le Groupe a déterminé que, pour ses contrats types, sa performance ne crée pas un actif avec une utilisation alternative au Groupe et il a conclu que, à tout moment, il a un droit exécutoire au paiement pour les performances réalisées à ce jour. Par conséquent, le Groupe comptabilise le revenu au fil du temps en mesurant l'avancement en utilisant la méthode des intrants sur la base des coûts encourus qui sont comparés au coût total prévu sur le projet (anciennement appelé "*pourcentage de réalisation*").

Les coûts des contrats comprennent :

- Les coûts de production directs et indirects (comme pour les stocks, cf. ci-dessus) ;
- Tout autre coût à la charge spécifique du client conformément au contrat ;
- Les coûts encourus pour obtenir le contrat, lorsque ces coûts peuvent être identifiés de manière univoque et mesurés de manière fiable et que la conclusion du contrat est probable.

Le Groupe exclut l'effet de tous les coûts encourus qui ne contribuent pas à la performance du Groupe dans le transfert du contrôle des biens ou des services au client (tels que les quantités inattendues de matériaux, de main-d'œuvre ou d'autres ressources gaspillés) et ajuste la méthode de saisie pour tous les coûts encourus qui ne sont pas proportionnés à la progression du Groupe dans le respect de l'obligation de performance.

Lorsque des garanties financières doivent être données à des tiers dans le cadre d'un contrat et que ces garanties impliquent un risque financier pour IBA, un passif financier est comptabilisé.

1.9.2 Services

En plus de la fourniture d'équipement et services d'installation, le Groupe fournit des services opérationnels et de maintenance (rapporté en tant que "prestations de services") qui se rapportent au fonctionnement quotidien et à l'activité de maintenance des centres de protonthérapie une fois ceux-ci transférés au client. Pour ces contrats, la comptabilisation des produits a lieu au fil du temps en utilisant la méthode de comptabilisation des produits selon la méthode linéaire, car IBA considère que le client reçoit et utilise simultanément l'avantage et que ses efforts sont déployés de manière uniforme sur toute la période de performance correspondant à la durée du contrat.

1.9.3 Recettes de licence

Occasionnellement, le groupe IBA vend une licence pour la propriété intellectuelle détenue. Cela ne fait pas partie de l'activité principale d'IBA et constituera, dans la plupart des cas, une obligation distincte. Sur base des critères définis dans les normes IFRS 15, le Groupe détermine qu'il transfère un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle plutôt qu'un droit d'accès à la propriété intellectuelle. Par conséquent, les revenus provenant de la vente de la licence sont reconnus au moment où les droits sont transférés au client.

1.9.4 Prix de transaction

Dans le cadre de la fourniture d'équipement et services d'installation, ainsi que des services opérationnels et de maintenance, IBA examine les conditions du contrat et ses pratiques commerciales habituelles pour déterminer le prix de la transaction. Le prix de transaction est le montant de la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange du transfert du paquet ou des services promis à un client. Le contrat d'IBA avec les clients ne contient généralement pas de montants variables et la composante financement est également considérée comme non significative.

1.9.5 Actifs sur contrats

Un actif sur contrat est le droit à une contrepartie en échange de biens ou de services transférés au client. Si le Groupe transfère des biens ou des services à un client avant que celui-ci ne verse une contrepartie ou avant que le paiement soit dû, ce qui est

généralement le cas pour la fourniture d'équipement et services d'installation, un actif du contrat est comptabilisé pour la contrepartie acquise conditionnelle.

1.9.6 Créances commerciales

Une créance représente le droit de l'IBA de recevoir un montant inconditionnel de contrepartie (c'est-à-dire que seul le passage du temps est nécessaire avant que le paiement de la contrepartie soit dû), présenté sous la rubrique "*Créances commerciales*".

1.9.7 Passifs sur contrats

Un passif sur contrat est l'obligation de transférer des biens ou des services à un client pour lequel le groupe a reçu une contrepartie (ou un montant de contrepartie est dû) de la part du client. Si un client paie une contrepartie avant qu'IBA ne lui transfère des biens ou des services, un passif contractuel est comptabilisé lorsque le paiement est effectué ou que le paiement est dû (le premier des deux prévalant). Les passifs liés au contrat sont comptabilisés en produits lorsque le Groupe exécute ses contrats.

1.9.8 Passifs de remboursement

Un passif de remboursement est reconnu pour le montant des droits de paiements reçus en avance par un client que le groupe s'attend à rembourser au client. Ce passif est mesuré par le montant reçu pour lequel l'entité ne s'attend pas à avoir droit (c'est-à-dire les montants non inclus dans le prix de transaction).

1.10 CRÉANCES

Une créance est comptabilisée si un montant de la contrepartie qui est inconditionnelle est dû par le client (c'est-à-dire que seul le passage du temps est requis avant le paiement de la contrepartie). Se reporter aux méthodes comptables des actifs financiers à la section 1.11.

La créance est valorisée à sa valeur nominale, sauf si l'impact de l'actualisation est significatif. La valeur d'une créance est réduite lorsque son recouvrement est incertain ou douteux, totalement ou en partie.

1.11 ACTIFS FINANCIERS

1.11.1 Comptabilisation et classification

En vertu d'IFRS 9, les instruments financiers d'emprunt sont ultérieurement évalués à la juste

valeur par le biais du résultat net (JVR), du coût amorti ou de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVRG). La classification repose sur deux critères: le modèle économique du Groupe pour la gestion des actifs; et si les flux de trésorerie contractuels des instruments représentent "uniquement les paiements de principal et d'intérêts" sur le montant principal impayé (le "critère SPPI").

La nouvelle classification et évaluation des actifs financiers du Groupe sont les suivants :

- Les titres de créance au coût amorti pour les actifs financiers détenus dans un modèle économique dans le but de conserver les actifs financiers afin de collecter des flux de trésorerie contractuels conformes au critère SPPI. Cette catégorie comporte les créances commerciales, les créances à long terme sur les commandes en cours, les autres créances et prêts compris dans la rubrique autres actifs à long terme, les créances non commerciales et acomptes sur commandes, les créances à court terme et trésorerie et équivalents de trésorerie.
- Les instruments de capitaux propres à la JVRG, dont les gains et pertes de la décomptabilisation qui ne sont pas recyclés par le compte de résultats. Cette catégorie comprend uniquement les instruments de capitaux propres (autres investissements) que le Groupe entend détenir dans un avenir prévisible et que le Groupe a irrévocablement choisi de classer lors de la comptabilisation ou de la transition initiale. Le Groupe a classé ses instruments de capitaux propres non cotés en instruments de capitaux propres à la JVRG. Les instruments de capitaux propres à la JVRG ne font pas l'objet d'un test de dépréciation selon IFRS 9.
- Les actifs financiers à la JVR comprennent uniquement des instruments dérivés.

1.11.2 Dépréciations des actifs financiers – provision pour pertes de crédit attendues

Tous les actifs financiers, en particulier les créances commerciales et autres créances (à court terme et à long terme), sont soumis à la méthode de

dépréciation, appelée modèle des pertes de crédit attendues (ECL), qui mesure les pertes de crédit attendues. Ces pertes de crédit attendues se fondent sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus conformément au contrat et tous les flux de trésorerie que le Groupe prévoit de recevoir.

Pour les créances commerciales, le Groupe a mis en place une matrice basée sur l'ancienneté des soldes ouverts corrigés des facteurs prévisionnels liés au client pour le calcul de provision pour pertes de crédit attendues. La matrice utilisée est la suivante :

- 25% après 90 jours de retard;
- 50% après 180 jours de retard;
- 75% après 270 jours de retard;
- 100% après 360 jours de retard.

Pour les autres actifs financiers (prêts et titres de créance), la perte de crédit attendue (ECL) est basée sur l'ECL à 12 mois. L'ECL à 12 mois est la partie de la durée de vie des ECL qui résulte d'événements de défaut sur un instrument financier qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture. Toutefois, lorsque le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis le départ, la provision sera calculée sur la durée de vie total du ECL. Le Groupe considère qu'un actif financier est en défaut (totalement ou partiellement) lorsque des informations internes ou externes indiquent qu'il est peu probable que le Groupe reçoive l'intégralité des montants contractuels en souffrance et comptabilise les ECL appropriées.

1.11.3 Comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur dès le jour de la passation des contrats.

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées via le compte de résultats, sauf s'ils sont considérés comme des opérations de couverture des flux de trésorerie.

Le Groupe considère certaines transactions dérivées comme des opérations de couverture de la variabilité de la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés (couvertures de la juste valeur), ou comme un engagement ferme non comptabilisé, ou comme couverture de la variabilité des flux de trésorerie imputable à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction dont la

probabilité de réalisation est élevée (couvertures des flux de trésorerie).

Le Groupe documente au début de la transaction la relation unissant les instruments de couverture et le poste couvert ainsi que ses objectifs et stratégies en matière de gestion des risques pour la réalisation des différentes opérations de couverture. Le Groupe documente également son évaluation, tant au début de la couverture que de manière suivie. Il établit en outre si les transactions dérivées utilisées dans les opérations de couverture présentent ou non un degré d'efficacité élevé sur le plan de la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des postes couverts.

1.11.4 Couvertures de la juste valeur

En vertu d'IFRS 9, le Groupe applique la comptabilité de couverture de la juste valeur. Toute variation de la juste valeur des transactions dérivées considérées et qualifiées en tant qu'opérations de couverture de la juste valeur est enregistrée dans le compte de résultats. Il en est de même pour toute variation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque couvert.

1.11.5 Couvertures des flux de trésorerie

Les instruments financiers dérivés utilisés pour la couverture des flux de trésorerie futurs sont désignés comme instruments de couverture sur la base de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie.

La part effective des variations de la juste valeur des transactions dérivées, considérées et qualifiées en tant qu'opérations de couverture des flux de trésorerie, est comptabilisée dans les fonds propres. Le gain ou la perte liée à la part inefficace de la couverture est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultats.

Les montants accumulés en fonds propres sont recyclés dans le compte de résultats pendant les exercices au cours desquels le poste couvert affecte les profits ou les pertes (le jour de la vente prévue couverte, par exemple).

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de comptabilisation des couvertures, tout gain ou perte cumulé dans les fonds propres à cette date reste dans les fonds propres et est reconnu

au compte de résultats quand la transaction prévue est finalement reconnue dans le compte de résultats. Lorsqu'une transaction prévue ne doit plus avoir lieu, le gain ou la perte cumulée déclaré en fonds propres est immédiatement transféré dans le compte de résultats.

1.11.6 Dérivés ne répondant pas aux critères de comptabilisation des couvertures

Certains instruments dérivés ne répondent pas aux critères de comptabilisation des couvertures. Ces instruments dérivés sont reconnus à leur juste valeur dans l'état de la situation financière; les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats.

Ces instruments sont alors qualifiés de couverture économique dans la mesure où leur objectif n'est pas de spéculer sur des positions. Le Groupe ne détient d'ailleurs aucun instrument dérivé à titre spéculatif.

1.11.7 Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont reconnus en appliquant la méthode du rendement réel. Les royalties sont reconnues sur la base des droits constatés, conformément à l'objet de l'accord en question. Les dividendes relatifs à l'année N sont comptabilisés lorsqu'est établi le droit de l'actionnaire à en recevoir le paiement (c.-à-d. au cours de l'année N+1).

1.12 PASSIFS FINANCIERS

1.12.1 Comptabilisation et classification

Les passifs financiers sont classés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des prêts et emprunts, des dettes ou comme des dérivés désignés comme instruments de couverture dans une couverture efficace, selon le cas.

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et, dans le cas des prêts et emprunts et dettes, nets des coûts de transaction directement attribuables à ces dettes.

Les passifs financiers du Groupe comprennent les fournisseurs et autres créanciers, les prêts et emprunts, y compris les découverts bancaires, et les instruments financiers dérivés.

1.12.2 Comptabilisation ultérieure

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les passifs financiers sont classés en deux catégories:

- Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat
- Passifs financiers au coût amorti (prêts et emprunts) ;

1.12.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend principalement les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans les relations de couverture au sens de la norme IFRS 9 et expliqués dans la note 1.11.3.

1.12.4 Passifs financiers au coût amorti (prêts et emprunts)

Il s'agit de la catégorie la plus pertinente pour le Groupe. Après la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lors de la décomptabilisation des passifs ainsi que par le biais du processus d'amortissement au taux d'intérêt effectif.

Le coût amorti est calculé en tenant compte de toute décote ou prime d'acquisition et des frais ou coûts qui font partie intégrante du TIE. L'amortissement EIR est inclus comme charges financières dans le compte de résultat.

Cette catégorie s'applique généralement aux prêts et emprunts portant intérêt.

1.13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les soldes de trésorerie sont enregistrés à leur valeur nominale. Les équivalents de trésorerie sont des investissements très liquides à court terme pouvant être utilisés pour tout objet dont la date d'échéance ne dépasse pas les trois mois suivant la date d'acquisition. Pour le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les découverts bancaires et sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Si un montant de liquidité est bloqué sur un compte afin de satisfaire un objet particulier, mais placé sur des investissements très liquides, renouvelés à chaque échéance, jusqu'à l'échéance utile de l'objet particulier, alors ces équivalents de trésorerie sont considérés comme restreints et classés en autres actifs à long terme.

1.14 COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Les produits acquis sont constitués par le montant proportionnel des revenus liés à l'exercice en cours ou aux précédents dont l'encaissement est reporté aux exercices ultérieurs.

Les charges à imputer correspondent au montant proportionnel des frais qui seront payés au cours d'un exercice ultérieur mais qui se rapportent à un exercice précédent.

Les produits à reporter correspondent au montant proportionnel du revenu reçu au cours de l'exercice courant ou des exercices précédents mais qui se rapporte à un exercice ultérieur.

Les charges à reporter correspondent au montant proportionnel des frais encourus au cours du présent exercice ou des exercices précédents présentant un lien avec un ou plusieurs exercices ultérieurs.

1.15 CAPITAL SOUSCRIT

Les actions ordinaires sont classées dans la rubrique "Capital souscrit". Les actions propres sont déduites des fonds propres. Les mouvements des actions propres n'affectent pas le compte de résultats.

1.16 SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides en capital sont enregistrés en tant que produits à reporter. Les subsides sont reconnus en tant que revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations y relatives. Quand les subsides sont relatifs à une charge non capitalisée, ils sont reconnus en tant que revenus de manière systématique sur la période où la charge qu'ils sont censés compenser a été encourue.

1.17 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée uniquement lorsque:

- IBA a l'obligation de transférer des bénéfices économiques à cause d'événements passés;
- Il est probable (plus que le contraire) qu'un tel transfert sera requis pour qu'IBA s'acquitte de cette obligation;
- Il est possible d'estimer de manière fiable le montant de l'obligation.

Lorsqu'il est probable que l'impact sera matériel (pour les provisions à long terme), le montant comptabilisé en tant que provision est estimé sur la base de sa valeur actuelle nette (facteur d'actualisation). L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée dans les charges financières.

Une obligation résulte d'un événement contraignant et peut prendre la forme soit d'une obligation légale, soit d'une obligation implicite (il y a obligation implicite lorsque les pratiques passées d'IBA suivent un schéma établi, indiquant aux autres parties que la Société va accepter certaines responsabilités ; ces pratiques ont en définitive suscité des attentes fondées dans le chef des autres parties qu'IBA va décharger de leurs responsabilités). Un événement contraignant ne laisse à IBA aucun autre choix réaliste que de s'acquitter de l'obligation, indépendamment de ses actions futures.

Les provisions pour les coûts de remise en état, de restauration et de démantèlement des sites sont enregistrées de manière appropriée en appliquant les dispositions ci-dessus.

Si IBA a signé un contrat onéreux (les coûts inévitables pour s'acquitter des obligations contractuelles dépassent les avantages économiques dont IBA espère bénéficier au titre du contrat), l'obligation dans le cadre du contrat est comptabilisée en tant que provision.

Une provision pour restructuration est enregistrée uniquement si IBA démontre que la Société se trouve dans l'obligation de restructurer à la date de clôture. L'obligation doit être démontrée comme suit: (a) élaborer un plan officiel et détaillé qui identifie les principales caractéristiques de la restructuration ; (b) susciter chez les personnes concernées des attentes fondées selon lesquelles IBA va procéder à la restructuration en commençant par mettre ce plan en œuvre ou en annonçant ses traits principaux aux personnes concernées.

1.18 PENSIONS ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

1.18.1 PENSIONS

Le Groupe gère un régime à cotisations définies financé par des versements à une compagnie d'assurances. L'employeur garantit un rendement minimum sur les cotisations de l'employeur correspondant à un risque financier à la charge du Groupe.

A la suite de l'évolution du rapport au retour minimum garanti, les plans doivent être considérés comme des régimes à prestations définies à la place de régimes à cotisations définies conformément à IAS 19. En conséquence, à partir du 1er janvier 2016, le Groupe a modifié sa règle d'évaluation et a adopté la méthode des unités de crédit projetées. Cette dernière considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. Suivant cette méthode, le coût du régime est comptabilisé en charges dans le compte de résultats de façon à répartir ce coût de manière régulière durant la carrière des travailleurs participant aux régimes de retraite et ce, sur la base d'un calcul actuariel préparé par des actuaires qui effectuent une évaluation complète de ces régimes de retraite chaque année.

Les écarts actuariels comprennent, pour les actifs et passifs, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit, et les effets des changements des hypothèses actuarielles sur les passifs des plans. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de leur période d'apparition.

1.18.2 PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les paiements fondés sur des actions regroupent les transactions réglées par des actions, les options sur actions ou d'autres instruments de capitaux propres (accordés aux employés ou aux autres parties), et les transactions réglées en liquide ou par d'autres actifs lorsque le montant à payer repose sur le prix des actions du Groupe.

Toutes les transactions qui entraînent un paiement fondé sur des actions sont prises en charges.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres sont évaluées à la juste valeur des biens ou services reçus à la date de comptabilisation des biens et services par le Groupe. Si la juste valeur des biens et services ne peut être estimée, elle est évaluée à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres ne sont pas réévalués.

1.19 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur comptable des postes de la situation financière et leur base d'imposition, en utilisant le taux d'imposition qui devrait être appliqué au moment où l'actif est réalisé ou le passif réglé.

Il existe trois exceptions au principe général selon lequel les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires. Les impôts différés ne sont pas enregistrés sur :

- Les goodwill non amortis à des fins fiscales;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre que le regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le profit comptable, ni le profit imposable;
- Les investissements dans les filiales, divisions, associés et joint-ventures (les impôts différés ne sont comptabilisés que quand IBA ne contrôle pas la distribution ou qu'il est probable que des dividendes vont être distribués dans un avenir prévisible si IBA contrôle la distribution).

Un actif d'impôts différés est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable sur lequel il sera possible d'imputer ces différences temporaires déductibles. Le même principe s'applique à la comptabilisation des actifs d'impôts différés pour les pertes fiscales reportées et inutilisées. Lors de l'évaluation des actifs d'impôts différés, la Direction s'assure que cette évaluation est basée sur un nombre raisonnable d'années de résultats imposables.

Les impôts différés sont calculés au niveau de chacune des entités fiscales au sein du Groupe. IBA est en mesure de compenser les actifs et passifs d'impôts différés uniquement si les soldes différés se réfèrent à des impôts sur le résultat prélevé par une seule et même autorité fiscale.

1.20 DETTES DONT LA DURÉE RÉSIDUELLE EST INFÉRIEURE OU SUPÉRIEURE À UN AN

Les dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou supérieure à un an sont évaluées au coût amorti, c.-à-d. à la valeur nette actuelle du montant à déboursier.

La valeur nominale est prise en compte, sauf si l'impact de l'actualisation est significatif.

1.21 TRANSACTIONS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe prenant part à la transaction, en appliquant les taux de change en vigueur aux dates des transactions concernées.

Les gains et pertes de change générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et passifs monétaires en devises étrangères aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Les différences de change générées par la consolidation des postes monétaires faisant partie des investissements nets d'une entité déclarante dans une entité étrangère (c.-à-d. lorsque le règlement n'est ni planifié, ni susceptible de se produire dans un avenir prévisible) sont enregistrées en fonds propres lorsque les deux conditions ci-dessous sont remplies :

- (1) le prêt est effectué soit dans la devise fonctionnelle de l'entité déclarante ou de l'opération étrangère ; et
- (2) le prêt est effectué entre l'entité déclarante et une opération étrangère.

1.22 SECTEURS OPÉRATIONNELS

Les secteurs opérationnels sont présentés conformément au rapport interne fourni au principal décideur opérationnel (CODM – "Chief Officer Decision Maker"), qui est responsable de l'affectation

des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels (voir la note 4).

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

(a) qui exerce des activités commerciales pouvant générer des revenus et des dépenses (y compris des revenus et des dépenses liés à des transactions avec d'autres composants de la même entité),

(b) dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions concernant les ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance, et

(c) pour lesquels des informations financières discrètes sont disponibles.

2 DESCRIPTION DES RISQUES FINANCIERS (articles 3:6, §1, 8° and 3:32, §1, 5°, du CSA)

2.1 DESCRIPTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe a décidé de présenter ses risques financiers avec les autres principaux risques identifiés dans la section "Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée " commençant à la page 51.

2.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS – INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les tableaux ci-dessous présentent l'échéancier des actifs financiers et des passifs financiers du Groupe:

(EUR 000)

31 décembre 2019	Echu	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
ACTIFS FINANCIERS						
Créances commerciales	61 942	58 257	0	0	0	120 199
Autres actifs à LT et CT	0	31 852	3 163	7 806	10 403	53 224
TOTAL	61 942	90 109	3 163	7 806	10 403	173 423
31 décembre 2020	Echu	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
ACTIFS FINANCIERS						
Créances commerciales	52 591	50 809	0	0	0	103 400
Autres actifs à LT et CT	0	40 650	2 834	7 954	9 579	61 017
TOTAL	52 591	91 459	2 834	7 954	9 579	164 417

(EUR 000)

December 31, 2019	Echu	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
PASSIFS FINANCIERS						
Dettes bancaires et autres dettes financières(*)	0	4 949	9 988	19 031	8 060	42 028
Dettes de location	0	5 406	4 284	9 394	14 377	33 461
Dettes commerciales	10 753	30 380	0	0	0	41 133
Autres passifs à LT et CT	7 174	44 212	4 782	25	0	56 193
TOTAL	17 927	84 947	19 054	28 450	22 437	172 815
31 décembre 2020	Echu	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
PASSIFS FINANCIERS						
Dettes bancaires et autres dettes financières (*)	0	17 002	12 442	28 205	3 941	61 590
Dettes de location	0	5 282	4 760	8 451	12 963	31 456
Dettes commerciales	19 763	22 095	0	0	0	41 858
Autres passifs à LT et CT	0	51 161	19 281	0	0	70 442
TOTAL	19 763	95 540	36 483	36 656	16 904	205 346

*Les emprunts bancaires et autres et les dettes de location présentés ci-dessus incluent les paiements d'intérêts futurs pour respectivement 4,86 millions d'euros et 2,06 millions d'euros.

Les actifs et passifs financiers du Groupe sont valorisés comme suit:

EUR 000	31 décembre 2019		31 décembre 2020	
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Créances commerciales	120 199	120 199	103 400	103 400
Autres créances à long terme	21 372	21 372	19 767	19 767
Créances non commerciales et acomptes sur commandes	17 827	17 827	20 729	20 729
Autres créances à court terme	13 705	13 705	18 343	18 343
Autres investissements	15 196	15 196	13 088	13 088
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 090	46 090	153 911	153 911
Produits dérivés de couverture	144	144	1 520	1 520
Produits dérivés – autres	176	176	658	658
TOTAL	234 709	234 709	331 416	331 416

PASSIFS FINANCIERS				
Dettes bancaires et autres dettes financières	36 390	36 390	56 731	56 731
Dettes de location	33 461	33 461	31 456	31 456
Dettes commerciales	41 133	41 133	41 858	41 858
Produits dérivés de couverture	1 804	1 804	60	60
Produits dérivés – autres	209	209	0	0
Autres dettes à long terme	4 185	4 185	19 278	19 278
Autres dettes à court terme	29 800	29 800	27 066	27 066
TOTAL	146 982	146 982	176 449	176 449

Au 31 décembre 2019 et 2020, la valeur nette comptable de ces actifs et passifs financiers n'était pas significativement différente de leur juste valeur.

Les rubriques "Produits dérivés de couverture" et "Produits dérivés – autres" à l'actif et au passif incluent la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de taux de change.

2.3 CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou celui qui serait payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre les participants du marché à la date d'évaluation. En conformité avec IFRS 9, tous les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans la position financière.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est soit le prix du marché ou est soit calculée à l'aide de modèles de tarification prenant en compte les taux actuels du marché. La juste valeur des instruments de couverture est définie à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées sur les marchés financiers et fournies par des sources financières fiables. Les justes valeurs sont calculées sur la base des dates de transaction des instruments utilisés.

La juste valeur de ces instruments reflète généralement le montant estimé qu'IBA recevrait pour le règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer pour terminer des contrats défavorables à la date de clôture, et prend ainsi en compte les gains ou pertes non réalisés sur les contrats en cours.

En application d'IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués après la comptabilisation initiale aux justes valeurs, regroupées en niveaux de 1 à 3 en fonction de la mesure dans laquelle la juste valeur est observable.

- Niveau 1 évaluations à la juste valeur sont ceux dérivés de prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 évaluations à la juste valeur sont ceux dérivés de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).
- Niveau 3 évaluations à la juste valeur sont ceux dérivés de techniques d'évaluation pour lesquels le niveau le plus bas qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur est inobservable.

Durant l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de transfert entre les différentes catégories présentées ci-dessous :

(EUR 000)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 décembre 2019
Contrats de change à terme		62		62
Swaps de taux de change		82		82
Actifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		144		144
Contrats de change à terme		41		41
Swaps de taux de change		135		135
Actifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		176		176
Participations comptabilisées à la juste valeur	13 370	1 793		15 163
Contrats de change à terme		1 734		1 734
Swaps de taux de change		70		70
Passifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		1 804		1 804
Contrats de change à terme		205		205
Swaps de taux de change		4		4
Passifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		209		209

(EUR 000)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 décembre 2020
Contrats de change à terme		654		654
Swaps de taux de change		866		866
Actifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		1 520		1 520
Contrats de change à terme		9		9
Swaps de taux de change		649		649
Actifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		658		658
Participations comptabilisées à la juste valeur	11 262	1 793		13 055
Contrats de change à terme		59		59
Swaps de taux de change		1		1
Passifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		60		60
Contrats de change à terme		0		0
Swaps de taux de change		0		0
Passifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		0		0

2.3.1 INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SUR LA BASE DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

IBA évalue l'efficacité de la couverture au moyen d'une comparaison des termes critiques entre l'élément couvert (flux de trésorerie probables futurs) et l'instrument de couverture, y compris le montant et l'échéance. Une certaine inefficacité limitée peut toutefois survenir lorsque le moment réel des flux de trésorerie diffère des attentes initiales, dans quels cas la position de couverture doit donc être renversée.

Au 31 décembre 2020, le Groupe détient 20 contrats de change à terme (16 au 31 décembre 2019) and 11 swaps de taux de change (9 au 31 décembre 2019) couvrant des flux futurs de trésorerie exprimés en dollars américains, livres sterling, dollars singapouriens et yuan chinois. Ces couvertures sont considérées comme hautement efficaces.

Ces couvertures ont généré une perte d'EUR 1,30 million en 2020 une perte d'EUR 1,47 million en 2019). Cette perte est reconnue dans les autres éléments du résultat global.

(EUR 000)		Maturité des instruments de couverture			
		Fonds propres	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Au-delà de 2 ans
31 décembre 2019					
Couverture de change en	CNY	43	43	0	0
Couverture de change en	GBP	573	-70	0	643
Couverture de change en	SGD	-779	-572	-207	0
Couverture de change en	USD	-2 573	-1 915	-464	-194
		-2 736	-2 514	-671	449
31 décembre 2020					
Couverture de change en	CAD	99	76	23	0
Couverture de change en	CNY	302	213	89	0
Couverture de change en	GBP	704	0	0	704
Couverture de change en	SGD	-147	-147	0	0
Couverture de change en	USD	-429	12	-183	-258
		529	154	-71	446

2.3.2 INSTRUMENTS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTATS

Au 31 décembre 2020, le Groupe détient 2 contrats de change à terme (17 on 31 décembre 2019), et 12 swaps de taux de change (9 swaps au 31 décembre 2019), couvrant des flux de trésorerie en dollars américains, dollars canadiens et Euro.

Les instruments financiers repris dans cette section ne remplissent pas les critères de comptabilisation de couverture définis par les IFRS sont donc valorisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les pertes générées sur ces instruments inclus dans le compte de résultats s'élèvent à EUR -0,9 million au 31 décembre 2020 (pertes d'EUR 0,10 million au 31 décembre 2019).

2.4 GESTION DES FONDS PROPRES

Le Groupe a pour objectif d'optimiser la structure du capital afin d'en maximiser la valeur pour son actionariat tout en gardant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter la stratégie approuvée par son Conseil d'administration.

3 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DÉTERMINANTS

Le Groupe est amené à formuler des estimations et des hypothèses pour l'avenir. Par définition, les estimations comptables qui en résultent seront

rarement équivalentes aux résultats réels. Nous présentons ci-dessous les estimations et hypothèses qui risqueraient de provoquer un ajustement sensible

des valeurs comptables des actifs et passifs au cours du prochain exercice financier.

3.1 IMPOTS SUR LE RÉSULTAT

Le Groupe reconnaît des actifs d'impôts différés sur les pertes reportées inutilisées dans la mesure où des profits taxables seront disponibles contre lesquels ces actifs pourront être utilisés. Les estimations des montants reconnus au bilan sont établies prudemment sur la base de plans financiers récents validés par le Conseil d'administration et dépendent de certains jugements relatifs aux montants et à la localisation des profits taxables futurs des filiales et de la maison mère du Groupe.

Les actifs d'impôts différés ont augmenté de EUR 6,99 millions en 2020 pour clôturer à EUR 7,80 millions au 31 décembre 2020 principalement à cause de l'augmentation des différences temporaires d'EUR 1,0 million et l'augmentation des pertes reportées utilisables d'EUR 0,58 million.

Au 31 décembre 2020, le Groupe a accumulé des pertes d'exploitation nettes utilisables pour compenser les futurs bénéfices imposables principalement en Belgique, en Allemagne, aux États-Unis, en Argentine et en Russie pour un montant total d'EUR 148,4 millions, et pour des différences temporaires s'élevant à EUR 46,0 millions principalement en Belgique, en Allemagne, aux États-Unis, à Singapour et en Chine. La Société a comptabilisé des actifs d'impôts différés pour un montant d'EUR 5,3 millions au titre de perspective d'utilisation des pertes fiscales reportées et un montant d'EUR 3,3 millions au titre de différences temporaires.

3.2 RECONNAISSANCE DES REVENUS

IFRS 15 demande aux entités d'émettre des jugements, en tenant compte de tous les faits et circonstances pertinents liés aux contrats avec leurs clients lors de l'application de chaque étape du modèle.

Le Groupe est spécialisé dans la fourniture et l'installation d'équipements ("Ventes"), et les services opérationnels et de maintenance ("Prestations de services"). En appliquant IFRS 15, IBA formule les jugements et estimations significatifs suivants :

- (i) Equipement et installation considérés comme une seule obligation de performance

Comme indiqué dans la section relative aux règles d'évaluation, IBA a estimé que ses engagements au titre de la fourniture et de l'installation d'équipement consistaient à transférer un produit combiné auquel l'équipement et l'installation constituaient des contributions, mais ils ne représentaient pas des obligations de performance distinctes.

- (ii) Estimation de l'état d'avancement du contrat d'équipement et de services d'installation

Le Groupe comptabilise le revenu au fil du temps sur ces contrats et l'avancement est mesuré par rapport aux coûts supportés en comparant ceux-ci aux coûts à réaliser. Le coût à supporter est une estimation significative car il détermine les progrès réalisés depuis le début du contrat et IBA comptabilise les revenus du contrat en fonction des avancements estimés en pourcentage.

3.3 RECONNAISSANCE DES REVENUS – CONTRAT DE VENTE DE LICENCE AVEC CGN

En Aout 2020, le groupe a signé un contrat de licence important avec CGN Dasheng Electron Accelerator Technology Co., Ltd pour la livraison de biens et services relatifs à son système de Proton Thérapie à plusieurs salles. Le contrat s'applique au territoire continental de la République Populaire de Chine. Le contrat d'une valeur de EUR 100 millions prévoit la vente d'une licence, la livraison d'une machine de proton thérapie ainsi que des services de support et des formations.

En ligne avec la norme IFRS 15, la direction a déterminé qu'il y avait 3 obligations de prestation:

- La licence exclusive des droits de propriété intellectuelle pour la technologie de base sur le territoire
- Fourniture de la machine;
- Support et formation.

La direction a alloué le prix de la transaction partiellement à la deuxième et la troisième obligation sur base de transactions historiques similaires. La valeur résiduelle a quant à elle été allouée à

l'obligation de vente de la licence. Le contrat contient également un élément de contrepartie variable sous la forme d'une garantie de bonne exécution sous laquelle le client peut puiser pour une valeur maximale d'EUR 15 millions, en conséquence la direction a décidé de ne pas reconnaître la totalité des revenus de la licence compte tenu du niveau d'incertitude lié à ce type de transaction (unique en son genre pour IBA).

Au lieu de cela, le montant de la contrepartie variable qui est très sensible aux facteurs extérieurs indépendant de l'influence de l'entité est comptabilisée comme un passif de remboursement jusqu'à ce que l'incertitude associée à la contrepartie variable soit résolue, ce qui est susceptible de se produire à la date d'expiration de l'obligation. La caution expirera au plus tôt entre l'expédition des composants de l'équipement et 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat (25 août 2024).

3.4 ESTIMATION DE LA VALEUR D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Quand la Direction estime qu'il y a un risque de réduction de valeurs, les valeurs recouvrables des actifs corporels et incorporels sont déterminées sur la base de leur valeur d'utilité. Ces valeurs d'utilité ont été estimées sur la base des flux de trésorerie découlant des derniers business plans d'IBA tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'administration. Ces business plans intègrent diverses hypothèses prises par la Direction et approuvées par le Conseil d'administration quant à l'évolution des activités, l'évolution des marges d'exploitation et les investissements nécessaires afin de supporter ces mêmes hypothèses.

3.5 PLAN D'OPTION SUR ACTION

La Société utilise le modèle Black & Scholes pour l'évaluation des options. Les termes et conditions des plans d'options sur actions du Groupe sont décrits dans la note 16.2.

3.6 TAXES LOCALES DANS LES PAYS AUTRES QUE LA BELGIQUE

En 2015, la Société a initié une analyse sur l'exposition du Groupe dans les pays autres que la Belgique à devoir potentiellement payer certaines taxes locales alors que l'obligation de paiement de ces taxes avait été transférée aux clients du Groupe. L'exposition identifiée au 31 décembre, 2015, a été réduite à la suite d'une analyse plus approfondie réalisée en 2016 et 2017. Sur la base des données disponibles, il n'est toujours pas possible de faire une estimation fiable de l'exposition résiduelle et de ce fait aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers du Groupe.

3.7 DETERMINATION DE LA DURÉE DU CONTRAT DE LOCATION AVEC OPTIONS DE RENOUVELLEMENT ET DE RÉSILIATION – Groupe en tant que locataire

Le Groupe détermine la durée du contrat de location comme la durée non résiliable du contrat de location, ainsi que toutes les périodes couvertes par une option de renouvellement du contrat de location s'il est raisonnablement certain de les exercer, ou toute période couverte par une option de résiliation du contrat de location, s'il est raisonnablement certain de ne pas l'exercer.

Le Groupe dispose de plusieurs contrats de location comprenant des options de renouvellement et de résiliation. Le Groupe fait preuve de jugement pour évaluer s'il est raisonnablement certain d'exercer ou non l'option de renouveler ou de résilier le contrat de location. Autrement dit, il prend en considération tous les facteurs pertinents qui créent une incitation économique pour qu'il exerce le renouvellement ou la résiliation. Après la date d'entrée en vigueur, le Groupe réévalue la durée du contrat de location s'il y a un événement significatif ou un changement de circonstances qui est sous son contrôle et affecte sa capacité à exercer ou non l'exercice de l'option de renouvellement ou de résiliation.

Se reporter à la note 24 pour des informations sur les loyers futurs potentiels relatifs aux périodes suivant la

date d'exercice des options de renouvellement et de résiliation qui ne sont pas incluses dans la durée du contrat de location.

3.8 LOCATIONS – ESTIMATION DU TAUX MARGINAL D'ENDETTEMENT

Le Groupe ne peut pas déterminer facilement le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location, par conséquent, il utilise son taux marginal d'endettement (TME) pour évaluer les dettes de location. Le TME est le taux d'intérêt que le Groupe devrait payer pour emprunter sur une durée similaire, et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un actif de valeur similaire à l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire. Le TME reflète donc ce que le Groupe "aurait à payer", ce qui nécessite une estimation lorsqu'il n'y a pas de taux observables disponibles (comme pour les filiales qui ne concluent pas d'opérations de financement) ou lorsqu'ils doivent être ajustés pour refléter les termes et conditions du contrat de location (par exemple, lorsque les contrats de location ne sont pas dans la devise fonctionnelle de la filiale).

Le Groupe estime le TME en utilisant des données observables (telles que les taux d'intérêt du marché) lorsqu'elles sont disponibles et est tenu de faire certaines estimations spécifiques en fonction de l'entité (telles que la notation de crédit autonome de la filiale).

3.9 IMPACT OF COVID-19

L'année 2020 a été mitigée en raison de la pandémie COVID-19 qui a considérablement retardé l'exécution de certains projets du Group. Alors que 2020 présentait des défis pour IBA, une résilience considérable a été démontrée dans tous les secteurs d'activité. En tant qu'entreprise mondiale, la pandémie COVID-19 et les restrictions de confinement qui y sont associées ont particulièrement eu une incidence sur la signature et l'installation de nouveaux contrats.

Les éléments suivants liés à la pandémie ont eu un impact considérable de plus de EUR 15 Millions sur le compte de résultat du groupe :

- Report des revenus sur les contrats existant d'équipement protonthérapie et autres accélérateurs existants ainsi que report des

mises à niveau. Au fur et à mesure que les installations sur toutes les activités de ventes et d'installation d'accélérateurs étaient reportées en raison de difficultés d'accès aux sites clients, plusieurs installations de nouveaux équipements et mises à niveau ont été prolongées ou retardées, entraînant des coûts supplémentaires ainsi que le report des revenus vers une période ultérieure.

- Report de certaines nouvelles commandes d'équipement et de mises à niveau
- Situations financières difficiles pour certains centres de protonthérapie, conduisant IBA à reconnaître des réductions de valeur sur certaines créances conformément aux politiques comptables du Groupe
- Dépenses supplémentaires liées à la prévention et à l'équipement covid

Tout ce qui précède a été partiellement compensé par un niveau inférieur de voyage à la fois sur l'équipement et les contrats de service et dans les frais généraux et administratifs.

L'analyse de l'impact de la pandémie COVID-19 sur la situation financière et les flux de trésorerie de l'IBA est résumée ci-dessous :

3.9.1 Liquidité

Malgré la situation difficile induite par la pandémie, grâce à un programme de réduction des coûts lancé au début dans la pandémie, des investissements et des dépenses prudentes et un suivi attentif de ses postes bilantaires, IBA a pu maintenir une bonne trésorerie avec un solde de trésorerie brut d'EUR 151 millions ainsi qu'une position de trésorerie nette d'EUR 65 millions, tous les covenants bancaires étant respectés au 31 décembre 2020. De plus, IBA dispose de lignes de crédit disponibles auprès de ses institutions financières d'une valeur d'EUR 42,8 millions.

IBA a sollicité certaines mesures de soutien émises par des gouvernements ou d'autres institutions publiques telles que des mesures de chômage temporaire en Belgique et en Allemagne ainsi que l'accès à des prêts dans le cadre du « Programme de Protection de la Paie » aux Etats-Unis.

3.9.2 Goodwill – test de perte de valeur

La société a procédé à un test de réduction de valeur, qui n'a conduit à aucune réduction de valeur au 31 décembre 2020, malgré l'incertitude sur les perspectives d'activité engendrée par la pandémie. Le goodwill est alloué à l'UGT Dosimétrie et cette UGT n'a pas été impactée par le COVID-19 au 31 décembre 2020.

3.9.3 Immobilisations corporelles et incorporelles, autres investissements et autres actifs financiers à long terme

IBA a estimé que la situation COVID-19 n'a conduit à aucun indice de dépréciation d'actifs et a donc conclu qu'aucun des indicateurs de dépréciation d'IAS 36 n'avait été atteint.

3.9.4 Impôts différés

Au 31 décembre 2020, la recouvrabilité des actifs d'impôts différés a été appréciée sur la base des dernières informations disponibles et résultant de la pandémie COVID-19. Cela n'a conduit à aucune dépréciation des actifs d'impôts différés liés aux pertes reportées.

3.9.5 Comptabilité de couverture

La Société a maintenu ses méthodes de comptabilité de couverture telles que définies dans les états financiers de fin d'exercice 2019. Comme IBA n'a identifié aucun élément déclencheur de disqualification de couverture en raison du COVID-19, le résultat financier n'a pas été impacté au 31 décembre 2020. La société continuera à examiner ses positions à l'avenir pour identifier tout nouveau déclencheur potentiel de disqualification de couverture.

3.9.6 Perte de crédit attendue (ECL)

La Société a également pris en compte l'impact de la pandémie du COVID-19 sur la perte de crédit attendue de ses instruments financiers (principalement les prêts, les clients et autres créances (à court et à long terme)). Le montant et le calendrier des pertes de crédit attendues, ainsi que la probabilité qui y est attribuée, ont été basés sur les informations disponibles à la fin de l'année 2020. À la suite de cette revue, le groupe a enregistré des pertes de crédit additionnelles pour certains clients qui font face à des difficultés financières.

4 SECTEURS OPÉRATIONNELS

IBA a désigné le Management Team comme son principal décideur opérationnel (CODM – "Chief Officer Decision Maker") car c'est le comité qui décide de la répartition des ressources et de l'évaluation des performances des composants du groupe.

4.1 SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les secteurs opérationnels sont définis en fonction des informations fournies au Management Team. Sur la base de ses rapports financiers internes et compte tenu de la principale source de risque et de rentabilité du Groupe, IBA a identifié deux secteurs opérationnels. En accord avec IFRS 8 - Secteurs opérationnels, les secteurs d'activités servant de base à l'information sectorielle sont (1) la Protonthérapie et autres accélérateurs et (2) la Dosimétrie.

Des informations financières distinctes sont disponibles pour ces secteurs et sont utilisées par le Management Team pour prendre des décisions

concernant les ressources à affecter au secteur et évaluer ses performances.

- **Protonthérapie et Autres Accélérateurs:** ce secteur constitue la base technologique de nombreuses activités du Groupe et inclut le développement, la fabrication et les services liés aux accélérateurs de particules à usage médical et industriel et les systèmes de protonthérapie.
- **Dosimétrie:** ce secteur regroupe les activités qui offrent une gamme complète de solutions innovantes et de haute qualité afin d'améliorer l'efficacité et de minimiser les erreurs dans les domaines de l'imagerie médicale et de la radiothérapie et en matière de procédures d'étalonnage.

Les résultats, les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement liés à un

secteur, ainsi que ceux qui peuvent y être alloués sur une base raisonnable.

Les dépenses d'investissement sectorielles comprennent le coût total des investissements

encourus au cours de la période au titre de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exception des goodwill.

4.1.1 COMPTE DE RESULTATS

Les tableaux suivants reprennent les détails du compte de résultats pour chaque secteur :

(EUR 000)	Protonthérapie et Autres Accélérateurs		Dosimétrie		Groupe		Transactions inter-segments éliminées		Transactions inter-segments éliminées	
Exercice clôturé au 31 décembre 2020										
Ventes	148 328		45 674		194 002		1 497		195 499	
Prestations de services	112 567		5 386		117 953		-		117 953	
Ventes externes	260 895		51 060		311 955		1 497		313 452	
Coût des ventes et prestations (-)	-	147 314	-	28 586	-	175 900	-	1 497	-	177 397
Charges d'exploitation (-)	-	75 698	-	19 951	-	95 649	-	-	-	95 649
Autres (charges)/produits d'exploitation	-	375	-	2	-	377	-	-	-	377
Résultat sectoriel (EBIT)	37 508		2 521		40 029		-		40 029	
(Charges)/produits financiers	-	3 184	-	564	-	3 748	-	-	-	3 748
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en équivalence	-	3 227	-	-	-	3 227	-	-	-	3 227
Résultat avant impôts	31 097		1 957		33 054		-		33 054	
(Charges)/Produits d'impôts	-	901	-	232	-	1 133	-	-	-	1 133
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	30 196		1 725		31 921		-		31 921	
Bénéfice/(perte) de la période des activités destinées à être cédées	-		-		-		-		-	
RESULTAT DE LA PÉRIODE	30 196		1 725		31 921		-		31 921	
REBITDA	51 601		4 384		55 985		-		55 985	

(EUR 000)	Protonthérapie et Autres Accélérateurs	Dosimétrie	Groupe	Transactions inter-segments éliminées	Transactions inter-segments éliminées
Exercice clôturé au 31 décembre 2019					
Ventes	120 718	48 009	168 727	1 846	170 573
Prestations de services	107 988	5 837	113 825	-	113 825
Ventes externes	228 706	53 846	282 552	1 846	284 398
Coût des ventes et prestations (-)	- 161 536	- 27 879	- 189 415	- 1 846	- 191 261
Charges d'exploitation (-)	- 71 997	- 21 053	- 93 050	-	- 93 050
Autres (charges)/produits d'exploitation	1 353	13 206	14 559	-	14 559
Résultat sectoriel (EBIT)	- 3 474	18 120	14 646	-	14 646
(Charges)/produits financiers	- 2 478	- 278	- 2 756	-	- 2 756
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en équivalence	- 1 124	-	1 124	-	1 124
Résultat avant impôts	- 7 076	17 842	10 766	-	10 766
(Charges)/Produits d'impôts	- 1 877	- 1 279	- 3 156	-	- 3 156
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	- 8 953	16 563	7 610	-	7 610
Bénéfice/(perte) de la période des activités destinées à être cédées	-	-	-	-	-
RESULTAT DE LA PÉRIODE	- 8 953	16 563	7 610	-	7 610
REBITDA	5 844	6 615	12 459	-	12 459

Les informations sectorielles présentées sont nettes de transactions intersociétés entre segments. Le coût des ventes comprend principalement le coût des matériaux et les frais de personnel directement liés à la production de l'équipement et à la prestation des services. Les charges opérationnelles incluent également principalement les frais de personnel.

Au 31 décembre 2020, les revenus du Groupe se sont élevés à EUR 312,0 millions, soit une augmentation de 10,41% par rapport à (2019: EUR 282,6 millions), et se composent principalement :

- les revenus du segment Protonthérapie et Autres Accélérateurs d'EUR 260,9 millions soit une augmentation de 14,07% par rapport à 2019 (2019: EUR 228,7 millions) expliqué par la vente de la licence à CGN et d'excellents résultats pour la division Autres Accélérateurs qui compensent la faiblesse de la ligne d'équipements de Protonthérapie, auxquels s'ajoutent une forte croissance continue des Services
- les revenus du segment Dosimétrie d'EUR 51,1 millions, soit une diminution de -5,17% par rapport à 2019 (2019: EUR 53,8 millions) expliqué par la vente de RadioMed en 2019 qui contribuait à 11 mois de revenus cette année là.

Au 31 décembre 2020, l'amélioration de la marge brute du Groupe (43,61%) par rapport au 31 décembre 2019 (32,96%) ce qui s'explique principalement par le revenu reconnu sur la vente de la licence à CGN.

Au 31 décembre 2020, les charges d'exploitation du Groupe étaient d'EUR 95,6 millions, soit une augmentation de 2,79% par rapport au 31 décembre 2019 (2019: EUR 93,1 millions). Cette augmentation est expliquée:

- pour le segment de la Protonthérapie et Autres Accélérateurs par une augmentation en R&D qui s'explique par les investissements du Groupe dans la croissance future de l'entreprise, auxquels s'ajoutent plusieurs hausses liées à l'inflation. Les mesures de contrôle des coûts d'IBA se poursuivent tout en maintenant les investissements stratégiques en R&D afin de conserver la position de leader technologique d'IBA
- par des dépenses prudentes et des initiatives en cours visant à rationaliser l'activité, tout en continuant à investir dans des innovations hardware et software pour le segment de la Dosimétrie.

Au 31 décembre 2020, les autres résultats d'exploitation (charges) étaient d'EUR -0,4 million (2019: EUR 14,6 millions produits), sont composés principalement de frais de réorganisation (licenciement parmi d'autres) pour EUR 0,2 million. Cette baisse est principalement due à un gain d'EUR

13,5 millions sur la vente de RadioMed inclus dans les autres résultats d'exploitation de 2019 (voir note 6.2).

Au 31 décembre 2020, le résultat financier (charges) s'élève à EUR -3,7 millions (2019: charges d'EUR -2,8 millions), est composé principalement:

- d'intérêts payés sur les dettes pour EUR -2,68 millions, des différences de change négatives nettes (réalisées et non-réalisées) pour EUR -1,77 million, des commissions et frais bancaires pour EUR -0,27 million. Ceci est partiellement compensé par le produit de la refacturation de charges d'intérêts dans le cadre d'un projet de protonthérapie pour EUR 0,42 million la variation nette dans la juste valeur des produits dérivés pour EUR 1,29 million pour le segment de la protonthérapie et autres accélérateurs.
- d'intérêts payés sur les dettes pour EUR -0,10 million et des commissions et frais bancaires pour EUR -0,17 million ainsi des différences de change négatives nettes (réalisées et non-réalisées) pour EUR -0,33 million pour le segment de la Dosimétrie

Au 31 décembre 2020, la part de la perte des entités mises en équivalence inclut les intérêts minoritaires qu'IBA a pris dans Normandy Hadrontherapy et Cyclhad SAS.

Au 31 décembre 2020, malgré le résultat de l'année, l'impôt des sociétés comptabilisé par le groupe montre une charge fiscale d'un montant d'EUR 1,1 million représentant 3,4% du résultat avant impôts. Dans le segment de la Protonthérapie et Autres Accélérateurs, la vente de la licence à CGN n'a pas d'impact imposable et le groupe bénéficie de crédits d'impôt « *Déduction pour revenus des brevets* » en Belgique. Dans le segment Dosimétrie, la charge fiscale actuelle est partiellement compensée par des actifs d'impôts différés supplémentaires qui n'étaient pas reconnus auparavant sur les pertes d'exploitation en Allemagne.

4.1.2 SITUATION FINANCIERE

(EUR 000)	Protonthérapie et Autres Accélérateurs	Dosimétrie	Groupe
31 décembre 2020			
Actifs non courants	81 918	15 277	97 195
Actifs courants	396 630	15 898	412 528
Actifs sectoriels	478 548	31 175	509 723
Participations dans les sociétés mises en équivalence	1 273	0	1 273
TOTAL DE L'ACTIF	479 821	31 175	510 996
Passifs non courants	90 288	3 165	93 453
Passifs courants	265 046	10 666	275 712
Passifs sectoriels	355 334	13 831	369 165
TOTAL DU PASSIF	355 334	13 831	369 165
Autres informations sectorielles			
Dépenses d'investissements – Immobilisations incorporelles et corporelles	2 400	1 601	4 001
Dépenses d'investissements – droits d'utilisation d'actifs	3 928	410	4 338
Amortissements sur immobilisations corporelles	6 986	1 789	8 775
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	2 927	257	3 184
Dépenses de personnels	108 629	15 245	123 874
Charges/(produits) non décaissés	7 259	-171	7 088
Effectif à la fin de l'année (ETP)	1 270	203	1 473

Les positions bilantaires inter-sociétés ne sont pas présentées dans les actifs et passifs des secteurs d'activités.

(EUR 000)	Protonthérapie et Autres Accélérateurs	Dosimétrie	Groupe
31 décembre 2019			
Actifs non courants	92 392	11 309	103 701
Actifs courants	300 935	17 575	318 510
Actifs sectoriels	393 327	28 884	422 211
Participations dans les sociétés mises en équivalence	2 900	0	2 900
TOTAL DE L'ACTIF	396 227	28 884	425 111
Passifs non courants	67 346	4 280	71 626
Passifs courants	231 520	10 623	242 143
Passifs sectoriels	298 866	14 903	313 769
TOTAL DU PASSIF	298 866	14 903	313 769
Autres informations sectorielles			
Dépenses d'investissements – Immobilisations incorporelles et corporelles	4 500	623	5 123
Dépenses d'investissements – droits d'utilisation d'actifs	2 286	436	2 722
Amortissements sur immobilisations corporelles	6 973	1 888	8 861
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	3 279	292	3 571
Dépenses de personnels	106 995	16 386	123 381
Charges/(produits) non décaissés	8 466	-501	7 965
Effectif à la fin de l'année (ETP)	1 200	213	213

4.2 INFORMATION A L'ECHELLE DE L'ENTITE

Les secteurs d'activités du Groupe sont situés dans trois principales zones géographiques, à savoir les États-Unis, la Belgique et le reste du monde.

Les chiffres des ventes présentés ci-après se basent sur la localisation des clients alors que les éléments

de la situation financière sectoriel reposent sur la localisation des actifs. Au 31 décembre 2020, il n'existe pas de client unique représentant plus de 10% des ventes et prestations du Groupe.

(EUR 000)	Belgique	USA	Reste du monde	Groupe
31 décembre 2020				
Ventes et prestations nettes*	2 486	72 889	236 580	311 955
Actifs non courants	72 044	8 714	16 438	97 195
Actifs courants	335 288	24 244	52 997	412 528
Actifs sectoriels	407 331	32 958	69 435	509 723
Participations dans les sociétés mises en équivalence	1 273			1 273
TOTAL DE L'ACTIF	408 604	32 958	69 435	510 996
Dépenses d'investissements (immobilisations incorporelles et corporelles)	2 123	127	1 751	4 001

(EUR 000)	Belgique	USA	Reste du monde	Groupe
31 décembre 2019				
Ventes et prestations nettes*	9 363	88 770	184 419	282 552
Actifs non courants	76 279	10 672	16 750	103 701
Actifs courants	266 963	19 734	31 813	318 510
Actifs sectoriels	343 242	30 406	48 563	422 211
Participations dans les sociétés mises en équivalence	2 900	0	0	2 900
TOTAL DE L'ACTIF	346 142	30 406	48 563	425 111
Dépenses d'investissements (immobilisations incorporelles et corporelles)	4 099	305	719	5 123

* Au niveau des secteurs géographiques, la répartition entre les ventes et les prestations de services ne sont pas disponibles

5 LISTE DES FILIALES ET SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Au 31 décembre 2020, le Groupe IBA se compose de la Société IBA SA et de 25 sociétés et entreprises associées dans 15 pays. 22 d'entre elles sont consolidées globalement et 3 sont mises en équivalence

5.1 LISTE DES FILIALES

NOM	Actifs destinés à être cédés	Pays	Détention (en%) par le Groupe	Variation du % de détention par rapport au 31 décembre 2019
IBA Participations SRL (BE 0465.843.290) Chemin du Cyclotron, 3, B-1348 LLN, Belgique	No	Belgique	100%	-
IBA Investments SC (BE 0471.701.397) Chemin du Cyclotron, 3, B-1348 LLN, Belgique	No	Belgique	100%	-
Ion Beam Applications Co. Ltd. No.6 Xing Guang Er Jie, Beijing OPTO-Mechatronics ; Industrial Park, 101 111 Tongzhou District, Beijing, China	No	Chine	100%	-
Striba GmbH ; Waidmarkt 11, 50676 Köln, Germany	No	Allemagne	100%	-
IBA Radiol isotopes France SAS 59 Blvd Pinel, 69003 LYON	No	France	100%	-
IBA Dosimetry GmbH Bahnhofstrasse 5, 90592 Schwarzenbruck. Germany	No	Allemagne	100%	-
IBA Dosimetry America Inc. 3150 Stage Post Dr., Ste. 110, Bartlett, TN 38133, USA	No	États-Unis	100%	-
IBA Proton Therapy Inc. 152 Heartland Blvd, Edgewood New York 11717, USA	No	États-Unis	100%	-
IBA Industrial Inc. 152 Heartland Blvd, Edgewood New York 11717, USA	No	États-Unis	100%	-
IBA USA Inc 152 Heartland Blvd, Edgewood New York 11717, USA	No	États-Unis	100%	-
IBA Particle Therapy GmbH, Bahnhofstrasse 5, 90592 Schwarzenbruck, Germany	No	Allemagne	100%	-
LLC Ion Beam Applications 1st Magistralny tupik, 5A 123290 Moscow, Russia	No	Russie	100%	-
IBA Particle Therapy India Private Limited Office Unit - F, 3rd Floor, Ali Towers, Old No 22, New No. 55, Greams Road, Thousand Lights,, Chennai - 600006, Tamil Nadu, INDIA	No	Inde	100%	-
IBA (Thailand) Co., Ltd N°888/70, Mahatun Plaza, 7th floor, Ploenchit Road Lumpini Sub-district, Parthumwan district, Bangkok	No	Thaïlande	100%	-
Ion Beam Application SRL Ortiz de Ocampo 3302 Modulo 1 Buenos Aires (1425), Argentina	No	Argentine	100%	-
IBA Japan KK 3/F Shiodome Building, 1-2-20 Kaigan Minato-ku, Tokyo, Japan	No	Japon	100%	-
Ion Beam Applications Singapore PTE. Ltd 1 Scotts Road #21-10, Shaw centre, Singapore (228208)	No	États-Unis	100%	-
IBA Egypt LLC Buildi. 3g no.75/77 (Degla Plaza), 10th floor, Street no. 199, Degla, Maadi, Cairo, Egypt	No	États-Unis	100%	-
Ion Beam Applications Limited Rm.) 9-5 F, No. 162, Sec. 4, ZhongXiao East Rd. (St.), Daan Dist – Taipei City	No	Chine	100%	-
IBA Proton Therapy Canada, Inc. 1 3044 Rue Marcel-Proust Laval QC H7P 6A6 Quebec, Canada	No	Canada	100%	100%
IBA Georgia LLC2 Tbilisi, Didube district, Udnadze st., N111, apartment N11, building N2, Georgie	No	Georgie	100%	100%
Ion Beam Applications Korea, Ltd. ³ 408-ho A11, 15, Jeongbalsan-ro, Ilsandong-gu, Goyang-si, Gyeonggi-do, Republique de Corée	No	Korée du Sud	100%	100%

Nouvelle filiale créée le 28 Janvier 2020 (100% (Dormante en 2020))

Nouvelle filiale créée le 06 Février 2020

Nouvelle filiale créée le 06 Mai 2020

5.2 LISTE DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

NOM	Pays	Détention (en%) par le Groupe	Variation du % de détention par rapport au 31 décembre 2019
Cyclhad SAS	France	33,33%	-
Normandy Hadrontherapy SAS	France	39,81%	-
Normandy Hadrontherapy SARL	France	50,00%	-

IBA ne comptabilise pas sa quote-part de la perte dans Cyclhad SAS au-delà de la valeur de son investissement (pas d'engagement de participer à d'éventuelles nouvelles augmentations de capital) (voir note 9.1).

6 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET AUTRES CHANGEMENTS DANS LA COMPOSITION DU GROUPE

6.1 ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Aucune acquisition de société n'a été effectuée en 2020.

6.2 CESSIONS D'ENTREPRISES

Le Groupe n'a pas procédé à la cession d'entreprises en 2020. En 2019, IBA a vendu RadioMed Corporation ("RadioMed"), la branche d'IBA

Dosimétrie qui commercialise les marqueurs fiduciaires VISICOIL™, à IZI Medical Products LLC, une société leader dans les dispositifs médicaux interventionnels.

6.3 ACTIVITES ABANDONNEES

En 2018, le Groupe avait initié le processus de cessions de IBA Dosimétrie et avait déterminé que tous les critères de IFRS 5 était satisfait. Par conséquent, tous les actifs et passifs de la Dosimétrie étaient présentés comme activités abandonnées et détenue en vue la vente.

En 2019, le Groupe a vendu "RadioMed" et a décidé de conserver le reste de la division Dosimétrie qui a continué de bien performer au second semestre 2019. Le reste de ces activités ont donc été réintégré dans les de actifs et passifs du Groupe en 2019 comme activités poursuivies.

En 2020, le segment de la Dosimétrie continue de bien performer et le Groupe a maintenu la présentation en activités poursuivies. La réintégration de la Dosimétrie en 2019 peut encore être observée à travers les notes de ce rapport annuel comme transferts des activités destinées à être cédées dans les analyses de mouvements depuis le 1^{er} Janvier 2019, cependant, cette transaction n'a eu aucun impact sur l'exercice en cours, aucune note additionnelle n'a été ajoutée dans ce rapport annuel 2020.

7 GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

7.1 GOODWILL

Les mouvements du goodwill sont détaillés ci-après:

Au 1er janvier 2019	0
Additions	0
Réduction de valeur sur goodwill	0
Transfert vers les actifs destinés à être cédés	3 821
Écarts de conversion	0
Au 31 décembre 2019	3 821

Au 1er janvier 2020	3 821
Additions	0
Réduction de valeur sur goodwill	0
Écarts de conversion	0
Au 31 décembre 2020	3 821

Les goodwill générés par une acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées, et un test de perte de valeur est réalisé

chaque année sur les actifs immobilisés des UGT (y compris les goodwill).

Voici un résumé par secteur d'activités de l'affectation de la valeur comptable des goodwill:

(EUR 000)	Protonthérapie et Autres Accélérateurs	Dosimétrie	Groupe
31 décembre 2019	0	3 821	3 821
Taux d'actualisation avant taxes appliqué en 2019		4,26%	
Taux de croissance à long terme 2019		2,60%	
(EUR 000)	Protonthérapie et Autres Accélérateurs	Dosimétrie	Groupe
31 décembre 2020	0	3 821	3 821
Taux d'actualisation avant taxes appliqué en 2020 (1)		4,81%	
Taux de croissance à long terme 2020 (2)		2,60%	

(1) Données utilisées pour le taux d'actualisation avant taxes appliqué: coût des fonds propres de 7%, coût de la dette de 1%, valeur de marché des fonds propres d'IBA Dosimétrie GmbH d'EUR 17 000, valeur de marché des dettes d'IBA Dosimétrie GmbH d'EUR 9 994 et taux d'imposition des sociétés de 10%.

La valeur recouvrable du goodwill a été déterminée sur la base de sa valeur d'utilité.

Ces valeurs d'utilité ont été calculées sur la base des derniers business plans d'IBA tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'administration dans le cadre du plan stratégique. Les flux de trésorerie au-delà de la période de 4 ans ont été extrapolés au moyen des taux de croissance indiqués dans le tableau ci-dessus. Le test de perte de valeur utilise des marges d'exploitation prévisionnelles estimées

par la Direction sur la base des performances passées.

Les taux d'actualisation utilisés reflètent les risques spécifiques en rapport avec les secteurs concernés.

Sur l'UGT Dosimétrie, si on diminue le taux de croissance de 100 pb et si on augmente le taux d'actualisation de 100 pb, la valeur recouvrable reste supérieure à la valeur comptable des actifs testés. Aucune perte de valeur n'a été identifiée au cours de l'exercice comptable 2020 et 2019.

7.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

EUR 000	Logiciels	Brevets et licences	Frais de développement	Divers	Total
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2019	25 123	131	0	3 540	28 794
Acquisitions	110	0	0	241	351
Cessions	0	0	0	0	0
Transferts	5	0	0	-5	0
Écarts de conversion	17	3	0	2	22
Transferts depuis les actifs destinés à être cédés	1 882	0	0	181	2 063
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2019	27 137	134	0	3 959	31 230
Amortissements cumulés au 1er janvier 2019	18 381	131	0	1 565	20 077
Additions	2 808	0	0	471	3 279
Cessions	0	0	0	0	0
Transferts	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	12	3	0	0	15
Transferts depuis les actifs destinés à être cédés	1 339	0	0	165	1 504
Amortissements cumulés au 31 décembre 2019	22 540	134	0	2 201	24 875
Valeur nette comptable au 1er janvier 2019	6 742	0	0	1 975	8 717
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	4 597	0	0	1 758	6 355
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2020	27 137	134	0	3 959	31 230
Acquisitions	423	0	0	1 023	1 446
Cessions	-90	0	0	0	-90
Transferts	418	0	0	-418	0
Écarts de conversion	-80	-11	0	-14	-105
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2020	27 808	123	0	4 550	32 481
Amortissements cumulés au 1er janvier 2020	22 540	134	0	2 201	24 875
Additions	1 722	0	0	1 462	3 184
Cessions	-5	0	0	0	-5
Transferts	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	-75	-11	0	-14	-100
Amortissements cumulés au 31 décembre 2020	24 182	123	0	3 649	27 954
Valeur nette comptable au 1er janvier 2020	4 597	0	0	1 758	6 355
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	3 626	0	0	901	4 527

En 2020, des investissements supplémentaires étaient effectués dans les logiciels (principalement CMMS, une plateforme de vente en ligne, le modèle 3D pour l'intégration commerciale du P1, ainsi que l'outil d'automatisation du processus des factures fournisseurs et l'intégration dans SAP de 3 entités asiatiques supplémentaires).

En 2019, des investissements supplémentaires ont été réalisés dans les logiciels principalement CMMS, une plateforme de vente en ligne, et l'application d'automatisation des factures fournisseurs.

Les charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles ont été reconnues dans le compte de

résultats au niveau des "coût des ventes et prestations", "frais de ventes et marketing", "frais généraux et administratifs", "frais de recherche et développement" et "autres charges d'exploitation"

En 2020, une réduction de valeur supplémentaire était reconnue sur une licence de marché (inclue dans la catégorie "Autre") pour EUR 1,46 million (aucune en 2019) car les opportunités actuelles de vente sont limitées dans cette région. Cette réduction de valeur est incluse dans la ligne « additions » aux amortissements cumulés dans le tableau ci-dessus et la charge a été constatée dans les « frais de vente et de marketing » dans le compte de résultat du Groupe.

8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EUR 000	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2019	17 452	11 112	2 870	6 438	37 872
Acquisitions	2 303	552	402	892	4 149
Cessions	-503	-11	0	-57	-571
Transferts	207	98	11	-316	0
Écarts de conversion	4	19	19	12	54
Transferts depuis les actifs destinés à être cédés	1 131	3 154	545	1 257	6 087
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2019	20 594	14 924	3 847	8 226	47 591
Amortissements cumulés au 31 décembre 2019	7 877	6 419	1 644	5 293	21 233
Additions	658	1 491	224	660	3 033
Disposals	-196	-5	0	-54	-255
Transfers	0	0	0	0	0
Currency translation difference	0	21	12	8	41
Transfer from assets held for sale	686	1 790	476	1 015	3 967
Amortissements cumulés au 31 décembre 2019	9 025	9 716	2 356	6 922	28 019
Valeur nette comptable au 1er janvier 2019	9 575	4 693	1 226	1 145	16 639
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	11 569	5 208	1 491	1 304	19 572
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2020	20 594	14 924	3 847	8 226	47 591
Acquisitions	402	754	163	1 236	2 555
Cessions	0	-139	-15	-48	-202
Transferts	99	26	37	-162	0
Écarts de conversion	-40	-95	-71	-88	-294
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2020	21 055	15 470	3 961	9 164	49 650
Amortissements cumulés au 31 décembre 2019	9 025	9 716	2 356	6 922	28 019
Additions	912	1 907	271	647	3 737
Disposals	0	-134	-15	-48	-197
Transfers	0	0	0	0	0
Currency translation difference	-14	-90	-59	-75	-238
Amortissements cumulés au 31 décembre 2020	9 923	11 399	2 553	7 446	31 321
Valeur nette comptable au 1er janvier 2020	11 569	5 208	1 491	1 304	19 572
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	11 132	4 071	1 408	1 718	18 329

Les "autres immobilisations corporelles" comprennent principalement du matériel informatique et des actifs en cours de construction. Il n'y a pas d'immobilisations corporelles sujettes à des restrictions de propriété.

Les charges d'amortissements sur immobilisations corporelles ont été reconnues dans le compte de résultats au niveau des "coût des ventes et prestations", "frais de ventes et marketing", "frais généraux et administratifs", "frais de recherche et développement" et "autres charges d'exploitation".

Aucune réduction de valeur n'a été enregistrée au cours des exercices comptables 2020 et 2019.

En 2020 and 2019 des investissements supplémentaires ont été fait pour la maintenance des actifs et pour la nouvelle usine qui est devenue opérationnel fin 2018.

En 2020 and 2019, les cessions d'immobilisations corporelles correspondent principalement à la mise au rebus des immobilisations qui n'étaient plus utilisées par le Groupe.

9 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET AUTRES INVESTISSEMENTS

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Sociétés mises en équivalence	2 900	1 273
Autres investissements	15 196	13 088
TOTAL	18 096	14 361

9.1 MOUVEMENTS DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La liste des sociétés mises en équivalence est reprise à la note 5.2 reprend les sociétés Cyclhad SAS, Normandy Hadrontherapy SAS et Normandy Hadrontherapy SARL.

Les changements des participations dans les sociétés mises en équivalence sont les suivants :

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Au 1er janvier	0	2 900
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en	-1 124	-3 227
Acquisitions	6 015	1 600
Gain non réalisé sur la cession d'une immobilisation incorporelle	-1 991	0
Au 31 décembre	2 900	1 273

Les acquisitions de l'année représentent une augmentation de la participation du groupe dans :

- Cyclhad SAS: En Septembre 2020, IBA accorda un prêt à long terme convertible d'EUR 1,5 million qui fut ensuite converti en capital. Etant donné les termes du contrat, le Groupe a comptabilisé cet investissement supplémentaire comme participation dans les sociétés mises en équivalence.

- NHA SAS: En Juin 2020, IBA augmenta sa contribution dans NHA SAS par EUR 0,1 million pour finaliser la transaction d'augmentation de capital initialisée en 2019.

La participation du Groupe dans des sociétés associées, toutes non cotées, se présente comme suit:

(EUR 000)	Pays	Actifs	Passifs	Revenus	Bénéfice/ (Perte)	% de participation Détenu
2019						
ACTIVITÉS POURSUIVIES						
Cyclhad SAS	France	70 061	74 648	2 543	-4 176	33,33%
Normandy Hadrontherapy SAS	France	38 167	25 651	0	-2 515	39,81%
Normandy Hadrontherapy SARL	France	56	46	2	0	50,00%

(EUR 000)	Pays	Actifs	Passifs	Revenus	Bénéfice/ (Perte)	% de participation Détenu
2020						
ACTIVITÉS POURSUIVIES						
Cyclhad SAS	France	66 728	75 043	3 223	-2 035	33,33%
Normandy Hadrontherapy SAS	France	58 838	50 714	2 735	-4 691	39,81%
Normandy Hadrontherapy SARL	France	50	5	124	35	50,00%

9.1.1 CYCLHAD SAS

Le groupe détient une participation de 33,33% dans Cyclhad SAS. Cette société a construit un centre de protonthérapie qui est devenu opérationnel depuis l'été 2018.

Le tableau ci-dessous présente les informations financières résumées de la participation du Groupe dans Cyclhad SAS :

(EUR 000)	Cyclhad SAS 31 décembre 2019	Cyclhad SAS 31 décembre 2020
Investissement dans les entreprises liées		
Actifs courants	6 229	3 897
Actifs non courants	63 832	62 831
Passifs courants (-)	-1 546	-3 971
Passifs non courants (-)	-73 102	-71 072
Fonds propres	-4 587	-8 315
Quote-part du Groupe dans les fonds propres - 33,33%	-1 529	-2 771
Quote-part cumulée non reconnue des pertes de l'entreprise associée	1 529	2 771
Valeur comptable du Groupe dans la société mise en équivalence	0	0

IBA n'a pas d'engagements en capital 31 décembre 2019 and 31 décembre 2020 et n'a aucun engagement à participer à un éventuel financement futur de Cyclhad SAS.

IBA n'a dès lors pas comptabilisé sa quote-part des pertes et des fonds propres négatifs de Cyclhad SAS.

9.1.2 NORMANDY HADRON THERAPY SAS

En juin 2019, le pourcentage de détention d'IBA dans Normandy Hadrontherapy SAS a changé suite à l'accord signé concernant la vente de la propriété intellectuelle à cette société afin de poursuivre le développement de l'hadronthérapie. Au 31 décembre 2020, IBA conserve 39,81 % (pas de changement depuis 2019) de cette société suite à son financement par plusieurs acteurs publics et privés. Pour le Groupe, cet accord a pour objectif de lancer le développement à Caen, en France, du premier système au monde de traitement par ions carbone basé sur la technologie du cyclotron et ce, par le biais de sa filiale Normandy Hadrontherapy (NHa) et en collaboration avec la Région Normandie et plusieurs autres acteurs privés et publics, dont SAPHYN (Santé et PHYsique Nucléaire).

NHa sera dédiée au développement, à l'industrialisation et à la commercialisation d'équipements d'hadronthérapie et son premier centre sera installé à Caen. La thérapie par hadrons utilisant des ions carbone présente les mêmes caractéristiques physiques que les protons, mais présente l'avantage d'être particulièrement efficace par rapport à d'autres techniques de radiothérapie

pour le traitement de tumeurs résistantes aux radiations.

Plusieurs centres de pointe au monde utilisent actuellement des ions carbone pour traiter le cancer. IBA apportera son expertise technologique unique en accélérateurs de particules et collaborera avec plusieurs partenaires industriels et publics pour concevoir, développer et installer des systèmes d'hadronthérapie. En comparaison avec les centres d'hadronthérapie actuels basés sur la technologie du synchrotron, l'accélérateur de ce nouveau système d'hadronthérapie sera un cyclotron isochrone supraconducteur multi-particules de 400 MeV (méga électrons volts) capable d'accélérer les ions carbone ainsi que d'autres particules telles que les protons. Son design permet également de réduire considérablement la taille du centre par rapport aux systèmes existants.

L'investissement global de tous les partenaires de Normandy Hadrontherapy s'élève à plus d'EUR 60 millions, sous forme de financement en fonds propres et en obligations (garanties par la région Normandie). La contribution d'IBA s'élève à EUR 6 millions en capital et EUR 1,5 million sous la forme d'un prêt accordé (voir note 11).

L'investissement d'IBA comprend également le transfert de propriété intellectuelle du cyclotron Cyclone®400 à NHa. Le gain sur cette transaction s'est élevé à EUR 5 millions, lequel a été réduit d'EUR

Le tableau suivant illustrant les informations financières résumées de Normandy Hadrontherapy SAS:

2 millions (39,81%) au titre de gain non réalisé. Le gain net (EUR 3 millions) a été comptabilisé en autres produits d'exploitation (voir note 25.2).

(EUR 000)	Normandy Hadrontherapy SAS 31 décembre 2019	Normandy Hadrontherapy SAS 31 décembre 2020
Investissement dans les entreprises liées		
Actifs courants	20 282	29 133
Actifs non courants	17 885	29 705
Passifs courants (-)	-4 631	-1 552
Passifs non courants (-)	-21 020	-49 162
Fonds propres	12 516	8 124
Quote-part du Groupe dans les fonds propres - 33,33%	4 983	3 234
Quote-part cumulée non reconnue des pertes de l'entreprise associée	-1 991	-1 991
Autres	-97	7
Valeur comptable du Groupe dans la société mise en équivalence	2 895	1 250

9.2 MOUVEMENTS DES AUTRES INVESTISSEMENTS

Les "autres investissements" incluent les actions de sociétés dans lesquelles IBA n'a pas d'influence notable. Ces actions sont réévaluées, soit sur la base du prix du marché ou soit sur la base de la valeur qui leur a été attribuée lors des opérations les plus

récentes de levées de capitaux supplémentaires ou de valorisation établie par des tiers indépendants.

(EUR 000)	2019	2020
Au 1er janvier	13 005	15 196
Prises de participation	0	0
Cessions de participation	0	0
Mouvements par les réserves (Valorisation à la juste valeur – IFRS 9)	2 191	-2 108
Réduction de valeur sur participation	0	0
Au 31 décembre	15 196	13 088

En 2016, le Groupe a pris une participation de 10,26% (USD 2 millions ou EUR 1,8 million) dans HIL Applied Medical, Ltd. (HIL), une société privée israélienne qui développe des systèmes de protonthérapie au laser. HIL applique une approche novatrice et brevetée à l'accélération et la distribution de particules qui combine nanotechnologie avec des lasers d'ultra-haute-intensité et des aimants ultra-rapides. Cette avancée technologique potentielle pourrait permettre de réduire de façon significative la taille et le coût des systèmes de protonthérapie sans compromettre sa pertinence clinique. En plus de cet investissement, IBA et HIL ont signé un accord de fabricant d'équipements d'origine (FEO) qui donnera à IBA le droit d'acheter leurs accélérateurs de protons, au laser en vue de les intégrer dans ses solutions de protonthérapie.

Une transaction en capital réalisée par HIL en décembre 2019 n'indiquait qu'aucune réévaluation ou dépréciation de l'investissement n'est nécessaire. Cette transaction reste pertinente pour notre évaluation de la valeur de l'investissement au 31 décembre 2020.

En 2015, le Groupe prenait une participation minoritaire de GBP 5 millions (EUR 7,1 millions) dans la société Rutherford Estates Limited (précédemment Proton Partners International (PPI)). Cet investissement représente moins de 5% du capital émis.

Étant donné que Rutherford Estates Limited est cotée à la bourse Acquis à Londres, cet investissement a été réévalué à sa juste valeur en fonction de son cours de au 31 décembre 2020, soit 2,025 GBP/action. En 2020, cette réévaluation à la juste valeur a diminué la valeur de notre participation d'EUR 2,11 millions avec

le compte "autres réserves" comme contrepartie (montant cumulé d'EUR 4,18 millions au 31 décembre 2020).

10 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le Groupe reconnaît des actifs d'impôts différés sur les pertes reportées inutilisées dans la mesure où des profits taxables seront disponibles contre lesquels ces actifs pourront être utilisés. Les estimations des montants reconnus dans la situation financière sont

établies prudemment sur la base de plans financiers récents validés par le Conseil d'administration et dépendent de certains jugements relatifs aux montants et à la localisation des profits taxables futurs des filiales et de la maison mère du Groupe.

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
- Actifs d'impôts différés récupérables après plus de 12 mois – pertes fiscales reportées	4 682	4 828
- Actifs d'impôts différés récupérables après plus de 12 mois - différences temporaires	0	0
- Actifs d'impôts différés récupérables dans les 12 mois – pertes fiscales reportées	0	432
- Actifs d'impôts différés récupérables dans les 12 mois - différences temporaires	2 303	3 303
TOTAL	6 985	8 563
Passifs d'impôts différés nets des actifs d'impôts différés dans l'état de la situation financière pour des entités appartenant au même groupe de consolidation fiscale	0	-766
Actifs d'impôts différés totaux comptabilisés	6 985	7 797
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
- Passifs d'impôts différés payables après plus de 12 mois - différences temporaires	1 112	1 287
- Passifs d'impôts différés payables dans les 12 mois - différences temporaires	0	0
TOTAL	1 112	1 287
Passifs d'impôts différés nets des actifs d'impôts différés dans l'état de la situation financière pour des entités appartenant au même groupe de consolidation fiscale	0	-766
Passifs d'impôts différés totaux comptabilisés	1 112	521
Actifs d'impôts différés nets	5 873	7 276

Les actifs d'impôts différés ont augmenté d'EUR 6,99 millions en 2019 à EUR 7,80 millions en 2020 principalement dû à l'augmentation des différences temporaires dans les entités américaines.

En 2020 et 2019, les différences temporaires trouvent leur origine principalement dans des revenus différés taxables, des réductions de valeur sur créances commerciales, des dépenses provisionnées et des stocks non-déductibles pour les entités américaines.

(EUR 000)	
DEFERRED TAX ASSETS	
Au 1er janvier 2019	6 161
Crédités/ (débités) au compte de résultats	555
Transferts depuis les actifs destinés à être cédés	219
Écarts de conversion	50
Au 31 décembre 2019	6 985
Crédités/ (débités) au compte de résultats	886
Transferts depuis d'autres actifs courants	136
Écarts de conversion	-210
Au 31 décembre 2020	7 797

(EUR 000)

DEFERRED TAX LIABILITIES	
Au 1er janvier 2019	0
(Crédités)/ débités au compte de résultats	445
Transferts depuis les passifs directement liés aux actifs destinés à être	669
Écarts de conversion	-2
Au 31 décembre 2019	1 112
(Crédités)/ débités au compte de résultats	-571
Écarts de conversion	-20
Au 31 décembre 2020	521

La rubrique «Transferts des autres actifs courants» représente les actifs d'impôts différés mal classés en autres actifs courants au 31 décembre 2019 qui ont été reclassés dans l'année en cours.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour des pertes fiscales reportées dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs permettront de les récupérer. La note 3 explique les estimations et

jugements auxquels IBA a fait appel pour réaliser cette évaluation.

Au 31 décembre 2020, le montant des impôts différés non reconnus à l'actif de la situation financière s'élève à EUR 42,10 millions (EUR 42,21 millions en 2019). Les pertes fiscales et différences temporaires correspondantes n'ont pas de date d'échéance.

11 AUTRES ACTIFS À LONG TERME

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Créances à long terme sur commandes en cours	646	582
Crédit d'impôt recherche	11 978	12 452
Prêt subordonné à NHA	1 520	1 520
Compte sous séquestre relatif à la vente de RadioMed Corporation	1 384	-
Titres financiers donnés à des clients de proton thérapie	4 460	4 083
Autres actifs	1 384	1 130
TOTAL	21 372	19 767

Au 31 décembre 2020, "la rubrique "autres actifs" est principalement composée des produits acquis relatifs à un contrat de sous-location pour un montant total d'EUR 0,43 million, des dépôts bancaires pour EUR 0,34 million et des autres actifs à long terme pour EUR 0,35 million.

Au 31 décembre 2019, "la rubrique "autres actifs" est principalement composée des produits acquis relatifs à un contrat de sous-location pour un montant total d'EUR 0,67 million et des dépôts bancaires pour EUR 0,35 million et des autres actifs à long terme pour EUR 0,15 million.

12 STOCKS

Les en-cours de fabrication se rapportent à la production de stocks auxquels aucun client n'a encore été alloué alors que les commandes en cours

d'exécution (note 13) portent sur la production pour des clients spécifiques suite à l'exécution d'un contrat signé.

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Matières premières et fournitures	74 555	85 755
Produits finis	2 332	2 334
En-cours de fabrication	9 459	7 446
Réductions de valeur sur stocks (-)	-10 467	-11 077
Stocks et commandes en cours	75 879	84 458

13 ACTIFS SUR CONTRATS ET PASSIFS SUR CONTRATS

Les contrats en cour ont les positions suivantes à la fin de l'année :

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Coûts activés et marge reconnue	440 152	391 958
Moins: Acomptes reçus sur commandes	-395 662	-361 848
Commandes en cours d'exécution	44 490	30 110
Montants nets dus aux clients sur commandes en cours	-136 735	-158 170
Montants nets sur commandes en cours d'exécution	-92 245	-128 060
Montants facturés aux clients sur commandes en cours, mais pour lesquels le paiement n'a pas encore été reçu à la date de clôture	18 709	13 548

Au 31 décembre 2020 and 31 décembre 2019, il n'y a pas de commandes en cours mises en garantie afin de couvrir le financement d'un contrat de protonthérapie.

Au 31 décembre 2020, les commandes en cours d'exécution et montants dus aux clients sur commandes en cours montre une position nette d'EUR -128,06 millions comparé à EUR -92,25 millions au 31 décembre 2019. Cette évolution positive s'élevant à EUR 35,82 millions s'explique

principalement par le niveau élevé de facturation de 2020 ainsi que par des retards sur certains projets.

Au 31 décembre 2020, le prix de transaction de contrats alloué à des obligations restantes (non-satisfaites ou partiellement satisfaites) s'élève à EUR 1 100,3 millions, desquels EUR 233,9 millions sont relatifs à des obligations de performance qui seront satisfaites dans les 12 mois après la clôture de l'exercice.

14 CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

14.1 CRÉANCES COMMERCIALES

L'analyse des créances commerciales se présente comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Montants facturés aux clients sur commandes en cours, mais pour lesquels le paiement n'a pas encore été reçu à la date de clôture	18 709	13 548
Autres créances commerciales	102 678	93 878
Provisions pour pertes de crédit attendues sur créances commerciales (-)	-1 188	-4 026
TOTAL	120 199	103 400

La diminution des créances commerciales s'élève à EUR 16,8 millions au 31 décembre 2020. Cette diminution s'explique principalement par un bon niveau de collections sur créances ainsi qu'un ralentissement de la facturation de plusieurs nouveaux et existants clients à la fin de l'année.

Les créances commerciales (à l'exception des provisions pour pertes de crédit attendues) comprennent en 2020 un montant d'EUR -0,67 million lié à la revalorisation des créances commerciales dans une autre devise que la devise fonctionnelle des différentes entités consolidées (EUR 0,46 million en 2019).

Au 31 décembre, l'analyse de l'échéancier des créances commerciales (à l'exception des provisions pour pertes de crédit attendues) se présente comme suit:

(EUR 000)	TOTAL	non échu	< 30 jours	30-59	60-89	90-179	180-269	270-360	> 1 an
2019	121 387	58 257	23 365	9 414	749	8 602	6 282	1 155	13 563
2020	107 426	50 808	3 622	2 768	2 690	19 760	2 017	360	25 401

Au 31 décembre 2020, les provisions pour pertes de crédit attendues sur créances commerciales s'élèvent à EUR 4,03 millions. Pour calculer les pertes de crédit attendues, le groupe IBA applique la matrice globale décrite dans les politiques comptables. La perte de crédit est alors revue en détail pour prendre en considération d'autres facteurs spécifiques à certains clients tels que re-négociation, les opérations

de refinancement effectuées par les clients et les garanties reçues.

L'augmentation de la perte de crédit à l'exception de l'exercice en cours est principalement attribuable aux retards de paiement et aux difficultés financières rencontrées par nos clients à la suite du COVID-19.

Le tableau ci-dessous décrit la relation entre les pertes de crédit attendues et les créances commerciales :

(EUR 000)	Non échu	Du entre 1 et 90 jours	Du entre 91 et 180 jours	Du entre 181 et 270 jours	Du entre 271 et 360 jours	Du à plus de 360 jours	Total Créances commerciales
Taux de pertes de crédit attendues		0%	25%	50%	75%	100%	
Créances commerciales	50 808	9 080	19 760	2 017	360	25 401	107 426
Pertes de crédit attendues calculées			4 940	1 009	270	25 401	31 620
Ajustement pour balances individuelles non risquées			-2 121	-902	-42	-24 529	-27 594
Provision pour pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 décembre 2020			2 819	107	228	872	4 026

(EUR 000)	Not overdue	Due from 1 to 90 days	Due from 91 to 180 days	Due from 181 to 270 days	Due from 271 to 360 days	Due more than 360 days	Total Trade receivable
Taux de pertes de crédit attendues		0%	25%	50%	75%	100%	
Créances commerciales	58 257	33 528	8 602	6 282	1 155	13 563	121 387
Pertes de crédit attendues calculées			2 151	3 141	866	13 563	19 721
Ajustement pour balances individuelles non risquées			-1 906	-3 018	-805	-12 805	-18 533
Provision pour pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 décembre 2019			245	123	62	758	1 188

Cette provision pour créances douteuses a évolué comme suit au cours des deux dernières années:

(EUR 000)	
Au 1er janvier 2019	866
Dotation de l'année	250
Utilisation	-21
Reprise	-356
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	2
Écarts de conversion	447
Au 31 décembre 2019	1 188
Dotation de l'année	4 576
Utilisation	-25
Reprise	-1 678
Transferts depuis les actifs destinés à être cédés	-35
Au 31 décembre 2020	4 026

La dotation à la provision pour pertes de crédit prévues est incluse dans les « dépenses générales et administratives » dans le compte de résultat.

14.2 AUTRES CRÉANCES

Les autres créances reprises à l'état de la situation financière comprennent principalement les acomptes sur commandes, les charges à reporter, les produits acquis.

Au 31 décembre 2020, l'augmentation des « autres créances courantes » de EUR 7,5 millions s'explique principalement par une augmentation des acomptes sur commandes et des produits acquis suite au commencement de plusieurs contrats de service et maintenance en 2020.

Les "Autres créances" sont détaillées comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Créances non commerciales et acomptes sur commandes	17 827	20 735
Charges à reporter	2 489	2 282
Produits acquis relatifs aux contrats de maintenance	7 196	10 397
Produits acquis autres	236	181
Créances d'impôts sur le résultat	1 517	2 425
Autres créances courantes	2 267	3 051
TOTAL	31 532	39 071

Au 31 décembre 2020, la rubrique "créances non commerciales et acomptes sur commandes" est principalement composée de TVA à récupérer pour EUR 2,72 millions (2019 : EUR 3,05 millions), d'acomptes versés à des fournisseurs pour EUR 12,59 millions (2019 : EUR 9,12 millions), des subsides à recevoir pour EUR 5,03 millions (2019 : EUR 4,65 millions) et des autres taxes à récupérer pour EUR 0,39 million (2019 : EUR 1,01 million).

Au 31 décembre 2020, la rubrique "autres créances courantes" est principalement composée du "crédit d'impôt recherche" pour EUR 1,59 million (2019 : 1,33 million), un paiement différé sur un compte « escrow » relatif à la cession de l'activité Radiomed pour EUR 1,27 million (inchangé par rapport à 2019 mais transféré des autres créances à long-terme) et des autres créances pour EUR 0,2 million (2019 : 0,2 million). Au 31 décembre 2019 les autres créances

comprenaient aussi une indemnité d'assurances à recevoir pour EUR 0,74 million.

Au 31 décembre 2020, la rubrique "créances d'impôts sur le résultat" est composée d'actifs d'impôts en Belgique pour EUR 1,97 million (2019 : EUR 0,73 million), en Allemagne pour EUR 0,19 million (2019 : aucune), en Inde for EUR 0,05 million (2019 : EUR 0,14 million), en Russie pour for EUR 0,17 million (2019 : EUR 0,05 million) et au Japon pour EUR 0,04 million (2019 : aucune). En 2019, les créances d'impôts sur le résultat incluait aussi une créance aux Etats-Unis pour EUR 0,60 million.

Le groupe a un contentieux fiscal ouvert concernant la déductibilité de certaines dépenses de R&D pour EUR 0,94 million mais le groupe est confiant que le risque est faible. Par conséquent, le Groupe a comptabilisé à la fois un passif fiscale courant et une créance fiscale courante équivalente incluse dans le solde ci-dessus.

15 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Soldes bancaires et	46 090	151 315
Comptes avec des restrictions à moins de 3 mois	0	2 596
Dépôts bancaires à court terme	0	0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	46 090	153 911

Au 31 décembre 2020, le taux d'intérêt effectif sur la trésorerie était de 0.13% (0.24% en 2019). Les dépôts bancaires à court terme ont une maturité moyenne de moins de 30 jours.

Le compte avec des restrictions représente un compte séquestre avec le paiement reçu d'un client comme

garantie pour les transactions futures avec IBA. Le compte est restreint et sera remis au client à la fin du terme, sauf si celui-ci manque à ses obligations de paiement selon le contrat de vente le cas échéant IBA pourra utiliser cette garantie.

16 CAPITAL ET PLANS FONDÉS SUR ACTIONS

16.1 CAPITAL

	Nombre d'actions	Capital souscrit (EUR)	Primes d'émission (EUR)	Actions propres (EUR)	Total (EUR)
Solde au 1er janvier 2019	30 122 528	42 278 194	41 862 918	-8 501 979	75 639 133
Augmentations de capital par exercices	11 392	15 988	115 248	0	131 236
Augmentations de capital (autres)	0	0	0	0	0
Cession d'actions propres	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre 2019	30 133 920	42 294 182	41 978 166	-8 501 979	75 770 369
Augmentations de capital par exercices	0	0	0	0	0
Augmentations de capital (autres)	0	0	0	0	0
Cession d'actions propres	0	0	0	2 595 475	2 595 475
Autres	0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre 2020	30 133 920	42 294 182	41 978 166	-5 906 504	78 365 844

Au 31 décembre 2020, 54,02% des actions d'IBA étaient "flottantes" en bourse sur Euronext. Les informations complètes sur les actionnaires du Groupe sont reprises à la section "la bourse et les actionnaires" de ce rapport annuel.

Compte tenu du profit de l'exercice 2020, le Conseil d'Administration d'IBA a l'intention de recommander à l'assemblée générale de verser un dividende d'EUR 0.20 par action en 2021.

16.2 OPTIONS SUR ACTIONS ET PAIEMENT FONDÉ SUR ACTIONS

Différents programmes d'options sur actions et de plans d'actions permettent au personnel de la Société et à ses cadres supérieurs d'acquérir ou d'obtenir des parts de la Société. Le prix d'exercice des options est égal à la valeur de marché des actions (sous-jacentes) à la date d'octroi des options. En ce qui concerne les plans d'actions, l'avantage attribué correspond soit à la valeur de marché de l'action au moment de l'octroi, soit à une décote de 16,67% de la valeur de l'action au moment de l'octroi. Les actions sont irrévocablement acquises dès leur date d'octroi.

Elles ne peuvent cependant être cédées dans les 3 premières années qui suivent leur attribution. En ce qui concerne les plans d'options sur actions, la juste valeur de l'avantage attribué est déterminée selon le

modèle Black & Scholes, comme décrit ci-dessous. L'avantage attribué est reconnu comme une charge sociale avec une augmentation correspondante de la réserve pour paiements fondés sur des actions.

Les plans d'options sur action accordés en 2014 et 2015 ont le schéma d'acquisition suivant: 100% définitivement acquis par les employés au 31 décembre 2018, et peuvent être exercés jusqu'au 30 juin 2024.

En 2016, 2017, 2018 et 2019 aucun plan d'options sur action n'a été accordé.

En Juillet 2020, 357 000 options sur actions ont été accordées aux cadres supérieurs (ainsi qu'à d'autres personnes spécifiques). Ces options sur actions ne seront acquises qu'au 2 Janvier 2024. Chaque option

sur actions permet à son détenteur de souscrire à une action nouvellement émise contre le paiement d'EUR 7.54 par action. Chaque participant peut ensuite exercer 50% de ses options jusqu'au 31 Mai 2026 (le plan à moyen terme), les 50% restant sont exerçables jusqu'au 31 Mai 2030 (le plan à long terme).

La Société a utilisé le modèle Black & Scholes pour l'évaluation des options sans conditions d'acquisition autres que le temps. La volatilité attendue pour les

plans d'options sur actions repose sur la volatilité historique déterminée par l'analyse statistique des fluctuations journalières du prix de l'action. La juste valeur des actions pour les plans d'options sur actions était basée sur le prix moyen de l'action au cours des 30 jours précédant la date d'attribution.

Les détails sur la valorisation des options sur action émises en 2020 sont les suivant :

	Plan à durée moyenne	Plan à longue durée
Nature du plan	Options sur actions	Options sur actions
Date de l'émission	16 Juillet 2020	16 Juillet 2020
Nombre d'options accordées	178 500	178 500
Prix d'exercice	7,54	7,54
Prix de l'action à la date de l'émission	7,92	7,92
Durée de vie contractuelles (années)	6	10
Type de règlement	Actions	Actions
Volatilité attendue	42,04%	38,79%
Taux d'intérêt sans risque	0%	0%
Dividende attendu (exprimé en % du cours de l'action à la date d'émission du plan)	2,15%	2,15%
Départs attendus à la date de l'émission	3,60%	3,60%
Juste valeur par option accordée à la date de l'émission	2,57	2,65
Modèle d'évaluation	Black & Scholes	Black & Scholes

Au 31 décembre 2020, le Groupe a pris une charge d'EUR 0,1 million (aucune en 2019) en autres charges d'exploitation pour le coût du nouveau plan d'options 2020.

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en circulation au 31 décembre sont repris dans le tableau ci-dessous:

	31 décembre 2019		31 décembre 2020	
Date d'expiration	Prix d'exercice (EUR)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice (EUR)	Nombre d'options sur actions
30 Juin 2024	11,52	167 108	11,52	163 608
30 Juin 2024	31,84	20 000	31,84	20 000
31 Mai 2026			7,54	178 500
31 Mai 2030			7,54	178 500
TOTAL des options sur actions en circulation		187 108		540 608

Les mouvements des options sur actions peuvent se résumer comme suit:

	31 décembre 2019		31 décembre 2020	
	Prix d'exercice moyen en EUR par action	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen en EUR par action	Nombre d'options sur actions
Existantes au 1er janvier	13,57	198 500	13,57	187 108
Émises		0	7,54	357 000
Annulées (-)		0	11,52	-3 500
Exercées (-)	11,52	-11 392		
Échues (-)		0		0
Existantes au 31 décembre	13,57	187 108	9,64	540 608
Exerçables au 31 décembre		187 108		183 608

17 RÉSERVES

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Réserves de couverture	-2 736	529
Autres réserves – valorisation des plans d'options sur actions et des paiements	15 714	15 840
Autres réserves – Autres	153	154
Autres réserves – ajustement à la juste valeur des investissements disponibles à la	6 288	4 179
Autres réserves – régimes à prestations définies	-3 044	-3 550
Réserves	16 375	17 152
Écarts de	-3 503	-5 569
Résultats reportés	22 700	51 883

Les réserves de couverture comprennent les changements de la juste valeur des instruments financiers utilisés pour la couverture des flux de trésorerie de transactions qui n'ont pas encore eu lieu. Les réserves de couverture ont augmenté d'EUR 3,27 million, en 2020 (diminution de EUR 2,09 millions en 2019).

En 2019 and 2020, la variation des "Autres réserves – ajustement à la juste valeur des investissements disponibles à la vente" est liée à la réévaluation à la juste valeur de la participation dans Rutherford Estates Limited (voir note 9.2).

La diminution des "Autres réserves - Régime à prestations définies" pour EUR 0,5 million décrite plus en détail dans la note 28.

Les écarts de conversion cumulés comprennent les écarts liés à la conversion des états financiers des

entités consolidées dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro. Ils englobent également les différences de change sur les prêts à long terme qui font partie de l'investissement net du Groupe dans des activités étrangères.

Au 31 décembre 2020, une perte cumulée d'EUR -0,3 million dans les fonds propres afin de compenser toute perte de conversion des investissements nets dans les filiales du Groupe (perte cumulée d'EUR -0,5 million au 31 décembre 2019).

Au 31 décembre 2020 et 2019, les prêts de CNY 45,0 millions et de CNY 14,8 millions entre IBA SA et Ion Beam Beijing Medical Applications Technology Service Co. Ltd ont été désignés comme des financements permanents du Groupe dans des activités à l'étranger.

18 DETTES FINANCIÈRES

18.1 DETTES BANCAIRES ET AUTRES DETTES

Le tableau ci-dessous présente les principaux termes et conditions des facilités de crédit existantes:

Emprunt/ligne de crédit	Rang	Secured	Ouvert au 31 Décembre		Devise	Floating***	UFN****	Revolving
			2020 (EUR 000)	2019 (EUR 000)				
S.R.I.W.	Subordonné	Non garanti	3 570	3 060	EUR	Fixe	2026	Amortissable
S.R.I.W.	Subordonné	Non garanti	8 570	7 346	EUR	Fixe	2026	Amortissable
S.R.I.W.	Subordonné	Non garanti	5 000	5 000	EUR	Fixe	2026	Amortissable
S.F.P.I.	Subordonné	Non garanti	5 000	5 000	EUR	Fixe	2026	Amortissable
Obligations (Treasury Notes)	Senior	Non garanti	5 250	5 250	EUR	Fixe	2021	"Bullet" à maturité
Emprunt à 5 ans	Senior	Garanti	9 000	27 000	EUR	Flottant*	2025	Amortissable
Crédit de caisse - Inde	Senior	Garanti	0	0	INR	Flottant**	2021	Revolving
Crédit de caisse - China	Senior	Garanti	0	0	CNY	Flottant***	JNO****	Revolving
Crédit de caisse - Inde	Senior	Garanti	0	0	EUR	Flottant*	2023	Revolving
Emprunts sous le Programme de la Protection de la Paie "PPP")	Senior	Garanti	0	4 075	USD	Fixe	2022	Amortissable

* MCLR + marge

* remboursé en avance dans le cadre du refinancement

** EURIBOR + marge dépendante du "Net Leverage ratio"

*** "Coûts de financement" + marge

**** Jusqu'à nouvel ordre

+Le tableau ci-dessous présente les principales facilités de crédit existante par maturité et explique les mouvements de l'année :

(EUR '000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Non courantes	32 856	41 174
Courantes	3 534	15 557
Total	36 390	56 731
Solde à l'ouverture	72 005	36 390
Nouveaux emprunts	9 000	25 508
Remboursements d'emprunts	-44 605	-4 734
Écart de conversion	-10	-433
Solde à la clôture	36 390	56 731

En décembre 2019, IBA a conclu avec succès un refinancement de son endettement en signant un prêt à terme (5 ans) de EUR 30 millions en étendant sa maturité moyenne, tout en maintenant un niveau de flexibilité adéquat afin d'adresser les fluctuations de court terme de son besoin en fonds de roulement grâce à une ligne de crédit à court terme de EUR 37 millions.

Les nouveaux emprunts en 2020 comprennent le nouveau tirage de EUR 21 millions sur le prêt à 5 ans de EUR 30 millions et les emprunts "PPP" aux Etats Unis pour un équivalent en EUR de 4,51 millions qui sont détaillés plus bas.

Les remboursements sont relatifs aux paiements d'EUR 3 millions sur le prêt à 5 ans et les remboursements des emprunts obligataires de la S.R.I.W. pour un montant total d'EUR 1.73 million.

Les écarts de conversions proviennent de la conversion des emprunts "PPP" des USD vers l'EUR entre le taux de première comptabilisation et le taux de clôture.

Au 31 décembre 2020 les emprunts bancaires et autres emprunts incluent: des emprunts obligataires subordonnés non garantis de la S.R.I.W. pour un total d'EUR 15,41 millions (EUR 17,14 millions en 2019) et un emprunt obligataire subordonné non garanti de la S.F.P.I. d'EUR 5 millions (inchangé), des obligations à hauteur d'EUR 5,25 millions (inchangé), un emprunt amortissable à 5 ans d'EUR 27 millions (EUR 9 millions en 2019), des lignes de crédit renouvelables (court terme) non utilisées, des crédits de caisses non utilisés en Inde et en Chine et les emprunts « PPP » pour EUR 4,08 millions (USD 5,00 millions).

S.R.I.W. ET S.F.P.I.

La S.R.I.W. et la S.F.P.I. sont deux fonds d'investissement publics belges de référence (respectivement, aux niveaux régional et fédéral).

Selon les termes des conventions d'emprunt signées avec ces deux fonds, le Groupe s'est engagé à respecter un covenant financier relatif au niveau de fonds propres d'IBA SA, qui a été respecté au 31 décembre 2020.

LIGNES DE CRÉDIT BANCAIRES

Les lignes de crédit syndiquées existantes au niveau d'IBA SA sont de EUR 64 millions comprennent (i) un emprunt amortissable d'EUR 27 millions (maturité de 5 ans) et (ii) des lignes de crédit renouvelables d'EUR 37 millions (maturité de 3 ans, avec possibilité d'extension à 5 ans).

Au cours de l'année 2020, la maturité de l'emprunt à terme a été prolongée de décembre 2024 à juin 2025, tandis que la maturité des lignes de crédit revolving a été prolongée de décembre 2022 à décembre 2023 afin de renforcer l'accès du groupe au financement long terme.

Les covenants financiers qui s'appliquent à ces lignes consistent en (a) un ratio d'endettement senior net (calculé comme étant l'endettement senior net divisé par le REBITDA généré au cours des 12 derniers mois) et (b) un niveau minimum de fonds propres corrigés (calculé comme étant la somme des fonds propres consolidés – après certaines reclassifications – et de l'endettement subordonné). Ces covenants ont été respectés au 31 décembre 2020.

De plus, le crédit de caisse en Inde (emprunteur: IBA Particle Therapy India Private Limited) a été réduit à INR 130 millions et sa maturité a été étendue à fin 2021 dans le but de soutenir les fluctuations locales de besoin en fonds de roulement (non utilisée au 31 décembre 2020).

De même en Chine, le crédit de caisse a été maintenu (emprunteur: Ion Beam Applications Co. Ltd.) dans le même but, pour un montant de CNY 35 millions (non utilisé au 31 décembre 2020).

Finalement, en 2020, le Groupe a signé des nouveaux emprunts avec Wells Fargo sous les termes du programme de protection de la paie (« Paycheck Protection Program » ("PPP")), un programme d'aide publique fédéral pour supporter les entreprises en période de COVID-19. Les emprunts étaient signés par IBA Dosimetry America Inc., IBA Proton Therapy Inc. et IBA Industrial Inc. pour respectivement USD 0,4 million, USD 4,1 millions and USD 0,5 million. La maturité de ces emprunts est de 2 ans cependant les participants peuvent demander une remise de prêt sous certaines conditions.

La direction soumettra une demande de remise de prêt une fois que les règles à appliquer seront suffisamment clarifiées ; étant l'incertitude autour de la remise de prêt, la direction a décidé de ne reconnaître aucun impact de manière anticipée dans les comptes de 2020.

TREASURY NOTES

En février 2016, IBA a émis un emprunt obligataire privé ("treasury notes") sur 5 ans. Le solde restant de EUR 5,25 millions sera remboursé 2021.

Les covenants financiers se rapportant à ces obligations (c-à-d. un ratio maximum d'endettement senior net, un ratio maximum de levier financier et un ratio minimum de couverture des intérêts) ont été respectés au 31 décembre 2020.

LIGNES DE CRÉDIT DISPONIBLES

Au 31 décembre 2020, le Groupe disposait de lignes de crédit s'élevant à un total d'EUR 99,54 millions utilisées à hauteur de 56,99% (35,81% en 2019).

(EUR 000)	Lignes de crédit totales	Lignes de crédit utilisées	Lignes de crédit disponibles
S.R.I.W. - subordonné	15 406	15 406	0
S.F.P.I. - subordonné	5 000	5 000	0
Emprunts obligataires privés ("Treasury notes")	5 250	5 250	0
Emprunt à 5 ans	27 000	27 000	0
Emprunts "PPP"	4 075	4 075	0
Lignes de crédit à court terme	42 813	0	42 813
TOTAL	99 544	56 731	42 813

Les lignes de crédit qui viennent à échéance dans l'année comprennent la quote-part court-terme des dettes à long-terme, des lignes de crédit soumises à révision à différentes dates dans le courant des 12 mois suivant la clôture de l'exercice, et des lignes de crédit n'ayant pas de date d'expiration ferme (disponibles "jusqu'à nouvel ordre") où le groupe n'a pas d'engagement.

Les échéances des dettes bancaires et autres dettes financières sont reprises ci-après :

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Moins d'un an	3 534	15 557
Entre 1 et 2 ans	8 784	11 236
Entre 2 et 5	16 603	26 204
Plus de 5 ans	7 469	3 734
TOTAL	36 390	56 731

Les paiements des dettes bancaires et autres dettes financières sont les suivants :

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Moins d'un an	4 949	17 002
Entre 1 et 2 ans	9 988	12 442
Entre 2 et 5	19 031	28 206
Plus de 5 ans	8 060	3 941
	42 028	61 591
Charges financières futures sur dettes bancaires et autres dettes financières (-)	-5 638	-4 860
TOTAL	36 390	56 731

Les taux d'intérêts effectifs pour les dettes bancaires et autres dettes financières à la date de clôture étaient les suivants :

	31 décembre 2019			31 décembre 2020			
	EUR	INR	CNY	EUR	USD	INR	CNY
Dettes bancaires et autres dettes financières	2,92%	10,40%	4,94%	2,83%	0,00%	13,95%	n/a - ligne de crédit non utilisée

Les valeurs comptables des dettes du Groupe sont libellées dans les devises suivantes:

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
EUR	36 390	52 656
INR	0	0
USD	0	4 075
TOTAL	36 390	56 731

Les lignes de crédit utilisées sont les suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
TAUX FLOTTANT		
Remboursements dans l'année	1 800	6 000
Remboursements au-delà d'un an	7 200	21 000
TOTAL TAUX FLOTTANT	9 000	27 000
TAUX FIXE		
Remboursements dans l'année	1 734	9 557
Remboursements au-delà d'un an	25 656	20 174
TOTAL TAUX FIXE	27 390	29 731
TOTAL	36 390	56 731

Les lignes de crédit non utilisées sont les suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
TAUX FLOTTANT		
Remboursements dans l'année	2 744	1 450
Remboursements au-delà d'un an	62 475	41 363
TOTAL TAUX FLOTTANT	65 219	42 813
TAUX FIXE		
Remboursements dans l'année	0	0
Remboursements au-delà d'un an	0	0
TOTAL TAUX FIXE	0	0
TOTAL	65 219	42 813

19 PROVISIONS À LONG TERME ET À COURT TERME

	Environnement	Garanties	Litiges	Régimes à prestations définies	Autres avantages sociaux	Autres	Total
Au 1er janvier 2019	0	3 679	140	4 475	181	2 204	10 679
Additions (+)	0	6 830	125	344	93	126	7 518
Reprises (-)	0	-487	0	0	0	0	-487
Utilisations (-)	0	-4 136	-50	0	-48	-2 038	-6 272
(Gains)/pertes actuariels générés au cours de l'exercice	0	0	0	-596	0	0	-596
Écarts de conversion	0	2	0	0	-1	0	1
Transferts depuis les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	108	255	0	0	0	12	375
Variation totale	108	2 464	75	-252	44	-1 900	539
Au 31 décembre 2019	108	6 143	215	4 223	225	304	11 218
	Environnement	Garanties	Litiges	Régimes à prestations définies	Autres avantages sociaux	Autres	Total
Au 1er janvier 2020	108	6 143	215	4 223	225	304	11 218
Additions (+)	0	1 129	0	306	0	2 941	4 376
Reprises (-)	0	-904	0	0	0	-14	-918
Utilisations (-)	0	-2 813	-45	-79	0	-165	-3 102
(Gains)/pertes actuariels générés au cours de l'exercice	0	0	0	506	0	0	506
Écarts de conversion	0	-2	0	-8	0	-22	-32
Variation totale	0	-2 590	-45	725	0	2 740	830
Au 31 décembre 2020	108	3 553	170	4 948	225	3 044	12 048

19.1 ENVIRONNEMENT

Les provisions environnementales comprennent les provisions de conformité environnementale relatives aux sources naturelles de rayonnement pour EUR 0,11 million.

19.2 GARANTIES

Les provisions pour garanties couvrent les garanties données aux clients sur des machines vendues.

Les mouvements peuvent être détaillés comme suit:

- Des nouvelles provisions au niveau de la Protonthérapie et Autres Accélérateurs pour EUR 1,13 million s'expliquant par la livraison de plusieurs projets à des clients.
- Des reprises de provisions au niveau de la Protonthérapie et Autres Accélérateurs pour EUR -0,9 million.
- Des utilisations de provisions au niveau de la Protonthérapie et Autres Accélérateurs pour EUR -2,81 millions.

19.3 REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Voir note 28.

19.4 AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

Les provisions pour autres avantages sociaux au 31 décembre 2020 sont principalement constituées d'un montant d'EUR 0,23 million relatif à un plan de retraite pour le personnel italien.

19.5 AUTRES

Les autres provisions au 31 décembre 2020 sont constituées principalement :

- D'une provision pour pertes futures pour un équivalent d'EUR 2,48 millions ;
- D'une provision d'EUR 0,13 million couvrant des risques fiscaux.

Les principaux mouvements sont relatifs à de nouvelles provisions couvrant des pertes sur contrat futures.

20 AUTRES DETTES À LONG TERME

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Avances reçues du gouvernement local	4 126	4 070
Passifs de remboursements	0	15 000
Autres	59	208
TOTAL	4 185	19 278

En 2020, les avances reçues du gouvernement local ont été impactées par de l'actualisation pour EUR +0,03 million et par la reclassification à court terme pour EUR -0,09 million.

Comme indiqué en note 3.3, le contrat avec CGN contient un élément de contrepartie variable sous la forme d'une caution de bonne fin inconditionnelle et irrévocable relative à l'exécution de certaines obligations contractuelles liées au transfert de la licence. Le client peut tirer sur cette caution pour une valeur maximale d'EUR 15 millions. Compte tenu des faits et des circonstances de l'accord, la direction d'IBA est d'avis que l'incertitude associée à l'exercice du cautionnement de bonne exécution par le client constitue une contrainte à la reconnaissance de la contrepartie variable, car le montant de la contrepartie

variable est très sensible aux facteurs hors de l'influence de l'entité (c'est-à-dire que cela dépend de l'action d'un tiers). En conséquence, le montant de la contrepartie soumise au cautionnement de bonne exécution (EUR 15 millions) a été comptabilisé en passif de remboursement jusqu'à ce que l'incertitude liée à la contrepartie variable soit résolue, c'est-à-dire jusqu'à l'expiration de cette caution. La caution expirera au plus tôt entre l'expédition des composants de l'équipement et 48 mois après la date d'entrée en vigueur du contrat (25 août 2024).

En 2019, les avances reçues du gouvernement local ont été impactées par l'actualisation pour EUR +0,04 million et par la reclassification en court terme pour EUR -0,66 million.

21 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE		
Contrats de change à terme	62	354
Swaps de taux de change	82	566
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA JUSTE VALEUR		
Contrats de change à terme	41	9
Swaps de taux de change	135	649
Actifs financiers à court terme	320	1 578
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE		
Contrats de change à terme	0	300
Swaps de taux de change	0	300
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA JUSTE VALEUR		
Contrats de change à terme	0	0
Swaps de taux de change	0	0
Actifs financiers à long terme	0	600
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE		
Contrats de change à terme	1 238	56
Swaps de taux de change	70	1
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA JUSTE VALEUR		
Contrats de change à terme	120	0
Swaps de taux de change	4	0
Passifs financiers à court terme	1 432	57
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE		
Contrats de change à terme	496	3
Swaps de taux de change	0	0
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA JUSTE VALEUR		
Contrats de change à terme	85	0
Swaps de taux de change	0	0
Passifs financiers à long terme	581	3

La politique du Groupe pour l'utilisation d'instruments financiers est détaillée dans la note 1.11 sur les règles d'évaluation du Groupe et dans la note 2.1 sur la gestion des risques financiers.

Au 31 décembre 2020, le montant d'EUR 1,58 million comptabilisé comme actif financier à court terme représente des instruments de couverture de flux de trésorerie pour EUR 0,92 million et des instruments de couverture comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats pour EUR 0,65 million.

Au 31 décembre 2020, le montant d'EUR 0,6 million comptabilisé comme actif financier à long terme

représente des instruments de couverture de flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2019, le montant d'EUR 0,32 million comptabilisé comme actif financier à court terme représente des instruments de couverture de flux de trésorerie pour EUR 0,14 million et des instruments de couverture comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats pour EUR 0,18 million.

Au 31 décembre 2020, le montant d'EUR 0,06 million comptabilisé comme passif financier à court terme représente des instruments de couverture de flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2019, le montant d'EUR 1,43 million comptabilisé comme passif financier à court terme représente des instruments de couverture de flux de trésorerie d'EUR 1,31 million et des instruments de couverture comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats pour EUR 0,12 million.

Au 31 décembre 2019, le montant d'EUR 0,58 million comptabilisé comme passif financier à long terme représente des instruments de couverture de flux de trésorerie d'EUR 0,50 million et des instruments de couverture comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats pour EUR 0,08 million.

Certains de ces instruments financiers sont qualifiés d'instruments de couverture dans la mesure où ils couvrent des risques spécifiques de taux de change auxquels le Groupe est exposé. La comptabilité de

couverture a été appliquée à ces contrats vu qu'ils sont considérés comme effectifs. Ces transactions sont très probables parce qu'elles sont liées à des contrats. Pour ces couvertures de flux de trésorerie, les mouvements sont directement comptabilisés dans les fonds propres et sont par la suite comptabilisés dans le compte de résultats pour compenser l'impact dans le compte de résultats des transactions sous-jacentes.

En 2020, un profit d'EUR 3,27 millions a donc été comptabilisé dans les fonds propres (dans la rubrique "réserves de couverture") résultant en un profit cumulé s'élevant à EUR 0,5 million au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2019, les pertes cumulées s'élevaient à EUR -2,74 millions.

22 DETTES COMMERCIALES

Au 31 décembre, l'échéancier des dettes commerciales se présentait comme suit:

(EUR 000)	TOTAL	Exigible	Exigible dans moins de 3 mois	Exigible entre 4-12 mois
2019	41 133	10 753	12 439	17 941
2020	41 858	19 764	1 215	20 879

23 AUTRES DETTES

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Dettes sociales	18 046	21 137
Charges à imputer	1 894	1 679
Charges des intérêts à	162	166
Produits à reporter relatifs aux contrats de maintenance	12 455	10 468
Subsides en capital	5 654	5 918
Dettes non commerciales	7 539	4 489
Autres	2 096	4 355
TOTAL	47 846	48 212

Au 31 décembre 2020, la rubrique "autres" est principalement composée des avances d'EUR 1,05 million (31 décembre 2019 : EUR 1,46 million) reçues de la Région wallonne de Belgique, le compte

séquestre (compte bancaire avec des restrictions avec le paiement reçu d'un client comme garantie pour les paiements futurs (2019 : aucun) et des autres dettes diverses pour EUR 0,70 million (31 décembre 2019 : EUR 0,64 million).

24 LOCATIONS

Le Groupe a des contrats de location pour divers terrains, usines, machines, matériel roulant et autres équipements utilisés dans ses opérations. Les obligations du Groupe au titre de ses contrats de location sont garanties par le droit du bailleur sur les actifs loués. Le Groupe est restreint en termes de cession et de sous-location des actifs loués. Aucun covenant financier ne s'applique aux contrats de location, à l'exception du contrat de location-financement de l'usine en Belgique.

Le Groupe dispose également de certains contrats de location de machines, vélos et matériels avec des durées de location de 12 mois ou moins (supérieures à 1 mois) et des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur pour lesquelles le Groupe applique les exemptions de reconnaissance pour ces contrats de location.

Le Groupe n'a pas de contrats incluant des paiements variables. Le Groupe dispose de plusieurs contrats de location comprenant des options d'extension et de résiliation. Ces options sont négociées par la Direction afin d'assurer une flexibilité dans la gestion du portefeuille d'actifs loués et d'aligner ces contrats de location avec les besoins des activités du Groupe.

Les contrats de location ont les durées de location suivantes:

- Terrain : durée de nonante-neuf années.
- Bâtiments : durée entre trois et quinze années. Le Groupe a la possibilité de prolonger la durée de leasing en négociant avec le loueur ou pour une période de quatre pour deux des contrats de location aux Etats-Unis.
- Nouvelle usine à LLN : durée de douze années.
- Equipements : durée entre trois et neuf années. Le Groupe a la possibilité, pour certains de ces contrats, de prolonger la durée de leasing en négociant avec le loueur.
- Matériel roulant : durée entre une ou quatre années sans la possibilité de prolonger les contrats.
- Matériel informatique : durée entre une et cinq années.
- Vélos : durée de trois années.

24.1 DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS

Vous trouverez ci-dessous les valeurs comptables des droits d'utilisation d'actifs ainsi que les mouvements de la période:

(EUR 000)	Terrains et constructions	Matériel roulant	Machines	Matériel informatique	Total
Au 1 janvier 2019	24 533	2 864	82	310	27 789
Acquisitions	954	1 239	4	89	2 286
Cessions	-49	-27	0	-128	-204
Dépenses d'amortissements	-2 146	-1 649	-42	-101	-3 938
Ecart de conversion	3	0	0	0	3
Transferts depuis la situation financière des activités destinées à être cédées	4 031	240	138	55	4 464
As at December 31, 2019	27 326	2 667	182	225	30 400
As at January 1, 2020	27 326	2 667	182	225	30 400
Acquisitions	424	3 680	32	202	4 338
Cessions	-167	-81	-1	-62	-311
Dépenses d'amortissements	-2 825	-1 950	-157	-106	-5 038
Ecart de conversion	-116	0	-1	-6	-123
As at December 31, 2020	24 642	4 316	55	253	29 266

24.2 DETTES DE LOCATION

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Non courantes	26 117	24 598
Courantes	4 870	4 797
TOTAL	30 987	29 395

Les dettes de location au 31 décembre 2020 comprennent la dette de location de la nouvelle usine en Belgique (EUR 12,04 millions).

Les valeurs comptables des dettes de location et les mouvements au cours de la période sont les suivants:

(EUR 000)	Dettes de location				Total
	Terrains et constructions	Matériel roulant	Machines	Matériel informatique	
Au 1 janvier 2019	24 618	2 933	47	389	27 987
Nouvelles dettes	1 888	1 165	36	15	3 104
Cessions	-50	-27	0	-129	-206
Remboursements	-2 539	-1 689	-46	-104	-4 378
Ecart de conversion	-8	0	0	1	-7
Reclassification depuis les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	4 058	242	132	55	4 487
Au 31 décembre 2019	27 967	2 624	169	227	30 987
Au 1 janvier 2020	27 967	2 624	169	227	30 987
Nouvelles dettes	384	3 686	32	202	4 304
Cessions	-99	-89	-7	-63	-258
Remboursements	-3 264	-1 952	-144	-92	-5 452
Ecart de conversion	-180	0	0	-6	-186
Au 31 décembre 2020	24 808	4 269	50	268	29 395

Les paiements des dettes de location sont les suivants

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Échu	0	0
Moins d'un an	5 406	5 282
Entre 1 et 2 ans	4 239	4 715
Entre 2 et 5 ans	9 394	8 451
Plus de 5 ans	14 422	13 008
TOTAL	33 461	31 456
Charges financières futures sur dettes de location (-)	-2 474	-2 061
Valeur actuelle des dettes de location	30 987	29 395

La valeur actualisée des dettes de location se présente comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Échu	0	0
Moins d'un an	4 870	4 797
Entre 1 et 2 ans	3 813	4 340
Entre 2 et 5 ans	8 605	7 815
Plus de 5 ans	13 699	12 443
TOTAL	30 987	29 395

Les valeurs comptables des dettes de location sont libellées dans les devises suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
EUR	27 717	27 147
CNY	679	359
USD	2 438	1 680
RUB	97	70
YEN	56	131
INR	0	8
TOTAL	30 987	29 395

Au 31 décembre 2020, le taux d'intérêt moyen payé sur les dettes de location est de 1,65% (2019 : 1,94%)

lié aux périodes suivant la date d'exercice, ni des options de prolongation et de résiliation qui ne sont pas incluses dans la durée du bail.

Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 il n'y a aucun significatif potentiel futur loyer non actualisé

Les sorties futures de trésorerie pour des dettes de location non encore commencées pour lesquelles le Groupe s'est engagé sont les suivantes :

(EUR 000)		Terrains et constructions	Matériel roulant	Machines	Matériel informatique	Total
31 décembre 2019						
Moins d'un an	0	206	0	0	0	206
Entre 1 et 2 ans	0	260	0	0	0	260
Entre 2 et 5 ans	0	547	0	0	0	547
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	1 013	0	0	0	1 013
31 décembre 2020						
Moins d'un an	0	102	0	4	0	106
Entre 1 et 2 ans	0	113	0	4	0	117
Entre 2 et 5 ans	0	203	0	12	0	215
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	418	0	20	0	438

Les montants suivants sont comptabilisés en compte de résultats:

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Dépenses d'amortissements des droits d'utilisation d'actifs	5 098	4 710
Charges d'intérêts sur dettes de location	589	579
Charges relatives à des contrats de location à court terme	243	42
Charges relatives à des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur	325	305
Produits relatifs à la sous-location de droits d'utilisation d'actifs	-2	0
Paievements variables	0	0
MONTANT TOTAL COMPTABILISE EN COMPTE DE RESULTATS	6 253	5 636

Les charges relatives à des contrats de location à court terme ont été comptabilisées dans le compte de résultats au niveau des “coût des ventes et prestations”, “frais de ventes et marketing”, “frais généraux et administratifs” et “frais de recherche et développement”.

Les charges relatives à des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur ont été comptabilisées dans le compte de résultats au niveau

des “coût des ventes et prestations”, “frais de ventes et marketing”, “frais généraux et administratifs” et “frais de recherche et développement”.

Le Groupe a enregistré un total de sortie de trésorerie liés aux locations d'EUR 5,45 millions en 2020 (EUR 4,64 millions en 2019). Le Groupe a également enregistré de nouveaux droits d'utilisation d'actifs et dettes de location (hors trésorerie) pour EUR 4,30 millions en 2020 (EUR 3,10 millions en 2019).

25 AUTRES CHARGES ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

25.1 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation peuvent être détaillées comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Réductions de valeurs	0	0
Charges de réorganisation	3 742	216
Charges relatives à des projets spécifiques	375	10
Charges relatives aux paiements fondés sur actions	0	125
Charges relatives à la cession de RadioMed Corporation (“RadioMed”)	0	91
Autres	110	0
TOTAL	4 227	442

Au 31 décembre 2019, la rubrique “charges relatives à des projets spécifiques” inclut les coûts engagés par

le Groupe dans le cadre de la revue stratégique de l'activité Dosimétrie.

25.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation peuvent être détaillés comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Gain réalisé sur la cession de RadioMed Corporation (“RadioMed”)	13 505	0
Reprise de dettes à long-terme (voir note 20)	2 272	0
Gain réalisé sur la cession d'immobilisations incorporelles à NHA (voir note 9.1.2)	3 009	0
Autres	0	65
TOTAL	18 786	65

En 2019, le Groupe a fait une reprise d'une provision de EUR 2,27 millions qui avait été constituée les années précédentes pour des obligations contractuelles à long terme de certains contrats de proton thérapie.

26 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

26.1 CHARGES FINANCIERES

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Intérêts payés sur dettes	2 488	2 782
Différences de change	318	2 312
Variations dans la juste valeur des produits dérivés	2 251	572
Actualisation des financements octroyés	0	0
Réduction de valeur sur prêts financiers	322	0
Autres	1 292	598
TOTAL	6 671	6 264

Au 31 décembre 2020, la rubrique "autres" comprend principalement des commissions et frais bancaires pour EUR 0,43 million.

Au 31 décembre 2019, la rubrique "autres" comprend principalement l'impact de l'actualisation de dettes à long terme pour EUR 0,11 million et des commissions et frais bancaires pour EUR 1,10 million.

26.2 PRODUITS FINANCIERS

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Intérêts reçus sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	76	127
Différences de change	770	203
Variations dans la juste valeur des produits dérivés	777	1 859
Autres	2 292	327
TOTAL	3 915	2 516

Au 31 décembre 2020, la rubrique "Autres" comprend principalement le produit de la refacturation de charges d'intérêts dans le cadre d'un projet de protonthérapie pour EUR 0,29 million.

Au 31 décembre 2019, la rubrique "Autres" comprend principalement le produit de la refacturation de

charges d'intérêts dans le cadre d'un projet de protonthérapie pour EUR 0,32 million, des intérêts sur des reports de paiements en relation avec des projets de protonthérapie pour EUR 1,85 million et d'autres intérêts pour EUR 0,12 million.

27 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La (charge)/produit fiscal pour l'exercice se répartit comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Impôts courants	-3 045	-2 591
Impôts différés	-111	1 458
TOTAL	-3 156	-1 133

La charge fiscale sur le résultat d'IBA avant impôts diffère du montant théorique qui aurait résulté de l'application des taux d'imposition moyens en vigueur

sur les bénéfices des entreprises consolidées. L'analyse se présente comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Résultat avant impôts des activités poursuivies	10 766	33 054
(Charge)/produit d'impôts calculé(e) sur la base des taux nominaux locaux	2 671	27 153
Des actifs impôts différés non reconnus	3 369	62
Des actifs impôts différés reconnus	0	18
Transactions exemptées d'impôts et dépenses non admises	-1 746	-17 363
Déduction pour brevet	-770	-763
Ajustements relatifs à des charges fiscales pour exercices précédents	-437	-830
Utilisations de pertes fiscales non reconnues	-84	-132
Part du résultat d'entreprises avec un lien de participation	281	807
Autres (produits)/charges fiscaux	-128	-7 819
(Charge)/produit fiscal enregistré(e)	3 156	1 133
Taux d'imposition théorique	-24,81%	-82,15%
Taux d'imposition effectif	-29,31%	-3,43%

En raison du niveau des pertes fiscales disponibles, IBA n'a pas calculé d'impôts différés sur des éléments crédités ou débités en autres éléments du résultat global. La catégorie « Transactions exemptées d'impôt » inclut cette année le gain intragroupe sur la

vente des actions d'une filiale du groupe entre sociétés consolidées. Cette plus-value réalisée est exemptée d'impôts en Belgique et est éliminée dans le compte de résultat consolidé. La catégorie « autre produit fiscaux » comprend un crédit d'impôt pour la déductibilité des revenus de licence.

28 AVANTAGES AU PERSONNEL

28.1 RÉGIME À COTISATIONS DÉFINIES

Au 31 décembre 2020, le Groupe a comptabilisé aux Etats-Unis des dépenses d'EUR 0,41 million pour des

plans à cotisations définies comptabilisés sur base de la méthode de la valeur intrinsèque.

28.2 RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

Le Groupe gère en Belgique un régime à cotisations définies financé par des versements à une compagnie d'assurances. L'employeur garantit un rendement minimum sur les cotisations de l'employeur correspondant à un risque financier à la charge du Groupe.

Jusqu'au 31 décembre 2015, le Groupe avait choisi de comptabiliser ces plans en utilisant la méthode de la valeur intrinsèque.

Par la suite, étant donné le rendement minimum garanti, les plans doivent donc être considérés comme des régimes à prestations définies à la place

de régimes à cotisations définies conformément à IAS 19. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Groupe a modifié ses règles d'évaluation et a adopté la méthode des unités de crédit projetées.

Les changements dans la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies se présentent comme suit:

	1 janvier 2019	Coût des services	Coût financier net	Écarts actuariels (pertes)/ gains – Hypothèses financières	Contributions de l'employeur	Plan bénéficiaire	31 décembre 2019
Obligation des régimes à prestations définies	-10 833	-1 197	-224	413	-14	580	-11 275
Juste valeur des actifs du régime	6 358	0	136	184	954	-580	7 052
Dette des régimes	-4 475	-1 197	-88	597	940	0	-4 223

(EUR 000)	1 janvier 2020	Coût des services	Coût financier net	Écarts actuariels (pertes)/ gains – Hypothèses financières	Contributions de l'employeur	Plan bénéficiaire	31 décembre 2020
Obligation des régimes à prestations définies	-11 275	-997	-189	-1 929	-14	465	-13 939
Juste valeur des actifs du régime	7 052	0	120	1 464	907	-465	9 078
Dette des régimes	-4 223	-997	-69	-465	893	0	-4 861

Ces engagements sociaux ont été évalués en retenant les hypothèses suivantes pour le calcul des provisions :

Au 31 décembre 2017 :

Taux d'actualisation: 1,70%, 1,40 ou 0,85% selon la durée respective de chaque plan
Table de mortalité: IABE
Taux d'inflation: 1,6%
Taux de revalorisation des salaires: 1,83% par an
Age de départ à la retraite: 65 ans

Au 31 décembre 2018 :

Taux d'actualisation: 2,20%, 2,00% ou 1,50% selon la durée respective de chaque plan
Table de mortalité: IABE
Taux d'inflation: 1,9%

Taux de revalorisation des salaires: 2,15% par an
Age de départ à la retraite: 65 ans

Au 31 décembre, 2019 :

Taux d'actualisation: 1,85%, 1,30% ou 0,60% selon la durée respective de chaque plan
Table de mortalité: IABE
Taux d'inflation: 2,0%
Taux de revalorisation des salaires: 2,90% par an
Age de départ à la retraite: 65

Au 31 décembre, 2020 :

Taux d'actualisation: 1,85%, 1,30% ou 0,60% selon la durée respective de chaque plan
Table de mortalité: IABE
Taux d'inflation: 2,0%
Taux de revalorisation des salaires: 2,90% par an
Age de départ à la retraite: 66

L'impact de la fluctuation du taux d'actualisation sur la dette des régimes est le suivant:

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Augmentation de 0,25% du taux d'actualisation	-4 132	-4 740
Taux d'actualisation appliqué	-4 223	-4 861
Diminution de 0,25% du taux d'actualisation	-4 319	-4 987

L'impact de la fluctuation du taux de revalorisation des salaires des régimes est le suivant :

(EUR 000)	31 décembre 2020
Augmentation de 0,4% des taux d'ajustement des salaires	-5 230
Taux d'ajustement des salaires appliqué	-4 861

29 TABLEAU DE FINANCEMENT

29.1 TRESORERIE D'EXPLOITATION

(EUR 000)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2020
TRESORERIE D'EXPLOITATION			
Bénéfice/(perte) net de la période		7 610	31 921
Ajustements pour:			
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles	8, 24.1	8 860	8 775
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	7	3 571	3 184
Réductions de valeur sur créances	14	-503	2 898
Variations dans la juste valeur ((gains)/pertes) des actifs financiers		-1 056	-547
Variations des provisions	19	7 052	3 458
Impôts différés		-18	-1 457
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9.1	1 124	3 227
(Bénéfice)/perte sur cession d'actifs destinés à être cédés	6	-13 505	0
Autres éléments non décaissés/ (non encaissés)		-4 918	-1 075
Variation nette de la trésorerie avant variation du fonds de roulement		8 217	50 384
Créances commerciales, autres créances et comptes de régularisation de l'actif		-21 746	20 794
Stocks et commandes en cours		65 653	26 056
Dettes commerciales, autres dettes et comptes de régularisation du passif		2 867	2 165
Autres actifs/passifs à court terme		-6 838	-24
Variation du fonds de roulement		39 936	48 991
Impôts sur le résultat payés/reçus nets		-1 939	-1 132
Charges d'intérêts		2 487	2 309
Produits d'intérêts		-76	-127
Variation nette de la trésorerie d'exploitation		48 625	100 425

Au 31 décembre 2020, la rubrique "autres éléments non décaissés" comprend principalement l'impact net des pertes et de la réduction de valeur sur stocks (EUR +0,73 million), l'impact du montant de crédit d'impôt recherche non encaissé en cours d'exercice (EUR -1,92 million), l'impact de l'extourne de d'un produit d'assurance à recevoir (EUR 0,74 million), l'impact des amortissements de subsides (EUR -0,80 million), l'impact de l'actualisation des avances à long terme du gouvernement local belge (EUR +0,03 million) et les coûts non décaissés des plans d'options sur action (EUR +0,13 million).

Au 31 décembre 2019, la rubrique "autres éléments non décaissés" comprend principalement l'impact net

des pertes et de la réduction de valeur sur stocks (EUR +1,46 million), l'impact du montant de crédit d'impôt recherche non encaissé en cours d'exercice (EUR -2,16 millions), l'impact de la mise au rebus d'immobilisations (EUR +0,31 million), l'impact des amortissements de subsides (EUR -0,57 million), l'impact de l'élimination de la marge sur la vente d'un centre de protonthérapie à une société mise en équivalence (EUR -1,79 million), l'impact de l'actualisation des avances à long terme du gouvernement local belge (EUR +0,04 million) et la reprise d'une provision long terme relative à un projet de protonthérapie (EUR -2,27 millions).

29.2 TRESORIE D'INVESTISSEMENT

(EUR 000)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2020
TRESORIE D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8	-4 582	-2 555
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	7	-541	-1 446
Cessions d'immobilisations		2 008	0
Acquisitions de filiales, hors trésorerie acquise	6	0	0
Acquisitions d'autres investissements et de sociétés mises en équivalence	9.1	-6 105	-1 600
Cessions de filiales	6	12 487	0
Cessions d'autres investissements et de sociétés mises en équivalence		0	0
Autres flux d'investissement		-1 516	0
Variation nette de la trésorerie d'investissement		1 751	-5 601

Au 31 décembre 2019, les autres flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement correspondaient principalement un prêt subordonné octroyé a

Normandy Hadrontherapy SAS pour EUR 1,5 million (voir note 11).

29.3 TRESORIE DE FINANCEMENT

(EUR 000)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2020
TRESORIE DE FINANCEMENT			
Nouveaux emprunts et dettes de location	18	9 000	25 508
Remboursements d'emprunts	18	-44 245	-4 734
Remboursements des dettes de location	24.2	-5 875	-5 254
Intérêts payés		-2 808	-2 298
Intérêts reçus		76	127
Augmentation de capital (ou produits de l'émission d'actions ordinaires)	16	131	0
Dividendes payés		0	-2 254
(Acquisitions)/ cessions d'actions propres		0	2 088
Autres flux de financement		1 348	185
Variation nette de la trésorerie de financement		-42 373	13 368

Au 31 décembre 2020, les autres flux de trésorerie liés aux opérations de financement comprennent la perception de nouveaux subsides en Belgique et des avances du gouvernement local belge (EUR +0,68 million) et des remboursements d'avances du gouvernement local belge (EUR -0,50 million).

Au 31 décembre 2019, les autres flux de trésorerie liés aux opérations de financement comprennent la perception de nouveaux subsides en Belgique et des avances du gouvernement local belge (EUR +2,60 millions) et des remboursements d'avances du gouvernement local belge (EUR -1,25 million).

30 LITIGATION

Le Groupe n'est actuellement impliqué dans aucun litige significatif. Les risques associés aux litiges mineurs dans lesquels IBA est partie apparaissent soit dénués de fondement soit non significatifs et lorsqu'un risque de paiement de dommages potentiel semble

réel, ces litiges sont soit couverts de façon adéquate par des provisions soit couverts par nos polices d'assurance.

31 ENGAGEMENTS ET ACTIFS EVENTUELS

31.1 GUARANTIES FINANCIÈRES

Au 31 décembre 2020, IBA est titulaire de garanties financières pour EUR 97,56 millions données par des entités du Groupe en guise de cautionnements pour dettes ou engagements, essentiellement en tant que garanties de restitution d'acomptes (EUR 49,12 millions au 31 décembre 2019).

Le Groupe paie des intérêts financiers à taux fixe sur ses garanties financières. Ces intérêts varient en fonction de la durée de la garantie financière. Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque de crédit financier.

31.2 LOCATIONS PAS ENCORE COMMENCEES

Voir note 24.2.

31.3 ACTIFS EVENTUELS

Le Groupe a envoyé une demande d'indemnisation à une de ses compagnies assurance pour des pièces défectueuses. La créance ne remplissant pas tous les critères pour être comptabilisée en actif au bilan, le

groupe la présente comme un actif éventuel. La meilleure estimation de la direction pour l'indemnité d'assurance à recevoir est d'EUR 0,7 million.

32 RELATED PARTY TRANSACTIONS

32.1 ENTREPRISES CONSOLIDÉES

Une liste des filiales et des sociétés mises en équivalence est reprise à la note 5.

32.2 TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

Les principales transactions réalisées avec les entreprises liées (les sociétés mises en équivalence) sont les suivantes:

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
ACTIF		
Créances		
Créances à long terme	1 520	1 520
Stocks et commandes en cours d'exécution	0	0
Créances commerciales et autres créances	247	191
Réduction de valeur sur créances	0	0
TOTAL CREANCES	1 767	1 711
PASSIF		
Dettes		
Fournisseurs et dettes diverses	0	0
TOTAL DETTES	0	0
COMPTE DE RESULTATS		
Ventes	1 873	2 507
Coûts (-)	0	0
Produits financiers	0	0
Charges financières (-)	0	0
Autres produits d'exploitation	3 009	0
Autres charges d'exploitation (-)	0	0
TOTAL COMPTE DE RÉSULTATS	4 882	2 507

32.3 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Les détails des actionnaires du Groupe au 31 décembre 2020 sont donnés ci-dessous:

	Nombre d'actions	%
Sustainable Anchorage SRL	6 204 668	20,59%
IBA Investments SCRL	410 852	1,36%
IBA SA	63 369	0,21%
UCL	426 885	1,42%
Sopartec SA	180 000	0,60%
SRIW SA	715 491	2,37%
SFPI SA	58 200	0,19%
Belfius Insurance SA	1 189 196	3,95%
FUP Institute of RadioElements	1 423 271	4,72%
Paladin Asset Mgmt	768 765	2,55%
BlackRock, Inc.	405 300	1,34%
Norges Bank Investment Management	1 133 108	3,76%
Kempen Capital Management NV	875 388	2,90%
Public	16 279 427	54,02%
TOTAL	30 133 920	100,00%

Les principales transactions réalisées avec les actionnaires sont les suivantes:

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
ACTIF		
Créances		
Créances à long terme	0	0
Stocks et commandes en cours d'exécution	0	0
Créances commerciales et autres créances	0	0
Réduction de valeur sur créances	0	0
PASSIF		
Dettes		
Dettes bancaires et autres dettes financières	22 140	20 405
Fournisseurs et dettes diverses	59	90
TOTAL DETTES	22 199	20 495
COMPTE DE RESULTATS		
Ventes	0	0
Coûts (-)	0	0
Produits financiers	0	0
Charges financières (-)	-1 115	-1 181
Autres produits d'exploitation	0	0
Autres charges d'exploitation (-)	0	0
TOTAL COMPTE DE RÉSULTATS	-1 115	-1 181

La Société n'a connaissance d'aucune relation ni accord ni de transaction particulière entre ses actionnaires en vigueur au 31 décembre 2020

32.4 LES ADMINISTRATEURS ET LA DIRECTION

Cf. rapport sur les rémunérations page 74.

33 RÉMUNÉRATIONS POUR SERVICES RENDUS PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EY Réviseurs d'Entreprises SRL, auditeur des comptes statutaires d'IBA SA, et auditeur des comptes consolidés d'IBA, a rendu les services suivants pendant l'année:

(EUR 000)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Rémunération pour audits statutaires et audit des comptes consolidés	306	340
Autres travaux et rapports d'audit	57	11
Autres services	0	0
TOTAL	363	351

34 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

En janvier, IBA a été choisie en vue de fournir une solution multi-salles Proteus@PLUS en Chine. Les négociations contractuelles sont en cours.

En février, IBA a reçu le troisième paiement lié au contrat CGNNT, d'une valeur d'EUR 20 millions. Le montant total reçu à ce jour s'élève à EUR 70 millions.

En mars, IBA a reçu un premier acompte pour le nouveau contrat signé avec NCC en décembre 2020.

En Avril 2021, IBA a signé une letter d'intention ferme avec Advocate Radiation Oncology pour la livraison d'une solution Proteus@ONE en Floride du Sud-Ouest

35 RÉSULTAT NET PAR ACTION

35.1 RÉSULTAT NET DE BASE

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le

nombre moyen pondéré d'actions ordinaires exclut les actions acquises par la Société et détenues comme actions propres.

Résultat net de base par action

	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	7 610	31 921
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	29 449 033	29 629 622
Résultat net par action des activités poursuivies et destinées à être cédées (EUR par action)	0,2584	1,0773
Résultat des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	7 610	31 921
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	29 449 033	29 629 622
Résultat net par action des activités poursuivies (EUR par action)	0,2584	1,0773
Résultat des activités destinées à être cédées attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	0	0
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	29 449 033	29 629 622
Résultat net par action des activités destinées à être cédées (EUR par action)	0	0

35.2 RÉSULTAT NET DILUÉ

Le résultat net dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

En 2020 et 2019, la société ne possédait plus qu'une catégorie d'actions ordinaires potentiellement dilutives : les options sur actions. Le calcul est réalisé pour les options sur actions afin de déterminer le

nombre d'actions qui pourraient avoir été acquises à la juste valeur (déterminée comme le prix moyen annuel du marché des actions de la Société) sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options sur actions en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises dans l'hypothèse de l'exercice des options.

RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	29 449 033	29 629 622
Nombre moyen pondéré des options sur actions	187 108	348 452
Prix moyen de l'action sur la période	14,6	9,8
Effet de dilution lié aux options sur actions	37 121	82 500
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	29 486 154	29 712 122
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	7 610	31 921
Résultat net dilué par action des activités poursuivies et destinées à être cédées (EUR par action)	0,2581	1,0743
Résultat des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	7 610	31 921
Résultat net dilué par action des activités poursuivies (EUR par action)	0,2581	1,0743
Résultat des activités destinées à être cédées attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	0	0
Résultat net dilué par action des activités destinées à être cédées (EUR par action)	0	0

(*) Conformément à l'IAS 33, qui stipule que le résultat net dilué par action ne tient pas compte d'hypothèses de conversion d'exercice, ou d'autres émissions d'actions ordinaires potentielles qui pourraient avoir un effet antidilutif sur le résultat par action (actions dont la conversion implique une réduction de la perte par action).

36 GLOSSAIRE DES MESURES ALTERNATIVES DE PERFORMANCE (MAP)

MARGE BRUTE	
Définition:	La marge brute correspond à la différence entre le montant total comptabilisé dans les postes "Ventes" et " Prestations de services", déduction faite des coûts liés à la construction et à la production des équipements associés et liés à la fourniture des services d'exploitation et de maintenance.
Raison:	La marge brute indique les performances d'IBA en montrant comment elle est en mesure de générer des revenus à partir des dépenses engagées pour la construction, l'exploitation et la maintenance de la dosimétrie, de la protonthérapie et des autres accélérateurs.
EBIT	
Définition:	Résultat avant intérêts et impôts ("EBIT") indique la performance du Groupe (ou du secteur) avant produits financiers / charges financières et impôts, qui présente l'ensemble des produits et charges engagés au cours de la période.
Raison:	L'EBIT est un indicateur de performance utile car il montre la performance opérationnelle d'IBA en éliminant l'impact des transactions financières et des taxes.
REBIT	
Définition:	Résultat récurrent avant intérêts et impôts ("REBIT") présente le résultat du Groupe (ou du secteur) avant les produits / charges financiers et les impôts et avant les autres produits et charges opérationnels. Le REBIT est un indicateur de la rentabilité des activités ordinaires du Groupe pour une entreprise, ajusté aux éléments considérés par la direction comme ne faisant pas partie de la performance sous-jacente.
Raison:	La Direction considère le REBIT comme un indicateur de performance amélioré pour le Groupe, permettant une comparaison d'une année sur l'autre de la rentabilité, après compensation des transactions ne faisant pas partie de la performance sous-jacente.
DETTE FINANCIERE NETTE	
Définition:	La dette financière nette mesure la situation globale de la dette d'IBA.
Raison:	La dette financière nette fournit une indication de la solidité globale de la situation financière du Groupe et mesure la position de trésorerie d'IBA.

(EUR 000)	2019	2020
EBIT = Résultat sectoriel (Note 4)	14 646	40 029
Autres charges d'exploitation (+)	4 227	442
Autres produits d'exploitation (-)	-18 786	-65
REBIT	87	40 406
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles (+)	12 432	11 959
Réductions de valeur sur créances et stocks (+/-)	-60	3 620
REBITDA	12 459	55 985

(EUR 000)	2019	2020
Dettes financières et dettes de location à long terme (+)	58 973	65 772
Dettes financières et dettes de location à court terme (+)	8 404	20 354
Trésorerie et équivalents de trésorerie (-)	-46 090	-153 911
Restricted cash (included in cash and cash equivalents)	0	2 596
Dette financière nette	21 287	-65 189

37 RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
De Kleetlaan 2
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0) 2 774 91 11
ey.com

Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale de Ion Beam Applications SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société anonyme Ion Beam Applications (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur la situation financière consolidée au 31 décembre 2020, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres consolidés et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 10 Juin 2020, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 15 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Ion Beam Applications SA, comprenant la situation financière consolidée au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, le tableau de variation des capitaux et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total de la situation financière consolidée s'élève à € 510.996 milliers et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 31.921 milliers.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus

amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Besloten vennootschap
Société à responsabilité limitée
RPR Brussel – RPM Bruxelles – T.V.A. - B.T.W. BE 0448.334.711 – IBAN N° BE71 2100 9059 0059
*handelend in naam van een vennootschap/geslacht au nom d'une société
A member firm of Ernst & Young Global Limited

Reconnaissance des revenus sur les contrats à long terme

Description du point clé de l'audit

Le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement pour déterminer la reconnaissance des revenus et des coûts sur les contrats à long terme. Pour ces contrats, la direction doit estimer l'avancement du projet qui est utilisé pour mesurer le pourcentage d'avancement pour la reconnaissance des revenus.

Des jugements significatifs sont nécessaires pour estimer l'avancement et les coûts totaux du contrat. Dans le cadre de ces estimations et afin de déterminer l'avancement des contrats, la direction s'est appuyée sur la compétence des experts du Groupe et aussi sur l'expérience de projets clôturés et les pratiques du secteur.

La nature de ces jugements a pour effet qu'ils sont susceptibles d'être influencés par la direction et l'inexactitude de l'estimation de l'avancement et des coût totaux des contrats peut avoir un impact important sur les Comptes consolidés.

Nous estimons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit compte tenu des jugements significatifs de la direction pour estimer l'avancement et les coûts totaux des contrats.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- Nous avons mis-à-jour de notre compréhension du processus de reconnaissance des revenus.
- Nous avons analysé les caractéristiques des contrats et validé que les impacts spécifiques ont été identifiés et traités par la direction.
- Nous avons vérifié les composantes significatives des coûts et revenus totaux par contrat pour un échantillon de projets et contrôlé le caractère complet et l'exactitude des coûts totaux estimés par la direction en comparant les coûts totaux pour un échantillon de projets en cours avec des projets similaires.
- Nous avons évalué les estimations de la direction pour les coûts totaux estimés par projet en comparant les coûts totaux initiaux avec les coûts totaux attendus.
- Nous avons rapproché des coûts encourus pour une sélection de contrats avec les documents de support afin de s'assurer que

les coûts sont directement attribuables au contrat testé.

- Nous avons contrôlé la correcte application de la méthode du pourcentage d'avancement.
- Nous avons réalisé des procédures détaillées de revue analytique en comparant les résultats des contrats avec ceux de l'année précédente.

Reconnaissance des revenus pour le contrat signé avec CGN

Description du point clé de l'audit

Comme décrit dans la note 3.3 des Comptes Consolidés, IBA a signé un accord de licence technologique avec CGN Dasheng Electron Accelerator Technology Co LTD ("CGN") pour la fourniture de biens et services liés à la technologie Proteus®PLUS. Le contrat prévoit la vente d'une licence, la fourniture d'équipements de protonthérapie ainsi que des services relatifs au support et à la formation pour une valeur totale de € 100 millions. IBA recevra également des royalties sur les futures ventes d'équipements et de services réalisées par CGN. Les revenus liés à ces royalties seront reconnus lors de la réalisation des ventes par CGN.

La direction a analysé le traitement comptable du contrat avec l'assistance d'un conseiller externe et a identifié trois obligations de performance distinctes : (i) la vente de la licence, (ii) la vente d'équipements et (iii) la fourniture de services relatifs au support et à la formation.

Afin d'allouer le prix de la transaction (€ 100 millions) aux différentes obligations de performance, IBA a utilisé la méthode de l'approche résiduelle en conformité avec l'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ». Plus particulièrement, IBA a estimé la juste valeur individuelle pour (i) la vente d'équipements et (ii) la fourniture de services relatifs au support et à la formation, le prix alloué à la licence étant déterminé par différence.

Les revenus pour les services relatifs au support et à la formation seront reconnus durant les prochaines années lorsque les services seront prestés. Les revenus liés à la fourniture d'équipements seront reconnus lorsque les équipements seront livrés à CGN.

Le prix alloué à la licence s'élève à € 78,5 millions et, étant donné que cette licence remplit les conditions pour être considérée comme un « droit d'utilisation », le revenu a été reconnu au moment de la date effective de l'accord. Étant donné que l'accord comprend une composante variable de prix sous la forme d'une garantie inconditionnelle et irrévocable de performance que le client peut lever pour un montant maximum de € 15 millions, le revenu reconnu en 2020 s'élève à € 63,5 millions, composante variable du prix exclue. Le montant de la composante variable du prix est fortement lié à des éléments qui ne sont pas sous le contrôle de la Société. La composante variable est dès lors enregistrée comme une dette au 31 décembre 2020 et ce jusqu'au moment où l'incertitude disparaît, ce qui devrait arriver lorsque la garantie de performance expire. La garantie expirera au plus tôt lorsque les équipements seront livrés ou 48 mois à compter de la date effective de l'accord (25 août 2024).

En raison de la complexité du contrat, de l'importance des estimations de la direction et l'impact important sur les Comptes Consolidés, nous avons considéré la reconnaissance des revenus liés au contrat CGN comme un point clé de l'audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons obtenu le contrat ainsi que l'analyse du traitement comptable préparée par la direction avec l'assistance d'un conseiller externe.
- ▶ Nous avons évalué si le contrat devait être analysé sur base de l'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et contrôlé que le traitement comptable était en accord avec l'IFRS 15.
- ▶ Sur base de l'analyse de l'accord et de discussions avec la direction, nous avons validé l'identification des différentes obligations de performance et les principes de reconnaissance des revenus à appliquer pour chaque obligation de performance.
- ▶ Nous avons contrôlé, sur base de transactions similaires ou d'autres informations internes (liste de composants, taux horaires, marges,...), la juste valeur individuelle estimée pour la livraison d'équipements et la fourniture des services relatifs au support et à la formation.

- ▶ Nous avons validé le calcul arithmétique pour la détermination du prix alloué à la licence en accord avec la méthode de l'approche résiduelle.
- ▶ Sur base d'une analyse détaillée préparée par la direction, nous avons évalué les risques liés à la composante variable du prix et son enregistrement en dette au 31 décembre 2020.
- ▶ Nous avons vérifié que le traitement comptable adopté était correctement enregistré dans les Comptes Consolidés.
- ▶ Nous avons analysé la conformité des explications reprises dans les Comptes Consolidés avec les IFRS.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir

de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;

- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés

de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, de la déclaration non financière annexée à celui-ci, et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci, les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et associations est reprise dans différentes sections du rapport annuel et fait l'objet d'un index en annexe du

rapport annuel. Pour l'établissement de cette information non financière, le Groupe s'est basé sur le cadre de référence "GRI Standards". Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément au cadre de référence "GRI Standards" précité.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Autres mentions

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 28 avril 2021

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Romuald Bilem *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

Réf. 21RB0108

IBA SA

ETATS FINANCIERS ANNUELS (SECTION 3:1 DU CSA)

Conformément aux articles 3:23 et 3:32, §1, in fine du Code belge des Sociétés et Associations, les déclarations suivantes représentent une version abrégée des états financiers annuels. Le texte intégral est disponible sur demande auprès du siège de la Société et sera déposé auprès de la Banque Nationale de Belgique. Cette version abrégée ne contient pas toutes les annexes et rapport du commissaire, qui a formulé une opinion sans réserve.

ACTIF (EUR 000)	2019	2020
ACTIFS IMMOBILISÉS	139 610	212 598
Immobilisations incorporelles	36 456	37 536
Immobilisations corporelles	30 407	28 778
Terrains et constructions	10 762	10 566
Installations, machines et outillages	3 738	2 601
Mobilier et matériel roulant	2 030	1 821
Location-financement et droits similaires	13 404	12 983
Immobilisations en cours et acomptes versés	473	807
Immobilisations financières	72 747	146 284
Entreprises liées	54 674	129 642
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de	9 033	7 630
Autres immobilisations financières	9 040	9 012
ACTIFS CIRCULANTS	314 603	401 165
Créances à plus d'un an	13 384	13 747
Stocks et commandes en cours d'exécution	113 067	110 206
Stocks	62 468	70 866
Commandes en cours d'exécution	50 599	39 340
Créances à un an au plus	142 718	152 528
Créances commerciales	125 585	136 903
Autres créances	17 133	15 625
Placements de trésorerie	580	578
Valeurs disponibles	33 304	111 520
Comptes de régularisation	11 550	12 586
TOTAL DE L'ACTIF	454 213	613 763

PASSIF (EUR 000)	2019	2020
CAPITAUX PROPRES	175 011	276 792
Capital	42 294	42 294
Primes d'émission	41 978	41 978
Réserves	5 012	5 012
Réserve légale	4 229	4 229
Réserves indisponibles	580	580
Réserves immunisées	203	203
Résultat reportée	80 073	181 590
Subsides en capital	5 654	5 918
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6 509	4 048
DETTES	272 693	332 923
Dettes à plus d'un an	154 167	198 691
Dettes financières	44 912	50 902
Acomptes reçus sur commandes	96 162	119 586
Autres dettes	13 093	28 203
Dettes à un an au plus	114 779	131 161
Dettes financières - partie courante des dettes financières à long-	4 000	8 863

COMPTE DE RÉSULTATS (EUR 000)	2019	2020
Ventes et prestations	276 803	298 717
Chiffre d'affaires	192 924	218 854
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	-11 842	-13 452
Production immobilisée	34 442	37 245
Autres produits d'exploitation	56 279	56 070
Produits d'exploitation non récurrents	5 000	0
Coûts des ventes et des prestations (-)	-284 370	-256 251
Approvisionnements et marchandises	-70 433	-57 719
Services et biens divers	-97 255	-87 883
Rémunérations, charges sociales et pensions	-67 586	-71 952
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations	-40 034	-38 414
Réductions de valeur sur stocks, commandes en cours et créances commerciales	-2 404	-687
Provisions pour risques et charges	-766	2 433
Autres charges d'exploitation	-3 595	-565
Charges d'exploitation non récurrentes	-2 297	-1 464
Bénéfice/(perte) d'exploitation	-7 567	42 466
Produits financiers	71 756	79 916
Produits des immobilisations financières	15 937	0
Produits des actifs circulants	2 451	531
Autres produits financiers	4 018	4 673
Produits financiers non récurrents	49 350	74 712
Charges financières (-)	-8 189	-10 981
Charges des dettes	-2 658	-2 034
Réduction de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales- dotations (reprises)	0	0
Autres charges financières	-5 531	-5 944
Charges financières non récurrents	0	-3 003
Bénéfice/(perte) de l'exercice avant impôts	56 000	111 401
Impôts sur le résultat (-) (+)	-197	-3 870
Bénéfice/(perte) de l'exercice	55 803	107 531
Transferts aux réserves immunisées (-)	0	0
Bénéfice/(Perte) de l'exercice à affecter	55 803	107 531

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS (EUR 000)	2019	2020
Bénéfice/(perte) à affecter	82 410	187 604
Bénéfice/(perte) de l'exercice à affecter	55 802	107 531
Bénéfice/(perte) reportée de l'exercice précédent	26 608	80 073
Prélèvements sur les capitaux propres	0	0
Sur le capital et les primes d'émission	0	0
Sur les réserves	0	0
Affectations aux capitaux propres	0	0
Au capital et aux primes d'émission	0	0
À la réserve légale	52	0
Aux autres réserves	0	0
Bénéfice/(perte) à reporter	80 073	181 590
Bénéfice à distribuer	2 285	6 014
Dividendes	2 285	6 014

ÉTAT DU CAPITAL	2019		2020	
	MONTANT (EUR 000)	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT (EUR 000)	NOMBRE D'ACTIONS
Capital social				
<u>Capital souscrit</u>				
Au terme de l'exercice précédent	42 278		42 294	
Modifications au cours de l'exercice (exercice de warrants)	16	11 392	0	0
Au terme de l'exercice	42 294		42 294	
<u>Représentations du capital</u>				
<u>Catégories d'actions</u>				
Ordinaires sans désignation de valeur nominale	24 293	17 431 431	24 293	17 431 431
Ordinaires sans désignation de valeur nominale assorties d'un strip VVPR	18 001	12 702 489	18 001	12 702 489
<u>Actions nominatives ou au porteur</u>				
Nominatives		8 145 467		8 145 467
Au porteur		21 988 453		21 988 453
Actions propres détenues par				
La société elle-même	90	63 519	89	63 369
Ses filiales	858	610 852	577	410 852
<u>Engagements d'émission d'actions</u>				
<u>Suite à l'exercice de droits de souscription</u>				
Nombre de droits de souscription en circulation		187 108		540 608
Montant du capital à souscrire	263		0	
Nombre maximal correspondant d'actions à émettre		187 108		540 608
Capital autorisé non souscrit	0		0	

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

DÉNOMINATION

Ion Beam Applications SA, en abrégé IBA SA.
Suite à une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 10 mars 2020, l'article 1 des statuts a été modifié et se lit désormais comme suit :

“Article 1 :

La Société revêt la forme d'une société anonyme. La dénomination de la Société est « Ion Beam Applications » et, en abrégé, “IBA”.’

SIÈGE SOCIAL

Chemin du Cyclotron, 3; B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique; numéro d'entreprise TVA BE0428.750.985, Registre des personnes morales (RPM) du Brabant wallon.

CONSTITUTION, FORME JURIDIQUE, DURÉE

IBA a été constituée pour une durée illimitée le 28 mars 1986 sous la forme d'une société anonyme de droit belge. IBA est une société cotée au sens de l'article 1:11 du Code Belge des Sociétés et Associations.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La Société a pour objet la recherche, le développement, l'acquisition de droits de propriété industrielle, en vue de l'exploitation, la fabrication et la commercialisation d'applications et d'équipements dans le domaine de la physique appliquée. Elle peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans des entreprises, associations ou sociétés, dont l'objet est similaire, analogue, connexe ou utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

En outre, suite à une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 10 mars 2020, l'article 3 des statuts a été modifié pour ajouter les deux alinéas suivants à la fin dudit article:

- *“Les objectifs de la Société incluent le fait d'avoir, dans le cadre de l'exercice de ses activités, un impact positif significatif sur toutes ses parties prenantes (“stakeholders”), notamment les patients, ses actionnaires, ses employés, ses clients, la société et la planète.*
- *La Société est gérée en tenant compte des intérêts de ces parties prenantes, dans le respect du vivant et des générations présentes et futures, et en réduisant au mieux les éventuels impacts environnementaux et sociétaux négatifs.”*

CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX

Les comptes statutaires et consolidés de la Société sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Une copie des statuts coordonnés de la Société, les rapports annuels et semestriels et toute information publiée à l'intention des actionnaires peuvent être obtenus sur le site internet de la Société (www.iba-worldwide.com) ou sur simple demande des actionnaires au siège de la Société.

CAPITAL

Au 31 décembre 2020, le capital social d'IBA s'élevait à 42 294 182,30 euros et était représenté par 30 133 920 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

La Société a émis, en juin 2014, 250 000 warrants en faveur des cadres du Groupe (le "**Plan Cadres 2014**"). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de 11,52 EUR suivant certaines modalités entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 juin 2024.

Au 31 décembre 2018, il subsistait 178 500 warrants de ce Plan 2014.

En 2019, 11 392 de ces warrants ont été exercés (plus précisément au 31 décembre 2019).

Au 31 décembre 2019, il subsistait 167 608 warrants de ce Plan 2014.

Au 31 décembre 2020, 163 608 options d'achat d'actions de ce régime de 2014 étaient en circulation.

La Société a émis, en décembre 2015, 50 000 warrants en faveur des cadres du Groupe (le "**Plan Cadres 2015**"). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de 31,84 EUR suivant certaines modalités entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 juin 2024.

IBA a décidé le 26 août 2015 de rendre les plans SOP exerçables sur une période continue (hors périodes d'interdiction en vertu des dispositions anti-abus de marché et hors une période d'interdiction additionnelle pour des raisons techniques) à compter du 1^{er} octobre 2015.

Tous les warrants peuvent en outre être exercés en cas d'offre publique d'acquisition lancée sur les actions IBA ou d'augmentation. En 2020, aucune de ces options d'achat d'actions n'a été exercée.

En 2020, aucun de ces warrants n'a été exercé.

Au 31 décembre 2020, il subsistait 20 000 warrants de ce Plan 2015.

En juin 2020, la Société a émis 357 000 stock-options pour la direction du Groupe. Ils permettent au bénéficiaire d'acheter une nouvelle action à 31,84 EUR suivant certaines procédures à partir du 2 janvier 2024.

IBA a décidé le 28 mai 2020 de rendre les SOP actuelles exerçables sur une période continue (en dehors des périodes d'interdiction des opérations anti-initiés et en dehors de toute période d'interdiction technique supplémentaire) à partir du 2 janvier 2024.

Toutes les stock-options peuvent également être exercées en cas d'offre publique d'achat sur IBA ou d'augmentation des capitaux propres avec droit de préemption.

CAPITAL AUTORISÉ

Au 31 décembre 2020, la Société était autorisée à augmenter le capital social de la Société, dans les limites, modalités et conditions prévues par la loi et les statuts de la Société.

BREVETS ET TECHNOLOGIES

IBA est attentive à breveter tous les aspects de sa technologie pour lesquels un brevet procure un avantage commercial.

En outre, la Société conserve le secret sur une partie importante de son savoir-faire, qui n'est pas brevetable ou pour lequel la Société estime que la protection du secret est plus efficace que la publication dans une demande de brevet. Plus fondamentalement, la Société est d'avis que c'est le maintien de son avance technologique, plus que ses brevets, qui lui assure la meilleure protection face à la concurrence.

IBA acquiert également des licences sur des brevets de tiers et leur paie des royalties.

ACCORD DE LICENCE ET DE COOPÉRATION

IBA dispose de plusieurs accords de licence portant sur divers aspects de sa technologie dont l'énumération et l'explication de la nature et des termes dépasse l'objet du présent rapport annuel. Ces accords portent par exemple sur certains aspects de la technologie de ses accélérateurs de particules ou de plusieurs composants de ses équipements de protonthérapie.

HISTORIQUE DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

OPÉRATION	Nombre d'actions nouvelles	Nombre total d'actions	Variation (Δ)	Montant
22/04/2016 exercice de warrants du plan 2007 pers det	3 993	29 119 060	5 604,97	40 869 790,79
22/04/2016 exercice de warrants du plan 2007 prolongé	23 656	29 142 716	33 205,93	40 902 996,72
22/04/2016 exercice de warrants du plan 2010	97 925	29 240 641	137 457,32	41 040 454,04
22/04/2016 exercice de warrants du plan 2011 pers det	14 577	29 255 218	20 458,82	41 060 912,86
22/04/2016 exercice de warrants du plan 2011 empl	109 472	29 364 690	153 643,95	41 214 556,81
22/04/2016 exercice de warrants du plan 2012	159 194	29 523 884	223 428,78	41 437 985,59
20/09/2016 exercice de warrants du plan 2007 pers det	664	29 524 548	932,06	41 438 917,65
20/09/2016 exercice de warrants du plan 2007 prolongé	1 879	29 526 427	2 637,55	41 441 555,20
20/09/2016 exercice de warrants du plan 2010	23 174	29 549 601	32 529,34	41 474 084,54
20/09/2016 exercice de warrants du plan 2011 pers det	2 000	29 551 601	2 807,00	41 476 891,54
20/09/2016 exercice de warrants du plan 2011 empl	5 586	29 557 187	7 839,95	41 484 731,49
20/09/2016 exercice de warrants du plan 2012	28 516	29 585 703	40 022,21	41 524 753,70
15/12/2016 exercice de warrants du plan 2007	8 812	29 594 515	12 369,40	41 537 123,10
15/12/2016 exercice de warrants du plan 2010	21 407	29 615 922	30 049,01	41 567 172,11
15/12/2016 exercice de warrants du plan 2011 pers det	14 639	29 630 561	20 545,84	41 587 717,95
15/12/2016 exercice de warrants du plan 2011 empl	100 080	29 730 641	140 462,28	41 728 180,23
15/12/2016 exercice de warrants du plan 2012	33 755	29 764 396	47 375,14	41 775 555,37
21/04/2017 exercice de warrants du plan 2011 pers det	12 595	29 776 991	17 677,08	41 793 232,40
21/04/2017 exercice de warrants du plan 2011 empl	35 266	29 812 257	49 495,83	41 842 728,28
21/04/2017 exercice de warrants du plan 2012	40 292	29 852 549	56 549,82	41 899 278,10
22/08/2017 exercice de warrants du plan 2011 empl	16 128	29 868 677	22 635,65	41 921 913,75
22/08/2017 exercice de warrants du plan 2012	11 574	29 880 251	16 244,11	41 938 157,86
17/11/2017 exercice de warrants du plan 2011 pers det	16 029	29 896 280	22 496,70	41 960 654,56
17/11/2017 exercice de warrants du plan 2011 empl	17 582	29 913 862	24 676,34	41 985 330,90
17/11/2017 exercice de warrants du plan 2012	48 384	29 962 246	67 906,94	42 053 237,84
19/04/2018 exercice de warrants du plan 2012 empl	29 000	29 991 246	1 257,54	42 054 495,38
28/11/2018 exercice de warrants du plan 2012 empl	125 275	30 116 521	39 443,96	42 093 939,34
28/11/2018 exercice de warrants du plan 2012 pers det	6 007	30 122 528	184 254,29	42 278 193,63
03/12/2019 exercice de warrants du plan 2014 empl	11 392	30 133 920	15 988,67	42 294 182,30
31/12/2020 exercice de warrants du plan 2014 empl	0	30 133 920		42 294 182,30

LA BOURSE ET LES ACTIONNAIRES

L'ACTION IBA

L'action IBA est cotée sur le marché continu Euronext de Bruxelles (compartiment B depuis le 17 janvier 2013). Elle a été introduite en Bourse le 22 juin 1998 au cours (ajusté pour split de 5 pour 1 intervenu en juin 1999) d'EUR 11,90.

L'action IBA a clôturé à EUR 12,20 au 31 décembre 2020.

Le nombre total de warrants en circulation au 31 décembre 2020 est de 540 608 warrants. Il n'y pas d'obligations avec warrants en circulation au 31 décembre 2020.

Situation au	31 décembre 2019		31 décembre 2020	
Entité	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Sustainable Anchorage SC (1)	6 204 668	20,59%	6 204 668	20,59%
IBA Investments SC (2)	610 852	2,03%	410 852	1,36%
ONLY SA	63 519	0,21%	63 369	0,21%
UCL	426 885	1,42%	426 885	1,42%
Sopartec SA	180 000	0,60%	180 000	0,60%
SRIW SA	704 491	2,34%	715 491	2,37%
SFPI SA	58 200	0,19%	58 200	0,19%
Belfius Insurance SA	903 754	3,00%	1 189 196	3,95%
FUP Institute of RadioElements	1 423 271	4,72%	1 423 271	4,72%
Paladin Asset Mgmt	0	0%	768 765	2,55%
Norges Bank Investment Management	1 409 069	4,68%	1 133 108	3,76%
Capi Delen Asset Management NV	40 000	0,13%	0	0%
BlackRock, Inc.	0	0%	405 300	1,34%
Kempen Capital Management NV.	875 388	2,90%	875 388	2,90%
Sous-total	12 900 097	42,81%	13 854 493	45,96%
Public	17 233 823	57,19%	16 279 427	54,04%
Total	30 133 920	100,00%	30 133 920	100,00%

(1) Sustainable Anchorage, previously Belgian Anchorage, is a company established and wholly owned by IBA Management and a number of IBA employees.

(2) IBA Investments is a subsidiary of IBA SA.

AGENDA DE L'ACTIONNAIRE

Déclaration intermédiaire, premier trimestre 2021
Assemblée générale 2021
Publication des résultats semi-annuels au 30 juin 2021
Déclaration intermédiaire, troisième trimestre 2021

20 mai 2021
9 juin 2021
25 août 2021
18 novembre 2021

COURS DE LA BOURSE



GRI

INDEX

Le présent rapport a été préparé conformément aux normes GRI : option Core.
Période : 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

GRI 100 NORMES UNIVERSELLES

GRI 102 ELEMENTS GENERAUX D'INFORMATION

1. PROFIL DE L'ORGANISATION

Information	Titre	Références croisées, URL et / ou informations
102-1	Nom de l'organisation	p189 RA2020 Renseignements de caractère général
102-2	Activités, marques, produits et services	p46 RA2020 Rapport de gestion / revue des secteurs d'activités d'IBA
102-3	Lieu géographique du siège	p189 RA2020 Renseignements de caractère général
102-4	Lieu géographique des sites d'activités	p45 RA2020 Rapport de gestion / événements marquants de l'exercice
102-5	Capital et forme juridique	p189 RA2020 Renseignements de caractère général
102-6	Marchés desservis	p8 RA2020 Quatre activités pour protéger, améliorer et sauver des vies p46 RA2020 Rapport de gestion / revue des secteurs d'activités d'IBA
102-7	Taille de l'organisation	p5 RA2020 IBA en 2020 en un coup d'œil p45 RA2020 Rapport de gestion / événements marquants de l'exercice p103 RA2020 Etats financiers consolidés
102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	p32 RA2020 Engagement en tant que société p197 RA2020 GRI annexe 102-8 p71 RA2020 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / politique de diversité p85 RA2020 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / codes de conduite
102-9	Chaîne d'approvisionnement	p40 RA2020 Engagement en tant que société / société / chaîne d'approvisionnement
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	p45 RA2020 Rapport de gestion / événements marquants de l'exercice p102 RA2020 Rapport de gestion / acquisitions et désinvestissements significatifs
102-11	Principes de précaution ou approche préventive	p51 RA2020 Rapport de gestion / principaux risques and incertitudes
102-12	Initiatives externes	p8 RA2020 Quatre activités pour protéger, améliorer et sauver des vies p39 RA2020 Engagement en tant que société / société p41 RA2020 Engagement en tant que société / planète
102-13	Adhésion à des associations	p197 RA2020 GRI annexe 102-13

2. Stratégie

Information	Titre	Références croisées, URL et / ou informations
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	p6 RA2020 Message d' Olivier Legrain
102-15	Principaux impacts, risques et opportunités	p51 RA2020 Rapport de gestion / principaux risques and incertitudes p40 RA2020 Engagement en tant que société / chaîne d'approvisionnement p41 RA2020 Engagement en tant que société / planète p33 RA2020 Engagement en tant que société / employés p197 RA2020 GRI annexe 102-15

3. Éthique et intégrité

Information	Titre	Références croisées, URL et / ou informations
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	p51 RA2020 Rapport de gestion / principaux risques and incertitudes p85 RA2020 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / codes de conduite

GRI 100 NORMES UNIVERSELLES

4. GOUVERNANCE

Information	Titre	Références croisées, URL et / ou informations
102-18	Structure de gouvernance	p62 RA2020 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise

5. IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Information	Titre	Références croisées, URL et / ou informations
102-40	Liste des groupes de parties prenantes	p2 RA2020 IBA, qui sommes-nous ?
102-41	Accords de négociation collective	p33 RA2020 Engagement en tant que société / employés
102-42	Identification et sélection des parties prenantes	p2 RA2020 IBA, qui sommes-nous ? p43 RA2020 Engagement en tant que société / matérialité
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	p2 RA2020 IBA, qui sommes-nous ? p8 RA2020 Quatre activités pour protéger, améliorer et sauver des vies p32 RA2020 Engagement en tant que société p43 RA2020 Engagement en tant que société / matérialité
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	p8 RA2020 Quatre activités pour protéger, améliorer et sauver des vies p32 RA2020 Engagement en tant que société p43 RA2020 Engagement en tant que société / matérialité

6. PRATIQUE DE REPORTING

Information	Titre	Références croisées, URL et / ou informations
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	p104 RA2020 Etats financiers consolidés / introduction
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	p43 RA2020 Engagement en tant que société / matérialité
102-47	Liste des enjeux pertinents	p43 RA2020 Engagement en tant que société / matérialité
102-48	Réaffirmation des informations	p110 RA2020 Etats financiers consolidés / notes aux états financiers consolidés
102-49	Modifications relatives au reporting	p43 RA2020 Engagement en tant que société / matérialité
102-50	Période de reporting	p110 RA2020 Etats financiers consolidés / notes aux états financiers consolidés
102-51	Date du rapport le plus récent	06.05.2020 Annual Report 2019
102-52	Cycle de reporting	p110 RA2020 Etats financiers consolidés / notes aux états financiers consolidés
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	p202 RA2020 IBA Contact
102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	RA2020 normes GRI : option Core
102-55	Index GRI	p194 RA2020 GRI index
102-56	Vérification externe	p197 RA2020 GRI annexe 102-56

GRI 103 APPROCHE MANAGÉRIALE

Information	Titre	Références croisées, URL et / ou informations
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	p8 RA2020 Quatre activités pour protéger, améliorer et sauver des vies p32 RA2020 Engagement en tant que société p43 RA2020 Engagement en tant que société / matérialité

GRI: INFORMATIONS SPECIFIQUES

GRI 200 INFORMATIONS SPECIFIQUES ECONOMIQUES

Information	Titre	Références croisées, URL et / ou informations
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	p51 RA2020 Rapport de gestion / principaux risques and incertitudes
GRI 2016 – n/a	Profitabilité GRI 2016: 201 - Performance économique	p45 RA2020 Rapport de gestion / événements marquants de l'exercice p103 RA2020 Etats financiers consolidés
GRI 2016 – n/a	Recherche et développement	p8 RA2020 Quatre activités pour protéger, améliorer et sauver des vies p45 RA2020 Rapport de gestion / événements marquants de l'exercice

GRI 300 INFORMATIONS SPECIFIQUES ECONOMIQUES ENVIRONNEMENTALES

Information	Titre	Références croisées, URL et / ou informations
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	p41 RA2020 Engagement en tant que société / planète p198 RA2020 GRI annexe 302-1
302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	p41 RA2020 Engagement en tant que société / planète p199 RA2020 GRI annexe 302-2
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	p41 RA2020 Engagement en tant que société / planète p199 RA2020 GRI annexe 306-2

GRI 400 INFORMATIONS SPECIFIQUES ECONOMIQUES SOCIALES

Information	Titre	Références croisées, URL et / ou informations
403-2	Santé et sécurité des employés Santé et sécurité au travail: types de blessures et taux de blessures, maladies professionnelles, jours perdus et absentéisme, et nombre de décès liés au travail	p200 RA2020 GRI annexe 403-2
412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	p33 RA2020 Engagement en tant que société / employés p51 RA2020 Rapport de gestion / principaux risques and incertitudes p85 RA2020 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / codes de conduite
416-2	Confort, qualité et sécurité de nos solutions médicales et industrielles GRI 2016: 416 - Santé et sécurité des clients: Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	p8 RA2020 Quatre activités pour protéger, améliorer et sauver des vies p45 RA2020 Rapport de gestion / événements marquants de l'exercice p200 RA2020 GRI annexe 416-2
GRI 2016 – n/a	Abordabilité et accessibilité de nos solutions	p8 RA2020 Quatre activités pour protéger, améliorer et sauver des vies p45 RA2020 Rapport de gestion / événements marquants de l'exercice
GRI 2016 – n/a	Sensibilisation à la protonthérapie et leadership éclairé	p8 RA2020 Quatre activités pour protéger, améliorer et sauver des vies
GRI 2016 – n/a	Satisfaction du client : la voix du client	p8 RA2020 Quatre activités pour protéger, améliorer et sauver des vies

Cette annexe fournit les informations supplémentaires référencées dans la table 'GRI Index'

GRI INFORMATION: INFORMATION ADDITIONNELLE

102-13 ADHÉSION À DES ASSOCIATIONS

IBA est membre de l'ASTRO (corporate membership) et de l'ESTRO (gold membership), deux associations majeures dans le domaine de la radiothérapie, aux États-Unis et en Europe. IBA est également membre de l'AEMN, Association Européenne de Médecine Nucléaire et de l'iiA, une organisation qui vise à soutenir l'industrie mondiale et la communauté scientifique dans le domaine de l'irradiation. IBA est membre de l'association belge The Shift, leader du réseau belge de développement durable. IBA développe des synergies tant en Belgique qu'aux États-Unis et collabore avec de nombreuses associations qui visent à promouvoir l'emploi, l'éducation et la sensibilisation à la protonthérapie.

102-15 PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Une procédure interne est en place pour documenter les responsabilités et les exigences en matière d'identification des risques environnementaux, ou liés à la santé et la sécurité des activités, produits ou services de l'organisation, ainsi que pour l'évaluation et le contrôle les risques et impacts associés. Cet outil de gestion permet d'évaluer les risques et impacts environnementaux, sanitaires et sécuritaires. Il enregistre également les actions et mesures de contrôle déployés par nos différentes entités dans le cadre de leur démarche d'amélioration continue.

102-56 VÉRIFICATION EXTERNE

À ce jour, IBA n'a pas l'ambition de rechercher une assurance externe pour son rapport de développement durable. Cette décision sera réévaluée chaque année au fur et à mesure de l'évolution de notre maturité en termes de reporting développement durable.

102-8 INFORMATIONS CONCERNANT LES EMPLOYÉS ET LES AUTRES TRAVAILLEURS

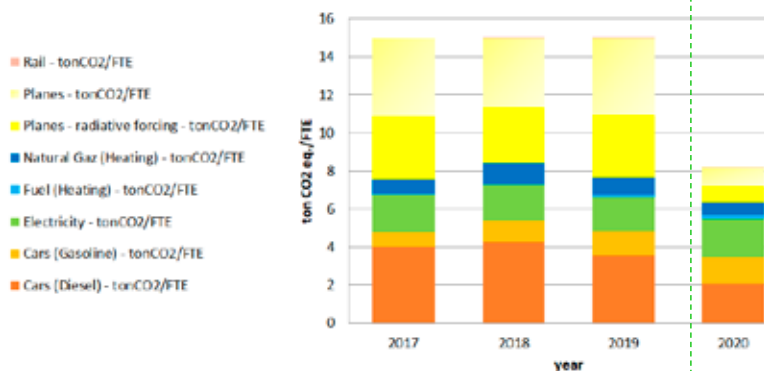
Structure de l'emploi	Unit	2018	2019	2020
Groupe	#	1 451	1 466	1528
Asia	%	8%	10%	11%
EMEA	%	73%	71%	72%
AM	%	19%	18%	17%
Employés à temps partiel	%	11%	8%	7%
Personnel temporaire	#	6%	5%	5%
Diversité	Unit	2018	2019	2020
Nationalités - Groupe	#	50	56	56
Nationalités - Belgique	#	23	24	26
Effectif Groupe de moins de 30 ans	%	17%	16%	17%
Effectif Groupe entre 30 et 49 ans	%	63%	65%	61%
Effectif Groupe 50 ans et plus	%	19%	18%	21%
Proportion de femmes	Unit	2018	2019	2020
dans l'effectif total	%	25%	26%	25%
Asia	%	24%	23%	21%
EMEA	%	27%	28%	27%
AM	%	16%	18%	18%
Parmi les employés à temps partiel	%	60%	72%	66%

GRI INFORMATION: INFORMATION ADDITIONNELLE

302-1 CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE L'ORGANISATION

Émissions de GES directes et indirectes de l'organisation IBA SA (Scope 1-2-3*)

	Unit	2018	2019	2020
Émissions d'équivalent CO ₂ - y compris forçage radiatif	t CO ₂ e	9 700	9 800	5400
Intensité des émissions en équivalent CO ₂ - y compris forçage radiatif (par ETP)	t CO ₂ e / FTE	15	15	8



Score CDP	txt	C	C	**
-----------	-----	---	---	----

L'intensité des émissions de CO₂eq a considérablement diminué en 2020 (-41%), en grande partie grâce à l'impact de la pandémie de Covid sur la mobilité.

- La mobilité (avion, voiture, train) a baissé à 65% de nos émissions de GES (contre 81% en 2019)
 - Le transport aérien représente 22% de l'impact total (contre 49% en 2019)
 - Le transport automobile de la flotte a augmenté à 42% de l'impact total, tout en confirmant le passage du diesel à l'essence/électricité.

En 2020, IBA a poursuivi sa politique d'encouragement des alternatives de mobilité plus propres :

- Remise pour les voitures de société ayant des émissions directes plus faibles (<60gCO₂/km) (23% de voitures sur une flotte de 500+ voitures au 31 décembre 2020).
- Remboursement à 100% des transports en commun
- Location de vélos électriques avec remboursement de 0,24€/km. 170 vélos en location au 31 décembre 2020

Les contrats avec nos fournisseurs d'électricité sont 100% d'énergie verte (cependant inclus dans le chiffre ci-dessus pour monitorer notre efficacité énergétique)

*Scope 3 : inclus : production de carburant pour les voitures et le chauffage, avion, train et traitement des déchets.

** Non disponible au moment de la publication du rapport

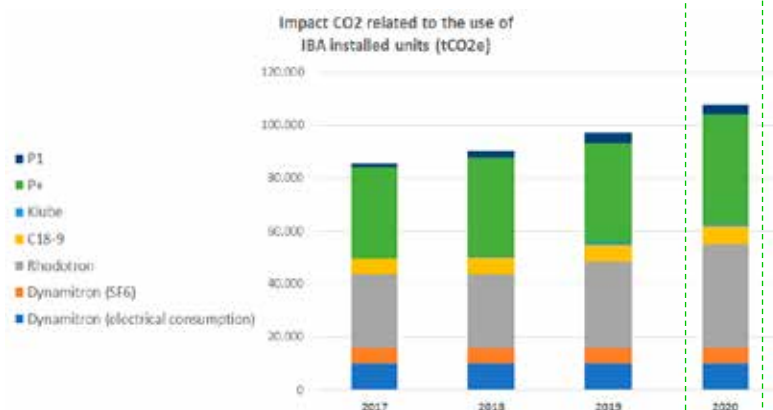
302-2 CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE EN DEHORS DE L'ORGANISATION

Émissions indirectes de gaz à effet de serre de base installées GES
(Scope 3 *)

Émissions d'équivalent CO2

Unit 2018 2019 2020

kt CO2e 90 97 107



dont PT

kt CO2e 40 41 45

dont PT par patient traité par IBA

t CO2e/patient 4,4 4,1 2.8

L'augmentation du nombre de patients traités sur les systèmes de protonthérapie d'IBA a compensé la consommation supplémentaire des équipements nouvellement installés. Il en résulte une baisse de 32% de t CO2e/ patient ('unité fonctionnelle') en 2020. Note : des corrections ont été apportées aux rapports des années précédentes, afin de refléter la date réelle de démarrage de certaines installations.

*Scope 3 : comprend les produits ayant le plus d'impact, soutenus par un contrat de maintenance (dans le cas des dynamitrons, cela représente 7% de la base installée).

GRI INFORMATION: INFORMATION ADDITIONNELLE

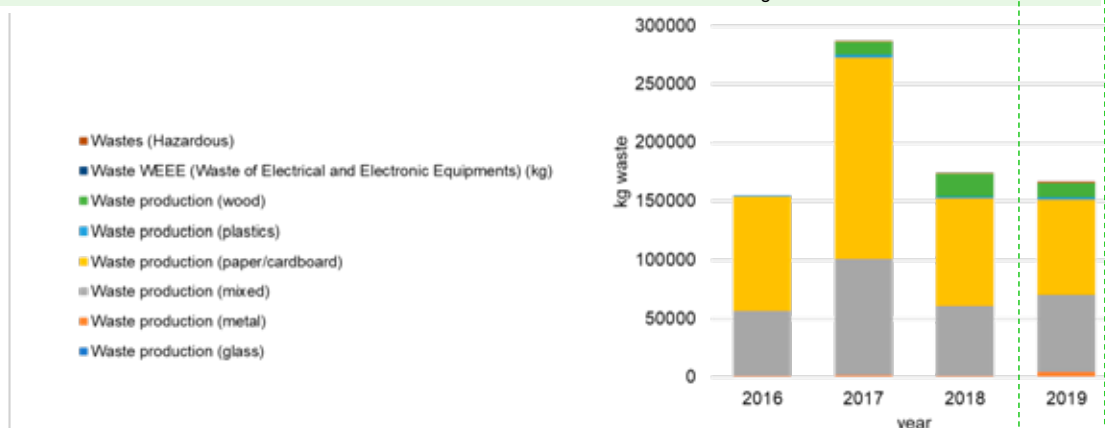
306-2 DÉCHETS PAR TYPE ET MÉTHODE D'ÉLIMINATION

Déchets et recyclage (site de production belge)

Quantité de déchets

Unit 2018 2019 2020

kg 173 754 145 950 103 507



Mixte (non trié) : rapport vs total

% 35% 41% 38%

Les chiffres relatifs illustrent la réduction en 2020 des déchets des bureaux en raison de la situation de COVID - le travail à domicile intensif tout au long de l'année entraînant une diminution de la production de papier/carton dans les bureaux. La part des déchets non triés reste cependant stable. Note : des corrections ont été apportées aux rapports des années précédentes, afin de supprimer certains doubles comptages.

Nous nous sommes fixés comme objectif de réduire l'intensité de nos déchets non triés d'un facteur 3 par rapport aux niveaux de 2018 d'ici 2025 pour nos opérations belges.

403-2 SANTÉ ET SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS

Engagement, santé et sécurité	Unit	2018	2019	2020
Cas d'accident avec arrêt de travail	#	4	8	5
Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail	# LTA/million worked hours	1,6	3,3	2,0
Cas de traitement médical	#	22	16	14
Taux d'incidents enregistrables total	# TRC/million worked hours	9,0	6,5	5,7
Taux de départ volontaire	%	7,4	6,8	6,4

Nombre d'incidents de confidentialité des données : IBA n'a enregistré aucune violation de la confidentialité des données en 2020

Note : les 'cas de travail restreints' sont dorénavant combinés avec les 'cas d'arrêt de travail'. Des corrections ont été apportées aux rapports des années précédentes, afin de s'aligner sur la nouvelle méthode de comptage.

416-2 CONFORT, QUALITÉ ET SÉCURITÉ DE NOS SOLUTIONS MÉDICALES ET INDUSTRIELLES

Chez IBA, nous améliorons constamment nos produits et nos processus de gestion de la qualité afin d'offrir au marché des solutions complètes, sûres et efficaces. Nous formons nos clients et aidons la communauté médicale à fournir aux utilisateurs et aux patients des traitements fiables et sûrs. Afin d'améliorer la qualité des produits qu'IBA propose sur le marché, nous sommes certifiés ISO13485: 2016, ISO9001: 2015, MDSAP. Il n'y a eu aucun incident significatif de non-conformité aux réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et services d'IBA



Contact IBA

Corporate Communication

Tel.: +32 10 47 58 90

E-mail: investorrelations@iba-group.com

Ion Beam Applications, SA

Chemin du Cyclotron, 3

1348 Louvain-la-Neuve, Belgium

Tel.: +32 10 47 58 11 - Fax: +32 10 47 58 10

RPM Nivelles - TVA: BE 428.750.985

E-mail: info-worldwide@iba-group.com

Website: www.iba-worldwide.com

E.R.: IBA SA, chemin du Cyclotron, 3

1348 Louvain-la-Neuve, Belgique.



Design & Production: www.thecrew.be

**PROTECT +
ENHANCE +
SAVE LIVES**